

Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

FEUILLES DE PRÉSENCE	page 2
OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 4
VOTE DE L'URGENCE	page 4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	page 7
FAITS MARQUANTS	page 7
QUESTIONS ORALES	page 7

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE **page 14**

CR 233-16 : Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes – décembre 2016	page 14
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI - Finances **page 15**

CR 211-16 : Orientations budgétaires 2017	page 15
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER - Économie et emploi **page 33**

CR 230-16 : Leader - Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation	page 33
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille **page 52**

CR 225-16 : Formations sanitaires et sociales : schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022, une ambition pour répondre aux défis de demain. Mise en place du service public régional de la formation professionnelle	page 52
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Handicap **page 66**

CR 232-16 : Communication - Bilan / perspectives de l'action régionale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, grande cause régionale pour l'année 2016	page 66
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi **page 76**

CR 235-16 : Écoles de la deuxième chance - Subventions exceptionnelles	page 76
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative **page 83**

CR 204-16 : Nouvelles ambitions pour le sport en Île-de-France. Première partie	page 83
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO - Écologie et développement durable **page 98**

CR 234-16 : Avis de la Région sur le projet de décret modifiant le décret constitutif de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval (EPAMSA)	page 98
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU - Actions internationales **page 100**

CR 222-16 : Une nouvelle stratégie internationale, au service des Franciliens et du développement de notre territoire.	page 100
CR 220-16 : Habilitation de la présidente du conseil régional à signer un accord de coopération avec la Wilaya d'Alger (Algérie).	page 118

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU - Tourisme	page 124
CR 221-16 : Relever les nouveaux défis du tourisme. Nouvelles actions en faveur du tourisme. Création du fonds pour le tourisme. Lancement du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021.	page 124
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE	page 136
CR 123-16 : Contrat de plan État Région 2015-2020. Revoyure du volet « mobilité multimodale. Revoyure du volet « enseignement supérieur et recherche, innovation numérique et emploi »	page 136
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 152
CR 229-16 : Labellisation des nouveaux « domaines d'intérêt majeur – DIM » pour la période 2017-2020 et règlement d'intervention du soutien régional aux DIM	page 152
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances	page 164
CR 231-16 : Pour une Région plus économe et plus efficace : retrait d'associations sans intérêt direct pour les Franciliens	page 164
AUDITION avec débat du représentant de l'État	page 168
M. Michel CADOT , préfet de police de Paris, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris	page 168
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances	page 181
Reprise de l'examen du projet de délibération n° CR 231-16 : Pour une Région plus économe et plus efficace : retrait d'associations sans intérêt direct pour les Franciliens	page 181
ANNEXES	page 191

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Véronique COTÉ-MILLARD, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Corinne BORD, Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTU, Emmanuelle COSSE, Aurélie COURNET, Sandrine GRANDGAMBE, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Corinne RUFET.

Messieurs David DOUILLET, Benjamin FERNIOT, Bernard GAUDUCHEAU, Benoît HAMON, Eric JEUNEMAITRE, François KALFON, Philippe LAURENT, Pierre LEQUILLER, Mohammed MECHMACHE, Jean-Marc NICOLLE, Frédéric PECHENARD, Frédéric VALLETOUX.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016 APRÈS-MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Jean-Vincent PLACÉ, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTU, Aurélie COURNET, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Florence PORTELLI, Sophie TAILLÉ-POLIAN,

Messieurs Pierre CHERRIER, Benjamin FERNIOT, Bernard GAUDUCHEAU, Benoît HAMON, Eric JEUNEMAITRE, François KALFON, Philippe LAURENT, Axel LOUSTAU, Mohammed MECHMACHE, Frédéric PECHENARD, Jean-Paul PLANCHOU,

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 MATIN

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Yasmine CAMARA, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Karine FRANCKET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Didier DOUSSET, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Anne CABRIT, Sylvie CARILLON, Marie-Carole Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Aurélie COURNET, Huguette FOUCHÉ, Christine FREY, Aurélie GROS, Elvira JAOUEN, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Claudine THOMAS, Mélissa YOUSSEF.

Messieurs Frédéric BENHAIM, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Bernard GAUDUCHEAU, François KALFON, Mohammed MECHMACHE, Jean-Marc NICOLLE, Wallerand SAINT JUST (DE), Yann WEHRLING.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 APRÈS-MIDI

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESSE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAUT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Magali ALEXANDRE, Mathilde ANDROUËT, Corinne BORD, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Aurélie COURNET, Nathalie DELEPAULE, Alexandra DUBLANCHE, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Agnès EVREN, Christine FREY, Aurélie GROS, Chantal JOUANNO, Catherine LIME-BIFFE, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Babette ROZIERES (DE), Roseline SARKISSIAN, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Frédéric BENHAIM, Jérôme CHARTIER, Eric COQUEREL, David DOUILLET, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bernard GAUDUCHEAU, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, François KALFON, Philippe LAURENT, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Mohammed MECHMACHE, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Wallerand SAINT JUST (DE), Jean-Luc SANTINI, Yann WEHRLING.

La séance est ouverte par Madame Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, le 14 décembre 2016 à 9 heures 10.

Mme la Présidente – Nous allons voter l'urgence sur les rapports CR 204-16, CR 123-16, CR 225-16 et CR 235-16. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

Vote de l'urgence

Pour : LR, UDI, CD

Contre : FN, EELVA

Abstention : S&R, FdG, RCDE

Absent : NI

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la séance des 17 et 18 novembre 2016

Mme la Présidente – Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance plénière des 17 et 18 novembre 2016. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Pour : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE

Abstention : FN

NPPV : EELVA

Absent : NI

ADOPTION

Faits marquants

Mme la Présidente – Nous adressons nos félicitations à Yannick TRIGANCE qui va être élu à l'Assemblée nationale, à Christel ROYER qui va être élue maire de la Ville du Perreux et à Pierre DENIZIOT qui devient membre du Haut Conseil de la Famille.

L'ordre de passage des groupes est le suivant : FN, RCDE, EELVA, CD, UDI, LR, S&R et FdG.

Questions orales

M. LEGRAND (FN) – Bien que la mesure ait montré sa totale inefficacité, les travailleurs et les familles franciliennes ont subi la circulation alternée pendant quatre jours. Cette mesure imposée par l'État que vous avez soutenue a eu pour corollaire la gratuité des transports en commun, lesquels ont très largement montré leur totale inadéquation à une quelconque fréquentation massive en raison d'un sous-investissement chronique de l'État dans les infrastructures existantes. Inaugurer une nouvelle ligne passe mieux pour se faire réélire qu'investir dans le remplacement d'une caténaire centenaire. Nous avons entendu votre appel médiatique à Mme ROYAL. Je rappelle que ce sous-investissement date d'au moins une trentaine d'années, ce qui inclut très largement la période du gouvernement auquel vous avez participé et qui n'a pas fait beaucoup mieux que l'actuel.

Les abonnés Navigo, soit l'immense majorité des utilisateurs du réseau, n'ont pas bénéficié de la gratuité des transports puisque les abonnements sont mensuels ou annuels. Comme tous les abonnés, malgré les quatre jours de gratuité, j'ai payé mon Pass Navigo de décembre 73 euros pour devoir me déplacer le plus souvent à pied puisque le métro ou le RER ne fonctionnaient pas. Les agents de la Région croisés dans les couloirs de la ligne 13 pourront vous le confirmer. Par souci d'équité entre l'ensemble des usagers et en raison des nombreux dysfonctionnements constatés, particulièrement sur le réseau Nord, nous vous demandons de mettre en œuvre les procédures nécessaires pour que les abonnés Navigo obtiennent un remboursement partiel de leur Pass au *pro rata* des jours de gratuité.

Cette mesure est particulièrement coûteuse et s'ajoutera aux 16 millions d'euros du coût de la gratuité elle-même. Considérant que l'État est le principal responsable de la dégradation avancée du réseau de transport francilien et du prolongement inutile de la circulation alternée, nous vous demandons d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir la compensation totale du coût pour le STIF de la gratuité des transports et du remboursement des abonnés Navigo que les Franciliens attendent comme vous avez pu le remarquer en échangeant récemment avec les lecteurs d'un grand quotidien régional.

Mme la Présidente – À l'issue d'un pic de pollution inédit par sa gravité et sa longévité, et qui risque de se reproduire, le préfet de police a prononcé une mesure de circulation alternée pendant quatre jours, à savoir du mardi 6 au vendredi 9. La loi et l'arrêté interpréfectoral actuellement en vigueur sur la gestion des pics de pollution en Île-de-France permettent à l'État

d'imposer la gratuité des transports. Celle-ci doit alors être supportée financièrement par le Syndicat des Transports d'Île-de-France. Il n'y a donc rien à attendre de l'État quant à une prise en charge partagée du coût des transports gratuits qui s'élève à 16 millions d'euros pour les quatre jours écoulés. Ce coût nous semble néanmoins trop élevé au regard de l'efficacité de cette gratuité. Les abonnés représentent un tiers des usagers des transports quotidiens. Les deux autres tiers sont des occasionnels, à savoir des touristes, des touristes d'affaires et des personnes qui se déplacent. La gratuité s'est adressée à ces occasionnels. La semaine prochaine, nous aurons un retour d'expérience au bureau du Syndicat des Transports sur les conséquences de la gratuité sur le trafic. Nous observerons si une hausse des voyageurs liée à cette gratuité est intervenue et nous interrogerons quant à sa pertinence. La gratuité est une réponse d'urgence à une situation ponctuelle. Si la circulation alternée devait être appelée à durer, il me semble que la gratuité représente un coût disproportionné par rapport à son efficacité. Nous aurons ce débat au Syndicat des Transports d'Île-de-France avec les huit Départements d'Île-de-France. Un nouvel arrêté interdépartemental doit être pris dans les prochains jours en application de la loi sur la transition énergétique pour permettre au Syndicat des Transports de prendre des mesures tarifaires incitatives sans aller systématiquement jusqu'à la gratuité totale des transports. Nous en débattons au Syndicat des Transports d'Île-de-France.

Quant à savoir si des mesures de remboursement des abonnés Navigo seront prises en charge par le STIF, la question est le service fait. Pour la première fois dans l'histoire du STIF, au printemps dernier, les opérateurs ont remboursé les détenteurs de Pass Navigo à l'issue d'une grève car le service minimum n'avait pas été fait. Dans le cadre de l'accident perturbant et inqualifiable qui a eu lieu sur le RER B, la caténaire a cédé. Il ne s'agit pas d'une grève ni de la non-réalisation du service minimum par la SNCF dans l'exploitation de la ligne. SNCF Réseaux est en cause. Il s'agit d'un problème d'entretien et de vétusté du réseau. Par conséquent, nous n'avons pas la possibilité de rembourser les usagers pour service non fait. En revanche, nous avons besoin de 800 millions d'euros de rénovation que l'État doit apporter. Au-delà des 800 millions d'euros pendant dix ans réclamés par la Cour des Comptes pour remettre à niveau de réseau SNCF d'Île-de-France, il nous faut 450 personnels qualifiés supplémentaires pour réaliser ces travaux. Bercy ne pourrait se réfugier derrière les plafonds d'emplois imposés à la SNCF pour refuser le recrutement des personnels nécessaires à cette régénération du réseau. Le message de la Région ne changera pas. Il nous faut ces 800 millions d'euros et ces 450 personnels qualifiés.

Je cède la parole à M. AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Les récents épisodes de pic de pollution illustrent une nouvelle fois l'urgence à agir collectivement pour l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France, laquelle constitue un enjeu de santé publique qui engage notre responsabilité car il n'y a pas de justice sociale sans justice environnementale. Les Franciliens sont victimes de la pollution de l'air qui génère de nombreuses infections et maladies chroniques et cause près de 1 500 victimes chaque année sur le périmètre du Grand Paris. Notre Région est fortement touchée par les particules fines issues principalement de l'utilisation de véhicules diesel. Au cours des derniers jours, les consultations aux urgences pédiatriques pour pathologies respiratoires ont augmenté de 35 %. Les conséquences à l'exposition quotidienne et durable de ces particules fines étant connues, nos concitoyens attendent légitimement des mesures fortes pour les protéger de la part des pouvoirs publics. Nous devons aboutir à une Région libérée du diesel d'ici dix ans car le diesel propre, comme le nucléaire propre, n'existe pas. Des mesures efficaces existent et peuvent être immédiatement et rapidement mises en œuvre comme la fin des subventions et avantages fiscaux au diesel, des aides aux petites entreprises et artisans pour s'équiper d'utilitaires propres, la gratuité du Pass Navigo pendant un an en contrepartie de l'abandon d'un véhicule polluant, l'instauration d'un Pollutaxe régional sur les poids lourds, l'automatisme des mesures de circulation alternée et de la gratuité des transports en commun dès qu'un pic de pollution est observé ou la création d'une prime à la casse régionale. La Ville de Paris s'est engagée dans cette voie. Anne HIDALGO a annoncé l'interdiction des véhicules diesel dans Paris à l'horizon 2020. Le Conseil régional d'Île-de-France doit également jouer un rôle majeur dans la lutte contre les particules fines et l'utilisation des véhicules diesel. C'est en multipliant les actions contre la pollution et en restreignant toutes les sources de pollution que nous obtiendrons des résultats. La décision du STIF du mardi 6 décembre consistant à repousser à 2029 la conversion de la flotte des bus franciliens vers une motorisation propre est préoccupant et s'inscrit à rebours de l'urgence sanitaire. S'ajoutant au refus de la piétonisation des berges de Seine, au rejet de la circulation alternée et de la Journée sans voiture, la baisse des subventions à AirParif de certains Conseils départementaux franciliens ou à la suppression de capteurs de mesure d'air par la mairie d'Issy-les-Moulineaux, cette décision illustre le fait que la droite francilienne demeure obstinément rétrograde.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous préciser les moyens déployés par l'Exécutif régional pour assurer la sortie définitive du diesel de l'Île-de-France.

Mme la Présidente – La caricature ne vous sied pas, Monsieur AÏT. La Région n'a pas de compétence en matière de police de la circulation. Il ne nous appartient pas de dire quel type de voiture doit rouler sur nos routes. Notre compétence est celle du Syndicat des Transports et de la sortie des bus du diesel. Sans attendre le pic de pollution, nous avons acté la sortie totale du diesel des bus d'Île-de-France, ce qui est historique. Vous devriez nous en féliciter, nous en remercier et cesser de pinailler.

Alors qu'il ne s'agissait que d'un vœu pieux stratégique dans les orientations de la RATP, nous venons d'acter qu'il n'y aurait plus aucun bus diesel en 2025 à Paris, la Petite Couronne et la zone urbanisée de la Grand Couronne. Nous avons pris cet engagement dans le cadre du dossier JO 2024 pour obtenir la candidature de Paris. Nous sommes la capitale qui pourra présenter le dossier le plus décarboné et le plus favorable à l'environnement en matière de transports en commun, ce qui vaut par rapport aux deux autres candidatures. Nous ne vous avons pas attendus sur la sortie du diesel.

La conversion de la flotte des bus franciliens vers une motorisation propre en 2029 concerne la zone rurale. Il n'est pas envisageable d'aller plus vite car nous avons pris du retard au démarrage. La durée de vie d'un bus est de 14 ans. Si vous aviez voulu sortir du diesel avant 2029 pour la zone rurale de l'Île-de-France, il convenait d'engager la sortie en 2013 lorsque le sujet s'est posé au STIF ou en 2011 afin de respecter les délais.

Nous avons unanimement voté la volonté de l'Île-de-France de disposer d'une écotaxe sur les poids lourds en transit. Au cours de la campagne de 2015, M. BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale, Mme COSSE, qui fait partie de votre groupe et est ministre du Logement et moi-même avons pris l'engagement de soutenir l'instauration d'une écotaxe pour les poids lourds en transit selon le principe « Pollueur payeur ». Monsieur AÏT, que faites-vous dans votre propre groupe avec la ministre du Logement qui ne sollicite pas d'écotaxe pour les poids lourds en transit en Île-de-France ? Chacun assume ses responsabilités. J'assume les miennes. Demandez à vos élus d'assumer les leurs !

Trois questions feront l'objet d'une réponse commune EELVA, CD et LR sur la pollution de l'air.

Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA) – Tout le monde parle du dernier pic de pollution et les actions de justice se multiplient. Les conséquences portent sur la santé, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées avec 130 morts par jour et 42 000 par an. « 30 jours de dépassement des seuils par an, c'est comme 30 jours durant lesquels on boirait de l'eau sale » a dit quelqu'un d'EELVA. Qui accepterait ? Vous venez enfin de prendre des décisions dans un communiqué. Toutefois, pendant dix jours, vous avez tergiversé avec le veto à la circulation alternée et la polémique sur les berges de Seine. En plein pic de pollution, vous avez réussi à ralentir le renouvellement de la flotte diesel lancée au STIF. Dix jours pour une prise de conscience sont très longs. Cependant, je ne peux pas ici polémiquer ni accuser, mais avancer et je veux que votre conversion ne soit pas d'opportunisme ou de circonstance. Sur les modes de transport, il faudrait stopper l'augmentation de la capacité routière, inciter au covoiturage, multiplier les Conseillers en mobilité et confirmer définitivement qu'aucun achat de bus diesel n'interviendra, même en Euro 6. Il convient de développer le vélo en triplant le budget du Plan Vélo et en ajoutant une aide substantielle à l'achat de vélos électriques. Sur le volet des déchets, il convient de mettre en place des points de collecte des déchets verts afin que les particuliers ne les brûlent pas au fond de leur jardin et décider d'un moratoire sur l'incinération. Pour l'air intérieur, il faut des filières de produits d'entretien et de matériaux constructibles écologiques et soutenir la nouvelle filière sur la qualité de l'air intérieur. Sur le volet agricole, nous ne cessons de répéter qu'il faut favoriser le bio, la conversion et l'agriculture paysanne.

Madame la Présidente, il convient de remettre en cause tout notre modèle de développement, économique et de déplacement. Il faut cesser de voir l'écologie par le petit bout de la lorgnette et proposer des changements profonds. Il revient à la Région de le faire pour l'Île-de-France et de les accompagner. Les messages que vous envoyez ne sont pas les bons. Vous ne pourrez pas changer d'air si vous ne changez pas de modèle. Nous espérons que votre prise de conscience sera durable pour l'environnement.

Mme la Présidente – La parole est au groupe CD.

M. WEHRLING (CD) – Notre question portera sur le pic de pollution et le constat que les mesures prises de circulation alternée, qui semblaient constituer la seule possibilité de réduire la pollution de l'air, n'a pas fonctionné ou insuffisamment. Nous faisons face à un phénomène grave. L'exaspération monte et nous ne sommes pas loin d'un scandale sanitaire.

Je vous félicite pour les mesures annoncées hier, à savoir le Fonds Air-Bois renforcé, l'aide aux artisans et commerçants pour remplacer leur véhicule ancien et l'aide à l'innovation et à la recherche, le Plan Bus, le soutien à l'autopartage et au covoiturage. Le système Crit'Air, à savoir les vignettes obligatoirement apposées sur les véhicules à Paris à compter du 15 janvier 2017, pourrait être généralisé au vu des annonces de la ministre de l'Écologie à l'ensemble des villes sujettes à pollution, soit toute la Première Couronne, voire au-delà. Profitons de cette disposition pour faire en sorte que les pics de pollution ne soient plus gérés selon un système de plaques paires ou impaires, mais sur ce système. Les véhicules dotés d'une étiquette de catégorie 5 ou 4 pourraient ne plus circuler les jours de pic de pollution. Nous pourrions permettre aux véhicules de catégorie 0, 1 ou 2 de circuler dans les zones les plus polluées ou les plus denses. Anticipons cette évolution qui me semble la plus efficace pour lutter contre la pollution de l'air due aux véhicules et au transport. À l'avenir, il convient d'anticiper la contrepartie de cette disposition en proposant des aides au remplacement de leur véhicule aux possesseurs de véhicules de catégorie 5. La taxe poids lourds devrait être affectée au financement de cette mesure coûteuse.

Madame la Présidente, je vous propose de prendre les initiatives visant à avancer avec la préfecture et d'autres collectivités sur ces mesures relatives aux vignettes et au remplacement des véhicules les plus polluants.

Mme la Présidente – La parole est au groupe LR.

M. LECOQ (LR) – Paris et la Région Île-de-France ont fait l'objet d'un pic de pollution durant quatre jours consécutifs. Sur injonction de la maire de Paris, le préfet de police a décrété la mise en œuvre de la circulation alternée dans la capitale et 22 communes limitrophes. Malheureusement, ces mesures ont coïncidé avec une série de pannes sur le réseau francilien, notamment sur les RER B et C et gare du Nord, ce qui a fait subir un véritable enfer à des dizaines de milliers d'usagers. Il est rapidement apparu que la diminution de la circulation n'était pas notable, mais au maximum de 10 % compte tenu des nombreuses exceptions autorisées. La diminution de la pollution enregistrée a été bien inférieure aux objectifs, ce qui n'est pas étonnant puisque ces mesures de restriction, s'ajoutant aux conséquences de la fermeture des voies sur berges, ont entraîné de nombreux bouchons à l'extérieur de Paris et sur le périphérique. Contrairement à ce que semblent nier certains de nos collègues et certains pseudo-spécialistes, une voiture faisant du *stop-and-go* pollue bien davantage qu'un véhicule circulant à vitesse constante. Chacun a envie de vivre dans des villes où la qualité de l'air est bonne, où les enfants et les personnes fragiles n'ont pas de crises d'asthme et où l'on peut pratiquer une activité sportive sans restriction, ce qui suppose que nous sortions de ce débat manichéen instrumentalisé par la municipalité parisienne depuis quinze ans.

Quelles sont les actions concrètes mises en œuvre à Paris pour obtenir une baisse durable de la pollution et une amélioration indéniable de la qualité de l'air alors que la situation nécessite des mesures fortes mises en œuvre dans la continuité comme la création de parkings de dissuasion aux portes de Paris, l'automatisation de lignes de métro et la sécurisation de l'ensemble du système de transport en commun ? Dans ce contexte angoissant pour les malades où l'amateurisme et l'idéologie se sont coalisés, que comptez-vous faire, Madame la Présidente pour élaborer à l'échelle de la Région une véritable politique de lutte contre la pollution atmosphérique et d'amélioration de la qualité de l'air ?

Mme la Présidente – La pollution de l'air en Île-de-France est un enjeu majeur de santé publique qui ne tolère pas les médiocres polémiques et contre-vérités. Nous avons connu un épisode de pollution exceptionnel par son intensité et sa durée. La Région et le STIF ont pleinement joué leur rôle dans la gestion de cette crise aux côtés de la préfecture et de nos différents partenaires. Nous avons fait entendre notre voix en demandant la mise en place automatique de la circulation alternée en cas de pic de pollution pour éviter les tergiversations qui remettent la circulation alternée à l'arbitraire de décisions préfectorales. Je vous prie de ne pas déformer ma position.

Nous avons assuré la gratuité des transports pendant le pic de pollution. Cette mesure qui représente un coût de 4 millions d'euros par jour a coûté près de 16 millions d'euros au STIF sans avoir nécessairement incité les Franciliens à prendre les transports en commun. Je réunirai d'ici la semaine prochaine un bureau exceptionnel du STIF afin d'envisager les mesures à prendre en cas de prolongation d'un pic de pollution.

Nous n'avons pas attendu ce pic de pollution pour engager résolument la Région dans la lutte pour une meilleure qualité de l'air. Je demande un peu de modestie à l'opposition. Quand, après avoir détenu le pouvoir durant dix-sept ans, on laisse une Région avec des pics de pollution à répétition, on n'explique pas ce qu'il aurait fallu faire. Ce pic de pollution constitue la partie émergée de l'iceberg et nous devons nous attaquer à la partie immergée, ce que Chantal JOUANNO, Stéphane BAUDET et moi-même avons fait dès notre arrivée avec le Plan Air voté en juin dernier qui en est la première expression. Nous avons créé le Fonds Air-Bois qui a été voté hier et consiste en une aide de 1 000 euros pour que les particuliers puissent moderniser leur installation de chauffage bois. La moitié du pic de pollution subi la semaine dernière était dû aux vieilles chaudières à bois polluantes dont le remplacement est un impératif de santé publique. Nous mettons 1 000 euros sur la table pour inciter les Franciliens à changer de chaudière en lien avec l'ADEME qui a dénombré 11 000 chaudières concernées. Avec le triplement du Fonds Air-Bois envisagé en 2017, 4 000 d'entre elles pourront être remplacées, soit un tiers de l'objectif de pollution de l'Île-de-France. Nous commençons par le Département de l'Essonne qui a candidaté à l'ADEME. La Seine-et-Marne et le Val-d'Oise souhaitent faire partie de cette expérimentation. Cette mesure est importante car un chauffage au bois à foyer ouvert pollue autant en une journée qu'une voiture en une année.

Nous avons également adopté le Lab Air visant à soutenir les entreprises innovantes dans le secteur de la qualité de l'air et initier la dynamique d'un pôle de compétitivité francilien sur cette problématique. En matière de recherche, nous créerons un Domaine d'Intérêt Majeur régional sur la question de la pollution de l'air. Ce programme transversal, qui sera coordonné par l'université Paris Est Créteil et l'université de Marne-la-Vallée, sera financé à hauteur de 200 000 euros. Nous lancerons une grande expérimentation sur la question de la qualité de l'air dans le métro. Lors des pics de pollution, les Franciliens sont incités

à prendre le métro où l'air est encore plus pollué. Cette expérimentation à hauteur d'un million d'euros sera lancée avec des start-ups pour tenter de dépolluer l'air des particules fines dans le métro francilien.

En ce qui concerne le trafic automobile, l'ennemi n'est pas la voiture, mais la voiture polluante. Si, demain, le véhicule est silencieux et décarboné, je ne vois pas pourquoi nous limiterions la liberté de déplacement des Franciliens. La circulation alternée impacte indifféremment tous les types de voitures. Le système de vignettes qui sera mis en place en janvier prochain permettra de cibler les véhicules les plus polluants, ce qui sera plus efficace, mais signifie que les Franciliens n'ayant pas les moyens de changer leur vieille voiture seront empêchés de circuler. Les Franciliens les moins favorisés seront les plus impactés par cette vignette. Pour éviter cette discrimination par l'argent, nous avons fait voter en début d'année une aide aux artisans et commerçants pour le remplacement de leurs véhicules les plus polluants, à savoir 3 000 euros pour un véhicule utilitaire léger, 6 000 euros pour une camionnette et 9 000 euros pour un poids lourd. Nous consacrerons 4 millions d'euros à ce dispositif en 2017, soit deux fois plus que la mairie de Paris. Au plan national, je soutiens l'instauration d'une prime à la casse pour les particuliers. Il n'est pas de la compétence de la Région d'intervenir sur les véhicules des particuliers, mais celle-ci est indispensable. Il ne s'agit pas de l'aide de 10 000 euros de Mme ROYAL pour passer au véhicule électrique, lequel compense à peine le surcoût et n'incite pas au remplacement.

Ces mesures s'ajoutent à nos actions en faveur des transports propres, à savoir la sortie du diesel des bus en 2025 pour toute la zone dense de l'Île-de-France, le Plan Vélo et le Plan Route, les 10 000 places supplémentaires de parking relais et le Grand Paris des Bus avec la reconfiguration des lignes de bus, notamment les lignes parisiennes à moitié vides qui polluent. Notre plan de rénovation du matériel roulant inédit favorise une moindre pollution. Les plateformes de covoiturage que nous avons reçues au STIF pour la première fois trouveront leur place et pourront faire leur promotion sur le site Via Navigo. Nous les encouragerons et leur fournirons des places réservées dans certains parkings relais car le covoiturage est l'avenir. Nous travaillons dans le cadre du Plan anti-bouchons à la mise en place de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur un certain nombre de grandes routes pénétrantes en Île-de-France, ce qui permettra le développement du covoiturage que nous appelons tous de nos vœux depuis des années, mais pour lequel personne n'avait rien fait.

Agir pour l'air, c'est améliorer notre efficacité énergétique, mieux mobiliser nos ressources forestières, financer la méthanisation et lancer des espaces collaboratifs de télétravail — nous avons lancé 41 tiers lieux en 2016 —, et revégétaliser l'Île-de-France.

Sur ces sujets, nous ne sommes pas dans la polémique, mais dans l'action avec pour seul objectif de permettre à nos enfants de respirer un air plus propre en Île-de-France. Un budget contre la pollution de l'air multiplié par treize en deux ans dérange à gauche, mais il s'agit de la réalité de notre action et de notre bilan. Le budget total environnement que nous proposerons en janvier traduira cet engagement avec des crédits en hausse de plus d'un tiers.

La parole est au groupe UDI.

Mme DURANTON (UDI) – De nombreux enseignements sont à tirer de l'épisode de pollution qui a fortement impacté la Région parisienne ces derniers jours. Si la mise en place de la circulation alternée a pu avoir un impact qu'il conviendra d'évaluer, la succession d'incidents qui a émaillé la vie des usagers de nos réseaux de transport doit nous interroger. Lutter contre la pollution de l'air en faisant reculer le niveau des émissions issues de véhicules particuliers suppose de pouvoir s'appuyer sur un réseau de transport et des infrastructures performantes, ce qui n'est pas le cas. Plus de trois ans après la catastrophe de Brétigny, notre réseau demeure dans un état de vétusté inquiétant et peu conforme au service que les Franciliens sont en droit d'attendre. Je citerai l'exemple du 30 novembre sur la ligne C, voici quelques jours sur la ligne 14 du métro, et hier et avant-hier sur les lignes C et D.

Madame la Présidente, je n'ignore pas qu'en plus de payer les choix politiques de nos prédécesseurs nous touchons aux limites de la compétence régionale. Il n'en demeure pas moins que les Franciliens se tournent vers nous et que nous leur devons des réponses. Lors du dernier débat budgétaire, le groupe UDI a proposé qu'un audit financier et organisationnel du STIF soit réalisé, permettant de dégager des marges de manœuvre supplémentaires en matière d'investissement à réaliser pour préserver la qualité du service rendu aux usagers et mettre sur la table des éléments concrets sur la vétusté du réseau. Avez-vous des éléments nouveaux à nous communiquer ? Comment entendez-vous placer l'État face à ses responsabilités pour que l'on investisse enfin dans la modernisation de notre réseau de transport public ?

Mme la Présidente – Deux accidents majeurs sur les caténaires du réseau SNCF de Paris Nord sont intervenus la semaine dernière en plein épisode de pollution alors que le préfet de police avait décidé la circulation alternée. J'ai aussitôt demandé une mesure de tolérance pour les voyageurs du Nord Francilien victimes d'une panne totale de transport du réseau Paris Nord qui n'avaient plus aucun moyen de se déplacer et pour les touristes qui ne pouvaient gagner les aéroports.

Cette nouvelle crise sur le réseau SNCF démontre la vétusté du système de transport en Île-de-France et me donne l'occasion de faire une mise au point sur les responsabilités de chacun. L'établissement public SNCF Réseaux, détenu intégralement par l'État, est responsable de l'entretien et de la maintenance des infrastructures ferroviaires existantes. Les péages payés par le STIF pour le Transilien et les RER sont plus chers que ceux des autres Régions pour les TER. Ils ont été fixés par SNCF réseaux pour couvrir la totalité des coûts, y compris les coûts de régénération. J'ai rappelé un certain nombre d'évidences au Conseil de Surveillance de la SNCF dont je suis membre. J'ai interpellé la ministre de tutelle de la SNCF Réseaux, Ségolène ROYAL, pour que l'État nous assure qu'il prendra enfin ses responsabilités, qu'il mettra sur la table en 2017 les 800 millions d'euros par an pendant 10 ans indispensables à la régénération du réseau ferré et qu'il mettra à la disposition de SNCF Réseaux les moyens humains nécessaires à cette modernisation. De tels accidents, avec des caténaires vieilles de 70 ans qui lâchent, sont le résultat de décennies de sous-investissement de la part de l'État dans les réseaux de banlieue qui ont été sacrifiés au profit des TGV. Il est temps que le gouvernement prenne des engagements fermes. La Cour des Comptes évoque 10 ans à 800 millions d'euros, ce qui permettra de retrouver le niveau actuel de ponctualité. Nous nous dirigeons donc vers 10 ans de travaux et de tracas pour les voyageurs indispensables pour éviter des accidents tragiques en Île-de-France. Les efforts du Syndicat des Transports d'Île-de-France, qui a la responsabilité de l'exploitation des lignes, du matériel roulant et du service aux voyageurs avec un plan de modernisation sans précédent de 9,5 milliards d'euros pour acquérir ou rénover plus de 700 rames sur les lignes de RER et de Transilien, sont menacés si l'État ne fait pas son travail de régénération du réseau. Vous pouvez compter sur ma détermination pour que cette situation n'arrive pas et j'invite tous les élus de cette assemblée, par-delà les clivages partisans, qui ont à cœur de défendre nos transports, à rejoindre ce combat.

La parole est au groupe S&R.

M. DA SILVA (S&R) – À entendre vos réponses, comme d'habitude, vous n'êtes responsable de rien. Quand ce n'est pas le gouvernement qui doit porter les responsabilités et les difficultés rencontrées par les Franciliennes, c'est la mairie de Paris. Ne vous en déplaît, un sondage révèle qu'un an après l'installation de votre équipe à la tête de la Région, seuls 40 % des Franciliens sont satisfaits, ou plus exactement, 53 % des Franciliens sont insatisfaits de votre action. Sur la méthode, votre bilan est assez limpide, à savoir des séances conçues comme des conférences de presse, sans contenu et que vous désertez chaque fois un peu plus. Si j'en crois votre agenda, vous serez absente cet après-midi. Sur le fond, la liste des promesses non tenues faites lors de la campagne et des mensonges à vos électeurs s'allonge davantage chaque jour. Les Franciliens attendent toujours votre Révolution des transports, de même que les 700 rames supplémentaires, les 1 000 nouveaux bus en Grande Couronne ou les transports en commun la nuit durant le week-end. Votre promesse de remboursement des titres de transport en cas de retards répétés correspond à des dizaines d'euros de pouvoir d'achat qui seraient redistribués chaque mois aux Franciliens si vous vous y étiez tenue. L'augmentation de 3 euros du Pass Navigo doit certes figurer à votre bilan, mais certainement pas à votre actif. Il faut se rendre à l'évidence, dans tous les domaines, le soufflé de votre campagne est désespérément retombé.

La Smart Région se résume à une série de mesurètes dont la plus symbolique est le nouveau Pass Contraception qui remplace ce qui constituait un vrai dispositif d'accompagnement par une simple application. Les lycéens et les professeurs attendent toujours de savoir quand sera programmée la rénovation de leurs établissements. Les Franciliens, et en particulier les Franciliennes, qui pensaient pouvoir prendre leur bus de nuit en étant plus rassurés, ne peuvent toujours pas se faire déposer entre deux arrêts. Voilà ce que vous n'avez pas fait et ce que vous avez défilé en un an !

Madame la Présidente, comment comptez-vous répondre et remédier à l'insatisfaction que vous semblez provoquer chez nos concitoyennes ?

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de défendre notre bilan au terme de cette première année de mandature. Contrairement à vos affirmations, nous pouvons être extrêmement fiers du travail accompli depuis notre arrivée, d'avoir engagé la Révolution des transports avec un plan de modernisation du matériel roulant de 9,5 milliards d'euros, d'avoir décidé et fait voter le déménagement du siège du Conseil régional de l'autre côté du périphérique dont vous aviez tant rêvé sans jamais le faire, d'avoir remis la Région en marche en en faisant une collectivité d'investissement et en faisant du Brexit une opportunité, d'être la Région la plus économe de France, d'avoir multiplié par treize les crédits pour la lutte contre la pollution de l'air et d'augmenter d'un tiers le budget environnement, d'offrir davantage d'autonomie aux lycées et de lancer un plan Orsec de lutte contre la vétusté qui touche 300 d'entre eux car il s'agit malheureusement du bilan que vous nous avez laissé, de donner l'exemple avec notre charte éthique et la baisse des dépenses de fonctionnement, et de signer des accords internationaux avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie qui étaient au point mort à notre arrivée alors que tant de Franciliens sont originaires de ces pays.

Nous avons réalisé les deux tiers du programme sur lequel nous avons été élus et nous pouvons en être fiers. Le Contrat de Projet État-Régions sur lequel il manquait 5,5 milliards d'euros est bouclé en accord avec l'État et les Départements. Les maires plébiscitent massivement nos nouveaux dispositifs comme le Fonds Propreté et les nouveaux quartiers écologiques et

innovants. Si je voulais être taquine, je dirais que nous avons réalisé tout ce que vous aviez rêvé de faire. Je remercie mes Présidents et les agents de la Région. Je voudrais que nous les applaudissions pour ce travail collectif que nous menons depuis un an. *[Applaudissements]*.

La parole est au groupe FdG.

Mme GHIATI (FdG) – La société Airbus a récemment annoncé la suppression de 1 164 postes en Europe, dont 640 en France. Le site des Hauts-de-Seine devrait être fermé courant 2018 avec 308 suppressions de postes dont 150 seraient potentiellement transférés à Toulouse. Selon un scénario brutal que trop de salariés de la Région subissent, la Direction évoque un plan de départs volontaires, mais n'exclut pas les licenciements secs si les objectifs n'étaient pas remplis. La fermeture de Suresnes entraînera la disparition de moyens techniques, de compétences et de savoir-faire d'une grande valeur. Cette décision est aussi absurde qu'inacceptable de la part d'une entreprise dont le carnet de commandes est plein, les bénéfices au plus haut et qui dispose d'une trésorerie de 5,6 milliards d'euros. Elle s'ajoute aux 582 suppressions de postes annoncées en octobre chez Airbus Helicopters pour les sites de Marignane et de la Courneuve. Les élus du groupe Front de Gauche la condamnent avec vigueur et expriment leur solidarité à tous les salariés concernés à Suresnes, à la Courneuve et sur tous les sites européens concernés par cette saignée sociale. Alors que la Direction de l'entreprise évoque la pression de la concurrence, il est clair que ces décisions répondent en premier lieu à une stratégie de rentabilité financière de court terme au détriment d'une vision industrielle réellement durable. Marwan LAHOUD, dirigeant du groupe Airbus et membre de votre Conseil stratégique pour la croissance et l'emploi déclarait le 3 mai dernier lors de la présentation du bilan annuel du groupe : « *2015 est une année record* ». Avec une telle stratégie, on ne peut que douter de l'implication réelle de certains dirigeants du Conseil stratégique pour améliorer la situation de l'emploi dans notre Région, ainsi que son activité économique.

Notre groupe estime qu'il est du devoir des pouvoirs publics de l'État et de la Région d'agir auprès de la Direction d'Airbus et de travailler à préserver la filière aéronautique. Avec 100 000 emplois, celle-ci compte parmi les principales filières industrielles d'Île-de-France. À l'heure où nous allons débattre du nouveau schéma de développement économique de la Région, il y a tout lieu de s'inquiéter du devenir des acteurs de cette filière, en particulier de toutes les entreprises sous-traitantes d'Airbus qui pourraient être affectées par ces choix catastrophiques.

Madame la Présidente, quelles mesures comptez-vous prendre pour empêcher cette hémorragie d'emplois chez Airbus et dans l'industrie aéronautique francilienne et faire en sorte que l'Île-de-France reste la première Région française de cette filière ?

Mme la Présidente – Nous sommes la première Région aéronautique d'Europe, avons bien l'intention de le rester et d'investir par tous les moyens pour le rester. Il s'agit d'investir dans l'innovation et la recherche et le développement, et dans la formation puisque nous serons prochainement partenaires du futur campus des métiers de l'aéronautique qui permettra de former nos jeunes à ces métiers à Bondoufle en Essonne.

La question des emplois constitue une priorité de l'Exécutif en place. C'est tout le sens de la cellule de veille pour les entreprises en difficulté mise en place avec le Vice-Président Jérôme CHARTIER. Nous suivons avec la plus grande vigilance les décisions des entreprises susceptibles d'impacter significativement l'emploi dans la Région. Le groupe Airbus a connu un certain nombre de déconvenues, à savoir les faibles ventes de l'A380, les difficultés récentes sur l'A400 et sur l'A320neo. Ces difficultés l'amènent à prendre des décisions de réorganisation qui impacteront les salariés de la Région. En Île-de-France, l'entreprise est implantée sur quatre sites et le site de Suresnes serait concerné puisque la Direction a confirmé sa fermeture à horizon 2018. Au niveau régional, nous veillerons aux côtés de l'État à ce qu'Airbus accompagne à juste hauteur les salariés dans leur reconversion. Airbus est une entreprise solide qui évolue dans un secteur extrêmement concurrentiel qui l'oblige à rationaliser ses *process*. Nous ne sommes pas compétents pour intervenir dans la gestion et la stratégie de l'entreprise, mais elle n'en doit pas moins assurer un avenir aux salariés de ce site en leur offrant tous les outils de reclassement nécessaires. J'y veillerai personnellement. Les bassins d'emplois que nous avons récemment dessinés en Île-de-France devront permettre d'assurer à ces salariés des solutions de reconversion ou de formation ancrées dans leur territoire de vie. La Région est prête à travailler avec le groupe Airbus pour articuler au mieux la future gouvernance de ces bassins d'emploi avec les solutions de reclassement proposées par ce groupe.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

CR 233-16 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – DÉCEMBRE 2016

Mme la Présidente – Nous allons désigner les représentants du Conseil régional dans divers organismes. Je propose un vote à main levée. Y a-t-il des objections ? Nous allons ouvrir le scrutin.

Vote de la procédure à main levée

Pour : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

Absent : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous commençons par le bulletin n° 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du Bulletin n° 1

Pour : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

Absent : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au bulletin n° 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du Bulletin n° 2

Pour : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

Absent : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons aux orientations budgétaires 2017. Je cède la parole à M. SALINI.

M. SALINI – Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, ce deuxième débat d'orientation budgétaire de notre mandature a pour vocation de présenter les grandes tendances qui structurent notre budget. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des engagements pris devant les Franciliens et est marqué par une double ambition. Nous poursuivons notre volonté d'accélérer nos investissements et maintenons la gestion sobre et rigoureuse qui a déjà prévalu cette année. Toutefois, le contexte dans lequel s'établit ce budget est marqué par de fortes contraintes financières et une grande incertitude en matière de ressources. Comme cette année, nous continuerons de redresser la santé financière de la Région afin de ne pas faire peser sur les Franciliens les baisses massives des dotations, tout en préservant une capacité d'autofinancement à la hauteur de nos ambitions.

Les orientations budgétaires 2017 ont un triple objectif : accélérer les investissements, diminuer les dépenses et stabiliser l'emprunt. Nous augmenterons de 16 % nos investissements en 2017, en particulier sur les transports, les lycées et la culture. Nous continuerons de diminuer nos dépenses de fonctionnement pour poursuivre nos objectifs d'économies. Grâce à celles-ci, nous maintiendrons notre emprunt d'équilibre 2017 au même niveau que 2016. Nous évoluons dans un contexte budgétaire particulièrement contraint et nos ressources se redessinent actuellement dans le cadre du vote du PLF 2017. Cette incertitude a justifié le décalage du vote du budget primitif 2017 en janvier. Les recettes de fonctionnement devraient augmenter. Suite à la réforme de la taxe sur les bureaux, l'État devrait nous verser 30 millions d'euros et nous devrions toucher la part dynamique des 25 points de CVAE estimée à un peu moins de 50 millions d'euros. Pour financer les transferts de compétence en matière de développement économique, nous devrions recevoir 55 millions d'euros au titre de la transition pour 2017. Pour 2018, le PLF prévoit d'échanger le montant de la DGF et du Fonds de transition par une part dynamique équivalente de TVA, soit un montant estimé pour toutes les Régions à 534 millions d'euros. Dès 2019, nous toucherons la part dynamique de la TVA estimée à 14 millions d'euros par an. Les recettes d'investissement devraient baisser de 43 millions d'euros sous l'effet de la réforme du barème de la taxe sur les créations de bureaux qui nous est fortement défavorable. Sur la période, nous tablerons sur une quasi-stabilité des recettes de fonctionnement et d'investissement de + 0,8 %, soit un peu plus de 30 millions d'euros, avec un pic en 2017 qui s'explique par des effets conjoncturels liés au financement du Plan 500 000 formations. Les principales économies interviendront sur les dépenses de fonctionnement des services de la Région et des élus avec une forte baisse des frais d'impression, de communication et de réception. Un plan d'optimisation des achats est en cours d'élaboration pour viser les 125 millions d'euros d'économies d'ici 2021 en regroupant les achats. Nous poursuivons la diminution des subventions aux organismes associés déjà engagée en 2016. Notre objectif est de supprimer les doublons, de réinternaliser et de gagner en efficacité.

Notre politique d'économies vise à déployer un programme d'investissement ambitieux tout en maîtrisant notre dette. De notre capacité à investir dépendront l'attractivité et le dynamisme de notre Région. En nous reconcentrant sur nos compétences, notre politique de rationalisation nous permettra d'accélérer nos investissements dans de nombreux secteurs. Sur le plan sectoriel, nous accélérerons les dépenses d'investissement selon quatre axes majeurs. Il s'agit en premier lieu des investissements d'avenir dans les transports où nous renforcerons significativement nos investissements, à savoir + 24 %. À titre d'exemple, je citerai le projet EOLE, le T9, le prolongement de la ligne 11 et l'électrification de la ligne P. Nous prévoyons + 26 % dans les lycées. Nous ouvrirons d'importants chantiers dans dix lycées franciliens. Le PPI en cours d'élaboration aura pour vocation de répondre aux enjeux démographiques auxquels la Région sera confrontée dans les années à venir. En fonctionnement, nous poursuivons le déploiement des aides votées en 2016, à savoir la cantine, le budget autonomie et la lutte contre les addictions. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Île-de-France doit devenir un pôle d'attraction. 2016 a été une année exceptionnelle avec l'engagement d'un tiers du CPER sur les projets Condorcet et Picpus. Nous augmenterons de 24 % notre aide au nouveau DIM labellisé. En matière de transition environnementale, nous poursuivons les dispositifs lancés en 2016 qui ont rencontré un vif succès. Dans un contexte où les prévisions de croissance sont revues à la baisse, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour relancer l'activité économique et l'emploi en Île-de-France. 2017 sera l'année de la mise en œuvre du SRDEII. Nous renforcerons les dispositifs UP en direction des entreprises, ferons de la formation professionnelle un levier pour l'emploi et définirons nos priorités régionales dans le cadre du Contrat de Plan Régional du Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). Nous souhaitons inverser la courbe de l'apprentissage pour accueillir tous les apprentis dans le cadre des nouveaux contrats de performance mis en place avec les CFA. Nous appuierons les formations sanitaires et sociales porteuses d'emplois d'avenir. Nous orientons notre stratégie internationale vers les pays ayant un fort intérêt économique pour les entreprises franciliennes. Nous porterons un soin particulier à deux secteurs qui ont beaucoup souffert cette année, à savoir le tourisme et l'agriculture avec la mise en place du pacte agricole. Le troisième axe dans lequel nous investirons permettra d'améliorer le cadre de vie des Franciliens. Nous

poursuivons notre politique de sécurisation et de logement initiée en 2016. Les moyens de la culture augmenteront de 26 %. Le sport verra son budget augmenter de 54 %, notamment dans l'hypothèse de l'organisation des JO 2024. Notre dernier axe s'appuiera sur une montée en puissance des fonds européens. Afin de sécuriser la certification des 62 millions d'euros au titre du FEDER et du FSE, nous avons renforcé les équipes de développeurs pour mobiliser la Région sur les appels à projets européens dans de nombreux domaines. Notre emprunt d'équilibre exécuté en 2016 sera, grâce aux économies réalisées, inférieur à celui de 2015 malgré les fortes contraintes qui pèsent sur notre budget en matière de recettes et de dépenses. Pour 2017, nous prévoyons de maintenir notre emprunt d'équilibre au même niveau que 2016, à savoir 802 millions d'euros en reportant une partie du remboursement anticipé des créances SNCF/RATP sur 2017.

Nous réalisons un réel effort et je souhaite vous remercier et vous féliciter de votre participation active et responsable à cet effort budgétaire qui marque un ralentissement du rythme de progression de notre endettement net, en sachant que nous devons tenir compte d'une hausse structurelle de nos dépenses obligatoires et d'une augmentation de 84 millions d'euros des annuités de remboursement des emprunts passés. Je remercie et salue tout particulièrement les services de l'UFAG et leur Directeur, Monsieur Jean-Philippe de SAINT-MARTIN, qui ne sont pas étrangers à cette évidente maîtrise budgétaire.

Mme la Présidente – La parole est au CESER.

M. GIORDANO – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis que les membres du Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France ont voté le jeudi 8 décembre 2016 à propos des orientations budgétaires 2017 proposées par l'Exécutif de la région.

Le CESER relève quelques éléments essentiels du contexte institutionnel, financier et budgétaire dans lequel s'insèrent ces orientations budgétaires pour l'année 2017. La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé aux Départements et aux Régions la clause de compétence générale. Le projet de loi de Finances 2017 apporte deux nouveautés importantes dans le budget des Régions, à savoir la création d'un Fonds de transition pour le développement économique et l'innovation, lequel dotera les Régions de 450 millions d'euros, dont 55 millions d'euros pour la Région Île-de-France. La dotation globale de fonctionnement sera remplacée par une part de la TVA à partir du 1^{er} janvier 2018. L'exercice budgétaire de la Région Île-de-France est particulièrement contraint. L'autonomie fiscale et financière de la Région est limitée aux cartes grises et 80 % de ses dépenses de fonctionnement sont obligatoires. Concernant les deux péréquations auquel le budget de la Région est soumis, le prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources devrait rester en 2017 à son niveau de 2013, soit 675 millions d'euros, et le prélèvement au titre de la péréquation des ressources perçues par les Régions devrait s'élever à 80 millions d'euros en 2017.

Le CESER estime que, dans la définition des péréquations, les spécificités de la Région Île-de-France devraient être mieux prises en compte. Le CESER propose ensuite le cadre de l'équilibre du budget à venir. L'ensemble des recettes régionales devrait s'élever à 4 308 millions d'euros en 2017, soit + 4,2 % par rapport à l'exercice réalisé en 2016. Les recettes de fonctionnement devraient être en augmentation et les recettes d'investissement, en diminution. Les dotations de l'État devraient baisser de 13,7 % en 2017 par rapport à 2016. La DGF devrait baisser de 76 millions d'euros par rapport à 2016. Cette baisse devrait être compensée par des recettes fiscales, à savoir 49 millions d'euros provenant de la part dynamique de la CVAE issue des 25 % jusqu'alors dévolus aux Départements et 30 millions d'euros provenant d'un reliquat de la taxe sur les bureaux qui abondait jusqu'alors le budget de l'État. L'équilibre budgétaire devrait être du même niveau qu'au BP 2016, soit 802 millions d'euros.

Le CESER souligne que l'encours de la dette est passé de 1 978 millions d'euros en 2004 à 5 363 millions d'euros en 2015. Elle a donc plus que doublé en 10 ans et la capacité de désendettement de la Région est passée de 2 années en 2004 à 7,5 années en 2015.

Le CESER estime que l'information budgétaire pourrait être nettement améliorée et souligne la complexité croissante des mécanismes budgétaires qui gouvernent les finances publiques, ce qui contrevient à l'objectif de rendre plus accessible aux citoyens les documents publics, notamment les budgets des collectivités territoriales. Le CESER souhaite une présentation budgétaire lisible des crédits européens pour la Région qui est, depuis l'an dernier, l'autorité de gestion.

Le CESER propose qu'une présentation simple et claire soit faite du transfert de la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des Départements à la Région pour que les élus et les citoyens puissent en suivre l'enjeu et les modalités. Il demande que la CVAE soit remodelée pour une meilleure stabilité de son rendement.

Le CESER souhaite connaître l'impact concret sur le budget de la réduction des dépenses de fonctionnement annoncée par l'Exécutif, ainsi que sa trajectoire et la soutenabilité à terme.

L'Exécutif régional annonce la reconduction de la diminution de 10 % en moyenne des dotations versées aux organismes associés. Le CESER n'a pas eu connaissance des conclusions de l'étude financée par la Région sur les organismes associés. Il fait remarquer la nécessité d'établir des priorités en fonction par exemple de leur place dans le champ de compétences de la Région.

L'Exécutif régional a décidé de déménager le siège de la Région à Saint-Ouen dès 2018. Le CESER souhaite connaître les coûts engagés en 2017 pour ce déménagement et les économies générées à partir de 2018 et au-delà. Le CESER entend une clarification de la présentation budgétaire au moment du budget primitif de 2017. Il rappelle que l'exercice budgétaire et se mesure en crédit de paiement. Il ne saurait donc y avoir de confusion avec les prévisions pluriannuelles des crédits exprimées en autorisations de programme et d'engagement. Le CESER trouve intérêt à ce que l'Exécutif régional entame un processus d'agrégation de tous les risques, voire des comptes, notamment sur les organismes associés qui engagent la Région.

Le CESER demande qu'un dispositif de suivi budgétaire et financier du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) soit déployé simultanément à la mise en place de ce schéma directeur.

Le CESER appelle solennellement l'attention de l'Exécutif régional sur les conditions d'élaboration de sa vie budgétaire. En prévision du budget primitif, il demande instamment de lui transmettre les documents budgétaires et financiers dans des délais lui permettant de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Mme la Présidente – Nous devons faire face à une stagnation économique nationale qui n'épargne malheureusement pas notre Région, avec des secteurs particulièrement impactés en Île-de-France en 2016 comme l'industrie touristique et l'agriculture, à laquelle s'ajoutent des incertitudes sur les ressources futures de la Région. Cependant notre objectif est clair, à savoir rester sur les nouvelles orientations décidées depuis un an. Nous gardons le cap pour créer les conditions d'un renouveau économique de la Région tout en maîtrisant notre endettement. Pour ce faire, nous accélérerons la mise en œuvre de notre programme d'investissement tout en baissant les dépenses de fonctionnement. Cette stratégie a porté ses fruits en 2016 puisque nous aurons fait en 2 ans près de 200 millions d'euros d'économies, ce dont nous pouvons tous nous féliciter puisque nous avons restitué ces économies à l'État, ce qui lui permet de diminuer son déficit.

Le secteur des transports sera privilégié dans l'accélération de nos investissements avec le lancement d'un certain nombre de projets inscrits dans le contrat de plan État-Régions, à savoir le prolongement de la ligne 11, le train Massy-Évry, le prolongement d'EOLE, etc. Nous mettons à l'honneur le développement économique, la recherche et l'innovation avec le transfert de la compétence pleine et entière à la Région du développement économique et le lancement de la Smart Région. Nous augmenterons très considérablement le budget des lycées pour cette première année de réalisation du plan pluriannuel d'investissement révisé, preuve d'une ambition retrouvée pour la jeunesse francilienne. Treize opérations entreront en phase de travaux en 2017. Le budget environnement sera triplé. La culture, la politique en faveur des territoires ruraux et le soutien à l'agriculture verront leurs moyens renforcés car nous pensons que l'inclusion des territoires passe par davantage de culture et par un pacte avec les territoires ruraux.

Nous avançons avec détermination, sommes clairs, cohérents et pragmatiques, et visons l'efficacité. C'est pourquoi, s'agissant de l'accueil des investisseurs et des entreprises londoniennes, l'État nous a chargés d'être le guichet unique d'accueil avec « Choose Paris Région ». On ne pouvait mieux dire, en sachant que le gouvernement n'est pas de notre bord politique, que la Région est efficace et réactive, et que Paris Région Entreprises fait un très bon travail. Les résultats qui commencent à se concrétiser vont s'amplifier en 2017. C'est tout le bonheur que je souhaite aux Franciliens.

Je demande l'avis de la Présidente de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Madame la Présidente, je vous reconnais bien là. Aujourd'hui, l'esprit de Noël porte sur cette assemblée, même si — je vous taquine — je n'ai pas encore vu les chocolats. La gauche régionale peut vous remercier car vous reconnaissez dans ce document la fable que vous avez racontée durant toute la campagne des régionales et celle que vous avez racontée pendant un an sur le non-financement du Pass Navigo. Vous reconnaissez la non-consommation de 288 millions d'euros du budget 2016. Vous tous qui avez peut-être sollicité des financements pour vos communes, pour des projets ou des associations, sachez que 180 millions d'euros ont été non dépensés en investissement, que 108 millions l'ont été en crédits de fonctionnement et 3 millions d'euros sur la dette. C'est inouï. Nous avons parallèlement une explosion des recettes, à savoir 4,2 % d'augmentation. Vous aviez obtenu de l'ex-Premier Ministre le fait que les créances de la SNCF et de la RATP soient restituées à hauteur de 100 millions d'euros à la Région et vous indiquez en petites lignes dans votre document que ce n'est pas la peine et que ce sera peut-être pour l'année prochaine. Vous avez raconté une fable et le reconnaissez aujourd'hui.

À la lecture du document électronique que vous nous envoyez pour faire votre publicité à chaque séance, je m'aperçois que vous avez prévu de consommer quatre fois plus en 2016 qu'en 2015 sur les fonds européens. Or en lisant le document d'orientation budgétaire, je constate qu'il n'en est rien dans les chiffres annoncés.

Sur le troisième sujet, vous dites enfin la vérité. Vous savez que vous ne remplacerez pas un agent sur deux partant en retraite. Vous avez beaucoup navigué sur cette question, mais l'écrivez aujourd'hui noir sur blanc.

Vous éradiquez les organismes associés. Quelle est votre responsabilité en tant que Présidente de la première Région de France sur la place que celle-ci doit occuper dans le débat sur les politiques publiques ? Vous rétrécissez les échanges et décidez de vous désengager, ce qui est de votre responsabilité. Vous en avez le pouvoir si votre majorité vous suit, mais c'est un problème. J'ignore ce que signifie cette sous-consommation. Avez-vous eu les yeux plus gros que le ventre ? N'avez-vous pas été capable d'exécuter ? Avez-vous fait de la régulation déguisée sur le dos des politiques régionales et de vos Vice-Présidents ? Je l'ignore, mais quand je pense aux leçons que j'ai reçu de vous durant tant d'années sur le budget, Madame la Présidente, je vous remercie pour ce très joli cadeau de Noël.

Commission des finances : prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2017.

Mme la Présidente – M. le Vice-Président pense que M. DA SILVA tiendra les mêmes propos que Mme de la GONTRIE et qu'il faut faire une réponse commune. Nous passons à la discussion générale. La parole est au groupe FN.

Discussion générale

M. LOUSTAU (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui devant notre assemblée nous rappelle à bien des égards celui que nous avons mené en mars 2016 au début de votre mandature. En lisant l'introduction de ce rapport, on croit revivre éternellement la même journée. La vertueuse Mme PÉCRESSÉ et sa majorité ont trouvé la potion magique de l'analyse budgétaire. Les problèmes de recettes proviennent de la gestion nationale de la gauche depuis 2012 et les problèmes de dépenses sont dus à la gestion régionale de la gauche. Si nous pouvons partager une toute petite partie de ce constat simpliste, sur le financement du Pass Navigo par exemple, nous ne pouvons vous laisser vous exonérer à si bon compte de vos responsabilités. Sur la situation économique de notre pays, lorsque vous écrivez en page 4 de votre rapport qu'elle est : « *la conséquence des choix successifs des gouvernements qui se sont succédé depuis 2012* ». Qui croyez-vous encore attraper avec d'aussi grosses ficelles ? Vous et votre famille politique avez eu tous les pouvoirs pendant dix ans, de 2002 à 2012, à savoir la Présidence de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat. Vous êtes donc responsables de la dégradation continue de notre économie nationale, de notre dette publique, de la mort lente de notre industrie et du chômage de masse que nous connaissons aujourd'hui. Quel charlatan oserait faire croire qu'une telle situation a pu être créée en seulement trois ans de gouvernement socialiste ? Votre formation politique et la ministre que vous fûtes avez une lourde responsabilité dans le bilan désastreux des politiques publiques et, sur ce sujet comme tant d'autres, nous ne pouvons que vous renvoyer dos-à-dos avec la gauche. Mais il est vrai que vous voterez avec la gauche et l'extrême gauche comme l'ont démontré vos amis ESTROSI et BERTRAND lors des dernières élections régionales et il y a fort à parier que vous recommencerez ces alliances obscènes lors des scrutins décisifs de 2017. De grâce, cessez d'accabler cette gauche que vous aimez tant quand elle vous arrange.

S'agissant de la Région, les ingrédients sont les mêmes qu'en 2016, à savoir, un contexte économique national dégradé qui affecte nos recettes de façon structurelle et des dépenses peu ou mal orientées vers le développement économique et les investissements de structure. La croissance viendra d'une relance par les entreprises et des conditions favorables au développement global des activités économiques, et vous n'en prenez pas la voie. Aucune trace dans les orientations présentes ici sur le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation et le CESER le dit expressément. À la lecture de votre rapport, nous constatons que tout est toujours reporté après les élections. Prenons l'exemple des créances de la SNCF et de la RATP : 100 millions d'euros à récupérer en 2016 reportés en 2017. Or rien ne le garantit. Pourquoi feriez-vous en 2017 ce que vous n'avez pas fait en 2016 ? La Région doit être beaucoup plus ferme et réclamer cet argent qui lui est dû. Vous n'avez pas été assez ferme. Les finances de la Région et les Franciliens en pâtiront. Les infrastructures et la sécurité sont de nouveau les parents pauvres de cette politique, d'autant que nous sommes en attente du budget du STIF pour déterminer si les orientations budgétaires que vous nous proposez sont tenables et pour juger de son impact puisque le budget de la Région est fortement dépendant des comptes du STIF qui représentent un tiers des dépenses obligatoires. Dans son avis 2016-20 du 8 décembre 2016 à l'article 8, le CESER a souligné ce qui vient d'être rappelé par le Rapporteur, que je remercie pour la qualité du travail du CESER et son professionnalisme. Celui-ci expose qu'il « *ne pouvait appréhender avec précision l'impact budgétaire des transports dans le budget et les finances de la Région* ». Sur le plan fiscal, vous indiquez que vous attendez des recettes en hausse pour 2017. Si l'objectif est d'améliorer l'épargne brute et de contenir

l'épargne nette à son niveau de 2016, nous ne sommes pas sûrs que ces objectifs soient assurés. La capacité de désendettement est gonflée à bloc. Nous sommes passés de 2 années en 2004 à 7,5 en 2015 grâce à l'exercice précédent des socialistes. L'emprunt n'a jamais été aussi important depuis 2004.

Ce projet de budget est donc dans la continuité de celui de 2016. Il ne contient rien de nouveau ni d'innovant, contrairement à ce que vous dites. Il n'y a aucune ambition concrète. Vous persistez à voir la Région comme un distributeur de subventions. Vous souhaitez poursuivre et amplifier la Révolution des transports. Pourtant, en lisant ce rapport sur les transports, aucune modernisation ni amélioration du réseau n'est à prévoir. Vous comptez sur le respect des engagements pris par l'ex-Premier Ministre pour financer ce projet, soit un investissement qui se chiffre à 9,5 milliards d'euros. Vous devez être l'une des rares en France à croire encore aux promesses des socialistes et de cette gauche dépassée par les événements qui n'ont absolument tenu aucune de leurs promesses durant le quinquennat.

Vous souhaitez soutenir fortement l'amélioration des RER et Transilien qui transportent la plus grande partie de nos concitoyens franciliens. Pourtant, il n'y a aucune révision des lignes de crédit affectées à leur amélioration depuis le CPER voté en 2015. Vous dénonciez le manque de fonds dans le CPER, mais ne changez rien dans sa revoyure. Pour l'amélioration du RER, il faudrait doubler les besoins de financement. Pour cela, il serait nécessaire d'avoir un minimum de courage dans les arbitrages sur les dépenses.

En ce qui concerne la transition environnementale, que vous qualifiez de politique ambitieuse et prioritaire, ce n'est encore qu'une posture, mais rien de concret et d'efficace. Les financements baissent dans ce domaine, à savoir - 50 % d'acquisitions d'espaces naturels agricoles, - 40 % sur la protection des milieux aquatiques. Le fonctionnement baisse avec moins d'associations et moins de moyens pour l'éducation à l'environnement et pour des actions de protection de la nature.

Vous faites le choix de l'agriculture industrielle et triplez les aides aux Chambres d'agriculture. *A contrario*, vous baissez les aides du réseau AMAP et des paysans bio dans leur installation.

Les formations sanitaires et sociales sont stratégiques en Île-de-France pour répondre aux enjeux d'emploi des jeunes et dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux. En novembre, nous avons choisi pour thème pour notre projet de délibération, dite « niche », les déserts médicaux en Île-de-France. Dans ce rapport, nous avons consacré un article visant à renforcer les formations sanitaires et sociales dans les déserts médicaux. À notre grand regret, l'Exécutif a rejeté ce rapport. Dans la perspective du second Schéma régional des formations sanitaires et sociales, nous voulions sensibiliser les professionnels de santé à l'installation en milieu déficitaire. Comme le soulignent les derniers travaux du CESER en faveur de l'amélioration de l'accès et de l'offre de formation : « *La Région se doit d'être le moteur en la matière* », d'autant plus que la compétence régionale en matière de formation sanitaire et sociale doit s'articuler avec la compétence des Régions en termes de politique de formation professionnelle et d'apprentissage qu'elle doit définir et mettre en œuvre. Il est totalement incompréhensible de ne pas traiter l'urgence des déserts médicaux au sein de ces formations dispensées grâce aux fonds régionaux.

Dans le domaine du sport, vous souhaitez accompagner le mouvement sportif, mais rien n'est prévu pour le développement des infrastructures dans les zones rurales. Nous resterons vigilants sur les demandes communautaristes d'adaptation des horaires de piscine en vue de séparer les hommes et les femmes.

Sur la formation professionnelle, vous avez décidé de conserver le cap fixé par la précédente majorité de gauche qui affiche un bilan d'efficacité très faible selon la Cour des Comptes. En l'espèce, ce DOB prévoit une sous-utilisation des crédits de paiement, à savoir - 180 millions d'euros en investissement et - 108 millions d'euros en fonctionnement. Après avoir critiqué la gauche sur ses pratiques budgétaires, il semble que vous marchiez sur ses pas.

Je reprendrai les propos de M. le Vice-Président SALINI : « *En nous concentrant sur nos compétences, notre politique va nous aider à investir plus et développer notre Région* ». Faites donc cela. C'est ce que le FN ne cesse de vous rappeler lorsqu'il vous incite à arrêter de dépenser l'argent des Franciliens dans des domaines hors compétences comme la sécurité et l'international, faisant de notre collectivité la vulgaire béquille d'un état impécunieux.

Mme la Présidente – La parole est à M. AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, en dépit de recettes régionales annoncées en augmentation de 4,2 % en 2017 et d'une non-consommation de plus de 200 millions d'euros de crédits de paiement en investissement, le discours énoncé dans ce débat d'orientation budgétaire reste désespérément le même : coupes drastiques, austérité budgétaire et casse des dispositifs mis en place par la précédente majorité, principalement ceux relatifs aux associations, aux politiques sociales et aux services publics de proximité sous prétexte de « *contraintes budgétaires* ». Avec de

telles orientations, notre Région est au bord de l'asphyxie. Depuis 2015, Monsieur le Vice-Président, vous avez délaissé la mission d'aménagement des territoires franciliens en supprimant les aides aux territoires les plus défavorisés, à savoir l'aide régionale à l'hébergement d'urgence et le financement des logements sociaux dans les villes qui en comptent plus de 30 %, et multiplié les effets d'annonce sur la sécurisation des établissements scolaires et gares auxquels vous n'avez pas alloué les budgets nécessaires. Vous avez délaissé les politiques de santé en réduisant les budgets alloués à l'aide aux étudiants en médecine et professions paramédicales en faveur de leur installation dans des zones en difficulté et le soutien aux investissements aux maisons médicales et centres de santé. Vous avez abandonné les associations en supprimant ou réduisant les subventions aux cotisations et en brocardant une partie d'entre elles comme étant sans intérêt pour les Franciliens. Vous avez délaissé l'école publique en fléchissant une partie des budgets qui leur étaient alloués aux établissements privés au-delà des obligations légales. Vous avez délaissé les agents de la Région en organisant un plan social rampant qui conduit au départ d'une cinquantaine d'agents cette année et certainement davantage en 2017. Vous avez délaissé les petites communes en dévoyant les budgets, pourtant largement votés, en faveur de la revitalisation des centres bourgs des villages ruraux au profit de villes de plus de 10 000 habitants. Vous avez délaissé le développement durable et l'écologie en supprimant les financements régionaux en faveur de l'installation de panneaux solaires ou de la végétalisation de l'habitat.

Si, à entendre les orientations budgétaires présentées, vous semblez vous réjouir du bilan de cette première année aux responsabilités de notre Région Île-de-France et des lignes directrices qui se dégagent, nous nous inquiétons de ce que la Région est devenue, à savoir un laboratoire expérimental de ce que la droite ferait si elle revenait au pouvoir au niveau national. Une nouvelle fois, il reviendra aux progressistes et à la gauche de reconstruire ce que la droite aura mis si peu de temps à déconstruire.

Mme la Présidente – La parole est au groupe EELVA.

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Rapporteur du CESER, chers collègues, à la lecture de vos orientations budgétaires, je ne sais pas trop si nous devons nous réjouir ou nous inquiéter en tant qu'écologistes. Vos orientations budgétaires sont une relative bonne nouvelle puisque nous avons désormais la certitude que nous n'appréhendons pas le monde de la même manière. Compétitivité, sécurité, attractivité économique, croissance, développement sont les maîtres mots qui orientent votre politique. La croissance économique que les pays occidentaux ont connue pendant 30 ans ne reviendra pas. La trajectoire normale est autour de 1 à 2 %. Faire croire que ce retour à des croissances du PIB supérieures à 3 ou 4 est un mensonge. Cette croissance des années 70 à 90 était liée à la consommation des énergies fossiles et à des ressources de notre planète qui ne sont pas inépuisables. Nous sommes entrés dans le siècle de leur épuisement. Vos orientations budgétaires, tout comme le budget de l'année qui vient de s'achever, tendent à maintenir coûte que coûte un modèle économique à bout de souffle qui s'acharne à ponctionner l'argent public en pure perte. Il s'agit d'une perte financière, mais également d'une perte de sens collectif lorsque l'on fait croire aux gens qu'ils ne trouvent pas de travail parce qu'ils sont mal formés, pas assez flexibles ou parce que des étrangers viennent leur voler leur emploi. Le chômage de masse est structurel. Or quand la structure même pose problème, il convient d'en changer.

Vous ne vous étonnez pas qu'en tant qu'écologistes, nous nous inquiétons pour notre Région car les solutions que vous vous acharnez à mettre en place ont déjà été essayées des centaines de fois sans succès pour l'économie au service des personnes, le bien vivre ensemble, la préservation de notre planète et la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette semaine, nous sommes exactement à un an après le COP21 et l'Accord de Paris. Dans vos orientations budgétaires, Monsieur le Vice-Président, Madame la Présidente, pas une seule fois le mot « climat » n'est cité et pas un seul mot n'est présent sur ce que pourrait être une Région exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Plutôt que de faire la longue liste de vos renoncements pour prendre à bras-le-corps ces problématiques ou de faire votre sombre bilan après un an de mandature, j'utiliserai le temps qui nous est imparti pour tracer les lignes de ce que devrait être une Région engagée dans la course contre la montre pour arriver en 2050 à ce que l'augmentation de la température terrestre ne dépasse pas 2 %. Madame la Présidente, vous auriez pu engager notre Région dans une politique énergétique ambitieuse qui ferait de notre institution une autorité organisatrice de la production d'énergie renouvelable sur notre territoire. Imaginez le nombre de création d'emplois non délocalisables dans de nombreux corps de métiers si un grand plan de rénovation thermique et de production d'énergie solaire, éolien, hydraulique, géothermique et méthanisation était engagé sur l'ensemble de nos territoires. Imaginez la dynamique créée dans la zone rurale. Madame la Présidente, vous auriez pu faire en sorte que l'agriculture dans notre Région se tourne vers la création de petites unités de production bio qui créent bien plus d'emplois que l'agriculture intensive conventionnelle ou bio. Imaginez le visage rural de notre Région si, à la place d'immenses champs lessivés par les intrants, nous avions des fermes à taille humaine. Vous auriez pu faire en sorte que la recherche soit soutenue et responsable. Imaginez notre Région phare mondiale de la recherche fondamentale et appliquée sur des enjeux d'avenir au service des populations. Vous auriez pu, Madame la Présidente, en finir avec les grands pôles d'attractivité qui obligent nos

concitoyens à se déplacer sur le long parcours entre zone d'habitat et zone d'activité, repenser l'aménagement du territoire pour le bien des personnes, engager notre Région dans un grand chantier pour le lien social en soutenant toutes les initiatives associatives qui œuvrent quotidiennement pour faire vivre la citoyenneté et renforcer le sentiment d'appartenance à un destin commun. Les enjeux écologiques, sociaux et climatiques ne sont pas issus d'un mauvais film de science-fiction. La vitalité de l'économie n'est pas un préalable pour la mise en œuvre de politiques publiques, mais une conséquence de ces prises de position. Être tourné vers l'avenir, c'est oser d'autres solutions raisonnables. Faire perdurer ce qui n'a jamais fonctionné, c'est être déraisonnable.

Nous, écologistes, affirmons que ces orientations budgétaires sacralisent une vision réduite et déraisonnable. En considérant que le soutien à l'économie du siècle dernier est l'avenir, vous marchez à reculons avec une volonté de faire faire à l'ensemble des Franciliens un grand bond en arrière.

Mme la Présidente – Je cède la parole au groupe CD.

Mme ÉLIMAS (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Rapporteur du CESER, mes chers collègues, pour ce deuxième débat d'orientation budgétaire, nous connaissons bien les contraintes qui pèsent sur notre collectivité comme sur toutes celles qui ont vu leurs dotations diminuer pour la dernière décennie. Un contexte qui a atteint un point de non-retour puisque la France emprunte chaque jour 800 millions d'euros pour faire face à l'accroissement de la dette publique qui représente plus de 95 % de notre PIB, ce qui constitue un véritable danger pour nous et est totalement irresponsable pour les générations futures. Le contexte économique est défavorable, les prévisions de croissance n'étant pas plus optimistes pour l'année prochaine qu'elles ne l'étaient déjà pour 2016 et ne dépassant pas 1 % au deuxième trimestre. Cette situation est la conjugaison d'une politique menée au niveau national depuis plusieurs années et d'un contexte international défavorable. S'il fallait une preuve de la responsabilité première du gouvernement de François HOLLANDE, il suffit de regarder la situation de nos voisins les plus proches, à commencer par l'Allemagne. Il est à espérer que les élections de mai et juin prochains donneront une nouvelle impulsion favorable aux entreprises, aux créateurs et aux entrepreneurs qui font la croissance et la richesse de la France.

Pour ce qui concerne le contexte international, notre institution régionale n'a ni la main ni les clés pour résoudre les conflits qui nourrissent le terrorisme, mais nous ne pouvons rester spectateurs de la crise que traverse le secteur du tourisme durement affecté par la vague d'attentats. Par l'action et la recherche de solutions qui caractérisent le nouvel Exécutif, nous pouvons agir afin de relancer le tourisme et convaincre les visiteurs étrangers de choisir la destination Île-de-France.

De ces contraintes, nous devons tirer plusieurs leçons, à commencer par prendre conscience que nous, ainsi que l'État et toutes les collectivités, devons à l'avenir faire mieux avec moins. Le temps des cigales est derrière nous. Tant mieux. Notre pays qui connaît la plus haute pression fiscale et sociale des pays développés a réussi le double exploit d'avoir l'un des plus mauvais taux de chômage et de croissance d'Europe. De tout cela ressort une évidence incontestable et difficilement discutable.

Pour retrouver de la croissance, nous devons baisser la pression et donner de l'oxygène aux citoyens qui veulent créer de la richesse. C'est aussi le sérieux budgétaire et, pour ce qui nous concerne, la recherche systématique d'une meilleure efficacité de la dépense publique. Sérieux et économies ne signifient pas repli. Cette gestion rigoureuse doit continuer à se combiner avec une politique d'investissement volontariste. Nous le devons aux contribuables et aux usagers, non pas en faisant des coupes sombres, en taillant à la serpe ou à l'aveugle, mais en nous fixant un cap et des priorités. Nous devons recentrer l'action du Conseil régional sur ce qui constitue le cœur de ses compétences et de son expertise. Pour ce faire, il nous faut d'abord lutter contre le chômage en favorisant le développement économique, en soutenant la création d'entreprise, en aidant les créateurs et les chercheurs et en faisant de la formation professionnelle un véritable passeport pour l'emploi tout au long de la vie. Il nous faut garantir aux Franciliens des transports en commun dignes de la Région capitale, efficaces et durables. Le budget 2017 marquera plus que jamais la priorité accordée aux transports franciliens pour rattraper des années de retard. La Région pourra compter sur de nouvelles recettes accordées par le gouvernement au STIF pour la pérennisation du Pass Navigo à tarif unique et le financement de nouveaux investissements. Les milliers de Franciliens bloqués sur les quais du RER B après une rupture de caténaire et en gare du Nord, qui est la plus fréquentée d'Europe, suite à une panne d'électricité ont pu constater le peu d'efforts consentis ces dernières années à la maintenance de nos infrastructures.

Madame la Présidente, avec vous, nous appelons à l'accélération des mesures prises en 2016 car une Région tournée vers l'avenir est une Région qui attire et est une Région des mobilités durables. Nous resterons attentifs à ce que ces investissements correspondent à la stratégie de réduction du risque de pollution de l'air. Sur tous les champs relevant de la compétence de la Région, l'Exécutif a fait le choix de poursuivre l'investissement, et donc, de l'ambition. 2017 sera marquée par le lancement du nouveau plan de construction et de rénovation des lycées franciliens. Nous constatons en siégeant dans les

Conseils d'Administration des lycées que les attentes sont grandes et légitimes. Nous devons accélérer les efforts d'adaptation du monde rural aux nouveaux leviers de la croissance, le développement durable, le numérique et les services. L'aide au pôle Abiosol qui œuvre à l'installation de producteurs de l'agriculture biologique devra être pérennisée en 2017 et continuer de progresser. L'agriculture biologique constitue le secteur alimentaire qui connaît la plus forte progression. Nous devons soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie respectueuse de l'environnement. Nos efforts en matière de logement devront être poursuivis car le droit à se loger est l'une des premières garanties sociales de notre République. Personne ne devra être laissé de côté. Nous soutiendrons les efforts qui seront faits pour améliorer la résilience sanitaire et sociale de notre territoire, la lutte contre les déserts médicaux, la prévention santé jeunes et la lutte antisida.

Ce DOB est également l'occasion de rappeler le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gouvernance francilienne. Elle recommandait davantage de transparence et l'amélioration de la gestion budgétaire en évaluant la performance des politiques publiques régionales. Nous aurons à cœur de vous suivre dans cette direction.

À l'aube de ce nouveau budget, chaque euro compte. Nous ne manquerons pas de regarder du côté de l'Europe dont le fonds d'investissement nous aidera à améliorer la qualité des services publics franciliens. Les restrictions ne doivent pas paralyser l'action, mais inciter la Région à réexaminer le bien-fondé de ses dépenses, à les redéployer vers les politiques utiles aux Franciliens et à la croissance économique. La contrainte financière doit nous inciter à continuer d'apporter les changements dont notre Région a besoin.

Mme la Présidente – La parole est à M. CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, à travers ce débat d'orientation budgétaire, nous abordons un moment fondamental pour la vie de notre collectivité. Second débat de la mandature, il permet de faire un point sur l'année passée et d'affirmer nos ambitions à venir. À cet égard, il me semble nécessaire de rappeler les engagements pris auprès des Franciliens consistant à redonner la priorité à l'investissement, diminuer les dépenses de fonctionnement de 5 % par an et réduire le rythme de progression de la dette par une diminution de la notion d'emprunt d'équilibre.

Nous avons engagé une véritable Révolution des transports avec des projets ambitieux tels que le renouvellement du matériel roulant, le prolongement du RER E vers Mantes-la-Jolie et le déploiement progressif de la 3G et de la 4G dans le métro. Nous avons agi en faveur des lycéens en garantissant l'égalité entre tous les élèves franciliens et en accélérant la transformation numérique des établissements pour réduire la fracture numérique afin que les lycées soient des lieux de réussite pour tous. Nous nous sommes attachés à réduire le chômage en Île-de-France avec le renforcement de notre partenariat avec Pôle Emploi et sommes désormais plus à même d'adapter l'offre de formation professionnelle aux réalités économiques. Nous avons engagé une véritable politique environnementale pour notre Région en faisant de la qualité de l'air l'une de nos priorités. Ces mesures ne constituent qu'un bref aperçu non exhaustif des actions que nous nous efforçons de mener en faveur de notre Région depuis un an. Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues de la majorité pour leur détermination. Au-delà de ces premiers succès, il est absolument nécessaire de poursuivre nos efforts en maintenant des projets d'investissement ambitieux tout en contenant nos dépenses.

Les perspectives pour 2017 continuent de nous placer dans un contexte budgétaire défavorable puisque, pour la troisième année consécutive, la croissance française devrait être inférieure à la performance moyenne des pays de la zone Euro. L'Île-de-France est particulièrement touchée. Les différents événements, qu'il s'agisse des attentats qui ont entraîné une baisse de la fréquentation touristique ou des intempéries du printemps 2016, ont fragilisé certains secteurs économiques de notre Région. Les dotations de l'État devraient continuer à diminuer et nous astreindre à une gestion on ne peut plus vigilante. Ces paramètres laissent prévoir un budget aussi contraint en 2017 qu'en 2016. Face à une baisse de la DGF de 76 millions d'euros, l'Exécutif régional a su faire preuve de volontarisme pour compenser ces pertes. Alors que l'Assemblée Nationale a approuvé le transfert du reliquat de la taxe sur les bureaux et celui de la part dynamique de la CVAE, le gouvernement a accepté de mettre en place un fonds transitoire de compensation en matière de développement économique qui devrait représenter 55 millions d'euros pour l'Île-de-France.

Dans ce contexte, je tiens à saluer l'ambition de l'Exécutif consistant à accélérer nos grands projets d'investissement. La volonté affichée d'augmenter les autorisations de programme de près de 15 % afin de mettre l'accent sur les transports, les lycées et l'enseignement supérieur nous semble particulièrement bienvenue et conforme aux attentes des Franciliens. Cette gouvernance vertueuse que nous avons installée s'accompagne d'un meilleur contrôle de nos dépenses de fonctionnement. En souhaitant mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire des moyens de l'Administration, nous avons prouvé aux Franciliens que nous prenions notre part de l'effort collectif. L'année 2017 sera marquée par l'accélération des projets

d'investissement et la poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement avec une règle d'or : chaque euro dépensé doit être un euro véritablement utile dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Lors des dernières orientations budgétaires, le groupe UDI a insisté sur un certain nombre de dépenses particulièrement déterminantes. Nous avons souligné l'importance des crédits alloués à la culture, ainsi qu'à notre politique en faveur de l'écologie et de défense de l'environnement. Cet effort doit être maintenu et je me félicite des annonces en faveur de la qualité de l'air. Le budget de l'air passe de 600 000 euros à 8 millions d'euros, soit treize fois plus qu'en 2015. L'environnement doit être au cœur de nos politiques, pour l'urbanisme avec les quartiers écologiques et pour l'alimentation des Franciliens avec le développement de l'agriculture biologique à laquelle nous sommes attachés. Ces mesures concourent à la transformation de l'Île-de-France que nous avons portée ensemble devant les Franciliens et l'engagement de l'UDI sera total.

Le groupe UDI accueille avec satisfaction ces orientations budgétaires et ne s'en montrera pas moins vigilant quant au respect de nos engagements et à l'ambition qui se doit de guider les choix politiques de la première Région d'Europe.

Mme la Présidente – La parole est au groupe LR.

Mme ROYER (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Rapporteur du CESER, mes chers collègues, le deuxième budget du nouvel Exécutif permettra l'accélération de la mise en œuvre des nouvelles orientations décidées depuis fin 2015. Entre 2010 et 2015, malgré des recettes en constante hausse, les investissements liés au cœur des compétences de la Région n'ont cessé de reculer, à savoir - 7 % pour la formation professionnelle et l'apprentissage, - 15 % pour les lycées et - 36 % pour le développement économique, avec une formidable insincérité des comptes budgétaires (problématique du gel) alors que les dépenses liées au train de vie de la Région ont progressé de 11 %. L'ancienne majorité nous a laissé une situation financière plombée par un usage irresponsable des deniers publics avec une augmentation bien plus rapide des dépenses que des recettes pourtant spectaculaires. Au cours de cette première année de mandature, le nouvel Exécutif a engagé un changement de culture budgétaire en montrant sa capacité à faire des économies de fonctionnement afin d'investir comme jamais, tout en maîtrisant la dette. Nous nous employons sans relâche à essuyer les plâtres et à resserrer les cordons de la bourse pour redresser un état des finances sévèrement dégradé par votre faute. Nous ne connaissons pas la situation florissante des recettes que vous avez connues en 2015 et que vous avez gâchées, mais continuerons à gérer l'argent public respectueusement en mettant fin aux dépenses pharamineuses de fonctionnement pour développer l'investissement et l'épargne.

En 2016, la croissance française vient d'être révisée à la baisse et sera, pour la troisième année consécutive, inférieure à la performance moyenne des pays membres de la zone Euro. Cette situation est dans une large mesure la conséquence directe des choix successifs parfois contradictoires en matière de politique économique des gouvernements qui se sont succédé depuis 2012. L'Île-de-France a été davantage affectée que d'autres Régions par certains événements qui ont touché des secteurs économiques d'importance, à savoir les attentats et les inondations. Je tiens à souligner que l'Exécutif a fait preuve d'une formidable réactivité et s'est largement mobilisé avec la création d'un fonds d'urgence pour le secteur touristique au budget 2016 et la mise en place des différents plans d'aide aux agriculteurs, maraîchers, éleveurs et céréaliers. Dans ce contexte l'Exécutif est plus que jamais déterminé à créer les conditions d'un renouveau économique de l'Île-de-France et à se concentrer sur la résolution des difficultés rencontrées au quotidien par des milliers de Franciliens dès lors qu'elles se trouvent au cœur des compétences de la Région. En 2016, deux tiers des promesses de campagne ont déjà été adoptées. Pour préserver cette réactivité et continuer à investir, nous assumons pleinement la poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement en veillant à ce que chaque euro dépensé soit véritablement utile.

À deux mois de la fin de la gestion 2016, il apparaît que les objectifs d'économies annoncés au budget primitif 2016, soit la diminution des autorisations d'engagement de 120 millions d'euros par rapport à l'exécution 2015, sont dépassés et nous continuons à économiser. Un plan d'optimisation des achats est en cours d'élaboration avec un objectif d'économies de 125 millions d'euros d'ici la fin de la mandature. En 2016, nous aurons déjà fait 210 millions d'euros d'économies après dix-sept ans d'augmentation ininterrompue des dépenses, ce qui nous place au rang de la Région la plus économe de France. L'effort sera à redoubler pour rétablir les finances du Conseil régional. Les autorisations d'engagement diminueront de 2 % grâce à la revue des dispositifs financés par la Région, à leur recentrage sur notre cœur de compétences, à l'identification des actions menées en double entre les différents services du Conseil régional et à la baisse des subventions aux organismes associés. Grâce aux économies supplémentaires réalisées, l'emprunt d'équilibre de 2016 sera inférieur à celui de 2015 et en ligne avec ce qu'annonçait le budget primitif de 2016 malgré la diminution des dotations.

Je tiens à saluer le travail de notre Présidente Valérie PÉCRESSE qui est allée chercher les ressources nécessaires auprès de l'État pour mener à bien nos ambitions de redressement. Les perspectives sur les recettes globales se sont ainsi améliorées, l'Assemblée nationale a approuvé le transfert demandé sans succès par le précédent Exécutif du reliquat des 30 millions

d'euros de la taxe sur les bureaux jusqu'à présent perçue par l'État, ainsi que le transfert de la part dynamique de 25 points de CVAE. À la demande des Régions, le gouvernement a accepté de mettre en place un fonds transitoire de compensation en matière de développement économique. L'Île-de-France y serait éligible à hauteur de 55 millions d'euros. Les efforts de l'Exécutif sont payants : 4,2 % d'augmentation des recettes en fonctionnement et 97 % des crédits de paiement seront consommés fin 2016. L'emprunt d'équilibre 2017 devra tenir compte d'une augmentation de 84 millions d'euros du montant des emprunts passés à rembourser. La Région mobilisera donc le remboursement anticipé de créances sur la SNCF et la RATP. Il a été décidé de reporter le remboursement des 100 millions d'euros inscrits au budget primitif 2016 sur l'exercice 2017 et d'appeler 40 millions d'euros supplémentaires. Signe d'une ambition retrouvée, l'investissement régional aura été au rendez-vous en 2016 avec des efforts en matière de transports, de lycées et d'enseignement supérieur jamais vus lors de la précédente mandature. L'Exécutif entend maintenir ses premiers acquis et accélérer la mise en œuvre des opérations sur lesquelles il s'est engagé et qui se sont traduites par l'adoption de nombreux dispositifs par le Conseil régional tout au long de l'année 2016. Dans ce contexte, les autorisations de programme devraient progresser de 15 %.

2017 sera marquée par un effort considérable sur les transports et les lycées. La Révolution des transports se poursuivra et entraînera la mobilisation d'un montant inédit d'autorisations de programme réel et non fictif comme par le passé. Les déplacements quotidiens de millions de Franciliens seront améliorés. L'année 2017 verra notamment le démarrage des opérations liées au prolongement d'EOLE vers l'ouest que l'actuel Exécutif est enfin parvenu à faire aboutir. Le tramway T9 entre Paris et Orly, le prolongement de la ligne 11 vers Rosny-sous-Bois, le tram-train Massy-Évry ou l'électrification de la ligne Paris 3 seront accélérées.

Sur les lycées, la situation que vous nous avez laissée était inacceptable. En 2017, nous lancerons un nouveau PPI sur dix ans avec un milliard d'euros supplémentaires et un plan de maintenance. En attendant, il est prévu que 13 opérations entrent en phase de travaux en 2017 avec la construction d'un lycée neuf à Serris, une extension à Cerny, la rénovation globale de 3 lycées, 2 rénovations simples, 3 restructurations de demi-pension et un internat. Les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche disposeront des moyens permettant d'atteindre la moitié des engagements inscrits au volet sectoriel du CPER et d'accompagner les nouveaux Domaines d'Intérêt Majeurs labellisés par le Conseil scientifique régional.

En matière d'aménagement et d'environnement, le succès rencontré par les dispositifs créés en 2016, à savoir 100 quartiers écologiques et innovants, Fonds de propreté et urbanisme transitoire, justifie une augmentation significative des moyens qui leur sont consacrés. La Région continuera de renforcer son intervention sur la prévention des risques d'inondation comme les intempéries du printemps dernier en ont malheureusement montré la nécessité. La stratégie de végétalisation récemment dévoilée disposera du budget nécessaire à des premières réalisations significatives dès 2017. Après le doublement dès 2016 des crédits qui leur sont consacrés, les territoires ruraux continueront de faire l'objet d'une attention particulière du nouvel Exécutif avec une progression des moyens de contrats ruraux.

La Région sera à l'initiative en matière de développement économique pour prendre le relais des actions des Départements dont les compétences seront restreintes à compter du 1^{er} janvier 2017. La Région entend augmenter les investissements au profit du GIP Genopole pour compenser le retrait attendu du Conseil départemental de l'Essonne. Du fait de ces évolutions institutionnelles, davantage de candidatures sont attendues sur les dispositifs PM'up, INNOV'up ou BACK'up justifiant une nouvelle augmentation de leur budget. La Région veut apporter son soutien aux PME/TPE avec des prêts dédiés sans caution personnelle ni garantie. L'offre régionale pour le retour à l'emploi sera déployée en collaboration avec Pôle Emploi et la courbe d'apprentissage s'inversera avec les CFA. Le soutien à l'agriculture et aux industries agroalimentaires franciliennes sera renforcé, ce qui apparaît d'autant plus nécessaire dans le contexte post-inondations avec le Pacte agricole. La situation du secteur touristique conduira la Région à financer de nouveaux projets, y compris en matière de sécurité des personnes venant découvrir les différents sites régionaux.

Dans le secteur de la culture, l'Exécutif entend consolider et accroître le nouveau modèle de financement des aides au cinéma et à l'audiovisuel. Le secteur des sports bénéficiera des moyens permettant à la Région de passer immédiatement à l'action dans l'hypothèse où la candidature française pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 serait retenue. La Région agira davantage en matière de sécurité pour les propriétés régionales que sont les lycées et îles de loisirs ou en partenariat avec l'État et les autres collectivités pour aider à l'installation et à l'équipement des différentes forces de l'ordre.

Un plan de prévention santé jeunes sera présenté et déployé et un nouveau schéma sera appliqué pour la grande dépendance et les maladies chroniques.

Nous pouvons être fiers des engagements que nous avons tenus et des ambitions que nous rendrons possibles en 2017. Notre majorité tient ses promesses. C'est pourquoi, Madame la Présidente, le groupe LR est très fier de voter cette délibération.

Mme la Présidente – La parole est au groupe S&R.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, rarement depuis le début de cette mandature nous aurons eu à déplorer autant d'embarras et de contradictions dans un rapport présenté à notre assemblée. Cette fois, vous vous surpassez. La première partie de votre rapport explique que : « *La contrainte budgétaire continuera de prévaloir fortement en 2017* » avant de nous dresser sur dix pages une liste de diverses ressources supplémentaires qui seront affectées à la Région à partir de l'année prochaine. Dans un mouvement simultané et paradoxal, déconcertant d'ingratitude, vous expliquez que ces ressources nouvelles qui viennent frontalement contredire vos inquiétudes budgétaires sont le résultat de votre persévérance vis-à-vis du gouvernement. Alors que vous passez vos journées à exprimer par voie de presse votre colère à l'endroit du gouvernement les jours pairs et à l'endroit de la maire de Paris les jours impairs en expliquant à quel point nous sommes des incapables et des irresponsables, voilà que les bons points du gouvernement devraient être mis à votre crédit. Au-delà du comique de situation, je vous dis sereinement, mes chers collègues, que vous ne pourrez indéfiniment prendre les élus de cette assemblée pour des idiots car, à travers nous, vous méprisez les Franciliens.

Le débat d'orientation budgétaire est un moment sérieux de la vie de notre hémicycle. Madame la Présidente, ce n'est pas vous qui avez forcé la main du gouvernement pour obtenir 49 millions d'euros provenant de la part dynamique de la CVAE issue de 25 % jusqu'alors dévolus au Département, pour récupérer 55 millions d'euros au titre du Fonds de transition pour le développement économique et l'innovation qui dotera les Régions de 450 millions d'euros et 30 millions d'euros provenant d'un reliquat de taxe sur les bureaux qui abondait jusqu'alors le budget de l'État, et pour entériner le remplacement de la DGF par une fraction de TVA en 2018. Ces ressources supplémentaires permettent à notre Région de voir ses recettes augmenter de 4,2 % entre 2016 et 2017. Face à ce constat objectif débarrassé de la propagande dont vous l'avez grimé, la moindre des choses eût été de faire preuve de reconnaissance ou, *a minima*, d'un semblant d'humilité. Il ne s'agit pas de dresser le panégyrique de l'action de la gauche du gouvernement, mais de rappeler que notre action, sous le quinquennat de François HOLLANDE, a profondément transformé les Régions françaises.

Permettez-moi de vous rappeler que la réforme territoriale engagée depuis 2012 a permis, à travers trois lois successives, de doter nos Régions de compétences claires, lisibles et compréhensibles afin de porter des stratégies économiques à l'échelle des territoires à la mesure de leurs concurrents autant européens. Ces nouvelles recettes doivent permettre aux Régions d'amplifier les solutions de mobilité offertes aux habitants dans les centres urbains que dans les territoires ruraux. Elles doivent permettre d'offrir de nouveaux moyens pour lutter contre les déserts médicaux, amener le haut débit ou inventer de nouvelles formes de service public par tous dans nos territoires. Grâce au Plan 500 000 formations et au financement des PME, à la formation aux nouveaux métiers et au dispositif d'aide aux agriculteurs, notre Région a de solides leviers à sa disposition pour œuvrer durablement à la reprise économique et pour la création d'emplois. C'est ce que nous espérons lire dans ce rapport, mais nos espoirs à l'égard de votre présidence sont, à l'image de vos promesses, Madame PÉCRESSÉ, beaucoup trop souvent déçus.

Plutôt que d'affirmer une ambition politique pour les Franciliens, vous continuez à vous enfermer dans une logique consistant à sabrer aveuglément certaines dépenses de la Région. Alors que certains sortent leur revolver à l'évocation du mot « culture », lorsque vous entendez le mot « association », le couperet tombe systématiquement. Le CESER commence à s'en émouvoir et demande, sur les orientations budgétaires, à « *disposer des conclusions d'une étude de la Région sur les organismes associés afin de se prononcer sur la pertinence de la réduction de leur budget de 10 % l'an prochain* ». Il faut dire que vous faites fort à l'occasion de cette séance en présentant un rapport détaillant le retrait de la Région d'associations que vous qualifiez de « *sans intérêt pour les Franciliens* ». Quelle honte. La question de l'intérêt des Franciliens se pose davantage à l'égard de votre action, Madame la Présidente. Vous avez le culot de justifier noir sur blanc ces coupes à travers les dotations budgétaires. Vous avez au moins le mérite de la persévérance dans la démagogie, surtout lorsqu'on s'aperçoit que 180 millions d'euros n'ont pas été exécutés en investissement et 108 millions d'euros en fonctionnement. Après avoir instruit durant plusieurs semaines le procès de la précédente majorité en malhonnêteté et de sa soi-disant insincérité budgétaire, voilà que vous vous trouvez incapable d'exécuter convenablement le budget de la Région Île-de-France. Après avoir crié sur tous les toits que la Région n'investissait pas assez sur les Franciliens, vous laissez de côté près de 200 millions d'euros. Après avoir arpenté tous les plateaux TV pour expliquer, armée de votre calculatrice, que le Pass Navigo unique n'était pas financé, vous parvenez à vous passer de plus de 100 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Ceci, additionné aux recettes nouvelles octroyées par l'État à la Région et au STIF à travers l'augmentation du versement transport et de la TICPE, croyez-vous que les Franciliens digéreront l'augmentation de 3 euros de leur Pass Navigo ? Comment vous croire lorsque vous annoncez un PPI que l'ensemble de la communauté éducative attend depuis plus d'un an pendant lequel aucun nouveau chantier n'a été lancé ? Comment vous croire lorsque vous prétendez vouloir relancer l'activité économique et bricolez un SRDEII sans concertation avec les principaux acteurs concernés, à savoir les entreprises et les collectivités ? Comment vous croire lorsque vous prônez une Région solidaire et que, dans le même temps, vous asséchez toutes les structures qui font vivre la solidarité au quotidien ? Comment vous croire lorsque vous expliquez que vous vous engagez résolument dans la transition écologique et restez passive lors du dernier

épisode de pollution, si ce n'est crier avec les loups ? En attendant de trouver des réponses convaincantes à ces questions, je vous invite, chers collègues de la majorité, à davantage de modestie dans la célébration de votre action et de sincérité dans son explication afin de diriger davantage votre énergie et votre ambition au service des Franciliens.

Mme la Présidente – La parole est à Mme MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Rapporteur du CESER, permettez-moi de débiter par une citation de Groucho MARX : « *Il y a tellement de choses plus importantes dans la vie que l'argent, mais il faut tellement d'argent pour les acquérir* ». Derrière le trait du génial amuseur se cache une vérité qu'il est bon de rappeler. Les moyens financiers que nous utilisons et cherchons à acquérir le sont pour répondre à des besoins. Vos orientations budgétaires ne répondent pas aux besoins des Franciliens. Parmi les rares chiffres que vous fournissez dans un document pourtant budgétaire, l'un attire particulièrement l'attention. Pour votre première année à la tête de la Région, vous avez baissé de 4,1 % les dépenses, tout particulièrement en investissement, sans compter les mises en réserve, économies et enveloppes non ou sous-consommées. Vous annoncez vouloir poursuivre ces orientations tout en accélérant. Cela signifierait-il une nouvelle baisse des dépenses pour 2017 alors que, dans un contexte de baisse généralisée des dotations de l'État, les recettes programmées sont en hausse de 4 % du fait d'une fenêtre d'opportunité ? Se saisir de celle-ci pour agir efficacement contre la crise économique, sociale et environnementale qui touche les Franciliens et notre territoire devrait tomber sous le sens, mais ce n'est pas l'option que vous avez choisie.

Madame la Présidente, depuis un an, vous nous martelez l'impérieuse nécessité d'effectuer des économies à tout prix et à n'importe quel prix quelles que soient les conséquences des coupes sombres pour les Franciliens. Il en ressort que vous nous avez dressé un portrait erroné de l'état de notre Région. La réplique écrite par MOLIÈRE de Béralde à son frère Argan dans *Le Malade imaginaire* résume votre tour de passe-passe. Toute l'excellence de leur art consiste en un pompeux galimatias et un spécieux babil qui vous donne des mots pour des raisons et des promesses pour effet. Vous êtes en somme des Diafoirus budgétaires. Tout à votre orthodoxie trompeuse, vous vous appuyez sur le seul remède que votre horizon bouché vous laisse entrevoir. Ne savez-vous pas que la sagesse populaire parle depuis longtemps de remède pire que le mal ? Votre remède est la saignée, la saignée et la saignée. Au moins évitons-nous pour le moment la purge, mais restons méfiants sur ce que nous réserve l'avenir. La bonne médecine commence par la capacité du praticien à faire le bon diagnostic. Le diagnostic sanitaire, social et économique est clair est implacable. Les inégalités se creusent, les populations les plus fragilisées sont de plus en plus nombreuses et précarisées. La pauvreté gagne du terrain. Nous n'étions pas dupes au budget dernier et ne le sommes pas davantage. Nous avons appris à encore mieux décrypter votre double discours. Compte tenu des recettes présentées, vous auriez pu faire le choix d'un véritable bouclier social et engager des investissements publics d'envergure indispensables aux Franciliens et au rééquilibrage territorial.

Si l'investissement est garanti dans vos propos, bien que nous ne soyons pas d'accord avec vos priorités, la réalité des chiffres est autre. Le volet investissement est très clairement en baisse en 2017, passant de 1,7 milliard d'euros à 1,5 milliard d'euros. La population est en droit d'attendre des pouvoirs publics qu'ils prennent toute la mesure de la crise et mettent en œuvre un véritable plan de lutte contre les déséquilibres économiques, environnementaux et sociaux qui persistent dans notre Région qui, par le développement exponentiel des richesses, est la plus riche d'Europe et demeure l'une des plus inégalitaires. Si le seul prisme de vos politiques reste le coût financier et non le bénéfice social, ce constat s'aggravera. C'est un avant-goût de ce que la droite souhaite pour notre pays si elle accède aux responsabilités nationales en 2017. Vous faites de l'Île-de-France un laboratoire expérimental de vos politiques et prenez les Franciliens pour des cobayes. Si l'on entre dans le détail de vos orientations budgétaires, tout porte à croire que vous êtes encore en campagne : aucun chiffre ni répartition budgétaire lisible, des indications approximatives, voire contradictoires ; en somme, des intentions comme feuille de route, quasiment un programme de campagne. Or la campagne est finie et un programme n'est pas un document détaillant clairement des orientations budgétaires d'une collectivité, lesquelles doivent être bien plus étayées. Certaines de vos coupes concernant les organismes associés s'appuient même sur un pseudo-audit non-communicué.

Concernant les recettes, vous aviez reçu mandat de l'ensemble des forces démocratiques de cette assemblée suite au vote de l'un de nos amendements pour mener la bataille auprès de l'État contre la baisse des dotations globales. Or l'accord conclu avec le gouvernement sur le dos des Départements qui perdent la part dynamique de la CVAE est insatisfaisant. Il s'agit d'opposer ou de prendre aux pauvres pour donner aux riches en lieu et place d'accroître la péréquation.

Les dépenses sont vagues, incertaines et mal construites. Il nous faudra attendre le budget prévisionnel 2017, voire juin 2017, pour réellement connaître vos intentions, même si, sans surprise, elles continueront de mettre en musique des politiques au profit des plus riches et au détriment du plus grand nombre. Elles perdront de vue que la Région est une collectivité publique qui doit rendre service au public, à savoir à tous les Franciliens. Vous affirmez vouloir construire 70 000 logements dans l'année, reprenant les impératifs fixés par le SDRIF, mais de quels logements parlez-vous ? Comment les 640 000 demandeurs

de logement seront-ils satisfaits ? Où seront-ils construits quand les villes qui veulent le faire en sont interdites alors que celles qui y sont tenues par la loi s'y refusent ? Vous affirmez que vous construirez et réhabilitez les lycées, mais en attendant le PPI qui ne cesse d'être repoussé, vous n'avez rien engagé en un an. Quid de l'investissement dans les transports ? Votre Révolution se transformerait-elle déjà en une contre-révolution néoconservatrice ? Alors que le quotidien de millions de Franciliens ressemble de plus en plus à une galère, l'urgence et les besoins n'ont jamais été aussi grands. Sur la question des personnels au siège et dans les lycées, nous continuons à affirmer que les fonctionnaires territoriaux constituent une richesse. Quant à la question environnementale, vous vouliez changer d'air, mais avez surtout changé de logiciel alors que la responsabilité de la Région sur l'empreinte climatique et la santé publique des Franciliens est considérable. Votre gestion des pics de pollution est sans appel. L'exemplarité ne viendra pas de l'Exécutif régional. Vous sabrez les moyens alors qu'il est urgent de relancer le Plan bio, de mettre en place un plan en faveur des énergies renouvelables, d'engager une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique dans les logements et de faire confiance au tissu associatif environnemental en tant qu'acteur essentiel pour une transition écologique efficace. Pour toutes les associations, le soutien régional est réduit à peau de chagrin et les choix faits sont hautement contestables. Un plan de sauvegarde des associations n'a jamais été aussi nécessaire. Combien de créations d'emplois durables avez-vous permis et combien en avez-vous détruit ?

Madame la Présidente, vos orientations manquent définitivement d'ambition pour les Franciliens. L'heure est à l'augmentation de la dépense publique pour investir massivement afin d'améliorer la vie, garantir la sortie de l'insécurité sociale pour des millions de Franciliens et dynamiser la vie économique de nos territoires. Cela nécessite de rompre avec l'austérité appliquée à la tête de l'État que vous amplifiez dans notre Région. Vos orientations budgétaires et le budget qui en résulte peuvent se résumer ainsi : un énorme gâchis basé sur une contre-vérité qui ne trompe personne, pas même un malade imaginaire.

Mme la Présidente – La parole est au Vice-Président.

M. SALINI – Je remercie Monsieur LEJEUNE de sa présence. Les travaux du CESER sont importants pour les élus régionaux. Je prends un certain plaisir à venir vous voir régulièrement et à répondre à vos questions. Vous vous interrogez à juste titre sur l'impact des baisses de fonctionnement sur le budget régional. Permettez-moi, Monsieur LEJEUNE, de m'interroger du contraire. Quel serait l'impact régional si nous continuions à dépenser beaucoup plus que ce que nous permettent nos recettes ? Depuis dix ans, nous dépensons 800 millions d'euros supplémentaires. Il fallait bien avoir la rigueur nécessaire pour permettre d'arrêter de surendetter les générations futures. S'agissant de la lisibilité du budget, une définition plus claire apparaîtra dans le budget 2017, notamment avec des jaunes budgétaires sur l'environnement, les fonds européens et le handicap. Vous intervenez sur l'absence du SRDEII. Permettez-moi de rectifier. Nous en parlons modestement, mais mon collègue Premier Vice-Président CHARTIER est venu vous en présenter le détail exact durant toute une matinée. Vous avez d'ailleurs émis un avis sur le sujet, ce qui est la preuve que M. CHARTIER vous l'a détaillé. Je salue néanmoins le travail effectué au CESER. La Présidente vous a d'ailleurs mandaté sur un certain nombre de sujets, ce qui montre l'importance que nous accordons au CESER.

Messieurs et Mesdames membres de la majorité, j'adresse un remerciement à l'Exécutif, au Vice-Président, aux Présidents de commissions et aux groupes politiques. L'erreur agite, la vérité repose. La vérité est la situation à notre arrivée voici un an. Je rappelle que le budget a été voté voici à peine neuf mois. Vous nous avez fait le cadeau du Navigo, mais avez oublié de le financer. Joyeux Noël à la sauce du Parti socialiste. Nous ne parlons plus des gels budgétaires. Un tiers du budget en autorisations de programme a été immédiatement gelé après le vote du budget. Aujourd'hui, nous avons procédé à des rectifications afin de disposer d'un budget plus précis. Il convenait de lever les incertitudes sur les recettes et la Présidente de Région a bataillé auprès du Premier Ministre. Un certain nombre de subventions ont été données sans contrôle et sans obtenir les rapports de la part des associations. Quels étaient les ratios lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités ? L'épargne brute est passée de 24 % à 20 % en 5 ans, l'épargne nette a subi une baisse de 53 %, le taux d'endettement est passé de 84 % à 139 %, soit une augmentation de 65 %, la dette a doublé en l'espace de 9 ans et a augmenté de plus de 50 % en 5 ans. Soyons fiers travail accompli et de notre sens des responsabilités en cohérence avec notre action. Celui-ci se traduit par davantage d'investissements avec une traduction dans le budget primitif de 2017 et la diminution des frais de fonctionnement avec 800 millions d'euros dont nous avons besoin. Soit nous arrêtons les investissements, ce que nous ne souhaitons pas car les Franciliens ont besoin d'investissement dans les transports et les lycées, soit nous continuons à être plus rigoureux dans le fonctionnement. Nous avons fait des économies de fonctionnement en 2016 et poursuivrons en 2017. Laisserions-nous 5 milliards d'euros de dette à nos enfants ? Ce n'est plus tenable. Les contraintes sont fortes comme la baisse des dotations de 200 millions d'euros décidées par votre gouvernement, 76 millions d'euros en 2016 et 76 millions d'euros en 2017. Les dépenses obligatoires ont augmenté de 29 millions d'euros. L'amortissement sur l'emprunt a augmenté de 83 millions d'euros cette année du fait de l'augmentation du volume de la dette. L'épargne nette est très alarmante. Merci, Mesdames et Messieurs de la majorité, de votre sens de la responsabilité.

Merci de votre intervention, Madame ROYER, Monsieur CECCONI et Madame ÉLIMAS qui avez une pertinence qui me plaît en commission des Finances ou à la Région. Vous faites référence à l'endettement de la France qui va chercher 180 milliards d'euros par an sur les marchés financiers. S'agissant de la Chambre régionale des Comptes et l'évaluation de la politique publique, vous avez raison. En 2017, nous mettrons en place des jaunes budgétaires sur l'Europe, l'environnement et le handicap.

Madame de la GONTRIE, vous avez omis d'indiquer l'avis favorable de la commission. Vous avez donné l'avis de Madame de la GONTRIE, Présidente de la commission, mais avez oublié de dire que la commission a rendu un avis favorable.

Monsieur DA SILVA, vos propos sont outranciers. Vous affirmez que la Présidente de Région est une menteuse, que nous devrions avoir honte et que nous prenons les élus pour des idiots. Je pense que ceci n'est pas très responsable pour le plus grand fidèle de Manuel VALLS, ex-Premier Ministre de la France, et pour le Président du groupe PS. Je citerai Napoléon BONAPARTE : « *En politique, une absurdité n'est pas un obstacle* ». Vous pouvez continuer.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, nous avons écouté toutes vos critiques et contre-vérités. Maintenant, nous voudrions que vous écoutiez la réponse du Vice-Président avec la même sérénité que celle dont nous avons fait preuve en vous écoutant. Madame AZZAZ, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole.

M. SALINI – Vous faites référence au bilan de François HOLLANDE que nous devrions remercier de ce qu'il a fait pour la France. Il a refusé d'être candidat, pour preuve que son bilan était extraordinaire. Il était peut-être poussé par ses amis politiques à ne pas se représenter et présenter son bilan aux Français. C'est ce qu'a fait le prédécesseur de Madame la Présidente de Région, M. Jean-Paul HUCHON qui, poussé par ses amis politiques, n'a même pas eu le courage de présenter son bilan. Nous devrions remercier M. François HOLLANDE, mais quelle est la situation de la France ? Un taux de chômage en augmentation, un dialogue social inexistant, une remontée des inégalités et des Français désabusés.

Mme la Présidente – Nous allons faire une suspension de séance de 5 minutes pour permettre au groupe socialiste de prendre un café. Il n'y a que la vérité qui blesse. Je voudrais voir les Présidents de groupe au plateau. Monsieur TRIGANCE, vous porterez votre bel organe à l'Assemblée nationale, mais laissez-nous un peu de tranquillité dans cette matinée.

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 40.

Mme la Présidente – La parole est à M. SALINI dans la sérénité et le calme.

M. SALINI – *Mea culpa*, je n'aurais pas dû parler de François HOLLANDE. Je n'en parlerai plus et les Français ne s'en souviendront plus. Je voulais faire une démonstration. Il y avait une logique intellectuelle. Il s'agissait de démontrer que quand l'État ne va pas bien...

Mme la Présidente – Quel est le motif de votre rappel au règlement, Monsieur DA SILVA ? S'agit-il de l'atteinte à la liberté d'expression d'un Vice-Président ?

M. DA SILVA (S&R) – Il s'agit d'une demande de suspension de séance pour que M. SALINI puisse reprendre ses esprits et respecter celui qui a été élu majoritairement par les Français en 2012.

Mme la Présidente – Nous sommes contents de savoir qu'il y a encore au moins un défenseur du bilan de François HOLLANDE. Il s'appelle Carlos DA SILVA et est au Conseil régional d'Île-de-France. Merci Monsieur DA SILVA. Bon café. J'accorde 5 minutes. Il y a également M. TRIGANCE. Ils ont bien fait de vous faire rentrer à l'Assemblée nationale.

La séance est suspendue de 11 heures 40 à 11 heures 42.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. SALINI.

M. SALINI – Je reprends la parole avec plaisir et délectation. Lorsque le haut de la France est en échec, il convient que la croissance parte des collectivités, ce qui correspond la politique que nous menons. Dans nos orientations budgétaires, l'élément le plus important est le respect des promesses et de la parole donnée. Les promesses faites durant la campagne régionale ont été réalisées à hauteur de 95 % entre 2016 et ce que nous avons voté pour 2017. Lorsque l'Île-de-France, qui représente un tiers du PIB national, va mal, la France va mal. Pour lutter contre le chômage, nous avons créé les dispositifs UP et la carte unique des bassins d'emplois, nous aidons à la formation des jeunes avec 100 000 stages, nous ouvrons les lycées au monde de l'entreprise et avons mis en place la carte unique des formations professionnelles, les contrats de performance des CFA, les

budgets autonomie pour les lycées, le bouclier sécurité, le grand plan de rénovation et de modernisation des transports, les bus propres, les 700 rames, Prévenir et Embellir notre Environnement, les quartiers innovants, etc. Les orientations budgétaires proposées ne sont que la traduction des promesses faites durant la campagne et nous les avons réalisées à plus de 95 %.

Monsieur DA SILVA, vous faites référence à l'avis du CESER. Je me suis rapidement amusé à regarder l'avis du CESER en 2014. Dans l'article 4, celui-ci indiquait : « *Le CESER regrette de n'avoir pas été destinataire du rapport de l'Exécutif à temps pour être diffusé aux membres de sa commission Finances et Plan élargi aux Présidents et référents budget des autres commissions* ». Les difficultés qui sont les nôtres sont les mêmes pour vous. Dans son article 15, le CESER s'inquiète de la situation créée par l'augmentation de la charge de la dette et de la capacité à préserver des conditions favorables au financement des investissements. Voici quelques années, le CESER s'inquiétait donc de la hausse de votre dette.

Sur l'exécution budgétaire, pour ceux qui croient, aucune preuve n'est nécessaire, pour ceux qui ne croient pas, aucune preuve n'est possible. Vous affirmez que nous avons sous-exécuté, ce qui est faux. Sur l'investissement, nous sommes à 91 % d'exécuté, lesquels auraient dû se transformer en 98 %. En effet, nous attendons des factures de la RATP et de la SNCF à hauteur de 135 millions d'euros qui ne nous ont pas été fournies car la fusion entre RFF et SNCF n'a pas permis à leurs services de nous transmettre les factures correspondantes, ce qui ne signifie pas que les chantiers n'ont pas continué à avancer et que les entreprises qui réalisent ces travaux ne sont pas payées. Les factures de ces entreprises ne nous ayant pas été transmises, ces 91 % auraient dû se traduire en 98 %, soit un taux d'exécution presque absolu et proche de 100 %. Nous atteindrons 97 % en crédits de fonctionnement fin décembre. En 2012, vous aviez une sous-exécution de 148 millions d'euros sur les lycées. Je cite le rapport de 2012 : « *Sous l'effet du décalage dans la réalisation de plusieurs projets rénovation et construction plus longs que prévu à entrer en phase de travaux à la suite des retards pris par les études...* ». C'est normal, c'est dans votre PPI. Huit à neuf ans étaient nécessaires pour faire un lycée en Île-de-France et le montant des travaux augmentait de 15 à 30 %. Sur l'exécuté budgétaire, nous sommes à 98 % si nous avons obtenu les factures correspondantes et à 97 % sur le fonctionnement. En aucun cas il n'y a une sous-exécution sur notre budget.

M. DA SILVA affirme très justement qu'un certain nombre de recettes sont venues, ce que nous revendiquons. Vous omettez néanmoins de dire qu'il a fallu batailler. Je ne trahirai pas les textos, mais l'ex-Premier Ministre a reconnu que Mme Valérie PÉCRESE a été l'artisan de ces subventions et de cette fiscalité supplémentaire pour notre Région. En 2017, nous aurons 76 millions d'euros de dotations en moins. Le reliquat de la taxe sur les bureaux reversée par l'État produira une fiscalité de 30 millions d'euros pour la Région. La part dynamique devrait apporter 49 millions d'euros supplémentaires. Il convient de mettre en perspective le total de 79 millions d'euros supplémentaires avec les 76 millions d'euros de dotation en moins. La création du Fonds de transition de développement économique apportera 55 millions d'euros. Toutefois, l'État ne nous versera ce montant qu'à condition que nous fléchissions en direction du développement économique. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires pour la Région. Dans les 4,2 % supplémentaires, les fonds européens sont également neutres. Sans tenir compte de ces recettes et dépenses qui s'annulent, la hausse des recettes pour la Région ne s'élèvera pas à 4,2 %, mais à 0,8 %. Nous avons des incertitudes sur les recettes fiscales, à savoir l'échange DGF contre TVA, la volatilité de la CVAE qui dépend de la situation économique nationale et la TICPE qui est liée à la consommation de carburant. Aujourd'hui, le diesel est plus taxé que l'essence et le nombre d'immatriculations diesel est en chute libre. Nous avons reçu de la part du préfet de Région une régularisation massive à hauteur de 160 millions d'euros mi-2016 et 138 millions d'euros fin 2016. Vous noterez la complexité des projections 2017.

Fin 2015, 22 millions d'euros étaient mobilisés au titre des fonds de l'Union européenne. Fin 2016, 94 millions d'euros de crédits ont été attribués, soit quatre fois plus qu'en 2015 car il s'agissait d'une priorité. Nous avons renforcé les effectifs du pôle Europe en les passant de 21 à 51 agents. L'objectif de 2017 porte sur une programmation des crédits à hauteur de 119 millions d'euros pour le FEDER et de 53 millions d'euros pour le FSE.

S'agissant du PPI lycées, bien que vous connaissiez bien votre Département, vous avez oublié le lycée de Ris-Orangis.

L'emprunt 2016 se situe entre 620 et 650 millions d'euros et celui de 2017 s'élèvera à 802 millions d'euros, soit une moyenne sur deux années de 711 millions d'euros. En 2014, il était de 729 millions d'euros et en 2015, de 712 millions d'euros. Avec des dotations en baisse, l'emprunt est moindre que les années précédentes, ce qui constitue une obligation absolue pour les élus régionaux que nous sommes.

Monsieur SATOURI, vous évoquez la décroissance et la dette. Effectivement, nous ne voyons pas le monde de la même manière. Vous parlez d'écologie. Qu'auraient fait les Romains si les Grecs avaient tout fait ? Nous avons + 30 % fléchés sur l'environnement et l'écologie, le Fonds Air-Bois, le Fonds Propreté, le changement d'air, les 100 quartiers innovants, les bus propres et + 30 % votés en faveur du bio en 2017. Je vous rejoins sur l'idée du combat contre les inégalités. Toutefois, je veux

combattre les inégalités d'accès et non les inégalités de richesse en accordant davantage de moyens dans les lycées, la formation et l'apprentissage, ce qui figure au budget 2017 car il s'agit de l'avenir de la France et de l'Île-de-France.

Monsieur LOUSTAU, vous semblez dire que la Région n'est pas vertueuse contrairement à la gestion des élus Front National. Parlez-moi de Vitrolles, de Marignane, de Jean-Marie le CHEVALLIER à Toulon et de la Cour régionale des Comptes qui constatait une dérive absolue sur vos trois villes, un autofinancement en berne et l'explosion du poids de la dette. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, et encore moins de vos élus au niveau national. Vous évoquez la croissance européenne et SARKOZY comme à chacune de vos interventions. Le bilan de 2009 à 2012 montre une croissance française supérieure à la zone Euro. Depuis 2012, elle est inférieure à la zone européenne. Vous avez raison sur le fait qu'il faut relancer l'activité économique. Je ne dis pas que nous ne vous avons pas attendus, mais nous avons cette idée à l'esprit. C'est pourquoi, dès 2017, nous poursuivrons cette montée en puissance avec une augmentation de 30 % du budget sur le développement économique.

Si nous constatons une amélioration sur l'épargne brute, qui est la référence pour un Vice-Président des Finances et confère la capacité à investir, avec un taux de 20,5 % en 2015, celle-ci est de 20,8 % en 2016. Nous tablons sur 21,6 % en 2017. Notre épargne brute commence à se redresser. Je reconnais que cette croissance est insuffisante et mon travail consistera à poursuivre l'investissement en maîtrisant la dette et l'épargne brute. Notre épargne nette prend en compte la masse de la dette, laquelle a doublé en 9 ans. Nous pouvons plus continuer à augmenter la dette qui reposera sur les générations futures. Il conviendra de trouver des recettes supplémentaires et poursuivre la diminution de notre fonctionnement afin de continuer à investir massivement. Par ailleurs, nous augmentons le bio de 30 %, ainsi que la partie sanitaire et sociale.

Monsieur AÏT, je vous rejoins sur le logement et le logement social. Nous pouvons partager l'idée selon laquelle le logement social constitue une priorité car le nombre de demandeurs est important. En revanche, je ne partage pas le fait de concentrer les personnes en difficultés au même endroit. Vous faites référence au budget qui serait en diminution sur le logement très social dans des quartiers qui disposent déjà de nombreux logements sociaux, mais n'évoquez pas la poursuite du financement du logement intermédiaire dans ces quartiers. Une collectivité, une Région et un État qui fonctionnent constituent des entités équilibrées dès lors que des personnes en difficulté sont tirées vers le haut par des personnes qui sont en réussite sociale. Il s'agit de la politique que nous voulons mener dans ces quartiers. J'ignore de quoi vous parlez lorsque vous affirmez que nous délaissions l'école publique. Vous vous trompez de collectivité. En aucun cas, nous ne délaissions l'école publique ou privée. Nous continuons à investir massivement et plus que vous ne l'avez fait durant des années, notamment sur les lycées. Nous n'oublions pas les petites communes. Le Fonds inondations et le Pacte rural en sont une preuve. Nous serions le laboratoire de la future campagne présidentielle de la droite. Ne mélangeons pas tout. Faisons le bilan de vos actions. Regardez où se situe la France et restons humbles. Je demeure à mon niveau régional, ce qui représente déjà beaucoup de travail.

Madame MALAISÉ, il faut avoir conscience que nous vivons à crédit. Le delta entre nos dépenses et nos recettes est de 800 millions par an. Vous me direz que ce n'est pas grave, qu'il s'agit de dette et que nous pouvons aller chercher de l'argent ailleurs, mais vous n'ignorez pas que les finances régionales sont contraintes. Les cartes grises constituent le seul levier qui nous reste, ce qui rapporte 350 millions d'euros sur les 4,2 milliards d'euros de recettes perçues par la Région. Nous n'avons pas d'autre choix que de maîtriser la dette et le fonctionnement. À votre évocation de la saignée, je réponds : la dette. Feriez-vous cela pour vos enfants ? Demanderiez-vous à vos enfants de payer votre dette après avoir vécu à crédit pendant dix ans ? Aucun d'entre nous ne le ferait pour ses enfants. Toutes les collectivités, y compris l'État, le fait et il faut que cela cesse. Il s'agit de l'une de mes priorités dans cette mandature. Vous nous rappelez que le DOB ne mentionne aucun chiffre. On m'attaque sur les recettes et la sous-exécution, ce qui prouve qu'il y a des chiffres, mais ceux-ci constituent des orientations budgétaires. Des chiffres beaucoup plus précis vous seront prochainement proposés dans le cadre du vote du budget 2017. S'agissant de l'investissement dans les transports et les lycées, nous avons dépensé 571 millions d'euros en autorisations de programme en 2016 alors que vous le faisiez à hauteur de 552 millions d'euros, dans les lycées, notre investissement est de 398 millions d'euros alors que vous étiez à 380 millions d'euros, dans l'enseignement supérieur, nous sommes à 97 millions d'euros alors que vous étiez à 58 millions d'euros. Nous investissons massivement et j'en veux pour preuve le taux d'exécution de notre Région.

J'espère avoir répondu le plus précisément possible sans avoir porté d'attaque personnelle, sinon je renouvelle mes excuses. Nous avons un devoir de résultat. Chers collègues de l'opposition et de la majorité, vous êtes garants de ce résultat au travers du travail que vous effectuez au sein de vos groupes politiques et en commission. Je suis très sensible aux avis de l'opposition, mais il convient de ne pas perdre de vue que nous vivons à crédit depuis des années, ce qui n'est plus possible. Il faut continuer à investir massivement, car il y a un besoin dans cette Région, tout en maîtrisant notre dette. Je serai le garant autoritaire de ce budget 2017 et des suivants.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix le projet de délibération. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. DA SILVA

EXPLICATION DE VOTE

M. DA SILVA (S&R) – Monsieur SALINI, vous dites faire preuve d'humilité, mais ce n'est pas le cas. Vous en prendre à la précédente majorité, et en particulier à Jean-Paul HUCHON, qui, ne vous en déplaise, a été choisi trois fois de suite par les Franciliens, est faire preuve d'un profond irrespect de la majorité des Franciliens qui l'ont choisi. Quand vous en serez là, nous en reparlerons. Monsieur SALINI, s'en prendre à un Président de la République qui, ne vous en déplaise, a été choisi par une majorité de Français, qui a tenu bon dans la bataille face au terrorisme, à Daech et à ce qui aurait pu défaire l'unité nationale est un profond irrespect qui marque vos interventions. Monsieur SALINI, il est parfaitement scandaleux que vous évoquiez le budget en indiquant que certains élus veulent concentrer la pauvreté au même endroit alors que tous les budgets de la Région en faveur des associations qui œuvrent à la mixité sociale, au lien social et à la cohésion territoriale voient leur budget baisser depuis un an. Pas un seul chantier nouveau n'a été lancé dans les lycées en 2016 sous l'impulsion de la présente majorité. Au départ, vous aidiez les particuliers et les communes touchés par les inondations d'un seul million d'euros et l'action de l'opposition a été nécessaire pour que, de Commission permanente en Commission permanente, de séance publique en séance publique du Conseil régional, ce fonds voie sa dotation progresser. Monsieur SALINI, comparez ce qui est comparable. Vous avez encore à faire beaucoup de preuve de votre capacité de gestion de la Région Île-de-France. La réalité de votre humilité et de votre capacité à gérer la Région restent à démontrer. La réalité de votre capacité à vous faire réélire est très loin d'être démontrée.

Mme la Présidente – Nous avons bien compris qu'avec M. DA SILVA, le respect est pour la gauche, mais pas pour la droite. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je cède la parole à Mme MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Monsieur SALINI, Monsieur le Vice-Président, je suis très inquiète en vous entendant affirmer que vous êtes en train de gérer le budget de la Région Île-de-France de la même manière qu'un budget familial. Vous vous inquiétez pour moi. Personnellement, je m'inquiète pour la Région et les Franciliens. Comment pouvez-vous gérer les infrastructures ferroviaires et les lycées de la Région sur le même modèle que la gestion d'un budget familial ? Ceci est plutôt inquiétant.

Nous voterons contre cette proposition d'orientations budgétaires dont vous affirmez qu'elles sont très bien chiffrées et claires, ce qui n'est pas vrai. Vous ne trouverez aucun chiffre dans la deuxième partie et y décèlerez même des formulations contradictoires. Au final, nous ignorons si nous devons atteindre le même niveau ou le dépasser pour certaines orientations dans certains secteurs. Vous ne nous avez pas fourni les consommés demandés lors de la Commission permanente d'octobre. Vous nous aviez alors répondu que les consommés du secteur transport, environnement, logement, etc. seraient fournis aux Conseillers régionaux, ce qui n'a pas été le cas. Vous ne nous avez toujours pas transmis ce fameux audit qui porte très mal son nom sur les organismes associés sur lequel vous vous fondez pour réduire de nouveau la voilure de 10 %. Vous êtes en train d'élaborer un budget sans fournir de chiffres de façon transparente aux Conseillers régionaux, ce que relève l'avis du CESER.

Ces orientations budgétaires sont indifférentes aux urgences sociales et environnementales. À votre évocation de la dette, je vous réponds par l'urgence. En tant que collectivité publique, la Région doit répondre à ces urgences, faute de quoi elle manque l'intérêt même de son existence. Nous voterons contre.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Monsieur le Vice-Président SALINI, vous avez eu raison d'attaquer les précédentes mandatures car la gestion de M. HUCHON plombe la Région Île-de-France. Quand j'entends le chef du groupe socialiste utiliser les mots « terrorisme » ou « Daech » dans son propos, c'est qu'il n'a absolument rien à dire.

Vous avez eu tort d'attaquer des mairies anciennement détenues par le Front National, ce qui montre que vous n'avez rien à dire sur les mairies actuelles. Sur la dette, nous sommes d'accord, mais observons que vous emprunterez la même somme que les autres années. La décruée n'a donc pas du tout commencé et nous continuons à nous endetter, mais vous nous en avez indiqué les raisons. Ne s'agissant pas de nos orientations budgétaires, ni de notre budget, nous nous abstenons.

Mme la Présidente – Je rappelle qu'il s'agit juste de prendre acte au fait qu'un débat est intervenu. On peut s'abstenir, mais il y a eu un débat. Il est difficile de voter contre, Madame MALAISÉ. Il a certes été houleux et vous n'êtes pas satisfaits, mais il a eu lieu et il est difficile de voter contre le fait qu'il y a eu débat. Je cède la parole à Mme MONTANDON.

Mme MONTANDON (LR) – Même s'il ne s'agit que de prendre acte du débat, je souhaite revenir sur les propos de M. DA SILVA. Dénoncer les dérives n'est pas humiliant ni irrespectueux. Il est tout à fait normal de montrer que les frais de fonctionnement ont dérapé pendant dix-huit ans. Je prends note de la part de M. DA SILVA et Mme MALAISE que vivre à crédit ne leur pose pas de problème. Il convient d'investir pour le futur, mais nous avons été habitués avec l'État à faire peser les frais de fonctionnement sur les générations futures. La dette pesant sur chaque enfant naissant en France est de 34 000 euros et il serait intéressant de rationaliser cet aspect au niveau des collectivités.

Mme la Présidente – Je vous demande de faire silence et d'écouter les intervenants. Mme MONTANDON a aussi le droit de s'exprimer après toutes les insanités que nous avons entendues.

Mme MONTANDON (LR) – En ce qui concerne les associations, de nombreuses subventions ont été remplacées par des appels à projets, ce qui permet de procéder à des vérifications en amont et après versement des dotations. Monsieur DA SILVA, tout n'est pas stoppé, mais il s'agit d'une façon de travailler différente et je pense que nous avons été élus pour rationaliser l'argent du contribuable.

Article unique

Mme la Présidente – Je mets aux voix la prise d'acte du débat. Qui prend acte ? Qui ne prend pas acte ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le Conseil régional prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2017.

Vote de l'article unique
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FdG, RCDE
ABSTENTION : FN, EELVA
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur SALINI de son brio et de ses bonnes orientations budgétaires pour l'emploi, les transports, les lycées, l'environnement, les territoires ruraux et la culture. Nous passons à la stratégie, l'emploi et l'innovation.

La parole est à M. CHARTIER.

M. CHARTIER – Nous examinons un schéma dont la réflexion et la mise en débat sont engagées depuis plusieurs mois. Alors que la mandature débutait, il était opportun de bâtir la stratégie pour une région leader au monde car l'ambition de Valérie PÉCRESE est de faire en sorte que la Région Île-de-France, actuellement première région d'Europe et troisième région au monde, puisse devenir la première région mondiale en termes d'économie et d'emploi. Ce défi important requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour être atteint à l'horizon 2020. La concertation a débuté en janvier dernier et a donné lieu à de nombreuses discussions, des groupes de travail et la consultation des acteurs majeurs de l'économie et de l'emploi sur le territoire francilien. Elle a également donné lieu à la consultation officielle des agglomérations, des territoires et institutions comme la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers, ainsi que des Conseils départementaux en Île-de-France. La concertation a également donné lieu à huit conférences territoriales entre mi-septembre et début novembre afin que chacun puisse s'exprimer dans chaque département à l'instar de la Seine-Saint-Denis avec le Président SALINI. Le CESER a été consulté et a rendu un avis qui vous sera délivré dans quelques instants. J'ai eu récemment l'occasion de m'exprimer devant le Conseil en assemblée plénière afin de l'éclairer sur la stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation.

Vous connaissez la stratégie et l'objectif, ainsi que notre détermination à réunir en un schéma unique la planification de l'innovation, de l'internationalisation et du développement économique endogène s'agissant du territoire francilien. Ce schéma est normatif, c'est-à-dire qu'il s'imposera à tous les acteurs de l'économie et de l'innovation en Île-de-France, et de l'internationalisation des entreprises franciliennes à compter du 1^{er} janvier 2017. C'est pourquoi celui-ci revêt une importance particulière et il convient que le volet de la concertation soit spécifiquement accompli. Voici le moment de le délibérer en Assemblée régionale. Je propose d'engager une discussion avec les interventions de l'ensemble des groupes. Une fois rendu l'avis pertinent du CESER, nous pourrions engager ce dialogue. J'aurai plaisir à répondre à vos questions.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. RABOURDIN pour le CESER.

M. RABOURDIN – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis voté par les membres du Conseil économique, social et environnemental régional le jeudi 8 décembre 2016 sur le rapport relatif au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Le CESER soutient la stratégie économique globale. Le SRDEII doit répondre aux ambitions de l'Île-de-France d'assurer le développement équilibré de l'ensemble du territoire régional. Il regrette que les objectifs opérationnels de ce schéma ne soient complétés de données sur le financement des différentes actions permettant d'en mesurer la portée réelle.

Sur la première orientation « Investir sur l'attractivité en Île-de-France », le CESER estime qu'il faut miser sur toutes les spécificités de l'Île-de-France pour renforcer l'attractivité autour de la marque « Paris Région », notamment celle du tourisme qui traverse une crise. Il prône une meilleure explicitation du soutien à l'attractivité et l'appui à l'internationalisation, et relève la nécessité de mettre en place un nouveau plan régional d'internationalisation des entreprises en appui à l'export et d'étendre la stratégie pour la croissance, l'emploi et l'innovation aux missions économiques internationales. Le CESER recommande de privilégier l'avance remboursable pour accompagner les exportations.

Sur la deuxième orientation « Développer la compétitivité de l'économie francilienne », le CESER relève que les sept filières stratégiques du SRDEII ne correspondent pas toutes aux dix filières d'excellence retenues sur Paris Régions Entreprises et aurait apprécié une harmonisation du projet de plan d'action 2017 de PRE et des objectifs du schéma. Il souhaite que les territoires péri-métropolitains soient arrimés plus systématiquement au cœur dense de l'Île-de-France. Le CESER approuve la simplification des aides aux entreprises, mais appelle l'attention sur la nécessité d'accroître les moyens financiers dévolus à ces aides pour faire face à une demande qui s'annoncera croissante. Le CESER juge l'enjeu de la numérisation des TPE/PME comme primordial. La création d'écosystèmes productifs numérisés au niveau des *process* de production et des relations clients/fournisseurs est impérative. En complément pour atteindre ces objectifs, le CESER propose de mettre à disposition du tissu productif PME et TPE les compétences d'élèves de l'enseignement supérieur comme des écoles d'ingénieurs et de gestion et des universités sous forme de stages longue durée ou de travail en alternance avec une aide de la Région au format de bourses pour les étudiants ou d'aides aux entreprises.

Sur la troisième orientation « Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires », le CESER regrette l'amalgame fait entre la problématique des territoires ruraux et celle des quartiers Politique de la Ville qui ne répondent pas aux mêmes besoins. Il souhaite que les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise soient accompagnés par les réseaux d'expertise technique. Le CESER recommande le maintien du soutien à la création et au développement des pôles territoriaux de coopération économique et invite à favoriser l'accès des TPE/PME aux études effectuées sur l'évolution des besoins de compétences et de main-d'œuvre dans les filières prospectives afin de renforcer leur capacité de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Sur la quatrième orientation « Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires », le CESER salue la construction d'une nouvelle gouvernance régionale de l'action économique, mais s'interroge sur la gouvernance des futurs bassins d'emplois qui ne semble pas clairement définie. Le CESER s'interroge sur la géographie de certains bassins d'emplois compte tenu de leur forte hétérogénéité spatiale qui ne facilite pas l'expression d'une stratégie territoriale adaptée. Le CESER recommande de travailler à une coordination renforcée des politiques de transport, d'aménagement et d'urbanisme avec le développement économique. Il préconise d'utiliser le potentiel du Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale d'Île-de-France (CRIES) et se félicite d'être associé dans le corps du texte à la logique de dialogue social permettant d'associer les représentants des salariés et des entreprises.

Je souligne la qualité de la concertation de ce schéma et remercie le Vice-Président Jérôme CHARTIER de son implication sur le sujet. Les partenaires et les territoires ont été associés au projet de manière qualitative et les remarques formulées ont été souvent prises en compte dans le schéma.

Mme la Présidente – Je suis très sensible à la dernière phrase du CESER car il est très important pour nous de montrer que la politique moderne est d'abord une politique concertée avec les territoires dans laquelle chacun donne son avis et est pris en considération. Je remercie Jérôme CHARTIER d'avoir fait diligence et mis ce schéma à la concertation car il n'y a pas de schéma de croissance et d'emploi sans les territoires.

Je demande l'avis de la Commission Développement économique.

Mme DUBLANCHE (LR) – L'avis est favorable.

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la Commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – La Commission des Finances a éprouvé des difficultés. Monsieur CHARTIER, s'agissant de « #Leader », j'ignore qui a eu cette idée de génie, mais « #Respect », ce n'est pas ça. Vous n'êtes pas venu en Commission des Finances. Votre collègue SALINI qui a une énergie à toute épreuve a tenté de vous suppléer, mais cela n'était pas possible puisque nous avons reçu 196 pages deux jours avant. En vous entendant égrener la concertation, je demande si, dans vos multiples concertations, vous auriez pu penser aux élus de la commission des Finances, ce qui n'est visiblement pas le cas et je le regrette. Il y a eu un avis favorable à l'aveugle pour faire plaisir à Stéphane SALINI, mais personne ne savait exactement de quoi il s'agissait.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

Discussion générale

M. de SAINT JUST (FN) – Monsieur le Vice-Président, vous avez été bref et je le serai également car mon temps est contraint et je voudrais m'en réserver un peu pour les amendements que j'ai déposés. De bonne foi et de façon constructive, le groupe Front National vous suivra dans les efforts que vous annoncez dans le texte. Celui-ci indique que le solde migratoire de la Région est le plus faible de la France métropolitaine, ce qui est le signe, écrit-on, du départ des investisseurs, des jeunes diplômés et des entrepreneurs de l'Île-de-France, ce qui est véritablement dramatique. Nous avons une chute de 26 % de l'emploi industriel entre 1998 et 2013. La gauche n'est pas seule responsable. Il s'agit de la troisième plus forte baisse en France. À la lecture des phrases « *Contrairement à ce qu'a été la réalité des dernières années, la Région veut se positionner comme un acteur central de l'économie* », « *Instaurer un climat favorable aux affaires est une priorité* », « *Miser sur les filières stratégiques, devenir un hub mondial de l'innovation, faire grandir les TPE/PME, anticiper et accompagner les évolutions aux besoins de compétences en emplois dans l'entreprise, favoriser la diversité de l'économie francilienne, dynamiser l'économie*

des territoires ruraux et des quartiers », on peut se demander ce que vous ne faites pas ou n'entendez pas faire tant le catalogue est complet. Nous attendons le passage sur la nouvelle gouvernance régionale de l'action économique pilotée par la Région. Vous avez omis d'évoquer l'analyse de l'économie francilienne qui existe dans ce document et le rapport relatif aux aides de la Région. Il s'agit du premier ainsi déposé. Vous devez établir ce rapport annuel.

Deux chiffres m'ont étonné. Vous attendez encore le retour de 1 366 entités d'Île-de-France sur les aides procurées aux entreprises et il y aurait 11 151 aides différentes vis-à-vis des entrepreneurs en Île-de-France. Vous me confirmerez éventuellement ces chiffres.

Nous sommes dans un schéma directeur normatif, mais il s'agit de prospective et de planification. Nous sommes pour un État et une région stratèges. Toutefois, il convient de rester humble dans les prévisions d'action économique. Je cite M. GALBRAITH : « *La seule utilité de la prévision en économie est de rendre l'astrologie respectable* ». En Italie, les scientifiques qui n'avaient pas prévu le séisme de l'Aquila ont été condamnés à six ans de prison ferme, ce qui peut faire réfléchir. M. HOFFER, prévisionniste à l'UBS, célèbre banque suisse, a dit : « *Si l'on m'avait interrogé la veille de la faillite de Lehman Brothers, j'aurais assuré que c'était impensable* ». Les économistes sont passés maîtres dans l'art de l'excuse. On leur apprend à l'école à s'excuser pour la fausseté de leurs prévisions : cela va venir, cela aurait dû venir, voilà pourquoi cela ne viendra pas. On se croirait un peu en amour. Toutefois, l'important n'est pas la rose, mais l'amour.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, disposition de la loi NOTRe, la Région Île-de-France doit se doter d'un Schéma régional de développement économique, d'Innovation et d'internationalisation. Fruit d'une concertation d'ampleur, il convient d'examiner ce texte prescriptif avec la rigueur et l'exigence qui conviennent tant les enjeux et les décisions qu'il initie marqueront durablement le développement économique, social et humain à travers tout le territoire francilien. Dans un premier temps, on peut saluer l'esprit de large concertation ayant permis l'élaboration de ce schéma et la prise en compte des attentes et enjeux territoriaux ayant abouti à la nécessité d'investir sur l'attractivité et la compétitivité de nos territoires. Nous constatons avec plaisir que le champ industriel et la plupart des éléments portés à l'occasion de la niche de notre groupe figurent dans le SRDEII.

Cependant, la question de l'évaluation quant à l'atteinte des objectifs fixés n'est pas clairement évoquée. Or il est impératif que la mise en place de ce schéma puisse être évaluée régulièrement sur des critères objectifs. Le SRDEII n'indique qu'à de très rares exceptions des éléments financiers permettant d'apprécier l'effort consenti par notre collectivité à ce schéma ambitieux. L'accompagnement aux entreprises ne doit pas se borner aux aspects administratifs, mais aussi techniques via l'expertise des réseaux d'accompagnement comme ceux de France Active et France Initiative. Ces acteurs pourront permettre un accompagnement aux divers financements.

D'un point de vue territorial, il est important de mieux marquer la différence et éviter les amalgames entre les territoires ruraux et les quartiers relevant de la Politique de la Ville. Nous avons été interpellés par le manque de pertinence de certains bassins d'emplois sur lesquels repose une grande partie du schéma. Des éléments de contexte nous amènent à nous interroger sur l'efficacité de telles mesures. L'épisode de forte pollution aux particules subi par une grande partie de notre Région qui s'est traduit par la mise en place de mesures de circulation alternée et de recommandations à éviter certaines pratiques sportives, voire au confinement des personnes fragiles, démontre que les questions liées au développement durable et à la santé publique sont interdépendantes et que, faute de réelle prise de conscience transcrite dans nos politiques publiques, ces épisodes seront amenés à se multiplier et à saper nos efforts quant à l'attractivité de notre territoire.

Monsieur le Vice-Président, comment accueillez-vous la décision européenne d'augmentation du plan Juncker acté la semaine dernière visant à encourager la croissance et l'emploi via l'investissement à hauteur de 500 milliards d'euros ? Quelles actions mènerez-vous pour faire financer les objectifs défendus par ce schéma ? En réaction aux propos tenus par la Chancelière allemande Angela MERKEL sur la nécessité que les groupes internationaux paient plus d'impôt en empêchant les montages avantageux, l'Exécutif régional aura-t-il à cœur de soutenir ce principe dans une démarche d'attractivité du territoire ? La période de Noël est propice aux belles histoires et fait place à la période des soldes en janvier. Devons-nous nous attendre à un budget au rabais ?

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. BENHAÏM.

M. BENHAÏM (EELVA) – Je vous remercie de la présentation de ce schéma qui est essentiel car il a acquis un caractère normatif depuis la loi NOTRe. Vous définissez comme priorité absolue la recherche d'investissements étrangers. Nous savons que la Région est loin d'être le seul acteur sur cette question. Nous notons les questions posées par le CESER. Nouveaux

investissements ou simple rachat d'activités existantes, quelle sera réellement la création de valeur économique, sociale et environnementale ? Quelle sera la coordination entre les différents acteurs qui interviennent sur ces sujets ?

Il est essentiel de renforcer le rayonnement de notre Région, mais il convient surtout de miser sur ses atouts et forces endogènes et de nous tourner vers l'avenir. Il s'agit d'investir sur l'économie verte et circulaire, ainsi que sur l'économie de la ressource. Le succès des sociétés au XXI^{ème} siècle dépendra de leur capacité à faire plus avec moins, à produire dans des conditions toujours plus économes en matières et en énergie, et à être toujours plus respectueuse de l'humain. Au lieu d'en faire la pièce centrale de votre schéma, vous avez choisi les vieilles recettes. Nous sommes une Région très attractive pour l'investissement étranger et sommes persuadés que, dans le projet de faire de notre Région la Première Région verte d'Europe, il y a une vocation économique industrielle et sociale beaucoup plus parlante pour le reste du monde. Nous avons détaillé nos propositions dans une contribution au débat pour la présente séance et y évoquons l'économie circulaire et de nouveaux secteurs comme le génie écologique. Ce matin, Mme BERTELLA-GEFFROY a évoqué les filières d'avenir autour de la qualité de l'air intérieur. Nous faisons de l'économie sociale et solidaire et de la formation professionnelle des priorités fortes et préconisons la poursuite d'une approche coopérative avec les Régions voisines et au-delà car nous pensons que la planification économique régionale, fût-elle simplement stratégique, se construit au-delà de Provins ou de Rambouillet. Une véritable stratégie européenne économique de notre Région est essentielle. Celle-ci a son rôle à jouer dans le monde et en Europe. Ses relations aux infrastructures portuaires, routières et aux autres grandes Régions industrielles, tertiaires, agricoles, naturelles ou financières de notre continent sont essentielles.

Il convient de mettre en cohérence l'action des échelons territoriaux. Nous avons assisté aux conférences territoriales de Paris et des Hauts-de-Seine et à la prestation très dynamique de M. le Vice-Président CHARTIER, mais aurions apprécié que la concertation soit approfondie au niveau des Départements et des bassins d'emplois dont nous avons récemment voté la carte. Il convient que les politiques de développement économique soient différenciées au niveau des bassins d'emplois et que celles-ci soient rapprochées des bassins de vie.

En matière de cohérence, nous souhaitons que les politiques de développement touristique et centrées autour du CREFOP et de la formation professionnelle soient mises de concert. Il est regrettable que les calendriers ne soient pas synchronisés. Je note le besoin d'harmoniser nos visions des filières stratégiques. Souhaitons que soit tenu compte du caractère souvent volatil du tourisme pour en faire un levier commercial et économique au service d'activités durables et pas seulement le palliatif de nos faiblesses industrielles. Je souhaite que les procédures de candidature à PM'up, au Fonds régional de développement touristique et à l'ensemble des dispositifs d'aides soient alignées. Je pense que ce souhait est partagé et qu'il constituerait un gage d'efficacité des politiques régionales.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme LANIESSE.

Mme LANIESSE (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, par ce SRDEII, notre Région répond avec brio aux nouvelles responsabilités qui lui sont confiées par la loi NOTRe puisque le CESER se félicite que le Conseil national souhaite exercer pleinement l'intégralité de ces nouvelles compétences et engage une clarification des rôles bienvenue. Pour atteindre notre ambition de devenir une Région leader dans le monde en matière d'emploi, d'innovation et de croissance, il fallait au moins cela. Il s'agit de notre objectif et notre groupe s'en réjouit car l'ambition, quand elle est à la mesure des atouts dont on dispose et au service de l'intérêt général, est très saine et stimulante. Je ne prétends pas que le chemin sera aisé. Les autres grandes Régions n'ont aucunement l'intention de nous laisser le champ libre. Au-delà de conséquences plus fâcheuses, le Brexit représente une véritable opportunité pour l'Île-de-France. Madame la Présidente, vous avez réagi très rapidement et opportunément en vous adressant aux déçus de la City dès le lendemain du scrutin. Il n'a toutefois échappé à personne que le Royaume-Uni avait annoncé qu'il activerait le levier fiscal, parvenant notamment à attirer le siège fiscal de McDonald's à Londres. À l'échelle de notre collectivité, nous n'avons pas les moyens d'activer de tels leviers, mais nous avons d'autres armes à notre disposition et ce schéma est l'occasion de s'en saisir pleinement.

En matière d'attractivité, je citerai un changement de paradigme avec la mise en place d'un guichet et d'une marque uniques, d'un discours unifié, d'un nouveau PRIE ; en matière de compétitivité, des orientations structurantes aussi fondamentales que l'élaboration d'une stratégie industrielle en mettant en avant sa dimension productive, la consolidation du cluster, la clarification et la promotion des aides aux entreprises ; en matière d'emploi, le diagnostic des mutations numériques, l'adaptation de l'offre de formation professionnelle en fonction des acteurs et des métiers en tension ; en matière de lutte contre les fractures territoriales, le Fonds Quartier pour soutenir les projets dans les quartiers Politique de la Ville et les dispositifs de revitalisation commerciale en milieu rural, etc.

Je me permets de m'arrêter sur l'objectif renouvelé de devenir la première Smart Région d'Europe puisque le diagnostic et les dispositifs rattachés à cette ambition contiennent des signaux forts de la prise en compte d'enjeux essentiels pour l'avenir. Sur

la transformation digitale, je me félicite qu'au-delà de sa composante technologique, il s'agit avant tout d'une révolution qui replace l'utilisateur au centre des systèmes de production et de décisions, mais aussi sur les nouveaux outils industriels qui portent en eux les germes de l'innovation, sur l'industrialisation et les innovations de rupture et sur la prise en compte de phénomènes comme la robotisation et le développement de l'intelligence artificielle au-delà de leur dimension purement industrielle.

La synergie entre les moyens à notre disposition est-elle toujours optimale ? Je pense à l'absence de mention des campus des métiers et des qualifications dans le cadre des politiques de filières. Pourtant trois des campus, à savoir numérique, tourisme et automobile, correspondent aux filières identifiées par le SRDEII. Aussi considérons-nous que le développement de campus associé aux quatre autres filières doit être privilégié, mais j'ai cru comprendre ce matin que ce serait déjà le cas pour l'aéronautique. Les campus des métiers sont des outils particulièrement pertinents de clusterisation géographique dont nous connaissons par ailleurs l'intérêt économique.

Sur les activités économiques créatrices d'emploi dans les territoires ruraux, nous regrettons qu'en matière d'agriculture, il ne soit pas fait mention des filières biologiques. Le secteur des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est en forte croissance en Europe et en France à hauteur de 15 % en 2015. Il nous semble essentiel que la Région accompagne l'agriculture biologique francilienne en ce sens et s'adapte à ce fort potentiel. C'est pourquoi nous défendons un amendement sur ce sujet.

Passées ces nuances, notre groupe vous félicite du travail accompli et de la concertation. Soyez assurés que nous sommes mobilisés à vos côtés pour mettre en œuvre avec succès ce schéma régional !

Mme la Présidente – La parole est à M. CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, avec l'adoption de la loi NOTRe en 2015, nous avons désormais la pleine responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur notre territoire. Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) que nous souhaitons mettre en œuvre doit être une feuille de route ambitieuse et stratégique afin de conférer à l'Île-de-France l'envergure économique qu'elle mérite. En tant que première Région d'Europe par sa richesse, le potentiel de celle-ci est largement sous-exploité et nous devons remédier à cette situation. Dans le cadre de ce débat, je tiens à rappeler que le SRDEII interroge en particulier les enjeux d'internationalisation et d'attractivité. Nos objectifs principaux doivent être de renforcer les infrastructures stratégiques par une plus grande attractivité de nos territoires, coordonner l'offre d'implantation des entreprises et les services liés, accompagner les entreprises dans leurs projets à l'export, attirer et suivre dans le temps les investisseurs étrangers et les talents, et affirmer et coordonner la spécialisation économique des territoires d'Île-de-France.

Pour atteindre ces ambitions, nous devons les accompagner d'orientations stratégiques réalisables et efficaces. Comme le disait Raymond BARRE voici trente ans : « *Une bonne politique économique ne fait que favoriser la croissance et l'emploi. On ne peut pas les décréter* ». Le rôle des pouvoirs publics est donc d'accompagner la création de richesse. C'est ce que nous attendons de faire. Il me semble qu'en impulsant des opportunités de financements privés sur des infrastructures régionales publiques, en promouvant la gouvernance de territoires comme c'est le cas avec la gastronomie, et en termes d'économie de flux et de visibilité des grands projets, nous devons réfléchir à une nouvelle façon de penser et d'appliquer le développement économique dans notre Région. Dans le cadre du SRDEII, les aides octroyées par les collectivités territoriales infrarégionales devront obligatoirement s'inscrire dans des régimes d'aide de la Région comme PM'up afin de favoriser le développement économique de notre Région.

Ces orientations doivent s'inscrire dans une feuille de route partagée car il ne s'agit pas seulement de la stratégie de la Région, mais d'une stratégie globale et collective. Il est nécessaire que l'élaboration de SRDEII soit l'occasion de construire un projet commun dans lequel l'Île-de-France jouera un rôle de coordination qui définira le rôle de chacun. Notre Région se doit d'être exemplaire et nous devons montrer notre capacité à rassembler les différents acteurs afin de mettre en place une stratégie cohérente et efficace.

Monsieur le Vice-Président, je vous remercie du travail de concertation mené qui permettra à la Région d'associer plus étroitement que par le passé les acteurs économiques de notre territoire. C'est bien en adoptant une stratégie de proximité, notamment avec les Départements, que nous atteindrons enfin les ambitions que nous nous sommes fixées.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, au regard des éléments contenus dans ce rapport, je tiens à affirmer au nom du groupe UDI notre soutien concernant le SRDEII que vous entendez mettre en place pour notre Région. Nous voterons en faveur de cette stratégie pour la croissance, l'emploi et l'innovation.

Mme la Présidente – La parole est à Mme DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LR) – Je remercie et félicite le Vice-Président, la Présidente et l'ensemble des services pour l'immense travail réalisé en un temps record pour élaborer ce Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Ce schéma n'a pas été élaboré en huis clos comme tant de fois par le passé, mais est le fruit d'une large concertation qui a réuni près de 1 700 personnes lors de nombreuses conférences thématiques régionales et territoriales. Le Premier Vice-Président est allé à la rencontre des acteurs économiques de chaque Département afin d'écouter, de partager et d'expliquer notre vision de la trajectoire économique de l'Île-de-France. Il ne s'agit pas de simple « réunionite ». Cette concertation d'ampleur a été l'occasion de rassurer les acteurs au service de l'emploi et de la croissance sur la réelle ambition de la Région en matière de développement économique. Depuis de nombreuses années, ils sentaient qu'il n'était plus la priorité d'un Exécutif régional voyant trop souvent l'entreprise comme l'ennemi à abattre. Ils avaient besoin de se sentir compris par des élus qui connaissent le monde de l'entreprise et savent de quoi ils parlent, de voir que l'emploi redeviendrait la première priorité de cette Région capitale et d'entendre que la Région stopperait le gâchis de tant de talents faute d'une vraie politique de développement économique.

Notre Région a de formidables atouts. L'Île-de-France est une économie et une population de taille sans égal en Europe, avec l'une des démographies les plus dynamiques d'Europe. 30 % de l'activité économique française s'y produit. Aussi riches que la Suisse, nous avons plus de 550 000 entreprises, TPE et PME, le premier quartier d'affaires d'Europe à la Défense, la moitié des start-ups françaises, des universités et des centres de recherche de réputation mondiale, plus de 600 000 étudiants et 40 % des chercheurs français. Les Franciliens ont une formidable envie d'entreprendre dans tous les secteurs. Plus de 140 000 créations d'entreprises de toutes formes sont intervenues en 2015.

Nous n'avons aucune raison de ne pas être la première métropole du monde. Pourtant, la politique économique désastreuse de l'ancienne majorité s'est transformée en une série d'obstacles au déploiement de ces atouts. Vous me direz que je caricature, même si, dans ce domaine, je suis d'avis que vous détenez le monopole. Vous accusez la Présidente de tous les maux. En consultant récemment votre site Internet, chers collègues du parti socialiste, après avoir mis deux bonnes minutes à trouver la rubrique « Développement économique » qui arrive en onzième position de vos thématiques, je suis tombée sur le dernier article daté du 26 août, preuve que vous avez peu à dire sur le sujet et que l'emploi des Franciliens est loin d'être votre obsession quotidienne. Je lis : « *Emploi, l'Île-de-France doit se donner les moyens de lutter contre le chômage* ». Si ce n'était si sérieux, j'en rirais presque. Je vous invite à consulter le site Internet de la DIRECCTE qui reprend des chiffres passionnants sur l'évolution mensuelle du chômage en Île-de-France au fil des années. De mars 2010 à décembre 2015, ce ne sont pas 10, 100, 1 000 chômeurs supplémentaires en Île-de-France, mais 118 000 pour les catégories A et 268 000 pour les catégories A, B et C, plus 94 % pour les plus de 50 ans, + 74 % pour les chômeurs de plus d'un an et + 40 % pour les femmes. À l'inverse, les chiffres baissent quasiment partout depuis l'arrivée de Valérie PÉCRESSÉ à la tête de la Région, ce qui constitue une drôle de coïncidence. Assez de vos récriminations et critiques injustifiées.

Madame MALAISÉ, vous nous accusez dans la presse d'être le laboratoire des politiques de droite en Île-de-France, mais nous en sommes fiers, surtout au vu des résultats.

Monsieur le Vice-Président, le schéma que vous nous présentez était attendu. Il s'agit de transformer la collectivité régionale de fond en comble avec pour seul objectif de faire de l'Île-de-France une Région de nouveau attractive, prospère et innovante. Nous ne pouvons plus attendre comme ce fut le cas pendant si longtemps. De la large concertation à l'origine du SRDEII, quatre axes ont été identifiés autour desquels s'articule le schéma proposé par la Région, à savoir investir sur l'attractivité de l'Île-de-France, développer la compétitivité francilienne, développer l'esprit d'entreprise et innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

Nous n'avons pas attendu ce schéma pour commencer à travailler. Dès notre élection, nous avons mis en place des mesures fortes pour enclencher cette nouvelle dynamique. Sur l'attractivité, la Région a fait preuve d'une réactivité exemplaire dans la période post-Brexit pour attirer des entreprises. Un guichet unique « *Choose Paris Region* » a été mis en place, lequel constitue un point d'entrée pour les entreprises étrangères envisageant de s'installer en région parisienne. La Présidente s'est transformée en VRP de la Région, comme le faisaient d'autres Présidents de Région de votre bord depuis des années. Elle se rend régulièrement à l'étranger pour promouvoir la Région auprès des investisseurs internationaux et accompagner les entreprises franciliennes dans leur internationalisation, lesquelles se félicitent d'être enfin considérées et aidées dans cette étape de leur croissance qui peut être délicate. Nous avons beaucoup mieux associé ces entreprises à l'élaboration des politiques de la Région, ce qui est l'objet du Conseil supérieur de l'attractivité et de l'emploi et le but de leur présence au sein du

jury PM'up que je préside. Leurs remarques et conseils aux entreprises postulantes sont toujours très utiles et complémentaires de notre vision d'élus ou d'agents de l'Administration.

Aide à l'innovation, accompagnement des PME/TPE, développement de l'entrepreneuriat, anticipation des besoins en compétences et en emplois des entreprises, dynamisation des territoires ruraux et des quartiers, meilleure exploitation des financements européens et couverture en très haut débit de toute la Région à l'horizon 2020 constituent autant de mesures fortes déjà en œuvre au service de la croissance et de l'emploi franciliens. Nous avons tiré les leçons du passé. Désormais, la Région est véritablement prête à assumer la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique que la loi NOTRe lui a confiée, ce que nous faisons dans le but unique de libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emploi et d'innovation existant dans notre Région pour en faire la première Région du monde à l'horizon 2020.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président CHARTIER, Monsieur le Président du CESER, chers collègues, l'Île-de-France est la locomotive de la croissance française et une part de la dynamique européenne. Votre document est un catalogue de propositions, de même que l'intervention de Mme DUBLANCHE, et d'intentions. Il manque des orientations stratégiques économiques clairement définies, partagées, traçables et chiffrées via des objectifs clairs. Dire que l'on est pour l'attractivité, la compétitivité, l'esprit d'entreprendre et l'action collective est comme dire que l'on est pour la paix dans le monde.

Une stratégie consiste à hiérarchiser les enjeux dont le premier est d'être solide sur nos points forts, ce qui permet une stabilité en cas de crise économique. Vous listez les services, l'économie résidentielle et la diversité des secteurs représentés en Île-de-France. Toutefois, il convient de réaffirmer notre ancrage et de décliner. Le deuxième enjeu est d'aller chercher de l'incrément pour notre croissance économique. Notre potentiel est dans l'industrie où il convient de réinvestir. L'Île-de-France porte principalement le déficit de la balance commerciale française. Nous avons un boulevard face à nous en termes de création d'entreprises, d'emplois et de richesse. L'internationalisation passe par l'exportation et l'industrie. Le troisième enjeu est de réussir la structuration des bassins d'emplois. Les villes nouvelles créées voici quarante ans constituent désormais des pôles économiques pour notre Région. Il convient d'accélérer la structuration des bassins d'emplois et d'en rassembler les acteurs politiques, associatifs et économiques pour les amener à co-construire un projet de développement économique partagé. Le document que vous livrez constitue une ébauche sans doute due à la courte concertation de quelques mois. Nous comptons sur vous pour accélérer en 2017.

Nous ne pouvons que constater les baisses de budget en 2016, notamment le sombre sabrage de l'économie sociale et solidaire pour des raisons idéologiques ou la non-attribution des crédits alloués à BACK'up. Il s'agit du même sirop amer pour 2017. La Région Auvergne affiche un budget de près de 50 millions d'euros pour son développement économique. Rappelons à combien s'élève le vôtre. Soyons réalistes. La croissance économique ne sera pas accélérée en Île-de-France par le Saint-Esprit du libéralisme. Le libéralisme est terminé depuis les années 80 et encore plus depuis la crise financière de 2008.

Nous avons listé un certain nombre d'oubliés de la SRDEII dans notre amendement et espérons que vous reprendrez ces filières et secteurs stratégiques. La digitalisation des entreprises ne s'est pas traitée au niveau attendu. Les enjeux considérables ne peuvent être réduits à une question de *big data*. Nous nous inquiétons de la mise de côté de l'écologie qui relève du développement économique et de l'urgence environnementale. La déclinaison de la COP21 doit être transversale et préalable à toute politique.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, la stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation régionale doit répondre aux questions suivantes : quel type de développement économique voulons-nous favoriser ? À qui doit-il profiter ? Le cap fixé doit être celui de l'emploi durable et qualifié, de la transition énergétique et du développement territorial équilibré, ce qui constitue une vision éloignée de celle de votre majorité prête à tout pour satisfaire les appétits financiers des grands groupes et de l'économie libérale à l'œuvre. La financiarisation de l'économie, la course au profit au détriment de la production accélèrent les inégalités sociales et territoriales, freinent la recherche et développement et l'emploi. Le logiciel et le modèle de développement doivent changer au plan national et régional. L'objectif à atteindre est celui de l'amélioration de la vie des populations et la réponse à leurs besoins en anticipant les mutations inhérentes aux enjeux environnementaux et climatiques. Des actions concrètes doivent être prises sur la lutte contre les délocalisations, les plans de licenciement, la précarisation et l'ubérisation. Une vision coopérative et non compétitive doit prévaloir dans le soutien au développement des filières et des entreprises. Une politique industrielle renouvelée,

respectueuse de l'environnement et accélérant la transition énergétique se fait attendre. La demande du CESER rejoint la nôtre.

L'économie sociale et solidaire n'est pas un supplément d'âme, mais un enjeu majeur qui devrait être soutenu. Nous regrettons votre volonté de liquider l'Atelier. Le SRDEII doit s'inscrire dans les débats économiques actuels portant sur les nouveaux modèles d'entreprise et de leur organisation avec une meilleure intégration des salariés au projet d'entreprise et à leur gouvernance. Le travail doit retrouver un sens et une utilité. Les TPE et PME de la Région aux activités diversifiées et aux emplois souvent moins délocalisables méritent d'être soutenues, notamment dans l'accès au crédit ou la recherche de locaux adaptés. Les critères sociaux et environnementaux, et les moyens de contrôle des fonds publics versés devraient être adossés à cette stratégie économique.

Nous avons examiné votre stratégie au prisme de ces exigences et de cette vision. Or nous ne la partageons absolument pas. Vous y développez une vision discriminante de l'économie faisant la part belle aux grandes entreprises et pôles spécialisés en balayant la diversité économique des autres territoires franciliens. Pour votre majorité, les TPE/PME et l'économie solidaire devraient être au service des seules grandes entreprises. Cette vision passéiste ne correspond pas aux attentes des nombreux chefs d'entreprise et aux enjeux économiques régionaux. L'action régionale devrait faciliter le développement et l'indépendance des entreprises trop souvent freinées dans leur développement par le rachat de grands groupes ou l'absence de soutien du secteur bancaire. Votre traduction de l'attractivité de la Région et de l'internationalisation des entreprises, résumée dans la métaphore prédatrice de la chasse en meute, est aux antipodes de la nôtre. L'intervention publique ne peut faciliter les stratégies prédatrices de multinationales investissant à court terme pour un rendement maximal. L'internationalisation est l'opportunité pour les entreprises de développer des coopérations nouvelles et de valoriser le savoir-faire régional. Elle doit s'inscrire dans une conception solidaire de l'action internationale régionale. Il ressort un projet d'orientation clairement libéral fondé sur la logique de la concurrence et du *business* à tout prix adossé à des choix budgétaires largement insuffisants, ce qui ne nous satisfait pas. En conséquence, nous proposerons des amendements.

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération. Vous disposez de 48 secondes à l'article 1 pour l'amendement n°40. Est-il défendu ?

J'ai oublié la réponse du Vice-Président et vous prie de m'en excuser. Je cède la parole à M. CHARTIER.

M. CHARTIER – Je remercie le groupe Front National, par la parole de son Président Wallerand de SAINT JUST, de son soutien au Schéma régional de développement économique. Il a largement participé aux réunions de discussion. Son analyse conclut au soutien du groupe et je l'en remercie. Outre le rapport en tant que tel, le rapport relatif aux aides de la Région en annexe constitue un élément de clarification des visibilités sur la politique conduite par la Région. Je confirme les chiffres de 11 151 aides accordées, lesquelles étaient dispersées dans 27 politiques différentes et ont été rassemblées dans 4 produits. Par ailleurs, nous attendons 1 366 retours, ce qui signifie que la politique d'évaluation n'existait pas dans le passé.

Les propos de Mme DUBLANCHE et Mme LANIESSE s'avèrent exacts. Une politique d'évaluation était nécessaire. Je précise à Mme GUENOUX que ce schéma directeur contiendra un volet d'évaluation très important et une politique de prospective. Il convient d'évaluer les résultats et de dresser une prospective pour l'adapter en fonction des circonstances économiques nouvelles afin de devenir la première Région du monde.

Je remercie Mme GUENOUX d'avoir salué la concertation à laquelle elle a très largement participé. La qualité de la réflexion du RCDE sur l'industrie a été retenue. S'agissant de l'exportation du domaine industriel, le choix de réindustrialiser l'Île-de-France date de notre majorité. L'activité industrielle représente 8 % de l'activité globale de l'Île-de-France et elle a été réduite d'un quart sur les quinze dernières années au cours desquelles nous n'étions pas aux responsabilités. Je suis d'accord pour réenclencher l'industrialisation de l'Île-de-France, mais encore faut-il faire un diagnostic juste sur le passé et se projeter.

La mise en œuvre de cette politique requiert des moyens. Le Président SALINI est précis s'agissant du budget. Nous avons le soutien de la Présidente Valérie PÉCRESSÉ pour l'ensemble de ces actions et disposerons des moyens qui conviennent pour leur mise en œuvre.

Nous avons une politique très forte sur l'économie dans les territoires ruraux, s'agissant notamment de la réimplantation de l'économie à proximité des villes et des villages de la campagne francilienne, de la revitalisation des cœurs de ville et des centres commerçants et l'implantation des tiers lieux dans la seconde partie de la Seconde Couronne. C'est l'occasion de saluer le travail accompli par Mme CHAIN-LARCHÉ pour faire en sorte que ces initiatives concourent au développement de l'économie de toute l'Île-de-France.

Madame GUENOUX, le Plan Juncker sera encouragé à l'échelle des 24 bassins d'emplois puisqu'il s'adresse majoritairement aux initiatives privées. Nous sommes très heureux d'encourager la démarche du centre de conférence international du Grand Roissy et la sollicitation du Plan Juncker.

Je confirme que le budget sera marqué par le développement économique. J'ai entendu le chiffre de 500 millions d'euros investis dans le développement économique par la Région Auvergne. Toutefois, nous n'avons pas le même profil de territoire. L'attractivité de l'Île-de-France est liée au fait que nous sommes la Région capitale. S'agissant des propositions ayant pour origine Business France représentant 30 % des implantations proposées à l'échelle nationale contre 50 % des implantations proposées allant traditionnellement vers les Régions capitales dans toutes les métropoles du monde, j'estime qu'il manque 20 points à l'attractivité logique de la Région Île-de-France par rapport à la répartition entre celle-ci et les autres Régions de France. Une Région locomotive profite à l'ensemble des Régions d'un même territoire. C'est pourquoi je plaide depuis plusieurs mois pour que le tropisme DATAR de Business France cesse afin que la Région Île-de-France récupère ses implantations, ce qui est normal puisque nous sommes la Région capitale qui peut doper la croissance française. S'agissant de l'emploi en Île-de-France, nous nous situons presque 2 points au-dessus du taux de chômage qui devrait être le nôtre dès lors que nous assumons notre position de Région capitale.

Je remercie M. BENHAÏM d'avoir souligné l'importance des investissements étrangers. L'économie francilienne peut progresser au travers du développement exogène et endogène. Le premier correspond au principe de la génération d'écosystèmes économiques par le truchement des 24 bassins d'emplois pour les animer. Le second est l'attractivité renforcée. S'agissant du manque de concertation, nous avons proposé un groupe de travail au sein du CREFOP et de bâtir ces bassins d'emplois sur la base de la carte INSEE avec l'ensemble des partenaires sociaux et de celles et ceux qui concourent à l'économie et l'emploi en Île-de-France. Nous avons cherché une carte pratique et technique. En effet, le détenteur des ciseaux romain qui ne dispose pas d'éléments pertinents ne fait que repousser le tas de sable, c'est-à-dire une carte projetée avec un autre profil s'agissant des bassins d'emplois. Il convient néanmoins d'arrêter le périmètre. C'est pourquoi, à la demande de Valérie PÉCRESSÉ, nous avons fixé le principe d'éléments techniques incontestables. Les mutations entre le domicile et le lieu de travail à l'origine de la détermination de ces 24 bassins d'emplois constituent un élément pertinent et incontestable. Cette carte n'a pas été concertée sur les limites car elle devait s'imposer, ce qui ne l'a pas empêché d'être adoptée à la quasi-unanimité par le CREFOP et l'Assemblée régionale.

S'agissant de l'harmonisation des filières stratégiques, nous en avons choisi sept qui correspondent aux filières majeures de visibilité mondiale et de la marque Paris Région soulignée par Mme LANIESSE et Mme de la GONTRIE qui ne nous a pas honorés de sa présence jusqu'au terme de cette séance. C'est sa façon de manifester son respect tel qu'elle l'a évoqué précédemment, ce que je lui dirai prochainement avec plaisir. Je ne suis pas venue en commission car ce schéma ne contient pas d'effet financier. C'est pourquoi je tiens au principe de la compétence et suis présent lorsqu'il y a un volet financier. Il ne s'agit pas d'un manque de respect, mais d'un principe. La détermination « #Leader » n'est pas une coquetterie. Toutes les régions du monde qui sont des régions métropoles ont choisi de s'appeler ainsi. Nous nous mettons au diapason des réseaux sociaux.

Je remercie Mme LANIESSE d'avoir signalé les métiers en tension. Nous accomplissons ce travail dans les 24 bassins d'emplois en proximité afin de résoudre la problématique des métiers en tension qui ne trouvent pas preneur. Grâce au travail accompli par Défi Métiers, nous obtiendrons cette carte à partir de février 2017.

Je remercie M. CHKROUN qui s'est particulièrement investi. Je l'ai vu participer à la plupart des conférences territoriales. Je tiens également à saluer l'investissement du groupe UDI.

Je n'ai rien à ajouter aux propos de Mme DUBLANCHE qui a apporté son soutien à ce schéma régional et salue la mention à la nécessité de mise à jour du site du groupe socialiste.

S'agissant de l'intervention de Mme LIME-BIFFE, il convient de descendre au niveau infra. Chacune des propositions stratégiques comprend 7 ou 8 thèmes. Les ayant vues, il convient de l'exprimer. Il ne s'agit pas seulement d'évoquer la paix dans le monde, mais de dire comment l'obtenir. Nous apportons des solutions afin que l'attractivité devienne opérationnelle. Vous avez eu l'occasion d'entendre les conférences territoriales et avez l'envie, comme nous tous, de développer l'attractivité de la Région Île-de-France. Vous avez raison de dire que l'internationalisation passe par l'exportation. La Région Île-de-France a choisi de s'investir sur l'internationalisation des entreprises en faisant le chèque du Conseil pour pouvoir se développer en finançant 25 % du coût d'un VIE dès lors qu'il a un contrat de deux ans avec l'entreprise car elle souhaite que les entreprises franciliennes s'internationalisent puisqu'il s'agit d'un élément majeur de la croissance et de l'emploi sur le territoire de l'Île-de-France.

Je remercie Mme GHIATI et respecte son point de vue. Toutefois, lorsque l'on affirme que la majorité est prête à tout pour satisfaire les appétits financiers des grands groupes et que cela caractérise le schéma, le propos étant réducteur, vous comprendrez que je m'en tiendrai là.

Je remercie l'ensemble de l'assemblée de sa participation et de ses interventions.

Article 1

Amendement n°40 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°40 du Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Il nous semble important de compléter les intentions du schéma, notamment sur l'empreinte écologique, la création d'emplois et les inégalités sociales et territoriales.

M. CHARTIER – Nous n'en avons pas fait un point particulier. Celui-ci est toutefois soulevé dans les orientations. Mme GUENOUX avait raison de soulever la question de la santé publique, de l'écologie et de la pollution comme un élément d'attractivité. La fermeture des voies sur berges de Paris qui a probablement augmenté la pollution de façon très importante à cause des bouchons ne constitue pas un élément concourant à l'attractivité. De grandes capitales, notamment Pékin et Shanghai, souffrent de la pollution. C'est pourquoi, il serait urgent de solliciter la maire de Paris pour la réouverture des voies sur berges afin que la fluidité soit retrouvée à Paris. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. de SAINT JUST pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Je m'interroge vigoureusement sur la recevabilité de cet amendement et des autres qui sont rédigés de la même façon. Nous ne sommes pas face à un rapport que vous présentez, Madame la Présidente, mais face à un texte qui est le fruit d'une négociation entre de nombreux partenaires. Je ne vois pas comment un amendement demandant la modification par le Conseil régional de ce texte peut être recevable. Juridiquement, ne peuvent l'être que les amendements qui mandatent la Présidente du Conseil régional pour renégocier une modification du texte de ce schéma directeur avec les partenaires. Je pense que j'ai raison sur le plan du Droit et que ces amendements sont irrecevables.

Mme la Présidente – Vous avez raison, mais la tolérance habituelle est de considérer qu'il nous mandate pour renégocier. L'adoption de l'un de ces amendements par inadvertance ou par souhait nous obligerait à renégocier le schéma sur ce point. Il s'agit de l'interprétation donnée par le Secrétaire général, ce qui ne vous empêche pas de déposer vos amendements et de les défendre. Retirez-vous votre amendement parce qu'il est irrecevable ?

Mme GHIATI (FdG) – Après avoir entendu les partenaires, la Région décide de fixer ses orientations aussi partagées que possible. Ce document émane de la Région. Il ne s'agit pas d'une convention. Nous pouvons faire un certain nombre d'amendements. J'y vois une façon très démocratique de faire les choses de la part du FN.

Mme la Présidente – Nous pourrions adopter cet amendement sans rendre illégal le schéma. Comme nous sommes très fiers et que ce document est lié à une concertation intense, si nous le modifions, nous devons retourner vers nos partenaires.

Je mets l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°40 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°33 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°33. Il est défendu. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable car nous ne partons pas du principe que nous limiterons la construction d'immeubles à certains territoires. L'objectif est de faire en sorte de la développer.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°33 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°32 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°32. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable. Nous ne comptons pas augmenter les RCBE.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°32 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°39 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°39. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable pour le même motif.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°39 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°10 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°10. Je cède la parole à Mme GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Développer et mettre en œuvre une manifestation annuelle d'ampleur internationale faisant la promotion de l'Histoire industrielle. Nous remettons sur le métier ce qui nous a été refusé précédemment.

M. CHARTIER – L'Histoire est un élément très important. En l'occurrence, nous nous intéressons davantage à la prospective. Je ne pourrai donner un avis favorable à votre amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°10 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°41 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°41. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Nous maintenons le principe de la rédaction telle quelle et qui nous convient parfaitement s'agissant du schéma. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°41 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°77 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°77. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – J'ai l'impression que la responsabilité sociale et environnementale est un peu partout dans le schéma. Je n'ai pas le sentiment qu'il faille ajouter un paragraphe supplémentaire. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°77 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°36 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°36. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Dans l'analyse, nous retrouvons l'ensemble de l'évaluation du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Cet amendement est donc satisfait.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°36 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°51 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°51. Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous souhaitons que soient mentionnées d'autres filières à part entière, à savoir « Finance et innovation », « Insertion par l'activité professionnelle » et « Silver economy ». Nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail pour une bonne articulation entre les différents schémas et la bonne inclusion de ce schéma sur l'ensemble des territoires, et une commission de suivi du schéma pour mieux impliquer élus, acteurs économiques et partenaires sociaux.

M. CHARTIER – Le groupe de travail n'est pas nécessaire. Il y a une commission à la Région qui fonctionne très bien et un comité des partenaires qui devra poursuivre son action. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°51 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°35 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°35. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°35 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°31 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°31. Est-il défendu ?

Mme GHIATI (FdG) – Cet amendement est un peu notre marque de fabrique. Nous sommes pour la création d'une commission de contrôle des aides régionales aux entreprises

M. CHARTIER – Vous voulez contrôler le respect de la législation sociale. L'Inspection du travail contrôle les entreprises sur le respect de la législation sociale. Notre travail est d'accorder des aides pour soutenir les projets des entreprises. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°31 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°80 (FN)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°80. Il n'y a plus de temps de parole. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet ultérieurement. Sa mention dans le schéma régional suffit. Nous élaborerons la stratégie « Small Business Act » en temps utiles. Il s'agit d'un rapport très attendu et important pour la Présidente et la majorité. Je propose le retrait de l'amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°80 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDE

NPPV : FdG

REJET

Amendement n°70 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°70. Il est défendu. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°70 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°37 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°37. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Je souhaite continuer à sensibiliser à l'entrepreneuriat. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°37 (FdG)

POUR : S&R, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : EELVA

REJET

Amendement n°52 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°52. Je cède la parole à Mme JARRY-BOUABID.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Nous souhaitons que soit clairement mentionné le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique qui ont été consacrés par la loi ESS de juillet 2014 car nous considérons qu'il s'agit d'un outil d'avenir au service du développement solidaire et durable de notre territoire.

M. CHARTIER – Nous préférons retenir la logique de bassins d'emplois et souhaitons que ceux-ci s'imposent à toutes les autres cartes. Ces pôles territoriaux de coopération économique doivent se fondre dans les bassins d'emplois. C'est pourquoi il ne faut surtout pas les mentionner. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°52 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°34 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°34. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Cette étude étant assez complète, nous ne ferons pas d'étude complémentaire, mais nous aurons l'occasion de revenir sur les résultats de tiers lieux. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°34 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°1 (CD)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°1. Je cède la parole à Mme LANIESSE.

Mme LANIESSE (CD) – Il s'agit d'ajouter l'agriculture biologique dans le schéma régional. Au-delà de l'aspect environnemental, il s'agit d'un secteur ayant un potentiel de croissance considérable.

M. CHARTIER – Je suis entièrement d'accord et pensais qu'il y figurerait car il est apparu dans les discussions. Il me semble que nous avons ajouté l'adjectif « raisonné ». Je vous remercie de le signaler car il aurait dû apparaître. L'amendement est retenu.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°1 (CD)

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Amendement n°71 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°71. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable car nous avons confié cette mission à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Nous attendons qu'elle remplisse l'objectif fixé consistant à réfléchir sur l'économie circulaire en Île-de-France.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°71 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°81 (FN)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°81. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable pour les raisons évoquées hier en Commission permanente.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°81 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDE

NPPV : FdG

REJET

Amendement n°38 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°38. Est-il défendu ?

Mme GHIATI (FdG) – Nous ne partageons pas la volonté du SRDEII de soutenir les projets d'EuropaCity et Villages Nature et nous interrogeons sur le Grand Stade qui rejoint celle de la Fédération du Rugby.

Mme la Présidente – Comme nous avons dit que nous ne le ferions que s'il y avait la Fédération de Rugby, le débat sera clos.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable car nous n'allons pas commencer à écrire ce que nous ferons ou non sur des sujets dont nous ne connaissons pas encore l'ensemble des contours. EuropaCity est un projet évolutif. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°38 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, NI

ABSTENTION : S&R, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous avons une explication de vote. Je cède la parole à M. WEHLING.

EXPLICATION DE VOTE

M. WEHLING (CD) – Nous nous sommes abstenus sur cet amendement car il ne nous posait pas de problème de rappeler nos réticences sur le projet EuropaCity. La Région a exprimé une vigilance. Nous aurions pu l'exprimer ainsi et l'intégrer. Nous nous serions abstenus si nous avions pu nous exprimer avant le vote.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. BENHAÏM.

M. BENHAÏM (EELVA) – S'agissant d'EuropaCity, faire un projet ne signifie pas qu'il y a création...

Mme la Présidente – Monsieur BENHAÏM, vous n'avez plus de temps de parole.

M. BENHAÏM (EELVA) – Il reste 22 secondes, mais j'ai dit ce que je voulais dire.

Mme la Présidente – Le vote a été enregistré.

Amendement n°50 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°50.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Le seul indicateur d'évaluation retenu dans ce SRDEII est le PIB, ce qui est insuffisant. Nous proposons de modifier l'annexe 1 pour une évaluation pluridisciplinaire qui prendrait en compte le bien-être et la qualité de vie comme proposé par l'OFCE.

M. CHARTIER – Nous proposons de nous tenir à la version présentée. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°50 (S&R)
--

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°68 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°68. Je cède la parole à M. BENHAÏM.

M. BENHAÏM (EELVA) – Il paraît essentiel de se situer dans le cadre de la transition écologique qui constitue une opportunité industrielle pour notre Région.

M. CHARTIER – Nous sommes d'accord et l'exprimons ainsi depuis longtemps. Cet amendement étant pleinement satisfait, nous n'alourdirons pas la rédaction.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°68 (EELVA)
--

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons l'article 1 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1 amendé
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous mettons l'article 2 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°69 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°69. Est-il défendu ? Je cède la parole à M. le Vice-Président.

M. CHARTIER – Nous n'allons pas réviser le schéma régional six mois après son adoption. L'avis est défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°69 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons à la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Mme AESCHLIMANN.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AESCHLIMANN (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le représentant du CESER, mes chers collègues, le SRDEII découle des lois NOTRE et MAPTAM qui ont renforcé le *leadership* régional sur la compétence développement économique et innovation. Il est le véhicule juridique de la nouvelle stratégie régionale pour la croissance, l'innovation et l'emploi, mais ce schéma régional n'est pas qu'un acte juridique. Il traduit une volonté politique forte, à savoir la vision stratégique de la Présidente au service du développement et du rayonnement de l'Île-de-France. Nous félicitons le Premier Vice-Président Jérôme CHARTIER pour la part qu'il y prend.

Je retiens que ce schéma régional n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Il a un cap et une colonne vertébrale et est articulé autour d'axes et d'objectifs stratégiques et opérationnels dont le CESER a reconnu qu'ils étaient clairs en page 5 de son avis, ce qui est un compliment.

Monsieur le Vice-Président, votre schéma régional n'est pas une image d'Épinal. L'Exécutif ne manque pas une occasion de le concrétiser dès qu'il le peut. Nous en avons eu récemment un exemple à l'occasion du Brexit lorsque la Présidente a pris ses responsabilités pour positionner l'Île-de-France comme terre d'accueil des investisseurs avec la marque « Paris Region ». Ce schéma régional n'est pas un simple document de planification. Il propose un développement harmonieux et équilibré du territoire francilien sans opposer l'est et l'ouest de l'Île-de-France comme ce fut trop souvent le cas dans l'hémicycle par le passé. Nous rendons hommage à la Présidente lorsqu'elle s'élève à juste titre en rempart contre ce qui peut dresser Paris contre la Région et *vice versa* comme ce fut le cas récemment face à Mme la maire de Paris concernant la mobilité.

Élues de la petite ou de la grande couronne, nos communes participent à la création de richesse et d'activité dans l'ensemble de l'Île-de-France et nous ne voulons pas être parqués dans une partie du territoire à regarder passer les RER ou le Transilien.

En tant que Présidente de la commission de la Formation et de l'apprentissage, je relève que le CESER a noté que le schéma régional « se démarque sensiblement de la stratégie antérieure, prend en compte les enjeux territoriaux et affiche l'ambition bienvenue de renforcer la cohérence et la lisibilité du territoire régional à travers une stratégie partagée et coordonnées emploi, orientation et formation professionnelle ». Ce travail en toile d'araignée, Monsieur le Vice-Président, que vous tissez patiemment depuis à peine une année avec vos collaborateurs et les services que je demande d'applaudir car le travail est réalisé collectivement, [Applaudissements] conduit au schéma régional dont nous nous félicitons aujourd'hui de l'aboutissement. La définition de la carte des 24 bassins d'emplois et des 10 métiers en tension, l'attention portée aux besoins des entreprises en termes de qualification et de compétences, l'effort en faveur de l'alternance concourront à élever le capital humain des salariés franciliens pour renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité de notre territoire. Ce travail de fourmi ou de titan inspirera le futur contrat de plan régional pour le développement de la formation et l'orientation professionnelle et servira la priorité fixée par Mme la Présidente aux élus régionaux portant sur l'emploi des Franciliens et l'amélioration de la qualité de vie dans notre Région. Nous voterons ce schéma.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. BENHAÏM.

M. BENHAÏM (EELVA) – Malgré le travail des services pour élaborer ce schéma, nous ne pouvons que constater nos divergences. Nous défendons une approche et des priorités différentes, et avons publié nos propositions. Il ne nous reste plus qu'à en prendre acte en espérant que celles-ci pourront influencer sur votre action au cours du mandat. Nous voterons contre ce schéma tout en poursuivant le travail que nous effectuons ensemble et nos échanges en commission comme au CREFOP.

Le cadre de vie constitue un élément déterminant de l'attractivité et du rayonnement d'une région et d'une ville. Nous avons renforcé celui de la ville de Paris et de la Région en ouvrant les voies sur berges aux Franciliens. Il s'agit d'une mesure populaire. Comme il n'y a pas de grands parcs dans le centre de Paris, cela laisse la possibilité de faire une pause avec son casse-croûte acheté à quelques euros dans le commerce au lieu d'un café ou d'un repas beaucoup plus chers au Café Marly. Je vous parie que l'ouverture des voies sur berges dopera l'activité économique et commerciale et renforcera l'attrait de notre Région. Pour New York, Central Park est un argument important. Nous aurons les voies sur berges.

J'invite Monsieur le Vice-Président CHARTIER à examiner les chiffres qui n'indiquent pas d'augmentation de la pollution. Je cite AirParif : « Les niveaux mensuels présentés ne montrent aucune tendance claire imputable à la seule fermeture des voies sur berges ». En revanche, la route appelle la route et le partage de la voirie à Paris a de très gros progrès à faire. Je nous invite à une vision positive du cadre de vie comme élément favorable à l'attractivité de notre Région.

Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Mme LIME-BIFFE (S&R) – L'intervention de Mme DUBLANCHE était assez méprisante, hautaine et caricaturale avec le groupe socialiste. J'ai entendu les remarques de M. CHARTIER. Il s'agit de mon premier mandat au Conseil régional. Les mesures proposées dans le schéma sont parfaites, excepté sur l'aspect du libéralisme. Vous découvrirez que l'on ne développe pas la croissance avec le Saint-Esprit du libéralisme. Nous voterons contre ce schéma car la stratégie manque. Quelles sont vos priorités ?

Mme la Présidente – Merci de faire silence.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – La hiérarchisation de vos objectifs et des chiffres manquent. Tant que l'on est dans l'énumération bienveillante pour mettre le territoire en valeur et développer la compétitivité, on peut toujours peigner la girafe, mais nous n'irons pas plus loin. L'enjeu est de tirer la croissance française et européenne. Soit nous sommes au rendez-vous au cours des cinq, six ou sept prochaines années, soit nous continuons à nous contenter d'une croissance de 1 %. Avec la loi NOTRe, la Région a les moyens. Nous allions la force de la puissance publique à la mise en relation de tous les acteurs d'un territoire. Nous pouvons faire émerger une stratégie économique différenciante et différenciée pour créer de la croissance. Nous votons contre car il n'y a ni stratégie ni hiérarchisation des objectifs ni moyens financiers. Évidemment, nous soutenons l'économie francilienne.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Je ne dirais pas qu'il n'y a pas de stratégie. Celle-ci se fonde sur une vision très libérale de l'économie et de ce que doit être le modèle en Région, à savoir un modèle qui fait mal, saigne les territoires, fragilise les entreprises et auquel nous ne croyons pas. Il ne fait pas ses preuves. De nombreux économistes revendiquent le changement de modèle et de

logiciel. Ce sujet important mérite, Monsieur CHARTIER, un peu de respect car je vois que vous riez. Dans cet hémicycle, il est important d'avoir les bons débats politiques, mais cela ne vous intéresse pas.

Mme la Présidente – Veuillez excuser M. CHARTIER de sourire et d'être de bonne humeur.

Mme GHIATI (FdG) – Il s'agit d'un document extrêmement important et stratégique. Le développement économique constitue une compétence majeure de la Région et il est important de prendre le temps de s'expliquer sur les choix formulés. Nous ne partageons pas votre vision et pensons qu'il y a place dans cette Région, avec les moyens, les richesses et la diversité des activités dont elle dispose, de créer un autre modèle de développement harmonieux où l'humain tient un rôle prépondérant. Nos amendements n'ayant pas été pris en compte, nous ne voterons pas ce schéma régional, ce qui ne nous empêche pas de poursuivre notre travail au sein des commissions et des jurys auxquels nous participons.

Ce schéma traduit vos choix en matière de développement économique avec un budget de fonctionnement 2016 largement amputé et la liquidation d'un certain nombre d'organismes. Je pense aux salariés de l'Atelier qui vivent très mal cette situation et je trouve hallucinant que l'on donne des décisions concernant les moyens financiers de la Région à des organismes avant même le débat dans l'hémicycle régional. Je pense que l'on peut trouver les moyens de conserver cet atelier. Vous avez décidé de donner 1,6 million d'euros à La Poste qui génère des bénéfiques et prend du CICE pour les tiers lieux. Vous auriez pu prendre un peu de cet argent pour garder un outil important, même si celui-ci doit être retravaillé en lien avec la CRESS que je n'oppose pas. Nous examinerons votre préparation budgétaire et vos choix qui feront que vous passerez des objectifs aux actes.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Une loi a accru les responsabilités de la Région, de la concertation et votre vision que nous ne partageons pas totalement, ce qui nous a amenés à voter contre les deux articles. Nous prendrons nos responsabilités lors du vote du budget.

Je souscris pleinement aux propos de M. BENHAÏM. Monsieur le Vice-Président, comme vous, je suis tournée vers l'avenir, mais j'ai appris que l'on construit celui-ci à l'aune de notre Histoire. La magie de Noël n'opère pas toujours.

Mme la Présidente – Je mets l'ensemble de la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 230-16

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

La séance est suspendue à 13 heures54 et reprise à 15 heures 05.

CR 225-16 : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES : SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2016-2022, UNE AMBITION POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN. MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente – Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance avec le secteur de Mme ADLANI et la présentation du rapport 225-16 sur les formations sanitaires et sociales.

Mme ADLANI – Les formations sanitaires et sociales représentent un secteur clé pour l'Île-de-France, tant pour répondre aux défis de demain que pour créer de l'emploi sur des métiers dont la demande est avérée. De plus, le schéma régional est rattaché au contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) afin d'établir un service public régional unique de la formation professionnelle. Symbole de cet engagement depuis la loi de 2004, qui confie aux Régions des compétences sur une trentaine de formations sanitaires et sociales, c'est la première fois qu'un tel rapport est présenté aux élus. Consacrant près de 200 millions d'euros par an aux formations sanitaires et sociales, la Région entend bien jouer tout son rôle dans un secteur clé pour l'emploi. Représentant plus de 450 000 emplois en Île-de-France, ces formations très employantes, non délocalisables et diversifiées participe pleinement aux politiques d'insertion des jeunes dans le marché du travail et de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le précédent schéma étant dépassé, nous avons voulu définir un schéma qui tienne résolument compte des principales évolutions sociodémographiques structurelles et professionnelles pour répondre aux défis de demain que sont le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de personnes dépendantes (estimé à plus de 50 % d'ici 2040) ou encore la chronicisation des pathologies (+4 % par an) et la réduction de la démographie médicale en Île-de-France, premier désert médical en France. Ces contraintes poussent notre système à envisager des évolutions structurelles telles que la sortie de l'hospitalocentrisme pour amorcer le virage ambulatoire, la prise en charge à domicile, le partage des actes, l'exercice pluridisciplinaire ou encore le progrès médical. Le schéma doit permettre aux professionnels formés d'être en capacité d'agir et d'évoluer dans ce nouvel environnement.

L'accent sera mis sur les métiers de la dépendance et de la rééducation. Par ailleurs, avec un taux de natalité qui est beaucoup plus élevée en Île-de-France qu'ailleurs en France, nous aurons besoin de plus de moyens dans la petite enfance. Nous devons également être en capacité de nous adapter aux évolutions structurelles qui nous sont imposées, comme la création des groupements hospitaliers de territoires (GHT), qui nécessite une véritable coordination avec l'Agence régionale de la Santé (ARS). La Région sera mieux armée pour évoluer dans un contexte nouveau et particulièrement mouvant.

Ce schéma a fait l'objet d'une démarche inédite de consultation. Un cabinet a réuni plus de 200 participants (ARS, DRJSCS, conseillers départementaux ou encore étudiants) pour évaluer le précédent schéma et déterminer les grandes orientations du nouveau schéma. Ont été pointées les faiblesses du pilotage et de l'organisation de l'information. Le présent rapport entend répondre à ces carences de manière qualitative. Il est structuré autour de cinq grands axes visant :

- à connaître et à faire connaître les métiers et les formations. Il s'agit, en lien avec les autres acteurs que sont l'ARS, le DRJSCS, les universités, les académies, missions locales, de développer avec tous les partenaires l'attractivité des formations. Le portail régional des formations centralisera cette information pour harmoniser les messages des partenaires et donner plus de visibilité aux métiers ;
- à adapter les formations en fonction des besoins en emploi des territoires. Renforcée dans son rôle de pilote, la Région sera en capacité de développer le meilleur maillage territorial possible pour disposer des bonnes formations aux bons endroits, en nombre suffisant, avec des financements adaptés et optimisés. Ce travail s'intégrera autour des 24 bassins d'emplois tels qu'ils ont été adoptés en séance de septembre dernier ;
- à contribuer à améliorer la gestion des centres de formation, à développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche dans le domaine social. Les formations doivent être adaptées aux évolutions technologiques et structurelles en cours (par exemple, apprentissage par simulation médicale, notamment pour répondre au principe de ne jamais effectuer un acte, la première fois, sur le patient) et développer l'interdisciplinarité ;
- à soutenir les publics en formation. Il y va de la réussite de chacun et de la réduction des abandons en cours de formation. Pour soutenir les publics en formation, la Région compte bien actionner différents leviers : financement des bourses, accompagnement des étudiants handicapés, représentation des étudiants en sein des instances de gouvernance ou de formation. La Région a, dès 2016, fait sienne la gratuité des formations sanitaires et sociales de niveaux V et IV pour les personnes cherchant à s'insérer sur le marché du travail. Je salue également notre partenariat avec Pôle emploi, qui

visé à donner une seconde chance aux demandeurs d'emploi pour les sortir de l'impasse. Le dispositif a remporté cette année un franc succès, puisque nous avons ouvert plus de 66 places supplémentaires ;

- à pallier les lacunes en matière de pilotage du schéma, pointées lors de l'état des lieux et reprises dans le constat du CESER. Depuis notre arrivée, nous avons tissé des liens forts avec l'ARS, la DRJSCS, l'ordre des médecins et tous les partenaires, pour piloter, déployer et animer ce schéma, afin de travailler de manière agile et de l'adapter au regard de l'évolution des besoins.

Les nouveaux enjeux bouleversent le secteur en profondeur. Ce schéma se distingue du précédent par des enjeux plus qualitatifs, afin de répondre pleinement aux besoins des Franciliens. Pour relever ces enjeux, la Région dispose de leviers à travers son action à destination des établissements de formation, son soutien aux étudiants mais aussi sa politique régionale de santé et de sa politique sociale. Il s'agit aujourd'hui de redonner une vision politique et stratégique aux formations sanitaires et sociales, pour s'adapter aux besoins des Franciliens tout en s'intégrant dans les nouveaux enjeux structurels auquel nous devons faire face.

Nous inscrivons en outre notre schéma dans deux grands projets à venir :

- un rapport cadre sur la lutte contre les déserts médicaux ;
- l'engagement de la Région dans une dynamique pour une région solidaire.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente. L'avis de la commission de la famille ?

Mme CARMANTRAND (LR) – Favorable.

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Mme la Présidente – Merci. L'avis de la commission de la santé ?

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Favorable également.

Commission de la santé : avis favorable

Mme la Présidente – Merci. Commission des finances ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – Permettez-moi de remercier Madame ADLANI d'être venue présenter ce schéma en commission des finances. Contrairement à son collègue CHARTIER, elle estime, même lorsqu'il n'y a pas d'incidence directe, devoir présenter des délibérations de cet ordre devant la commission. Je sais que cela a été très compliqué pour elle en termes d'agenda. La commission a émis un avis favorable.

Commission des finances : avis favorable

Motion de renvoi en commission n° 1 (FdG)

Mme la Présidente – J'ai une motion de renvoi en commission présentée par le Front de Gauche.

M. RUIZ (FdG) – Notre groupe considère que les préconisations du schéma des formations ne prennent pas en considération les enjeux du diagnostic sanitaire et social établis dans la première partie du document. En effet, l'ensemble des données étudiées est à la hausse (population, natalité, vieillissement, chômage, pauvreté). Nous ne pouvons accepter que la Région se défasse en s'appuyant sur la réduction drastique du financement public ou la baisse de l'engagement des employeurs pour la formation des salariés. Notre Région et sa population ont besoin d'un sursaut de l'intervention régionale publique, en termes d'investissements publics massifs comme de construction d'un schéma des formations en adéquation réelle avec les besoins. Certains constats sur l'absence de besoins dans le travail social ou le non-développement des perspectives sur l'emploi des infirmiers sont à la fois scandaleux et aberrants. En cela, vous collez bien à la politique d'austérité portée par le gouvernement en ce domaine et validée par le vote du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui a entériné de faire porter l'effort à l'hôpital public, lequel voit son budget amputé de 3,5 milliards, entraînant la suppression de 16 000 lits et 22 000 emplois. De plus, en souhaitant adosser la formation sanitaire et sociale aux GHT, vous allez vers une baisse qualitative des soins et un regroupement des offres qui ne feront qu'aggraver les déserts médicaux. C'est pourquoi nous demandons que ce rapport soit à nouveau discuté en commission thématique, afin de prendre réellement en compte les données présentées en première partie.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Merci, Monsieur RUIZ. Je vous signale que le rapport relatif au schéma des formations sanitaires et sociales a été présenté dans une commission mixte associant les commissions famille et santé et réunie conformément aux délais prévus dans le règlement intérieur. Pour ce secteur pourvoyeur d'emplois, à tous les niveaux de qualification et non délocalisables, j'ai souhaité que le CESER fasse une présentation en commission. Ce dernier s'est d'ailleurs autosaisi de ce sujet et, sur bien des points, nous nous rejoignons quant aux préconisations.

La présentation du CESER a entraîné des échanges, auxquels vous participiez, Monsieur RUIZ, et des questions. Un débat a pu avoir lieu à ce moment-là, et les élus de votre groupe et vous-même avez d'ailleurs posé des questions à cette occasion. Je vous rappelle en outre que le schéma est le fruit de près de 200 consultations. Je pense comme vous que l'action va être essentielle, aussi arrêtons de discuter et agissons. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre motion de rejet.

Mme la Présidente – Merci. J'imagine que la motion est maintenue ? Je mets donc aux voix cette motion de renvoi. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n° 1 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R

REJET

Discussion générale

Mme la Présidente – La parole est à présent aux groupes. Monsieur CHERRIER.

M. LEGRAND (FN) – En son absence, je vais lire son intervention. À la lecture du rapport d'orientation 2016-2020 sur la santé et l'action sociale que vous nous soumettez, les raisons de l'éloignement des Français vis-à-vis de la politique n'en deviennent que plus compréhensibles. Vous nous fournissez une raison supplémentaire de dégainer notre désignation d'UMPS, que vous qualifiez de mantra. Derrière cette stratégie de concentration, de GHT, de transfert de compétence, de virage ambulatoire et d'universitarisation des formations se cachent la réalité de la désertification médicale, de la menace de mort des petites structures pluridisciplinaires, de l'ultraspécialisation et de la course à la rentabilité des plus grosses structures, de l'éloignement des centres de soins comme des centres de formation, de la pression croissante sur un corps infirmier et aides-soignants sur lequel pèse cette nouvelle donne, sans que pour autant son statut n'évolue réellement. Le seul nombre de leurs suicides, allant dramatiquement croissants, aurait dû vous interpellier et réinterroger votre logique. Mais non, la politique et l'idéologie sont les plus fortes. N'êtes-vous pas en train de donner des gages aux gagnants de votre primaire, dont vous avez perdu les faveurs en changeant de poulain ? Soyons plus libéraux que les libéraux et sacrifions notre santé sur l'autel de l'efficacité comptable. Ou, sans vous penser aussi machiavélique, n'êtes-vous pas dramatiquement, à l'image de l'ensemble de vos collègues, happée par la bureaucratie toujours plus libérale et prompte à penser en termes de mégastructures et de graphiques, sans imaginer que derrière vos courbes, vos camemberts et vos votes se jouent l'avenir et la santé de millions de nos compatriotes ? Comment pouvez-vous nous présenter, enthousiaste, cette logique dont nous savons très bien, pour le constater régulièrement, qu'elle rend le quotidien des patients comme du personnel soignant plus inhumain ?

Les formations sanitaires et sociales sont stratégiques en Île-de-France pour répondre aux enjeux d'emploi des jeunes, mais aussi dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux. En novembre, nous avons choisi comme thème, pour notre projet de délibération, les déserts médicaux en Île-de-France. Dans ce rapport, nous avons consacré un article visant à renforcer les formations sanitaires et sociales dans les déserts médicaux : « décide d'inscrire dans les priorités du schéma régional des formations la problématique des déserts médicaux à travers des formations spécifiques et des actions de sensibilisation ; mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec l'État et les partenaires concernés le développement de formations sanitaires et sociales orientées vers les zones déficitaires et fragiles définies par l'ARS, pour adapter la carte des formations en fonction des besoins réels et constatés dans les territoires ».

Évidemment, et cela à notre plus grand regret, l'Exécutif a rejeté notre rapport. Dans la perspective du second schéma régional des formations sanitaires et sociales, nous voulions sensibiliser les professionnels de la santé à l'installation en milieu déficitaire. Comme le soulignent les derniers travaux du CESER en faveur de l'amélioration de l'accès et de l'offre de

formations, la Région « se doit d'être le moteur en la matière, d'autant plus que la compétence régionale en matière de formation sanitaire et sociale doit s'articuler avec la compétence de la Région en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, qu'elle soit à définir et mettre en œuvre ». Il est donc totalement incompréhensible de ne pas traiter de l'urgence des déserts médicaux au sein de ces formations, dispensées grâce aux fonds régionaux.

Mes chers collègues de l'UMPS, ne hurlez pas au populisme quand le Français ne vient plus aux urnes, aux grognements de : « tous les mêmes. », car vous êtes dramatiquement les mêmes, vous faites les mêmes politiques. Vous ne faites d'ailleurs plus de la politique mais de la comptabilité. Or, ne vous fiez pas aux sonorités : en réalité, comptabilité et politique ne riment ni avec efficacité ni avec santé, et encore moins avec humanité.

Mme la Présidente – La parole est au groupe RCDE, Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Le secteur sanitaire et social représente aujourd'hui 470 000 emplois. C'est un secteur qui ne cesse de se développer, une source d'opportunités économiques considérable, notamment en termes d'emplois non délocalisables. C'est aussi un secteur singulier qui met le souci de l'autre et la protection des plus fragiles au cœur de ses préoccupations. Il est pourtant trop souvent mal considéré et mal valorisé, avec des salaires faibles et des conditions de travail particulièrement difficiles.

Vous parlez de secteur clé, mais l'ambition n'y est pas. Vous vous contentez malheureusement de dresser un état des lieux, d'entériner un droit à la formation existant et de déployer quelques mesures, qui vont certes dans le bon sens, mais n'ont pas l'envergure suffisante pour bouleverser la situation. La meilleure information, l'adaptation aux nouvelles réalités que sont le virage ambulatoire et les nouveaux besoins d'aide à domicile sont des mesures nécessaires mais insuffisantes. Le principal levier pour faire en sorte que davantage de personnes intègrent ces formations sanitaires et sociales est de donner à celles-ci un sens économique. Faute de pouvoir leur garantir un emploi à la fin de leur formation, un accompagnement financier important devrait être mis en place par notre Conseil régional. Il faut rendre ces formations plus attractives. Ceux qui les suivent doivent pouvoir se nourrir et se loger tout en étant formés.

Parallèlement au renforcement du système de bourses que réclament de longue date les élus du groupe RCDE, un mécanisme d'accompagnement financier doit être mis en place, notamment pour les reconversions professionnelles ou les retours à l'emploi. Une nouvelle fois, vous vous emparez d'enjeux essentiels sans vous y attaquer véritablement. Les dépenses liées à la formation professionnelle, notamment pour le secteur sanitaire et social, ne peuvent pas être considérées comme un coût : c'est un investissement de la société qui sera payant à moyen et long termes, et qui pose les bases de la prospérité de demain. À ce titre, nous aurions souhaité que vous fassiez preuve d'une ambition plus grande et que vous consacriez davantage de moyens. Vous ne faites au final que dépoussiérer les contours de notre système au lieu de le moderniser. Cette approche assez superficielle n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Pour les élus du groupe RCDE, le Conseil régional doit s'investir bien davantage pour garantir une formation professionnelle à tous ceux qui le souhaitent, notamment dans les secteurs en tension comme le sanitaire et le social.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe Europe Écologie, Madame BERTELLA-GEFFROY.

Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA) – Au cœur des compétences régionales, la formation sanitaire et sociale offre de grandes opportunités pour développer l'emploi francilien durable et non délocalisables. Le taux d'insertion, avoisinant les 95 %, confirme que c'est un secteur essentiel pour la dynamique sociale de notre région. Ce rapport, pour une fois, dresse un bilan très positif du schéma précédent 2007-2013, tout en apportant des pistes d'amélioration qu'il convient de mettre en place pour pouvoir s'adapter aux évolutions de notre région. J'attire toutefois votre attention sur deux points qui, pour nous, écologistes, sont essentiels :

- La santé environnementale et le rôle que notre institution peut jouer pour contribuer à la recherche et à la formation des futurs personnels. Dans le budget 2016, vous avez supprimé l'action « projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques ». Toute notre alimentation est basée sur des technologies développées dans les années soixante-dix, avec des produits que nous savons aujourd'hui dangereux, notamment les perturbateurs endocriniens. Or, la pollution de l'air présente des conséquences majeures de santé publique. Dans ce nouveau plan, nous proposerons que la Région soutienne la recherche pour le développement de la connaissance sur l'environnement et son impact sur la santé. Mme PÉCRESE fait comme si les conséquences de l'environnement sur la santé n'existaient pas. Il faut, comme c'était le cas dans l'ancienne mandature, financer un module de formation spécifique sur ces sujets.
- Les éducateurs spécialisés. Le rapport conclut à une absence de perspectives de développement et propose de diminuer l'offre de formation, au motif que les besoins à venir seraient suffisants. Nous constatons aujourd'hui un désengagement, notamment de certains départements franciliens, dans le financement de structures associatives qui

interviennent sur le terrain auprès des populations et ont pour principaux intervenants des éducateurs spécialisés. Il est donc tout à fait logique que les demandes de formation sur ce métier soient en baisse si les perspectives d'embauche s'assombrissent du fait d'un désengagement de certains pouvoirs publics. Au regard des difficultés de cohésion sociale que notre pays et notre Région traversent, il faudrait au contraire revisiter l'ensemble de cette filière pour répondre à un besoin qui sera sans aucun doute croissant. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question ?

Pour finir, au nom du groupe des écologistes, je souhaiterais remercier l'ensemble des personnes qui travaillent sur l'animation de ce schéma régional.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. La parole est au groupe Centre et Démocrates, Madame LAMIRÉ-BURTIN.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Les formations sanitaires et sociales ne comptent pas moins de 30 formations spécialisées et représentent 500 000 emplois en France. Elles contribuent à l'amélioration des services de santé et constituent la charpente de notre système social. Depuis la loi de décentralisation, les Régions assurent la responsabilité de ces formations au travers de l'élaboration des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales. L'intérêt de cette régionalisation est multiple et offre l'opportunité à la Région Île-de-France, dans le cadre de son nouveau schéma, de tirer les enseignements du précédent schéma, beaucoup trop orienté guichet, et de structurer l'offre de formation régionale en l'adaptant aux besoins d'emploi diagnostiqués sur le territoire : un cercle vertueux sur le long terme, puisqu'il représente 90 % de chances de trouver un emploi six mois après l'obtention d'un diplôme.

Nous en voulons pour preuve le constat du CESER, qui pointe dans son dernier rapport la faible attractivité des formations d'assistante sociale et l'existence d'emplois vacants sur notre territoire. Pour pallier ces manques, la Région prévoit de développer l'attractivité des formations sanitaires et sociales au travers du portail régional, et de faciliter l'accès aux formations en poursuivant les aides aux financements pour les jeunes mais également pour les personnes en recherche d'emploi ou en très grande précarité. Comme le rappelait notre Vice-Présidente, la Région a consenti, dès le début de cette mandature, la gratuité des formations d'aide-soignante et auxiliaire de puériculture pour les demandeurs d'emploi.

Ce schéma offre également l'opportunité de valoriser les formations sanitaires et sociales. La Région a déjà fait ses preuves, puisque les bacheliers avec mention peuvent prétendre à l'aide au mérite au même titre que dans l'enseignement supérieur. Les formations sanitaires et sociales doivent être considérées comme un élément d'aménagement du territoire et un levier important en période de mutation du secteur et de l'emploi.

La démographie nécessite un développement des compétences : aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale, autant d'emplois en partie en lien avec le vieillissement de la population. La Région veillera néanmoins à ce que l'État, dans le cadre de ses compétences, améliore les conditions de vie des étudiants et prenne la mesure de son rôle en termes d'investissement et de modernisation des établissements de formation. Depuis une dizaine d'années, les établissements sont en effet peu entretenus, voire sont devenus insalubres.

Ce nouveau schéma se veut collaboratif, puisqu'il prévoit la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents partenaires, sans oublier l'ARS, la DRJSCS et les départements, premiers employeurs du travail social. Des groupes de travail sont indispensables aujourd'hui, car la diminution des financements publics constatée au fil des années nous amène à repenser régulièrement nos axes de priorité.

Notre groupe se félicite de ce nouveau schéma et vous remercie de nous l'avoir présenté, car cela ne l'avait pas été précédemment. C'est l'occasion aussi de nous dresser le bilan du premier schéma depuis le transfert de compétences.

Mme la Présidente – La parole est à l'UDI, Madame QUILLERY.

Mme QUILLERY (UDI) – Le secteur sanitaire et social est un secteur clé pour l'emploi et la qualité de vie des Franciliens. Il existe en Île-de-France 240 sites de formation, dont 70 dans le domaine sanitaire et 30 dans le domaine social ; 43 160 étudiants sont inscrits dans ce secteur d'activité. L'éventail des métiers est large et la demande est en croissance. La mise en place du nouveau schéma régional doit répondre aux évolutions démographiques. En effet, l'Île-de-France verra dans les prochaines années sa population vieillissante s'accroître de manière importante : entre 2010 et 2020, la population âgée de 60 ans passera de 2 120 000 à 2 525 000 ; celle de 75 ans, de 764 000 à 870 000 ; celle de 85 ans et plus, de 220 000 à 313 000. Ce nouveau schéma régional devra également s'adapter au milieu qui se transforme, à l'évolution de tous ces métiers. Pour ce faire, de nouveaux enjeux doivent être pris en compte :

- la transition épidémiologique : si nous avons dominé les maladies infectieuses, nous constatons l'émergence de maladies chroniques ;
- la modification du parcours de santé, qui amène à la notion de virage ambulatoire, avec une prise en charge plus importante et plus longue à domicile ;
- l'augmentation en regard du nombre de soins à domicile, d'où la nécessité de former le personnel soignant. Ce n'est pas pareil d'intervenir auprès d'un patient à l'hôpital ou à domicile, où le soignant se retrouve seul avec le patient et, très souvent, avec l'entourage proche du patient à gérer ;
- l'impact croissant du vieillissement de la population francilienne, avec des personnes âgées dépendantes qui souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile ;
- la mise en œuvre des groupements hospitaliers territoriaux : leur objectif est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre les hôpitaux publics autour d'un projet médical correspondant aux besoins de la population. Ces GHT auront un impact sur les instituts de formation paramédicaux publics, puisque l'établissement support de chaque GHT aura la charge de coordonner les différents instituts de formation le composant.

Ce schéma régional a défini cinq axes majeurs :

- mieux faire connaître l'information existante sur les métiers et les formations sanitaires et sociales, dispersée et peu diffusée ;
- adapter la carte des formations aux besoins en emplois sur le territoire ;
- améliorer la gestion des centres de formation et développer la qualité des formations. La Région devra rappeler à l'État sa responsabilité en matière d'investissement sur les centres de formation. En effet, depuis 12 ans, la Région n'est quasiment pas intervenue, et beaucoup de centres de formation sont vétustes ;
- soutenir les publics en formation, tant en matière de transport que d'hébergement, mais aussi en proposant la gratuité des formations des niveaux IV et V. Cet accompagnement est complété entre autres par les bourses aux étudiants ;
- réunir des groupes de travail thématiques pour avancer avec tous les partenaires sur chacun de ces axes.

Le groupe UDI ne peut qu'encourager ce nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales. Nous voterons en faveur de ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Avant de passer la parole à l'oratrice suivante, je voudrais juste vous indiquer qu'il manquait au tableau 45 secondes pour le groupe des Républicains, donc le compteur ne courra qu'à compter de ces 45 secondes. Il manquait 11 secondes pour le groupe socialiste. Je passe la parole à Madame MARTINI-PEMEZEC.

Mme MARTINI-PEMEZEC (LR) – L'Île-de-France est plutôt en bonne santé par rapport aux autres Régions de France, nous apprend le dernier rapport de l'ARS sur les chiffres de la santé en Île-de-France. Si ces chiffres sont bons, c'est aussi parce que notre territoire a une population plus riche et plus jeune, avec 2 millions de jeunes en Île-de-France, soit 2 % de plus que la moyenne nationale. À première vue, nous pourrions donc nous réjouir de ce premier diagnostic, mais ces bons chiffres en apparence ne doivent pas nous inciter au relâchement mais plutôt à la vigilance et à l'anticipation. Plusieurs constats sont à prendre en compte :

- un vieillissement général de la population, avec pour conséquence l'augmentation de situations de dépendance physique et psychique que cela engendrera dans les prochaines années. Selon un rapport du CESER du mois de septembre, nous subissons, d'ici 2020, une hausse de 30 000 personnes dépendantes de plus qu'aujourd'hui. Nous devons donc accroître le nombre de personnels accompagnants pour répondre aux besoins de demain ;
- des jeunes qui se mettent de plus en plus en situation de risque, selon le dernier rapport de l'ORS, tant sur des comportements déviants à l'égard des psychotropes ou la prise d'alcool que par des mises en danger par des actes sexuels. Nous devons en tenir compte pour la formation de nos personnels en termes de prévention ;
- un développement des maladies chroniques : 2,5 millions de Franciliens en sont atteints. Nous devons pouvoir proposer une prise en charge globale et personnalisée des patients, avec un parcours coordonné de soins favorisant l'hospitalisation à domicile, qui permettra de désenclaver les hôpitaux et d'obtenir de meilleurs résultats thérapeutiques. Ces séjours à domicile nécessitent d'autant plus de personnels soignants.

Pour répondre à ces différentes problématiques et remettre les personnes concernées au cœur du système, nous avons besoin d'un meilleur maillage des professionnels de santé, et nous devons former davantage de personnels qualifiés répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons, dans un premier temps, développer l'offre et la qualité des formations sanitaires et sociales. Si nous ne faisons rien maintenant, dans quelques années, la population francilienne pourrait être celle qui sera en plus mauvaise santé dans l'Hexagone. Pour cela, nous aurons donc besoin de l'engagement de l'État. Nous vous soutiendrons, Madame la Vice-

Présidente, pour aller rappeler à l'État sa responsabilité en matière d'investissement dans les centres de formation. Nos IFSI sont très vétustes et nuisent à la réussite des étudiants. Les établissements ne sont plus conformes et il y a une urgence à agir. L'État devra nous aider dans cette mission. Un second enjeu est de faire connaître et valoriser les différents métiers et formations pour favoriser l'orientation des jeunes vers cette filière. Aujourd'hui, la communication réalisée sur les différents métiers existants ne semble pas à la hauteur : trop nombreux sont les étudiants qui abandonnent après quelques mois de formation, car cette dernière ne ressemble pas à l'image qu'ils pourraient en avoir. Nous devons davantage travailler notre communication afin de donner, dès le lycée, une représentation réelle et concrète des métiers possibles. Cette communication permettra de mieux guider les élèves et d'optimiser certaines filières qui souffrent d'une image négative et faussée (gérontologie, aide à domicile). C'est tout le sens de la démarche d'information que vous proposez. Il faudra également accompagner les élèves tout au long de leur scolarité pour les aider à trouver des stages et, ainsi, professionnaliser au mieux leur cursus.

Vous allez faire une réelle politique pour les formations sanitaires et sociales, qui aurait dû être faite lors du dernier schéma de formation. La précédente majorité n'a pas suffisamment anticipé. Les déserts médicaux ne sont pourtant pas nouveaux. La fracture territoriale ne s'est pas créée en 2015 avec l'arrivée de Valérie PÉCRESSÉ à la Région. Le besoin exponentiel de personnels soignants ne date pas d'aujourd'hui non plus. Je me réjouis donc que vous preniez la situation en main et que vous fassiez de nos formations des lieux d'excellence. En les liant aux universités, nous allons pouvoir expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques. Les pratiques de simulation, l'utilisation du numérique permettront à nos jeunes étudiants de se familiariser avec des outils de notre temps. Nous sommes dans un monde en constante évolution. Je participais récemment à un colloque de la Silver Valley où étaient présents près de 250 chefs d'entreprise, qui m'ont présenté entre autres les outils de nos professionnels médicaux qui pourront être utilisés dans un futur proche. Ce sont avec ces appareils que nous devons former nos étudiants, afin qu'ils soient toujours plus en pointe avec l'évolution des technologies, pour mieux s'adapter aux outils qui seront demain entre leurs mains et, ainsi, améliorer les conditions de travail dans ces métiers difficiles.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

Mme MARTINI-PEMEZEC (LR) – Pour en revenir à la liaison formations sanitaires et sociales et universités, la mutualisation de ces équipements nous permettra d'avoir du matériel plus perfectionné. L'enjeu est plus que matériel, il est également de pouvoir avoir des passerelles tout au long de la vie entre les différentes filières médicales. Ce schéma de formation s'inscrit dans la dynamique de la région solidaire que porte notre Région, et nous nous réjouissons de voir un plan en adéquation avec le profond bouleversement de ce secteur par de nouveaux enjeux.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Monsieur TRIGANCE, pour le groupe socialiste.

M. TRIGANCE (S&R) – Le schéma régional des formations sanitaires et sociales mérite d'être traité avec objectivité et partialité, au regard notamment de son histoire. Si je commence par ce propos, c'est notamment après avoir entendu Madame la Vice-Présidente parler de « redonner une vision politique et stratégique ». Vous pouvez certes considérer que la vision précédente ne correspondait pas à la vôtre, mais en tout cas, il y en avait une. Il ne s'agit donc pas d'en redonner une, mais d'en donner une nouvelle. C'est bien normal puisque vous êtes en responsabilité. Je vous rappelle toutefois qu'un audit externe de 2015 mais également le CESER, dans un avis de septembre 2016, principalement d'ailleurs sur le volet quantitatif, ont considéré que ce bilan était globalement positif, avec d'excellents taux d'insertion professionnelle dans beaucoup de formations. Je rappelle également que, pour le premier schéma qui a suivi la loi de décentralisation, les compétences et les financements n'étaient pas extrêmement clairs dans une première phase. Les schémas qui suivent doivent bien évidemment permettre d'améliorer la situation. Je souhaiterais rapidement insister, notamment, sur la baisse des bourses aux élèves que vous introduisez, puisque vous fixez un montant inférieur au consommé 2015. S'agissant du rapport du CESER, il existe des points dont nous devons collectivement travailler l'amélioration, notamment :

- le soutien au public en formation, peu prospectif au regard des préconisations figurant dans cet avis ;
- la qualité des enseignements ;
- le renforcement des mutualisations entre formations ;
- le développement de l'interdisciplinarité et de la transversalité ;
- le coût des études dans ce secteur, avec l'idée de tendre à une harmonisation des frais d'inscription et de scolarité entre établissements pour une même formation ;
- le renforcement de l'offre de formations publique régionale, pour limiter les écarts ;
- les concours d'entrée, qui représentent un coût assez important pour les étudiants et leurs familles. L'idée de pouvoir, à moyen terme, préconiser la mutualisation des concours entre eux est une piste de travail qui, selon nous, doit être creusée ;
- les boursiers, avec la question du renforcement de la visibilité des bourses régionales, notamment pour améliorer les taux de recours, encore inférieurs à ceux des étudiants boursiers des Crous ;

- la vie étudiante, avec la participation, trop peu développée des étudiants à la gouvernance de leurs établissements. L'intégration des étudiants au CA de leur établissement pourrait faire partie, dans une réflexion, des obligations possibles.

Nous soutiendrons l'amendement proposé par nos collègues sur la question de la stabilisation de l'offre de formation des travailleurs sociaux, qui, selon nous, doit être toujours dans une perspective de dynamique et non de stabilisation, voire de régression.

Mme la Présidente – Je vous remercie. La parole est au Front de Gauche, Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Je reviendrai rapidement sur les éléments que j'ai évoqués lors de la motion de renvoi en commission. Le diagnostic du rapport est édifiant : vieillissement, chômage, pauvreté, tous les voyants sont au rouge. Face à l'ampleur des besoins d'une population en souffrance constante, vous répondez par une logique d'austérité, partagée étroitement avec le gouvernement. Il semble aberrant de dire que nous ne manquons pas d'infirmiers ou de travailleurs sociaux. Ce sont des secteurs où les besoins sont immenses et où une revalorisation des métiers est nécessaire (statut, salaire, nombre). Comme le suggère le CESER dans le domaine social, « les préconisations du plan d'actions en faveur du travail social doivent être prises en compte au plus vite car ces métiers ont vocation à se développer encore dans les années à venir, les inégalités sociales étant de plus en plus importantes dans notre société ». À cela s'ajoute la baisse continue de soutien public aux associations, qui gèrent très souvent ces missions par délégation. Ces soldats du social sont en première ligne sur le front de la pauvreté, laquelle est aggravée par les effets de la crise de 2008, qui touche de manière durable et au premier chef les populations les plus fragiles : un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. En fixant des quotas, la Région prend le mauvais chemin, alors qu'il faudrait multiplier les préconisations du développement de l'offre tout en revalorisant les métiers liés au travail social (assistante sociale, éducateur spécialisé). J'ai déjà expliqué que nous pensons que l'adossement aux GHT est une erreur. Nous pensons aussi qu'il est urgent d'engager un plan massif d'investissements en faveur de la rénovation des établissements. La vétusté de trop nombreux instituts ne peut continuer à subir l'inertie de l'État. Vous prônez l'apprentissage : est-ce la bonne solution alors que le taux d'accès à l'emploi est d'autant plus bas que les élèves viennent de l'apprentissage plutôt que de la formation professionnelle ? Les pages 61 et 64 traitent de la gratuité des formations : pourquoi la Région ne garantirait-elle pas cette gratuité pour l'ensemble des formations ? Ne sommes-nous pas pour une formation sanitaire et sociale accessible à toutes et tous, quels que soient les moyens financiers des étudiants ? Le CESER va d'ailleurs dans ce sens en préconisant la modération des frais d'inscription, de scolarité et des frais d'accès aux concours d'entrée, et en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer l'offre publique de formation. Le schéma proposé devrait être rapidement retravaillé afin de coller à la réalité sociale de notre région.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente, la parole est à vous.

Mme ADLANI – Je voudrais rapidement répondre à Monsieur TRIGANCE, pour que mes propos ne soient pas déformés. J'ai effectivement évoqué une vision politique, mais il s'agissait, dans mes propos, de redonner une vision en lien avec les déserts médicaux et la région solidaire que nous voulons.

Madame GUENOUX, vous prétendez que notre rapport manque d'ambition. C'est de la mauvaise foi. Par là même, vous remettez en cause tout le travail partenarial qui a été réalisé depuis plus d'un an avec les différents partenaires – plus de 200. Ce schéma met au contraire clairement en avant les besoins des formations sanitaires et sociales. En 12 ans, depuis que les compétences sur les formations sanitaires et sociales ont été transférées à la Région par la loi de décentralisation de 2004, c'est la première fois qu'une Vice-Présidente se présente devant vous pour vous présenter un rapport sur le sujet. Auparavant, il était intégré – ou devrais-je dire noyé ? – dans ce qui était le rapport sur les formations professionnelles. Pas un mot n'était dit, quand il était présenté, sur les formations sanitaires et sociales. C'est donc la première fois qu'un bilan est réalisé.

Je rappelle, Monsieur TRIGANCE, que le précédent schéma a été prorogé en 2013, sans faire de bilan. Peut-être jugiez-vous utile de ne pas en faire ? Nous en avons réalisé un avant de présenter un nouveau schéma. Il aura donc fallu 12 ans avant d'avoir un premier bilan. Peut-être Mme BERTELLA-GEFFROY, la Vice-Présidente qui m'a précédée jugeait-elle inutile d'en réaliser un ? Il est en tout cas à souligner que la première fois que se produit un débat en séance sur ce sujet crucial du schéma des formations sanitaires et sociales.

Concernant les formations de travail social, je tiens à vous rassurer, Monsieur RUIZ : il s'agit toujours une priorité régionale. Je souhaite à ce sujet rétablir la réalité : Monsieur TRIGANCE, je partage votre avis. Il est important de rappeler que ces

formations du travail social ont vocation à se développer dans les années à venir, au regard des besoins de la population. M. SALINI le rappelait ce matin : tous les indicateurs sociaux sont malheureusement au rouge aujourd'hui.

Monsieur LEGRAND, vous avez raison de préciser que le chômage a augmenté ces quatre dernières années, ainsi que la précarité. L'appauvrissement des populations entraîne un besoin en assistantes sociales. Sur ce sujet crucial, nous ne pouvons que souscrire à cette volonté. Néanmoins, dans le cadre des études prospectives conduites parallèlement avec Défi métiers et, de manière partenariale, avec l'ARS, la DRJSCS ou les conseils départementaux, la Région a étudié les besoins en termes d'emploi. Ce sont des professions qui, après avoir connu un fort développement du nombre de diplômés formés (+10 %), se stabilisent aujourd'hui.

M. RUIZ a évoqué l'austérité, et pour cause. Ce que vous omettez de dire, c'est que la diminution est liée à la réduction des financements publics, avec des baisses de dotation de l'État imposées aux départements. Ce sont ces mêmes départements qui, aujourd'hui, emploient notamment les assistantes sociales. Ces baisses de financement ont donc un impact sur l'emploi, avec moins d'embauches ou une précarisation des jeunes via des CDD. Ceci est d'autant plus dommageable que le secteur du social, Monsieur TRIGANCE, est essentiellement porté par le secteur public et associatif, lequel, pour son équilibre financier, dépend des dotations de l'État. Comme aucun développement n'est constaté, il n'y a pas de pénurie en termes d'emploi. Les personnes formées suffisent en effet à remplir les besoins. En clair, il n'y a donc pas de tension sur l'emploi. Les « soldats du social » ne doivent pas devenir les agents du chômage. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des classes à moitié vides, alors que les agréments ont été donnés.

Je voudrais ici insister sur le phénomène de décrochage en cours de route de bon nombre d'étudiants qui entrent dans ces formations, soit parce qu'ils ont été initialement mal orientés ou parce qu'ils ont une représentation qui ne correspond pas à la réalité du métier. Un gros travail de communication, de sensibilisation et d'information sera à mener pour contrer l'idée stéréotypée et dégradée de ces métiers. Il faut certes recruter du personnel, mais il faut que celui-ci soit motivé et, pour cela, vous l'avez justement rappelé, Madame PEMEZEC, il faut éviter que l'information sur les différentes formations soit éparpillée comme elle l'est aujourd'hui, chacun y allant de sa communication. L'idée est d'avoir un portail régional qui puisse donner une information fiable et éclairée. L'enjeu est d'assurer ce travail d'information et d'orientation.

Concernant les infirmières, il est d'abord important de signaler, Monsieur RUIZ, qu'il n'y a pas de préconisation du rapport du CESER, en tant que telle, qui propose une hausse de formation des infirmières. Même si, durant les années 2000, un recrutement massif a pu avoir lieu pour pallier les 35 heures, il n'y a plus de tension sur la période récente d'après les dernières études de Défi métiers. Le CESER est d'ailleurs modéré et fait part du constat récent de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI), que j'ai rencontrée récemment, de certaines difficultés : mauvaise insertion professionnelle, émergence d'une précarisation de l'emploi due à la charge de travail augmentée, mauvaises conditions de travail liées aux suppressions de postes. Il a été question des GHT, et peut-être est-ce lié dans l'hospitalisation publique.

Je me réjouis de l'intérêt que vous portez aux personnels soignants mais ceux-ci ne se sentent pas écoutés. Leur ras-le-bol s'est d'ailleurs retrouvé dans la rue le mois dernier, avec la grande mobilisation des infirmiers pour dénoncer les conditions précédemment évoquées. Je vous rejoins, Monsieur TRIGANCE, quand vous dites qu'il faut avoir une action proactive face à ce mouvement. Pour cela, l'État doit absolument prendre ses responsabilités pour apporter tout son soutien aux personnels soignants, et aux infirmières en particulier. À notre niveau, nous avons la volonté de les armer pour lutter contre les abandons en cours de formation. Je rappelle l'investissement qui a été réalisé : +66 % d'investissements votés en avril 2016.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Nous allons passer à l'examen des articles.

Article 1

Amendements n° 86 et 90 (FN)

Mme la Présidente – à l'article 1, je suis saisie de deux amendements du Front national, en discussion commune. Ils sont réputés défendus puisque vous n'avez plus de temps de parole. Je passe la parole à Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Dans le diagnostic 2016, la Région a souhaité réaliser un état des lieux et prendre en compte les nouveaux enjeux : la reconfiguration de l'offre hospitalière autour des GHT constitue une nouvelle donnée qui nous a été imposée par la loi de modernisation du système de santé en 2016. Le schéma régional de formations sanitaires et sociales ne peut s'y soustraire. Les actions proposées dans l'axe sont déjà territorialisées. Il est envisagé de réaliser des opérations de communication. La Région sera particulièrement attentive à préserver le maillage territorial de la carte des formations, notamment dans le secteur rural. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer vos deux amendements.

Mme la Présidente – J'imagine qu'ils sont maintenus ?

Intervention hors micro.

Madame la Vice-Présidente a répondu aux deux amendements, je les mets donc aux voix tous les deux. D'abord, l'amendement 86. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 86 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 90, même vote ? Même vote.

Vote de l'amendement n° 90 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 21 (FdG)

Mme la Présidente – Je passe à l'amendement 21 du Front de Gauche. Vous n'avez plus de temps de parole, donc il est réputé défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Je condamne bien évidemment les conditions de travail devenues de plus en plus difficiles pour les professionnels de santé, et particulièrement pour les infirmières. Je vous rejoins sur la reconsidération des salaires, mais il ne s'agit pas d'une décision qui revient à la Région, malheureusement. C'est l'État qui en a le pouvoir, c'est la raison pour laquelle je demande le retrait de votre amendement, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Je le mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 21 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 20 (FdG), 42 (S&R) et 59 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous sommes saisis de trois amendements en discussion commune. L'amendement 20 du Front de Gauche est réputé défendu ; l'amendement 42 du groupe socialiste est réputé défendu également. Pour l'amendement 59 du groupe EELVA, vous avez le temps de le présenter si vous le souhaitez. Est-il défendu ? Défendu. Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Les perspectives sur l'emploi sont issues de travaux d'études de Défi métiers. Dans le champ du social, les principaux employeurs interrogés sont les conseils départementaux. Ils recrutent aujourd'hui sans difficulté et ne prévoient pas de projet de développement sur les emplois de l'action sociale. Je ne reviendrai pas sur la réduction des financements publics, mais je tiens à vous rassurer sur le fait que la préconisation régionale ne vise pas à diminuer le nombre de sortants mais à rapprocher les capacités de l'offre de la réalité de remplissage. C'est la raison pour laquelle j'en appelle au retrait, sinon au rejet, de vos amendements.

Mme la Présidente – J'imagine que les trois amendements sont maintenus ? Je mets aux voix l'amendement 20 du Front de Gauche. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 20 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 42 du groupe socialiste. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 42 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 59 du groupe Europe Écologie. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 59 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 58 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 58 du groupe Europe Écologie. Monsieur DAMERVAL ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous souhaiterions qu'une attention particulière soit portée aux projets de recherche qui contribuent à augmenter le croisement des données territoriales et des questions de santé. Au-delà, nous souhaiterions avoir une réponse sur les questions de santé environnementale qui ont été posées par Mme BERTELLA-GEFFROY dans la discussion générale, et pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse.

Mme la Présidente – Je vous remercie, Monsieur DAMERVAL. Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Vous évoquez l'importance de la formation des professionnels du secteur sanitaire et social à la santé environnementale, dans un contexte d'aggravation de la santé des Franciliens liée à des facteurs environnementaux. Nous ne pouvons que souscrire à cette demande et à cette démarche. Toutefois, la question du contenu ne revient pas à la Région. Par contre, nous avons sollicité la ministre pour lui demander d'intégrer la question environnementale dans le référentiel de tous les étudiants, pour éviter une inégalité qui existait d'ailleurs dans la précédente mandature, où seuls certains établissements étaient ciblés sur cette problématique. Nous avons également demandé d'intégrer les violences faites aux femmes ou l'égalité hommes-femmes. Nous attendons, pour ces trois sujets, une réponse de la ministre. Pour le moment, celle-ci nous a juste fait savoir qu'elle était attentive. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Maintenez-vous votre amendement ? Je le mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 58 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 22 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 22 du Front de Gauche, défendu. Madame la Vice-Présidente ?

Mme ADLANI – La Région assure la gratuité des premiers niveaux de formation. Dans le social, les coûts de formation des étudiants en formation initiale et des demandeurs d'emploi sont pris en charge dans les centres de formation financés par la Région. Dans le sanitaire, la compétence transférée à la Région, et pour laquelle elle reçoit une compensation de l'État, est limitée aux établissements publics et peut être élargie aux établissements privés (Croix-Rouge, notamment). Pour les formations payantes, principalement masseur-kinésithérapeute et pédicure-podologue, la Région ne finance pas les instituts de formation. Il n'y a d'ailleurs pas de baisse de remplissage dans ce secteur. Nous y serons très attentifs dans le futur règlement relatif à l'ouverture des places de formation. Celui-ci intégrera, des critères, tels la modération des frais d'inscription et des coûts de formation facturés aux étudiants. C'est la raison pour laquelle je me demande le retrait de l'amendement, sinon j'appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Maintenez-vous votre amendement ? Il est mis aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 22 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 11 (RCDE)

Mme la Présidente – Amendement 11 du groupe RCDE. Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Notre amendement vise à augmenter le montant des bourses allouées, à étendre le nombre de bénéficiaires. Aujourd'hui encore, les contraintes matérielles restent un des principaux freins à l'accès à ces formations.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ADLANI – Je vous rejoins : les conditions de vie ne doivent pas être une variable d'ajustement. Elles entraînent trop souvent, l'arrêt de la formation. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs augmenté tous les dispositifs régionaux d'aide et de soutien aux étudiants. Nous avons aligné les bourses sur celles de l'enseignement supérieur, sans compensation de l'État, afin de maintenir le niveau de vie des étudiants et de leur permettre de poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions. Il faut aussi noter que la Région fait un effort particulier en appliquant des critères de bourse plus larges que ceux du Crous, et très adaptés aux étudiants des formations sanitaires et sociales (pas de limite d'âge, et nous prise en compte c étudiants même au-delà de 28 ans). C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre amendement, sans quoi j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Je le mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 11 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, RCDE

ABSTENTION : FN, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, RCDE

ABSTENTION : FN, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons à la délibération dans son ensemble.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Monsieur RUIZ pour une explication de vote.

M. RUIZ (FdG) – Je voudrais moi aussi rétablir la vérité. Quand je parle d'austérité du gouvernement et de la Région, je parle bien entendu des baisses de dotations et du désengagement de l'État que subissent les collectivités territoriales. Certains départements pratiquent d'ailleurs cette logique, comme le Val-d'Oise. Il faut dire que, pour les départements, le « racket de la CVAE par la Région », avec la complicité d'un ex-premier ministre qui devait être sur une autre logique à ce moment-là, contribue aussi aux problèmes de financement de ce type de filière. Toujours pour rétablir la vérité, je suis particulièrement conscient des problèmes des personnels soignants, et je me bats assez souvent au côté de ces personnels.

Quand nous lisons votre document, nous avons l'impression un peu bizarre qu'il comprend deux documents : le diagnostic et le projet, qui ne se croisent jamais. Vous avez tout à l'heure été choquée quand nous vous avons dit que le schéma que vous proposez n'est pas à la hauteur des enjeux, mais il est aussi en deçà des besoins pour répondre aux préconisations soulevées par le CESER. La population de l'Île-de-France subit de plein fouet les pratiques d'austérité ; précarité et chômage sont en nette progression. L'Île-de-France a besoin d'un véritable bond de l'intervention régionale publique. Nous n'avons pas l'impression que ce rapport réponde à ces enjeux. Nous nous abstiendrons donc sur la totalité du rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur RUIZ. Monsieur TRIGANCE.

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Vice-Présidente, je ne vais pas vous faire l'offense de vous demander combien votre candidat à la prochaine élection présidentielle veut supprimer de postes dans la fonction publique puisqu'à ce jour, c'est toujours 500 000, ce qui représente une véritable saignée pour les fonctionnaires. Je pense qu'il faut être prudent sur ces sujets, même si certains éléments sont questionnables, comme les conditions de travail des infirmières et des infirmiers.

Il y a, dans ce schéma de formation, des éléments sur lesquels nous nous retrouvons. Nous avons aussi des points de vigilance. Nous considérons que la question de la stabilisation du nombre de personnels infirmiers est problématique. Une difficulté demeure sur la question du financement des bourses. S'agissant du GHT et de l'échange que vous avez pu avoir avec les élus du Front national sur la question de la mutualisation, vous ne pouvez pas prendre prétexte du gouvernement seulement lorsque cela vous arrange. Il faut l'assumer jusqu'au bout. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur votre rapport.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Un problème d'articulation existe clairement entre des départements aujourd'hui majoritairement à droite, qui se livrent à une « sape sociale » dans tous les services médico-sociaux, et la résolution que vous nous présentez, où une inadéquation se fait clairement jour entre l'offre et la demande. C'est mécanique : à partir du moment où il n'y aura plus d'attrait ni pour les métiers, ni pour les formations, il y aura moins de personnel à disposition sur les territoires.

Vous avez la capacité d'anticiper la question de la santé environnementale. Vous pouvez aujourd'hui proposer des formations en santé environnementale financées et prises en charge par la Région. Cela ne pose strictement aucun problème. Vous n'êtes pas obligée d'attendre l'aval de la ministre Marisol Touraine pour cela. C'est trop important, dans une Région comme la nôtre, pour ne pas faire le nécessaire le plus rapidement possible. Nous nous abstiendrons donc sur la résolution. Néanmoins, je note que, sur le travail qui a été fait, la présentation du bilan de l'ancienne mandature était pour une fois assez clair. Sur ce point-là, nous pouvons tout de même être fiers des évolutions.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous avons bien la certitude que votre rapport et votre schéma, en réalité, ne feront qu'aggraver la situation, notamment dans les déserts médicaux d'Île-de-France. Je rejoins mon collègue, Monsieur TRIGANCE, pour dire que vous vous réfugiez de façon assez critiquable derrière la loi. Il est clair que, devant une espèce de montage totalement contraire à ce que vous dites officiellement, nous ne pourrions que nous abstenir.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pas d'autres explications de vote ? Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 225-16

POUR : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente, un petit mot pour vos services ?

Mme ADLANI – Je veux juste rappeler l'important travail des services et les en féliciter. Ce travail a mobilisé beaucoup de monde et de partenaires, avec un schéma qui sera au plus près de la réalité, malgré des éléments qui nous sont imposés, comme les GHT. Nous devons effectivement faire avec les regroupements hospitaliers, mais nous serons très attentifs à la mutualisation qui nous est proposée, pour ne léser personne, y compris le personnel qui travaille activement dans ces structures.

Mme la Présidente – Merci beaucoup.

CR 232-16 : COMMUNICATION - BILAN / PERSPECTIVES DE L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, GRANDE CAUSE RÉGIONALE POUR L'ANNÉE 2016

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de Monsieur DENIZIOT, avec une communication sur le bilan et les perspectives de l'action régionale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, grande cause régionale pour l'année 2016. Juste après, nous reprendrons avec le secteur de Monsieur CHARTIER, sur le rapport concernant les écoles de la deuxième chance.

M. DENIZIOT (LR) – Je me réjouis de cet exercice qui consiste à venir devant vous, dix mois après la présentation de notre rapport « Accès à l'emploi et à la formation des Franciliens handicapés », afin de vous communiquer les actions menées dans le cadre de cette grande cause régionale voulue par la Présidente. Avant tout, je veux souligner l'impulsion donnée par celle-ci. Elle a eu la volonté de porter politiquement ce sujet, ce qui a mobilisé particulièrement l'ensemble de nos partenaires, mais aussi les services de la Région et les élus. Nous nous sommes engagés dans une remise à plat de la politique régionale de l'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées avec humilité, sans dogmatisme, mais avec détermination et pragmatisme, car la situation est grave dans notre région, sur le terrain de l'emploi, pour cette population particulière. La progression du chômage des demandeurs d'emploi handicapés est supérieure à celle des demandeurs d'emploi dans leur ensemble, et cette courbe évolue deux fois plus vite. En 2016, on compte près de 58 000 demandeurs d'emploi ayant une RQTH inscrits en Île-de-France. Ce public est généralement plus âgé et moins qualifié que l'ensemble de la population. Par ailleurs, les Franciliens handicapés restent en moyenne beaucoup plus longtemps au chômage.

Mme la Présidente – Pourriez-vous faire un peu de silence sur un sujet qui, normalement, doit nous rassembler ?

M. DENIZIOT (LR) – N'oubliez pas que travailler sur ces questions d'accès à l'emploi et à la formation de ce public si particulier peut constituer un véritable laboratoire d'idées applicables à toute la population française, dans la diversité des situations de cette population touchée par le chômage.

Une fois ce diagnostic posé, nous avons travaillé de manière rigoureuse avec les services pour remettre à plat cette politique, continuer les dispositifs qui marchaient, développer de nouvelles stratégies. Sans vous faire lecture des 12 pages de la communication, permettez-moi de souligner quelques actions illustrant nos objectifs.

Objectif n° 1 :

- élévation du niveau de qualification des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi, avec notamment la contractualisation d'un accord-cadre de partenariat avec l'AGEFIPH. Signé en novembre dernier, c'était l'un des premiers en France ;
- élaboration, courant 2017, du programme régional pour l'accès à l'information et à la qualification des personnes handicapées, grâce à un diagnostic précis piloté par la Région au sein du CREFOP en 2016 ;
- lancement, courant 2017, d'un appel à projets FSE sur l'innovation pédagogique.

Objectif n° 2 :

- amélioration de l'accès à l'apprentissage des personnes handicapées en augmentant leur nombre dans les CFA, avec notamment un indicateur dans les contrats de performance, visant un taux minimal de 2 % d'apprentis en situation de handicap dans chaque CFA au terme du contrat ;
- mobilisation des développeurs de l'apprentissage territoriaux, à compter de 2017, avec l'intégration des missions liées au handicap dans leurs lettres de mission.

Objectif n° 3 :

- soutien des territoires pour l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en lien avec les besoins des entreprises, avec la possibilité de travailler en mode projet sur des projets territoriaux à fort potentiel d'emploi, notamment en dupliquant la méthodologie appliquée au projet Villages Nature. Les conseillers de territoires ont rencontré à mon initiative l'AGEFIPH pour définir une méthode de travail commune en mode projet.

Objectif n° 4 :

- encouragement des employeurs à recruter des personnes en situation de handicap, avec des actions de sensibilisation auprès des entreprises accompagnées par les services de la Région et par certains organismes associés, notamment PRE ;

- accompagnement des employeurs publics pour les inciter à recruter des personnes en situation de handicap. La Présidente a notamment écrit à l'ensemble des maires franciliens pour leur rappeler leurs possibilités et les outils à leur disposition afin de participer à cet objectif.

Objectif n° 5 :

- promotion de la création d'entreprise par les personnes en situation de handicap, avec la mise en place d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le cadre de notre accord avec l'AGEFIPH ;
- soutien, en janvier, d'un grand événement réunissant les entreprises sociales et solidaires pour faire connaître les entrepreneurs en situation de handicap ou les start-up engagées dans l'accessibilité ;
- expérimentation en projet avec l'association 100 000 Entrepreneurs, pour sensibiliser à l'entrepreneuriat les apprentis en situation de handicap.

Objectif n° 6 :

- soutien de l'innovation et du développement d'activités en lien avec le handicap : 9 projets dans le cadre de PM'up, et 9 projets dans le cadre d'Innov'up sur cette thématique.

Objectif n° 7 :

- engagement en faveur des jeunes en situation de handicap, avec la signature de la convention régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, dénommée « Atouts pour tous ». Cet engagement s'est aussi traduit par un rapport, que j'ai eu l'occasion de vous présenter en juin, sur l'accueil personnalisé des élèves au lycée.

Objectif n° 8 :

- mise en place du premier accord-cadre à la Région sur le thème « insertion professionnelle et emploi des personnes en situation de handicap ». C'est l'occasion de rendre hommage au travail de Béatrice de LAVALETTE, qui a négocié avec brio cet accord-cadre.

Je ne m'étais pas engagé à inverser la courbe du chômage des Franciliens handicapés, mais nous nous étions engagés à prendre des mesures concrètes et à porter la voix de la Région dans des instances où elle ne siégeait plus politiquement, à renouer des liens avec nos partenaires et à travailler de manière concertée avec eux. Nous l'avons fait, cela a été remarqué, et je constate avec joie que, quelques mois après la présentation de notre rapport, d'autres Régions ont emboîté le pas en s'inspirant largement de nos actions. Le Président Philippe RICHERT, sur proposition de la Présidente Valérie PÉCRESE, m'a nommé en charge de ces questions pour Régions de France. L'Île-de-France porte ainsi la dynamique sur tous les territoires, en lien avec les services de l'État, notamment la DGEFP.

Le rideau ne se fermera pas le 31 décembre 2016 à minuit sur cette grande cause régionale. Les bases posées cette année, les initiatives lancées et les relations nouées ou renouées avec nos partenaires ont vocation à se poursuivre et à s'amplifier en 2017 et au-delà.

Je remercie la Présidente de m'avoir confié cette mission et d'avoir pesé de tout son poids, ce qui m'a donné un véritable élan auprès de nos partenaires ; le premier Vice-Président, Jérôme CHARTIER, pour sa confiance ; les services, pour le travail accompli ; et je vous remercie, chers collègues, d'en débattre.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci beaucoup, Monsieur le Délégué spécial. Ce n'est que le début d'une dynamique que vous avez effectivement lancée et relancée. La parole est au Front national, Monsieur OUCHIKH.

M. OUCHIKH (FN) – Notre groupe a fait de l'égalité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides une de ses priorités politiques essentielles. Nous entendons aborder les enjeux de l'intégration des personnes en situation de handicap avec une double ambition : les faire accéder au droit commun autant que possible et développer des réponses spécifiques autant que nécessaires. Cette ambition mérite d'être appliquée dans tous les domaines : la scolarisation, l'emploi, le cadre de vie. C'est la raison pour laquelle nous sommes attentifs en particulier aux conditions dans lesquelles s'exerce la solidarité régionale pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, et pour aménager les transports, les services publics, les logements en vue d'une meilleure adaptation aux personnes en situation de handicap. En ce domaine, nous cultivons une approche qui se veut équilibrée, entre la solidarité, la responsabilisation des individus et la valorisation des réussites.

Nous déplorons le manque d'ambition de ce projet, alors même que Mme la Présidente avait déclaré l'emploi des personnes en situation de handicap grande cause régionale pour l'année 2016, lors de son discours d'investiture en décembre dernier. La sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées doivent être garanties au plus haut point. Or, quand nous examinons ce rapport, nous ne pouvons qu'être déçus. Vous souhaitez par exemple améliorer l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap et augmenter leur nombre dans les CFA : l'intention est louable, mais vous ne proposez pas d'améliorer les infrastructures des CFA en vue d'un accueil dans les meilleures conditions. Même observation pour les transports en

commun, que vous ne proposez pas de rendre plus facilement accessibles. À cet égard, nous avons déposé un amendement qui propose de rendre éligibles les projets intégrant un critère d'exemplarité en matière d'accessibilité (amélioration de l'accès au site, aux hébergements, aux transports) en particulier pour les personnes en situation de handicap. L'accessibilité n'est pas une modalité de gestion. Mettez-vous à la place des personnes qui ont du mal à circuler en ville et vous verrez beaucoup mieux les choses. Qu'il me soit permis à cet égard de relater ou de rappeler ici un souvenir de campagne. Lors des dernières élections régionales, notre Président, Wallerand de SAINT JUST, s'était mis en situation d'être à la place d'une personne handicapée, en l'occurrence dans un fauteuil roulant, et avait pris les transports en commun. Il avait pu alors constater à quel point c'était difficile, en raison de la médiocrité des infrastructures. Si vous conservez en mémoire les reculs successifs des pouvoirs publics en matière d'application des règles d'accessibilité depuis des décennies, et alors que le consensus national a été réuni autour de cette question, il ne vous est plus possible de différer davantage les efforts de la collectivité territoriale à l'égard des personnes handicapées.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. OUCHIKH (FN) – Nous pensons donc qu'il sera difficile de réaliser votre projet sans prendre en compte les différents points que je viens d'évoquer et qui valent recommandations.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pour le groupe RCDE, Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Si, à la lecture de cette communication, nous ne pouvons que vous rejoindre sur la nécessité de développer notre effort sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, nous ne pouvons que regretter que celle-ci ne se transcrive pas réellement dans les faits et surtout dans le budget. Avec près de 58 000 demandeurs d'emploi reconnus en situation de handicap inscrits en Île-de-France, soit une hausse de près de 10 % sur une année, il est urgent que notre institution s'engage bien plus encore sur l'accompagnement en faveur de l'emploi et de la lutte contre tout ce qui participe à la précarisation et l'exclusion de ces personnes. Si les communications en ce sens, bien qu'exclusivement axées sur l'insertion professionnelle, peuvent donner l'impression que la prise de conscience de la majorité actuelle est engagée, les faits comptables le contredisent malheureusement. En effet, alors que votre prédécesseur en charge de cette politique dans le précédent Exécutif, Laure LECHATTELLIER, avait engagé, pour l'année 2015, plus de 19 millions d'euros en faveur des personnes en situation de handicap, vous avez divisé ce budget par trois en le passant à 6,5 millions d'euros. C'est bien simple, depuis un an, alors que c'est la cause régionale, toutes les politiques en faveur des personnes en situation de handicap ont vu leur budget diminuer. Le budget en faveur des établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap a été divisé par deux, partant de 6,7 à 3 millions d'euros en 2016. L'aide à l'équipement des structures spécialisées d'accueil de proximité des personnes en situation de handicap a été divisé par neuf, passant de 9,9 millions à 1 million d'euros. Nous pourrions continuer cette énumération à la Prévert qui, une fois encore, démontre que, derrière les annonces, ce sont des coups de rabot que vous offrez aux Franciliens.

Or, en abordant la question de l'accompagnement du handicap uniquement par le prisme de l'insertion professionnelle, bien sûr importante et déterminante, vous oubliez la difficulté, pour les personnes en situation de handicap, à accéder pleinement à la citoyenneté. Comment être surpris qu'une grande partie des personnes atteintes d'un handicap ne puissent pas accéder d'une façon pérenne au marché de l'emploi, quand nous constatons combien il est difficile pour elles de pouvoir suivre une scolarité normale, accéder à la culture, la vie associative, la pratique sportive, et, pire encore, se déplacer dans les transports en commun – un vrai cauchemar pour bien des handicapés moteurs ? En coupant de façon drastique les budgets qui étaient affectés, vous avez fait le choix de maintenir celles-ci, d'une certaine manière, dans la précarité et l'exclusion. Ce rapport – et cette année, malheureusement – n'est pas à la hauteur de cet enjeu que nous partageons pourtant tous sur les bancs de cet hémicycle. C'est bien de le porter politiquement, mais c'est quand même mieux d'y mettre les moyens. Or, ils n'y sont pas.

Mme la Présidente – La parole est au groupe Europe Écologie, Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – « Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils devraient être, et vous les aiderez ainsi à devenir ce qu'ils peuvent être » (Goethe). La situation de handicap est une combinaison entre *l'intuitu personae* et un rapport au monde et un rapport à la norme. L'aménagement urbain, le logement, le transport, le regard des autres ou son absence, l'accessibilité au sport, à la culture, la place du handicap dans l'audiovisuel sont autant de facteurs d'intégration. Le rapport nous présente l'individu face à son habitus économique, mais ne nous parle à aucun moment de cet individu : pas de distinction entre le handicap inné et la possibilité, dans de nombreux cas, de prévenir l'acquisition du handicap. Ce rapport est aussi très évusif sur la question des discriminations. Mais il est vrai, quand nous voyons certains membres de votre majorité, que la lutte contre les discriminations vous fait toucher le fond en demandant le retrait de campagnes d'affichage de santé publique.

Ce rapport ne nous parle pas de la construction des individus, notamment par le biais de l'éducation. Il ne nous parle pas des carences de l'État pour respecter les obligations de scolarisation, ni des obligations départementales, mais il est vrai que les départements conquis par la droite en 2014 sont de vrais laboratoires en matière de sapes sociales. Ce rapport ne nous parle pas du travail, sauf par le biais de la création d'entreprise – je vois déjà ici naître l'externalisation ubérisée de l'individu. Il ne parle pas du travail qui crée le handicap, les TMS, l'exposition à la pollution. C'est une norme constante : il n'y a pas de prévention du handicap, mais traitement.

Sur les discriminations, le handicap mental n'est même pas mentionné dans la communication. De plus, le cheminement intellectuel qui crée la discrimination n'est pas combattu. Par le biais de cette communication, sont justifiés de grands projets inutiles. Pour faire passer la pilule, il nous est dit qu'ils seront exemplaires sur l'accueil des publics en situation de handicap. Classe !

La question du vieillissement et de l'aménagement urbain n'est pas traitée, comme à chaque fois que vous faites d'un sujet une priorité. Il aura fallu attendre septembre 2016, que les associations communiquent, pour que vous renouveliez le CCH. Nous n'avons rien vu, dans la communication, sur le schéma directeur d'accessibilité concernant la révision des contrats PAM, l'insertion du métro parisien, le renouvellement et l'adaptation de la signalétique ou l'accessibilité des gares routières.

Sur le plan social, concernant notre Région, vous ne faites pas la distinction entre sièges et lycées. Ainsi, sur l'objectif de 6 %, le non-remplacement d'un agent sur deux devrait vous permettre d'atteindre votre objectif. Sur les lycées, miser sur le seul recul de l'âge de départ à la retraite devrait être suffisant pour l'atteindre. Saint-Ouen va en outre accélérer l'accessibilité des locaux – pour ceux qui pourront arriver jusque-là.

Enfin, sur les questions de travail, les personnes en situation de handicap, plus que n'importe qui, savent très bien ce qu'est un système. Dans ce dernier, nous trouvons les aidants, mais rien à leur sujet dans votre communication, alors que l'adaptation du rythme des aidants est pourtant un facteur d'employabilité. C'est bien dommage.

Mme la Présidente – La parole est au groupe Centre et Démocrates, Madame DIRINGER.

Mme DIRINGER (CD) – Celles et ceux qui ont approché le monde du handicap sur les plans personnel et professionnel comprennent les difficultés des familles ayant un enfant handicapé. Ceci n'est rien comparé aux difficultés que rencontrent les adultes handicapés en recherche d'emploi. L'accès à l'emploi est parsemé de difficultés, quand ce n'est pas purement et simplement une voie sans issue. Ceci concerne toutes les formes de handicap, au pluriel ou non, moteur ou sensoriel. La loi de 2005, en instaurant un quota de 6 %, a fait progresser les résultats : entre 2006 et 2012, le nombre de personnes handicapées en activité a doublé. Le réseau Cap Emploi a largement contribué à cette tendance positive. Il faut saluer l'action de cet acteur qui a permis le recrutement de 34 000 travailleurs handicapés lors du premier semestre 2016, soit une progression annuelle de 11 %. Mais beaucoup reste à faire. Le taux de chômage des personnes handicapées, notamment de longue durée, représente le double du taux global et il continue d'augmenter. Dans la pratique, les difficultés paraissent insurmontables. Je souhaiterais donner trois exemples concrets :

- un salarié d'une entreprise de transport sanitaire, souhaitant progresser en passant le diplôme d'ambulancier, se voit refuser sa formation au motif qu'il est malentendant ;
- un diplômé de l'enseignement supérieur, handicapé moteur profond, titulaire d'une maîtrise, n'a pas pu trouver d'emploi et a dû se résoudre à faire une deuxième formation universitaire ;
- une personne handicapée a dû refuser un emploi à cause de l'impossibilité de trouver un mode de transport adapté pour se rendre sur son lieu de travail.

Les huit objectifs de cette communication constituent une introduction à l'action qui va devoir suivre. D'autres mesures viendront compléter ce dispositif, mais le problème de l'accès à l'emploi ne sera pas résolu par un simple coup de baguette magique. L'effort devra être maintenu, et même accru, sur le long terme. C'est tout le sens de votre engagement à réviser l'agenda 22 de la Région début 2017. Les obstacles à l'emploi des personnes handicapées demeurent – concernant les entreprises : l'adaptation, la transformation, l'aménagement des postes de travail et des locaux. De plus, il est facile de se soustraire à la loi, même si les sanctions financières ont été durcies. Concernant le transport, la loi de 2005 imposait qu'avant 2015, les services de transport collectif soient accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. L'échéance a été reportée à 2024 pour le RER et le Transilien. Le service de substitution PAM existe, mais il ne répond pas à tous les besoins.

En conclusion, je ferai trois remarques :

- l'accès passe par l'information de tous les partenaires ayant un rôle à jouer dans l'amélioration de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ;

- un processus de contrôle doit être mis en place afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions menées par la Région ;
- la Région doit faire preuve d'exemplarité en réalisant l'objectif 8 en cohérence avec l'idée de grande cause régionale. C'est pourquoi je propose, si ce n'est pas déjà le cas, que la Région intègre dans ses procédures de choix pour les marchés publics un critère visant à évaluer le respect par les entreprises des règles en matière d'emploi des personnes handicapées.

Les solutions que la Région peut apporter sur le sujet ne seront pas et ne pourront pas être des solutions partisans. Notre assemblée s'honorerait en les supportant de façon unanime.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. La parole est au groupe UDI, Madame de LAVALETTE.

Mme de LAVALETTE (UDI) – Je remercie Monsieur le Délégué spécial Pierre DENIZIOT pour le formidable travail accompli sur ce dossier. Vous avez fait de l'emploi des personnes en situation de handicap la grande cause régionale de l'année 2016. Je salue ce choix audacieux, qui témoigne de votre volonté d'inclure tous les Franciliens au cœur de votre politique. Nous savons votre engagement sans relâche en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage. Le terrible constat, c'est que les jeunes en situation de handicap sont frappés par une double peine : leur jeunesse, un péché pour les recruteurs, et leur handicap, qui les condamne *de facto* dans la course à l'emploi. Résultat, le taux de chômage des jeunes en situation de handicap est le double de celui de leur classe d'âge : près de 50 %, la marque d'une discrimination intolérable. Devant une telle injustice, vous n'avez pas hésité à agir. Depuis un an, avec Pierre, vous avez mené ce combat pour l'égalité des chances des jeunes avec une conviction sincère. Fédérer et rassembler les énergies, c'est la clé pour gagner cette bataille en faveur de l'emploi des personnes handicapées en Île-de-France. Dans un souci d'exemplarité, vous avez souhaité faire de la Région employeur une administration pionnière sur ce sujet. Pour cela, vous avez fait le pari du dialogue social. Votre engagement prioritaire en faveur des personnes handicapées a permis de signer un accord, qualifié d'historique car le premier depuis 17 ans, sur le thème du handicap avec cinq syndicats, soit 68 % des agents. Une dynamique est en marche, puisque le deuxième accord sur l'égalité femmes-hommes a recueilli aussi le soutien de cinq syndicats. Ce signal fort illustre cette volonté de faire du dialogue social un rôle de levier de performance publique et de progrès social. Cette conviction est aussi la nôtre, à l'UDI. L'accord sur le handicap vise à amplifier l'action que vous avez engagée au sein de la Région. Hors de question de ne pas donner l'exemple. En 2015, la Région comptait 4,7 % de collaborateurs handicapés, chiffres peu glorieux dont nous avons hérité. Je rappelle que le taux légal est à 6 %, et qu'en deçà, nous payons des amendes. Cette situation honteuse n'est pas tolérable. Il est de notre devoir d'y remédier. C'est pourquoi l'accord sur le handicap fixe six priorités ambitieuses :

- dépasser le seuil légal de 6 % du taux d'emploi de collaborateurs handicapés d'ici 2021 ;
- renforcer l'accessibilité des locaux ;
- lancer une vaste campagne de sensibilisation et de formation des agents ;
- prévenir l'usure professionnelle en adaptant les équipements professionnels ;
- aller plus loin dans l'accompagnement (droit désormais à quatre demi-journées par an pour aller chez le médecin, aide financière de la Région pour porter le nombre de tickets CESU de 100 à 150 et aides de la Région pour la protection sociale complémentaire des agents, portées de 338 à 416 euros) ;
- accompagner vers l'emploi des étudiants handicapés par des agents de la Région.

Cet engagement et cette responsabilité politique nous rassemblent. Mon engagement en faveur de l'emploi des étudiants handicapés s'est concrétisé par une action citoyenne, baptisée Objectif emploi, pilotée par la ville de Suresnes et récompensée par un prix qui fait référence. La Région, dans le cadre de l'accord signé, a rejoint ce beau dispositif qui vise à faire accompagner vers l'emploi des étudiants handicapés par des salariés des secteurs publics et privés. Pour cette troisième saison d'Objectif emploi, portée par Suresnes en partenariat avec l'INS HEA et les universités de Nanterre et Cergy-Pontoise, 53 binômes étudiants-salariés ont été formés, dont 16 avec des parrains de la Région. Je les remercie du fond du cœur pour leur générosité et leur mobilisation. Leur engagement pour cette action de solidarité est à mes yeux un signe fort, qui me donne l'assurance que notre Région va suivre l'exemple de Suresnes, dont le taux d'agents en situation de handicap est passé en cinq ans de 4,5 à 7,38. J'ai un vœu : que l'insertion et l'accompagnement du handicap fassent désormais partie intégrante de notre ADN régional. L'emploi des personnes en situation de handicap est une urgence sociétale qui engage notre responsabilité collective. Le temps où l'accueil d'un collaborateur handicapé était perçu comme un poids, un coût, pour l'administration est révolu. Je pense au contraire que c'est un fantastique investissement et une opportunité pour nous dépasser, grandir collectivement grâce à nos collègues porteurs de handicap, cultiver notre bienveillance et bâtir ensemble une fonction publique moderne, inclusive, innovante, plus créative et, *in fine*, plus performante.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Béatrice, nous sentons l'enthousiasme, mais vous débordez. La parole est au groupe des Républicains, Madame CARMANTRAND.

Mme CARMANTRAND (LR) – L'égalité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides doit être une priorité de l'action publique. Cette égalité passe par le droit à vivre d'autre chose que des allocations adulte handicapé. C'est le droit de sortir de chez soi pour aller à son travail, de se sentir utile dans une entreprise, d'avoir des collègues de travail, d'être fier de ses compétences, de vivre de ses efforts. C'est pourquoi l'emploi des personnes en situation de handicap a été déclaré grande cause régionale pour l'année 2016 par la Présidente de la Région Île-de-France, lors de son discours d'investiture en décembre 2015. Ainsi, dès le 18 février dernier, le Délégué spécial Pierre DENIZIOT nous a présenté un certain nombre de mesures à mettre en œuvre. En effet, nous avons remis à plat les politiques régionales en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, en approfondissant les actions pertinentes et en réorientant celles qui l'étaient moins. Plus encore, nous avons développé de nouvelles mesures et tissé des relations de confiance, constructives et durables avec l'ensemble de nos partenaires, lesquels ont vu, pour la première fois à l'échelon régional, cette question portée politiquement avec force. Nous sommes fiers de porter ce sujet : il n'attire pas la plus grande attention des médias, mais il est pourtant essentiel. C'est pourquoi nous avons porté cet engagement dans diverses manifestations publiques, auprès des partenaires et du grand public (conférence sur la croissance, l'emploi, l'innovation sociale et environnementale en mars dernier ; Salon des maires d'Île-de-France en avril ; salon Autonomic en 2016, etc.).

Pierre DENIZIOT est allé partout, a reçu tous les partenaires pour affiner au mieux notre politique régionale emploi-handicap, tout en prenant en compte la complexité des situations. Nous ne pouvions plus attendre, car la situation était plus que préoccupante en Île-de-France, comme malheureusement partout sur tout le territoire national. Il convient de noter que la progression du chômage des demandeurs d'emploi handicapés est supérieure à celle des demandeurs d'emploi franciliens dans leur ensemble, soit près de 58 000 demandeurs d'emploi reconnus handicapés en Île-de-France. C'est un chiffre qui est en augmentation de près de 10 % sur une année. Or une forte part des travailleurs handicapés franciliens sont des seniors (50 % ont 50 ans et plus) avec un faible niveau de formation (33 % avec un niveau inférieur au bac, CAP ou BEP) et combinent globalement une durée de chômage plus longue (816 jours, soit 240 jours de plus que le public valide). Ainsi, face à ces constats, la mobilisation de notre institution en faveur de l'emploi des Franciliens en situation de handicap ne peut s'arrêter en cette fin d'année. L'action de la Région Île-de-France a pris le *lead* sur ce sujet à l'ARS, en lien avec les services de l'État. C'est pourquoi notre objectif est d'impulser et de développer tout au long de la mandature la dynamique lancée en 2016.

Notre premier objectif est l'élévation du niveau de qualification des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi. Ainsi, en plus de la poursuite des actions et dispositifs de formation dont les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier, nous avons également mis en place de nouveaux dispositifs, tels que Cap Compétences, qui est largement mobilisé pour ce public, ou le plan « 500 000 », qui est en cours de mise en œuvre et vise justement la formation des demandeurs d'emploi. La contractualisation avec l'AGEFIPH d'un accord-cadre de partenariat est une autre mesure en faveur de l'accès à la qualification.

Le deuxième objectif fut d'améliorer l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap, afin d'augmenter leur nombre dans les CFA. Même si ces chiffres sont en légère augmentation (+5 % en 2016), l'amélioration de l'accès à l'apprentissage reste un enjeu important, si bien que nous l'avons inscrit dans les contrats de performance dorénavant signés avec les CFA, avec un taux minimal d'accueil de 2 % à atteindre dans les cinq ans.

Soutenir les territoires dans l'accompagnement de l'emploi des personnes en situation de handicap nous est aussi apparu essentiel, afin qu'ils soient en lien avec les besoins des entreprises. C'est là une des raisons de la cartographie des 24 bassins d'emplois franciliens que la Région a élaborée avec l'État et en concertation au sein du CREFOP.

Évidemment, cette démarche ne peut être unilatérale. C'est la raison pour laquelle un autre de nos objectifs fut d'encourager les employeurs à recruter des personnes en situation de handicap. Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont eu lieu en 2016 auprès des entreprises bénéficiaires de dispositifs régionaux. Par ailleurs, l'insertion professionnelle dans le secteur public pouvant également être une fantastique voie d'accès à l'emploi, Valérie PÉCRESSÉ a adressé à tous les maires d'Île-de-France un courrier incitatif, tout en rappelant les enjeux du recrutement de personnes en situation de handicap lors de son intervention au salon de l'AMIF.

Mme la Présidente – Il va falloir conclure, Madame CARMANTRAND.

Mme CARMANTRAND (LR) – Améliorer la qualité de vie des Franciliens en situation de handicap est un engagement que la Région souhaite poursuivre tout au long de la mandature. C'est pourquoi, Madame la Présidente, je suis fière d'appartenir au groupe Les Républicains, qui porte cette politique ambitieuse et inclusive pour les Franciliens en situation de handicap.

Exclamations. Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pour le groupe socialiste, Madame KRIBI-ROMDHANE.

Mme BARJOU (S&R) – C'est Madame BARJOU. Une personne handicapée est d'abord une personne, un citoyen, et je pense qu'il faut d'abord parler de personnes avant de parler de handicap. Une personne handicapée doit être considérée et se considérer principalement comme une personne comme les autres. Nous pouvons regretter que votre rapport soit assez restrictif. Mes collègues des groupes RCDE et EELVA l'ont dit. Cela dit, je ne doute pas de l'implication des actions et de ce que porte M. DENIZIOT.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Un peu de silence s'il vous plaît.

Mme BARJOU (S&R) – Nous avons d'ailleurs participé la semaine dernière, tous les deux, avec plaisir à une table ronde sur l'inclusion sociétale des personnes handicapées, et je crois que c'est vraiment ainsi qu'il faut poser la question sur le handicap. À nouveau, regrettons que le prisme de l'emploi vous permette de restreindre ce qui est proposé aujourd'hui.

La lutte pour l'emploi est effectivement importante. C'est un sujet majeur et, après avoir lu les huit objectifs que vous présentez, permettez-moi de faire quelques remarques qui ne peuvent qu'enrichir ce que vous nous proposez.

D'abord, la lutte efficace en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap passe effectivement par la formation, par le suivi des missions locales, l'intégration des lycées et des lycéens, mais il faut qu'existent les conditions qui permettent d'intégrer les lycées, d'utiliser les transports. À ce titre, ce n'est pas précisé dans votre rapport, et nous attendons ce qu'il est prévu dans le calendrier de ce que nous appelons L'ADAPT, dans les collectivités locales, et des plans de travaux. Je pense que Madame la Vice-Présidente aux lycées sera attentive, quand nous aurons enfin un PPI sur les lycées, à ce que nous ayons effectivement une visibilité sur ce qu'il est prévu en termes d'accessibilité dans les établissements scolaires de l'Île-de-France. De même pour les transports : une politique a été menée avec votre prédécesseur, Jean-Paul HUCHON, et nous espérons, puisque vous soulignez qu'il y a eu des actions qui, jusqu'à présent, ont été pertinentes, que vous les poursuivrez sans difficulté.

D'autre part, dans le rapport, très peu de chiffres sont énoncés. Nous ne savons pas quels seront les crédits alloués aux intentions qui nous sont présentées aujourd'hui. Je n'ai pas lu non plus d'intervention particulière sur le handicap psychique. Nous en avons parlé avec M. DENIZIOT la semaine dernière : il est dommage qu'il n'y ait pas un éclairage particulier sur les personnes en situation de handicap psychique. Bien sûr, c'est plus difficile et plus complexe, nous ne sommes pas dans les situations d'accessibilité classiques, mais nous aimerions que, par rapport à l'emploi, il y ait un positionnement de la Région. Cela ne figure pas dans votre rapport ni dans les huit objectifs déclinés.

Vous parlez des missions locales. Il est quand même intéressant de voir que vous chargez dans tous les sens du terme ces structures dans ce qu'elles doivent faire en faveur de l'emploi des personnes handicapées, mais nous sommes inquiets sur les moyens qui leur sont accordés. Il ne sera évidemment pas question que des crédits n'existent pas et que ce soit aux autres collectivités de financer les missions locales.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

Mme BARJOU (S&R) – *Nous avons noté votre détermination, et nous serons vigilants sur les aspects financiers, sur la mobilisation du FSE, le soutien aux missions locales, les travaux que vous engagerez – nous attendons à nouveau le PPI –, le soutien financier que vous accorderez aux associations, dont nous verrons si, effectivement, celles qui sont pour le handicap sont d'intérêt régional, et aux MDPH.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Pour le Front de Gauche, Monsieur COQUEREL.

M. COQUEREL (FdG) – Il n'est pas plus opportune cause que le sort proposé aux personnes en situation de handicap pour juger de l'égalité républicaine. C'est en quelque sorte : « Dis-moi comment tu traites les personnes en situation de handicap et je te dirai dans quelle république tu vis. »

Puisque nous parlons d'emplois et de questions sociales, avant toute chose disons que les personnes en situation de handicap sont les premières victimes des politiques d'austérité, de la baisse des services publics, toujours moins d'État – que votre candidat veut réduire encore plus –, une politique de l'offre qui s'en prend toujours au prix du travail, une dérégulation, etc. C'est un type de politique sociale que la Région ne décide pas principalement, mais que vous soutenez pour le pays et que vous dupliquez au plan régional. Les personnes les plus fragilisées tout comme les travailleurs seniors sont les premières victimes. De ce point de vue, le bilan est catastrophique. Lors de la conférence nationale du handicap en mai dernier, toutes les associations les plus importantes ont décrit une situation absolument terrible : situation dégradée, accessibilité en berne, avec des ordonnances annulant l'obligation d'accessibilité, et nombre de chômeurs deux fois plus élevé que pour les personnes valides. Votre rapport, d'ailleurs, ne cache pas la situation : 58 000 demandeurs d'emploi handicapés (soit +9,8 % sur une année) ; des handicapés qui sont à 50 % des seniors ; des chômeurs qui sont plus longtemps que les autres au chômage.

C'est dans ce contexte que nous devons juger votre ambition d'avoir fait de 2016 une grande cause régionale en matière de handicap. De ce point de vue, nous ne serons finalement pas étonnés de voir les mêmes recettes que votre politique de développement économique, avec comme solution des stages, le tout apprentissage, la promotion de créateurs d'entreprises et d'entrepreneuriat. Je pense d'ailleurs que ce sera souvent de l'autoentrepreneuriat, ce qui n'a bien évidemment qu'un rapport très lointain avec la notion de chef d'entreprise. Pas un mot sur les salariés, qui forment la grande majorité de la population active en France. Vous proposez qu'EuropaCity soit une solution, comme grand projet nuisible et inutile pour l'emploi des handicapés. Les JO de 2024 sont aussi mobilisés – et je constate que cela sert à peu près dans toutes les situations et quelles que soient nos positions sur ce sujet. Pour le reste, les bons sentiments, de la sensibilisation, une charte de bon accompagnement des personnes handicapées. Hors Innov'up et Com'up, pour lesquels nous pouvons être d'accord sur les investissements publics permis dans les entreprises favorisant de tels équipements, rien en termes d'aide critérisée aux entreprises, par exemple pour mieux insérer ou embaucher des personnes en situation de handicap en CDI.

Vous dites que la Région est exemplaire pour ses propres personnels en situation de handicap et que ceci a été salué par la majorité des syndicats. Ce n'est pas ce que pensent la CFDT et la CGT, cette dernière expliquant que vous ne respectez pas le cadre légal de la loi relative à la rénovation du dialogue social, qui comprend l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Vous nous parlez de bilatérales sans définition des objectifs, convocation individuelle pour signature, la CGT n'ayant même pas été invitée. Vous parlez de priorité en faveur des jeunes handicapés dans les lycées : il suffit d'aller dans les lycées d'Île-de-France pour voir que nous sommes loin des besoins.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. COQUEREL (FdG) – Oui, comme Les Républicains.

Sur l'ADAPT, je suis un peu étonné, puisque les préconisations devaient être remises à plat, selon Mme PÉCRESSÉ : je vois qu'elles sont peut-être prises au cas par cas, mais c'est peu lisible. Peu de moyens supplémentaires pour les maisons départementales des personnes handicapées, mais ce n'est pas seulement de votre fait : l'État a baissé drastiquement les dotations au département. La Région pourrait être le bouclier social en attendant que le candidat que je soutiens, ainsi que quasiment tous les partis de mon groupe, accède à la présidence en 2017 pour changer cette politique. Je constate qu'en AP, vous passez de 19,6 millions à 6,5 millions l'action sociale et famille pour le handicap : est-ce là une grande politique pour le handicap ? Une fois de plus, c'est un affichage que vous proposez, et la loi de 2005 n'est toujours pas respectée – mais vous n'êtes pas les seuls responsables.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Sur le prochain rapport, quand je vous dirai de conclure, je vous laisserai 10 secondes et nous couperons le micro après. Ainsi, nous respecterons tous les temps. Monsieur DENIZIOT.

M. DENIZIOT (LR) – Monsieur OUCHIKH, vous déplorez le manque d'ambition. Je ne peux évidemment pas vous rejoindre sur ce point. Nous avons vraiment porté ce sujet. C'était déjà une ambition en tant que telle, mais les travaux que nous avons menés, malgré la complexité des choses et le contexte actuel, font que nous pouvons être fiers de ce qui a déjà été réalisé et des bases que nous avons posées pour l'avenir et pour la suite du mandat régional. Vous nous parlez d'accès à l'apprentissage et vous évoquez des incantations de notre part pour demander aux CFA d'être plus handi-accueillants sans leur en donner les moyens. Nous accompagnons les CFA dans leur mise en accessibilité et dans l'adaptation de leur pédagogie. Nous avons

souhaité, dans les contrats d'objectifs et de performance, qu'il y ait un critère spécifique sur l'accueil des apprentis en situation de handicap. Les moyens qui seront mis en œuvre par les CFA devront figurer dans leur projet d'établissement, responsabilisant ainsi particulièrement les directeurs des CFA. L'atteinte de ces objectifs conditionne les investissements que nous pourrions leur accorder pour des travaux ou pour l'ouverture de nouvelles formations. Nous ne sommes donc pas dans l'incantation, mais dans un système équilibré et contraignant. Je suis persuadé que nous aurons des résultats sur l'handi-accueil en CFA.

Bien évidemment, le transport fait partie des nécessités dans l'accès à la citoyenneté, aux formations et à l'emploi. Nous avons engagé cette année – c'est là un budget en hausse, Monsieur ROMERO – 64 millions d'euros de plus sur le développement du SDA, et 12 millions d'euros sur le PAM 3, qui est en préparation. J'entends bien que la Région puisse apporter, par le biais notamment de son CCH et de l'avis de ses élus, toute sa voix et toute son attention au développement de ce dernier.

Monsieur ROMERO, vous êtes hors sujet, j'en suis désolé. La communication concerne les perspectives de l'action régionale en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Comme M. DAMERVAL, un peu comme Mme BARJOU et particulièrement comme M. COQUEREL, vous vous attendiez à un rapport sur l'action régionale en matière de handicap. Ce n'est pas l'objet de ce rapport. Nous aurons vraisemblablement l'occasion d'avoir ces débats lorsque je vous présenterai la révision de l'agenda 22, qui a été proposée et a reçu un avis, il y a une dizaine de jours, du conseil consultatif régional du handicap. Aujourd'hui, le sujet est l'accès à l'emploi et à la formation. Vous me demandez, Monsieur ROMERO, de faire en dix mois ce que vous n'avez pas fait en 17 ans. Croyez-moi, les services ont travaillé et nous avons vraiment repris la main sur ce sujet. J'ai siégé dans des instances qui n'avaient jamais vu d'élus. Tout n'est pas question d'argent. Il est aussi question d'énergie et de temps dépensé. C'est une question de stratégie et non une vision caritative de l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Nous pouvons donner 5 000 euros par ci, 10 000 euros par là pour faire un *job dating* qui va concerner 20 personnes en situation de handicap, mais ce n'est pas raisonnable : les enjeux sont beaucoup plus importants. Notre vision est stratégique. Elle est, à moyen et long termes, de poser des bases saines à une politique concertée avec les acteurs. Nous n'avons pas la main sur toutes les politiques publiques dans cette matière. Il nous faut composer avec les représentants de l'État, les branches, les entreprises, le monde de l'éducation. Cela se fait avec du temps, de l'énergie et de la motivation, et non avec un chèque donné à quelques associations.

Applaudissements.

Sur le budget, nous aurons encore cette discussion à l'occasion du vote du budget. Vous vous focalisez sur le budget du portefeuille de Mme ADLANI sans regarder tout ce que la Région engage, au niveau financier, dans les autres domaines. Vous parlez, dans cette délibération qui concerne l'emploi, d'une politique transversale. Vous me parlez de logements, de transports ; sur le budget, vous ne me parlez que des lignes budgétaires dédiées à l'investissement sur la création de nouvelles structures, à l'équipement de ces dernières et à notre participation au fonds de compensation. Mais le budget est bien plus important que cela. Vous parlez de baisse, en faisant référence au budget qui a été voté, mais vous ne parlez pas du consommé. La réalité, c'est que vous votiez des enveloppes mirobolantes pour aider à l'investissement des structures pour personnes handicapées, mais elles n'étaient consommées qu'à 40 %. Les chiffres que je vous donne correspondent à la réalité : c'est 64 millions d'euros sur les transports, 12 millions d'euros sur le PAM. C'est une augmentation sans précédent de notre aide au fonds de compensation du handicap. Je m'arrête là, parce que je ne voudrais pas être hors sujet comme vous l'avez été.

Monsieur DAMERVAL, vous nous reprochez de ne pas parler des aidants : avec Farida ADLANI, nous avons proposé un appel à projets de programme d'aide aux aidants qui a connu un franc succès. De nombreuses associations, dans différents types de handicap (cognitif, autisme, maladies neurodégénératives...), nous ont sollicités.

Madame DIRRINGER, vous avez raison : nous avons effectivement des domaines où nous pouvons progresser. Je pense notamment, comme vous l'avez très justement fait remarquer, aux achats responsables et aux indicateurs spécifiques. Sur ces derniers, nous essayons effectivement, dans le cadre de l'agenda 22, de définir pour nous-mêmes des critères d'évaluation de la progression de nos actions. Cela reste très compliqué, mais il ne faut pas y renoncer : il faut pouvoir évaluer les politiques publiques par la remontée d'informations. Nous avons vu toute la difficulté qu'ont eue les services de la Région avec l'AGEFIPH, dans le cadre du diagnostic qui a été réalisé pour le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), pour avoir une remontée d'informations fiables et un recensement de l'efficacité des différents dispositifs.

Madame BARJOU, je n'ai pas évoqué d'autres domaines parce qu'il était question ici de l'accès à l'emploi. Vous avez toutefois raison sur un point : nous sommes en difficulté quand il est question de handicap psychique. C'est pourquoi je proposerai au conseil consultatif du handicap, où nous avons des personnalités qui connaissent bien le sujet (UNAFAM, Œuvre Falret notamment), d'avoir un groupe de travail spécifique sur le handicap psychique et sur les troubles cognitifs, et ce dans tous les domaines de la Région. Nous dépasserons de fait le seul domaine de l'accès à l'emploi sur ces deux sujets.

Monsieur COQUEREL, vous avez rappelé à juste titre le cri d'alarme des associations lors du CNCPH. Nous partageons effectivement leur bilan, que nous avons réalisé dès la campagne, parce que nous avons été alertés par les acteurs de terrain. C'est ce qui a motivé tout particulièrement le souhait de la Présidente d'en faire une grande cause régionale. Vous nous reprochez d'être plein de bons sentiments – c'est dommage de nous faire ce reproche – et d'axer beaucoup de nos actions sur la sensibilisation. Il faut bien avoir à l'esprit que les partenaires, les employeurs publics et privés, les petites entreprises, les TPE et PME, qui n'ont pas les ressources humaines pour avoir une mission handicap ni un employé à affecter à ces questions, sont complètement noyés. Ils ont besoin de pédagogie, d'aide, de soutien. La première cause des discriminations envers le handicap, ce ne sont pas les *a priori*, la peur, mais le manque d'information sur tous les dispositifs qui existent pour ces petites et moyennes entreprises pour embaucher. Des dispositifs pour les accompagner existent et nous devons œuvrer à les en informer. Ce n'est donc pas simplement de la sensibilisation, mais c'est vraiment donner à ces entreprises les outils afin qu'elles puissent s'en saisir et progresser dans leur politique ressources humaines et handicap.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Un grand merci à vous, Monsieur le Délégué spécial, pour votre engagement et votre énergie.

CR 235-16 : ÉCOLES DE LA DEUXIEME CHANCE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de M. CHARTIER, avec l'examen du rapport sur les écoles de la deuxième chance et l'attribution de subventions exceptionnelles.

M. CHARTIER – Nous réglons là une situation ancienne s'agissant de problématiques liées à l'insuffisance de fonds FSE pour le financement des écoles de la deuxième chance (E2C). De ce fait, les écoles se trouvent dans une situation périlleuse qui peut engager, pour certaines d'entre elles, la cessation des paiements. C'est la raison pour laquelle nous procédons à une subvention exceptionnelle, de telle sorte de sortir ces écoles de l'ornière sur des subventions attendues au titre du FSE 2014, et partie pour 2015 pour certaines. La situation pour 2015 et 2016 n'est pas réglée. Nous avons fait le choix, pour 2017, d'intégrer le FSE directement dans le budget des E2C payé par la Région, de telle sorte qu'il n'y ait plus d'incertitude qui pèse sur leur budget du fait des questions de sollicitation des fonds européens.

Cet assainissement de la situation des E2C était nécessaire de notre point de vue. Nous sommes obligés aujourd'hui de régler la situation du passé : nous le faisons par responsabilité mais aussi parce que les écoles de la deuxième chance sont un dispositif extrêmement important, et dans lequel nous croyons, s'agissant de la réinsertion des jeunes en Île-de-France.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président. Avis de la commission des finances ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – Favorable.

Commission des finances : avis favorable

Motion de renvoi en commission n° 6 (FN)

Mme la Présidente – Nous sommes saisis d'une motion n° 6 de renvoi en commission présentée par le Front national.

M. BOURSE-PROVENCE (FN) – Nous n'avons pas eu assez de temps pour travailler.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Je comprends très bien, mais, comme vous le voyez, j'ai décrit très rapidement les raisons pour lesquelles nous avons là un phénomène d'urgence.

Mme la Présidente – Maintenez-vous votre motion de renvoi ? Nous la mettons aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n° 6 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale, avec un temps global de 20 minutes. Je vous préviendrai 15 secondes avant la fin de votre intervention pour couper les micros exactement en temps, ce qui évitera les dépassements. La parole est à Monsieur BOURSE-PROVENCE pour le Front national.

M. BOURSE-PROVENCE (FN) – Je suis vert, Monsieur CHARTIER, mais vous me direz que tout le monde est vert avec les nouvelles caméras. J'ai tendance à penser que vous êtes vert comme M. JUNCKER était vert à propos du Brexit, quand il parlait des « habitants des autres planètes ». Moi, je suis vert parce que vous offrez 500 000 euros de subventions supplémentaires, dont les justiciables franciliens sont accablés sans en être le moins du monde comblés, pour les jeunes sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire – dispositif appelé écoles de la deuxième chance. Ironie de l'histoire, riche

d'enseignements relativement aux insuffisances de fonds FSE dont vous parlez, le concept de ces écoles est né en 1995 d'un programme européen à l'initiative d'Édith CRESSON, commissaire européen à l'éducation. Vous dites aimer reconduire les dispositifs qui fonctionnent, qui font leurs preuves, mais c'est raté en l'occurrence : en 2015, nous dénombrons huit écoles de la deuxième chance en Île-de-France, une par département, sur plusieurs sites accueillant 3 227 jeunes. Ces écoles sont en vérité faussement innovantes : aucun dispositif spécifique, puisque l'individualisation des parcours et le recours à l'alternance sont une donnée globale présente dans tous les stages de formation.

La question du coût de ces écoles n'est jamais posée. Or celles-ci sont fort dispendieuses et pour quel résultat ? Quand nous regardons le bilan annuel réalisé par les réseaux des E2C, nous nous rendons compte qu'il parle de 59 % de sorties positives en 2015 dans le bilan national. Ce chiffre a l'air séduisant, mais quelle réalité recouvre-t-il ? En fait, les chiffres sont faux, car ce pourcentage est calculé sur seulement 4 092 jeunes qui ont connu une « sortie positive », alors que les chiffres annuels des jeunes formés sont de 14 575 en 2015. Cela veut dire que 10 483 jeunes, sur l'ensemble de l'Hexagone, sont sortis de ce système en 2015 en n'ayant rien de plus qu'à leur arrivée. Donc seuls 28 % des jeunes ont en réalité une sortie positive.

Sur ces 4 092, plus de la moitié (2 567) se retrouvent en situation précaire, sans avenir professionnel ; 1 407 entrent en formation – ils auraient d'ailleurs pu la trouver sans passer par ce dispositif – ; 731 ont un petit CDD ; 429 vont sur un contrat aidé, qu'ils auraient sans doute pu trouver, dans la mesure où le coût est dérisoire, au niveau de l'État, des collectivités ou des associations. Dans les faits, donc, très peu s'en sortent. En 2015, il y avait 417 CDI, 852 contrats en alternance, 256 CDD, donc 1 515 jeunes qui représentent à peine 10 % de jeunes ayant en réalité un semblant de débouché. Et combien, sur ces 10 %, restent vraiment en emploi ? Mystère, car vous n'avez pas fait d'audit, contrairement à vos déclarations en arrivant à l'Exécutif régional.

Ce dispositif se rajoute donc à tous les dispositifs qui existent déjà (compétences clés, formation préqualifiante, ÉPIDE, etc.), empilement très instable pour les jeunes victimes, mais lucrative pour les amis politiques à la tête de ces dispositifs.

Exclamations.

Au total, une école défailtante par angélisme idéologique, qui engendre toujours plus d'illettrisme et de décrochage scolaire, ce qui, en aval, devient un business de plus en plus lucratif.

Brouhaha.

Ainsi, les écoles de la deuxième chance ne cessent de gonfler, passant de 1 428 jeunes en 2004 à 15 239 en 2016.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. BOURSE-PROVENCE (FN) – Loin de vous en réjouir, vous devriez vous alarmer d'une progression des effectifs multipliés par 10 en 10 ans. Des solutions sont possibles, Monsieur CHARTIER, mais elles demandent un amour de vos compatriotes et un courage qui visiblement vous manquent. Pardonnez ces données factuelles inaudibles.

Mme la Présidente – Merci de conclure. Vous avez en réalité très largement dépassé votre temps de parole. Nous avons un problème avec l'horloge, qui a été réinitialisée plusieurs fois. Vous avez parlé pendant 2 minutes 25. Monsieur le Secrétaire général peut tout à fait vous le confirmer, si vous le souhaitez.

La parole est à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Je ne prendrai pas beaucoup de temps pour vous dire que nous voterons cette subvention exceptionnelle. Oui, les écoles de la deuxième chance font un vrai travail et les jeunes ont besoin de structure de ce type.

J'ai simplement une question à propos des montants. Par exemple, dans les Yvelines, la somme attribuée est beaucoup plus importante que dans les autres secteurs, alors que le nombre de jeunes est à peu près le même. Pourriez-vous nous expliquer ce point ?

Mme la Présidente – Pour le groupe Europe Écologie, Monsieur BAYOU.

M. BAYOU (EELVA) – La situation critique des écoles de la deuxième chance justifie pleinement cette subvention exceptionnelle, et nous la voterons des deux mains. J'insiste sur le travail incroyable que mènent ces écoles et j'invite tous les élus présents dans cet hémicycle à aller dans ces structures pour se rendre compte du travail effectué. Cela évitera peut-être les stupidités que j'ai pu entendre à l'extrême droite de l'hémicycle...

Applaudissements.

...où le Front national a complètement tombé les masques sur son vrai visage : antisocial, ultralibéral. Il est absolument nécessaire d'accroître le soutien à ces écoles de la deuxième chance, qui font le travail que ne font pas ou n'ont pas pu faire les autres structures, notamment auprès des jeunes en réinsertion professionnelle ou des décrocheurs.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pour le groupe Centre et Démocrates, Madame DIRRINGER.

Mme DIRRINGER (CD) – Ce rapport exceptionnel doit être l'occasion de féliciter les écoles de la deuxième chance, qui remplissent leur rôle important de soutien aux jeunes qui ont décroché, qui souhaitent s'en sortir et qui n'ont plus de droit. La prise en charge globale de ces jeunes (sociale, éducative et professionnelle) tranche avec le modèle français, qui tend à séparer ces activités. Les résultats sont là : près des deux tiers des jeunes suivis par ces structures s'en sortent.

Alors que nous venons d'adopter la nouvelle stratégie régionale pour l'emploi et que nous allons examiner le mois prochain le nouveau contrat État-région pour la formation professionnelle, nous voyons là un exemple à suivre pour l'intégration professionnelle des jeunes en difficulté. Originaires, dans leur majorité, des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les élèves des E2C y trouvent un projet de vie. S'agissant de l'instruction des fonds européens, ce rapport nous montre les limites que ceux-ci peuvent présenter pour les acteurs sociaux et économiques de notre Région. Les versements sont incertains et les délais restent trop importants. Que ce soit pour les écoles de la deuxième chance, les associations ou les entreprises, la Région aurait tout à gagner à renforcer l'instruction des dossiers dont elle a désormais la charge. Des systèmes d'avances remboursables pourraient également renforcer l'efficacité de ces fonds.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Pour le groupe UDI, Madame DURANTON.

Mme DURANTON (UDI) – Comme l'indique très justement ce rapport, les écoles de la deuxième chance d'Île-de-France sont en grande difficulté financière. Il s'agit pourtant d'un dispositif dont l'efficacité n'est plus à démontrer, puisque 6 jeunes sur 10 accueillis en E2C, sortis sans diplôme du système scolaire, accèdent, à l'issue de leur formation, à un emploi pérenne ou à une formation qualifiante dans le métier qui leur correspond le mieux. Depuis les premières implantations d'E2C en Île-de-France, il y a plus de 10 ans, ces structures bénéficient du soutien combiné des fonds européens (environ 15 %), de l'État (30 %), du Conseil régional (30 %), des collectivités infrarégionales ainsi que, de façon aléatoire, de la taxe d'apprentissage. Cette combinaison de moyens n'a pas empêché que les E2C rencontrent des difficultés de financement liées notamment à la grande variabilité des produits tirés de la taxe d'apprentissage, et de leur baisse, tout particulièrement sur la collecte 2015, mais plus encore des difficultés rencontrées sur le solde des subventions FSE. Ces dernières sont bien connues. Lors de la précédente programmation, qui s'achevait en 2013, elles ont failli mettre en péril certaines des E2C franciliennes. Ces dernières avaient bon espoir que la programmation en cours, commencée en 2014 et s'achevant en 2020, dont la gestion a été transférée au Conseil régional, lève ces obstacles en mettant en œuvre, entre autres, des mesures de simplification retenues par la commission européenne. À titre d'exemple, pour l'E2C de l'Essonne, les sommes allouées au titre de 2014 ont été annoncées en octobre 2015 pour un montant d'à peine 30 000 euros, alors que 198 000 euros avaient été demandés. Les décisions que nous prenons aujourd'hui sont importantes. Elles vont permettre aux E2C de voir justement leur avenir avec plus de clarté. Intégrer dans le budget des E2C le financement du FSE est une bonne nouvelle.

Nous avons comme ambition de faire en sorte que les jeunes puissent trouver une voie vers l'emploi. Les E2C y contribuent. Cette subvention exceptionnelle est un acte important qui permettra d'aller dans ce sens. Pour cela, le groupe UDI votera cette délibération.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pour le groupe des Républicains, Madame PIGANEAU.

Mme PIGANEAU (LR) – Au titre de son intervention dite « de deuxième chance » pour l'insertion professionnelle des jeunes, la Région Île-de-France définit, met en place et assure le financement de diverses actions conduisant à l'élaboration de projets de formation ou d'évolution professionnelle pour des jeunes en décrochage scolaire. Dans ce cadre, la Région soutient depuis 2002 les huit écoles de la deuxième chance d'Île-de-France. Implantées sur 22 sites de formation, elles ont accueilli en 2016

près de 3 300 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Les écoles de la deuxième chance proposent une approche pédagogique ciblée sur les besoins, les capacités, les aspirations de jeunes de 18 à 25 ans, permettant leur remobilisation sur la construction d'un projet professionnel et l'accès à une formation qualifiante ou un emploi. Dans l'école, le parcours des stagiaires est organisé en alternant trois volets : une remise à niveau sur les savoirs de base (français, mathématiques, bureautique), des activités d'ouverture sur l'extérieur, des parcours en alternance d'une durée limitée dans le temps (10 mois dans les Yvelines, par exemple), par périodes de trois semaines, avec des stages en entreprise. L'originalité de ces parcours tient dans le fait que l'accompagnement, la formation et le suivi de ces jeunes sont toujours individualisés et que leur mode de fonctionnement est calqué sur celui d'une entreprise, tant dans le domaine des horaires (35 heures par semaine) que dans celui du fonctionnement interne (période d'essai, gestion des absences, rémunération des stagiaires, relationnel, etc.) et des outils utilisés (bureautique, Internet, annuaire professionnel, etc.).

Sur l'ensemble des E2C d'Île-de-France, nous évaluons à près de 60 % le nombre de bénéficiaires qui accèdent à l'autonomie sociale et professionnelle. Dans les E2C des Yvelines, en 2016, ce taux s'élève à 64 % : 266 stagiaires sont engagés sur les 417 jeunes accueillis. Ces résultats sont très encourageants et démontrent combien ce dispositif est essentiel pour permettre et faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes décrocheurs.

Je forme d'ailleurs le vœu que les différents financeurs des E2C (État, Région, communes, EPCI et tous les départements d'Île-de-France) accroissent leur investissement pour ces écoles, qui connaissent une situation budgétaire très difficile. C'est ce que nous nous apprêtons à faire ici en attribuant 6 subventions exceptionnelles, d'un montant de 500 000 euros. En effet, les fonds FSE sollicités par six E2C en 2014 et 2015 ne sont toujours pas débloqués. Cela met en péril leur trésorerie et donc leur fonctionnement, particulièrement dans les Yvelines, qui avaient beaucoup sollicité ces fonds.

Le groupe Les Républicains se réjouit donc que la Région Île-de-France prenne ses responsabilités et assure la continuité et le bon déroulement des actions d'insertion et de formation professionnelle des écoles de la deuxième chance. Je profite de ce rapport pour saluer l'ensemble des professionnels qui travaillent dans et avec les E2C d'Île-de-France : ils effectuent un travail extrêmement difficile, mais leur audace et leur courage conduisent à des résultats remarquables. Une de leurs meilleures récompenses réside dans le sourire des jeunes que nous croisons dans ces E2C, leur transformation morale et même physique, en termes de confiance en soi et d'épanouissement, et, bien sûr, le taux de réussite à la sortie des écoles.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Pour le groupe Socialistes et Républicains, Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Je voudrais d'abord saluer les propos du Front national, qui démontre une nouvelle fois son vrai visage. Ceux qui n'ont pas de chance et qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification doivent en rester là, ils n'ont pas de deuxième chance. Nous voyons bien, au-delà des propos sur certains plateaux de télé – le côté : « nous œuvrons pour tous » –, cette vision toujours ultralibérale. Finalement, le Front national ne change jamais, sur ces questions-là comme sur d'autres.

Applaudissements. Exclamations.

Vous l'avez démontré.

Brouhaha.

C'est très drôle. Il faudrait quand même faire un stage d'humour.

Encore une fois, nous saluons l'action de la Région depuis plusieurs années sur les écoles de la deuxième chance. M. CHARTIER et moi sommes du même département. Nous avons quatre sites qui travaillent excellemment. J'ai eu l'occasion de rencontrer à la fois les jeunes, mais aussi les entreprises qui y travaillent, et nous voyons bien que c'est un dispositif qui est utile. La bataille pour l'emploi ou la formation est comme un piano : plusieurs touches existent, et nous voyons bien qu'il s'agit là d'une des touches nécessaires et utiles à ces jeunes. Cela a été rappelé : 6 jeunes sur 10 trouvent là une vraie solution.

Nous nous interrogeons nous aussi sur la somme reçue par les Yvelines : sauf à ce qu'il y ait plus, dans ce département, de problème réel de gestion, pourquoi reçoivent-elles aujourd'hui 51 % de la somme globale ?

À part ce point qui mérite quand même un éclaircissement, nous allons bien évidemment voter cette délibération, qui traduit une continuité dans l'action que mène la Région sur ces questions de l'emploi et de l'aide aux jeunes qui sortent sans qualification.

Je pense que c'est une mesure qui peut rapprocher l'ensemble des bancs de notre hémicycle, sauf l'extrême droite, toujours la même. Nous œuvrons, quant à nous, collectivement sur la formation des jeunes. Ceux-ci, n'en déplaise aux amis du Front national, ne peuvent être les otages de ces petites positions politiques. Il serait donc bon que vous ayez une autre vision de la jeunesse et des différents quartiers de la région.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je vous remercie. La parole est au Front de Gauche, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Je supplée mon collègue Michel JALLAMION, qui est pour quelques minutes – cela va faire plaisir au Front national – à la cérémonie de parrainage de son filleul, lycéen sans papiers.

Ce rapport suscite quelques questions chez notre groupe. Nous allons bien évidemment le voter. Les fonds européens pour la formation ont baissé de 9 millions entre les budgets 2015 et 2016, de 19 à 10 millions d'euros. Comment se fait-il que nous n'ayons pas plus de lisibilité sur des fonds qui sont censés être fléchés ? Nous le voyons aujourd'hui avec l'enjeu central des écoles de la deuxième chance. Nous regrettons d'ailleurs que ce rapport ne soit pas l'occasion d'en faire le bilan, ce qui permettrait de les mettre justement en valeur.

Pouvons-nous avoir connaissance des éléments pris en compte et qui induisent une baisse de 75 % sur les fonds prévus pour les E2C ? Les fiches projets sont relativement succinctes. Ce rapport est difficilement lisible quant aux différentes subventions. Nous regrettons l'absence d'éléments budgétaires concernant les fonds européens initialement attendus par les structures et ceux reçus ou qui vont l'être. L'école de la deuxième chance de Trappes bénéficie apparemment de fortes sommes si nous les rapportons au nombre d'élèves par structure : pouvons-nous avoir des explications sur ces écarts ? Enfin, vous prélevez cette somme sur la ligne formation, dont celle pour les mesures d'accompagnement de l'insertion sociale. Cette somme est importante (0,5 million) : qui va en faire les frais ? Est-ce les missions locales ? Comment se fait-il que cette ligne budgétaire soit à ce point si peu consommée ? Globalement, d'ailleurs, nous regrettons que vous sembliez prendre, depuis plusieurs mois, sur des lignes budgétaires pour combler des manques considérables sur des politiques sociales au détriment d'autres politiques sociales, tout autant prioritaires. Ainsi, à la dernière commission permanente, vous avez puisé dans l'enveloppe destinée à la mutuelle des étudiants pour financer l'aide aux femmes en difficulté. Cela n'est pas satisfaisant.

Le groupe Front de Gauche votera bien sûr ce rapport, mais espère avoir quelques éléments de réponse à cet ensemble d'interrogations.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Monsieur le Vice-Président, la parole est à vous.

M. CHARTIER – Merci, d'une façon générale, pour les propos que j'ai entendus sur ce rapport.

Monsieur BOURSE-PROVENCE, il n'est pas surprenant que vous vous opposiez, puisqu'à l'instant vous avez dit que vous n'aviez pas étudié le rapport. Une petite remarque : les Franciliens ne sont pas tous des justiciables. En termes d'éléments de langage, je pense qu'il serait préférable, la prochaine fois, de parler de contribuables. C'est en leur nom que nous avons préparé cette remise de fonds, de telle sorte que les dispositifs puissent continuer à exister. C'est en effet très important, à la fois pour veiller à leur tranquillité et pour faire en sorte, par humanité, qu'il y ait une insertion réussie et une sortie positive, par la formation ou par l'emploi, pour des jeunes qui, aujourd'hui, sont en manque de trajectoire.

Merci à Muriel GUENOUX pour le soutien qu'elle apporte à ce rapport au titre du groupe RCDE. S'agissant des Yvelines, la somme varie en fonction de la sollicitation du FSE. Les Yvelines ont effectivement sollicité considérablement le fonds par rapport à leurs actions. Nous avons en effet une particularité dans ce département : le conseil départemental et les collectivités territoriales (agglomérations) participent peu ou ne participent pas au financement des E2C, ce qui constitue un véritable problème.

S'agissant des missions locales, je prendrai la plume à partir de janvier pour m'adresser aux autres collectivités territoriales : les structures qui profitent à tout le monde, et d'abord aux Franciliens, qu'ils soient contribuables ou non, doivent être cofinancées par l'ensemble des structures décentralisées.

Je voudrais remercier personnellement Julien BAYOU, au titre du groupe EELVA, qui a pris la décision de voter cette délibération dès demain. J'aurais préféré qu'il le fasse dès aujourd'hui, mais, demain, ce sera bien aussi.

Grand merci à Marie-Christine DIRRINGER. Je voudrais à mon tour m'associer à ses félicitations pour toutes les équipes des E2C, qui font un excellent travail. Ceci n'est pas suffisamment souligné. Je me suis rendu cette année aux victoires nationales des écoles de la deuxième chance, qui montraient des parcours réussis de jeunes, et je peux vous dire que cela donne envie d'en faire davantage. C'est une des réflexions que nous pourrions avoir s'agissant du dispositif de développement des E2C ou même des Missions locales. Vous savez que je suis très en faveur du suivi des 200 000 jeunes en insertion en Île-de-France, sachant qu'il y en a seulement 90 000 qui sont suivis aujourd'hui.

Je voudrais remercier Marianne DURANTON d'avoir souligné l'utilité des écoles de la deuxième chance. C'était une connaissance qui parlait. Merci à Sylvie PIGANEAU pour son implication personnelle dans l'E2C des Yvelines. Heureusement qu'elle est là, vigilante, et qu'elle me remonte les informations, surtout sur la faible contribution des autres collectivités. C'est notamment grâce à son travail que je vais écrire aux collectivités pour veiller au cofinancement des E2C.

Merci à Rachid TEMAL d'apporter le soutien du groupe socialiste à cette délibération et d'avoir effectivement souligné que le soutien a été constant. Néanmoins, l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que le dispositif de sollicitation FSE vendu par l'ancienne majorité n'était pas adapté à la structure des E2C, qui ne sont pas spécialistes de l'administration européenne. Cette décision est sage parce qu'elle évite, en quelque sorte, de faire porter la charge de l'administration et de la sollicitation des fonds européens à des structures qui, finalement, n'en ont pas les moyens ni les compétences.

Merci à Didier MIGNOT, qui supplée Michel JALLAMION sur le soutien que celui-ci apporte aux écoles de la deuxième chance, et donc à ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président. Le vote sur l'article unique vaut vote de l'ensemble de la délibération.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Monsieur TEMAL pour une explication de vote.

M. TEMAL (S&R) – Sur le 78, Monsieur le Vice-Président, vous avez donné l'explication attendue, qui était importante et intéressante. Il y a cependant une forme de prime à l'envers : vous le disiez vous-même, ce département se retrouve à bénéficier d'une intervention plus importante de la Région parce que les collectivités financent moins qu'ailleurs. Nous ne pouvons que le déplorer, pour ne pas dire le condamner. Bien évidemment, si nous allons voter ce rapport, nous pouvons toutefois regretter que le département du 78 et les collectivités concernées ne jouent pas le jeu pour ce dispositif en faveur des jeunes des Yvelines.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TEMAL. Je mets donc aux voix ce rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article unique

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Brouhaha.

Mme la Présidente – écoutez, il fallait vous réveiller avant. Cela fait deux fois que nous mettons aux voix le rapport. Vous allez faire une explication de vote post-vote, alors.

M. BOURSE-PROVENCE (FN) – Madame JOUANNO, ne soyez donc pas si hargneuse.

Exclamations.

Pardonnez donc ces données factuelles inaudibles à vos oreilles devenues si délicates au fur et à mesure de la dégradation d'une situation dont vous êtes responsables conjointement, gauche créatrice et droite continuatrice. Ces critiques, personne ne les formule jamais, car la doxa fascisante qui est la vôtre interdit moralement...

Exclamations.

...que l'on ose attaquer ce que vous faites apparaître comme un avantage pour ces jeunes en difficulté, mais qui n'est en fait qu'un catalyseur temporaire d'énergie pour cette jeunesse depuis longtemps abandonnée et pour laquelle vous n'exprimez en fait que mépris de classe.

Applaudissements.

Mme la Présidente – C'était court. Voulez-vous que nous remettions aux voix la délibération ? Je crois que ce n'est pas la peine. Je remercie Monsieur le Vice-Président pour sa patience et je lui cède la place pour étudier le secteur de M. KARAM.

M. CHARTIER remplace Mme JOUANNO à la présidence.

CR 204-16 : NOUVELLES AMBITIONS POUR LE SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE. PREMIÈRE PARTIE

M. le Président – Nous allons à présent examiner le rapport CR 204-16, les nouvelles ambitions pour le sport en Île-de-France. Je signale que ce n'est que la première partie. Il y aura donc une seconde partie, car nous sommes très sportifs. La présentation revient au Vice-Président en charge des sports et de la vie associative, Monsieur Patrick KARAM.

M. KARAM – Cette délibération est une première phase qui revoit de fond en comble huit dispositifs qui existent : six en investissement et deux en fonctionnement. S'il y avait effectivement une politique sportive de la Région, à notre sens, elle n'allait pas assez loin, aussi nous souhaitons aujourd'hui la remettre à plat, et en revoir complètement les fondamentaux. Je voudrais rappeler ce que nous avons fait cette année, en termes de résultats. Cette année, nous avons financé :

- 97 manifestations sportives issues de 42 disciplines différentes, contre 85 en 2015 (+14 %) ;
- 3 projets de piscine et 1 étude, contre 2 l'année précédente ;
- 12 projets d'équipements sportifs, mis à la disposition des lycéens, ce qui est en progression ;
- 27 terrains synthétiques de grand jeu (40 % de plus qu'en 2015).

À périmètre constant, nous avons voulu faire plus, parce qu'il nous apparaissait extrêmement important d'être au côté du mouvement sportif. En fonctionnement, nous avons aidé à former 32 000 bénévoles (encadrants, dirigeants, emplois professionnalisants) grâce aux conventions pluriannuelles avec le monde sportif. Pour vous montrer l'ampleur des bénévoles dans la Région Ile-de-France, nous avons entre 300 000 et 450 000 bénévoles en Île-de-France. Tout cela est intéressant mais n'est pas suffisant au regard des enjeux en Île-de-France.

Le premier enjeu est lié à notre caractère de territoire carencé : nous avons un taux d'équipement sportif en retard de 55% par rapport à la moyenne nationale. Cela place l'Île-de-France, qui est le territoire le plus riche de France et la Région la plus influente et puissante d'Europe, très loin derrière tous les territoires de l'Hexagone, et même derrière les territoires d'outre-mer. Nous ne pouvons laisser une telle situation se pérenniser.

Le deuxième enjeu concerne la carence en termes de pratiques sportives d'un certain nombre de publics :

- les femmes : pour le sport encadré, le taux de pratiques féminines, rapporté aux pratiques masculines, est de 36 %. Il y a donc un retard en termes de pratiques féminines ;
- les personnes en situation de handicap : 3 720 licenciés handisports, 2 690 licenciés pour le sport adapté ; 28 % de femmes pour le handisport et 30 % pour le sport adapté. L'accès à la pratique sportive pose visiblement un problème pour les personnes en situation de handicap. Les associations et fédérations spécifiques qui tentent de développer cette pratique se heurtent à une espèce de plafond de verre.

Troisième enjeux enfin, nos conventions, nos actions, nos investissements n'apportaient aucune réponse aux problématiques liées aux incivilités, à la violence, au racisme, à l'homophobie, au dopage, au sexisme et à toutes les problématiques qui peuvent, à un moment ou un autre, traverser telle ou telle discipline. Notre nouvelle ambition est de répondre à toutes ces questions, d'aller plus loin, de nous appuyer sur des dispositifs qui ont existé, ont fait leur temps et n'étaient plus suffisants pour répondre à nos problématiques générales, et ce afin de construire une politique sportive qui réponde à ces carences en équipements sportifs. Nous avons en effet deux types d'investissement sur les équipements sportifs : le plan piscine et les terrains de grand jeu synthétiques. La carence ne se produit pas seulement sur ces deux équipements, mais concerne tous les équipements sportifs. Voilà pourquoi, dans cette délibération, nous avons ouvert le champ aux financements. La Région doit être stratège et aider tant à l'équipement sportif de proximité, qu'aux équipements sportifs structurants (Vaires-Torcy, mais aussi la ligne d'Equipements Sportifs d'Intérêt Régional (ESIR), qui finance les ligues pour des centres techniques régionaux). La Région doit pouvoir aider les collectivités à prendre des décisions en participant au financement de ces équipements. Nous répondons donc à cette carence en taux d'équipement en travaillant aussi avec les collectivités. Je rappelle qu'aujourd'hui, un certain nombre de disciplines ne peuvent pas absorber toutes les personnes qui souhaitent adhérer à leur discipline, faute d'équipements. L'aide de la Région permettra d'élargir le nombre d'équipements ouverts au monde sportif. Nous demanderons de plus, pour toutes les subventions que nous donnerons, d'avoir des sections féminines dans les clubs. Les ligues doivent avoir un regard particulier pour le public féminin et pour les personnes en situation de handicap. Quand nous investissons dans un équipement particulier pour une commune, la collectivité devra avoir un club résident, y imposer une section féminine et demander que l'accessibilité soit possible et qu'une pratique des personnes en situation de handicap soit mise en place. Nous voyons bien aujourd'hui que les fédérations spécifiques au handisport n'arrivent pas à se développer face à une sorte de plafond de verre. Nous devons demander aux fédérations homologues de prendre le relais. La construction que nous voulons

est cohérente. Nous travaillons particulièrement sur le handicap, puisque les 8 dispositifs que nous mettons en place mettent en avant l'obligation d'une accessibilité pour les personnes en situation de handicap et la facilitation de la pratique sportive pour ces mêmes publics.

Pour aller plus loin, nous maintenons et nous développons un dispositif d'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Pour cela, nous permettrons, dès l'année prochaine, à la Fédération handisport de bénéficier d'un certain nombre de véhicules adaptés pour que les personnes en situation de handicap puissent se déplacer afin de faire du sport. Nous avons également la volonté de continuer d'aider de manière très forte les événements sportifs qui se déroulent en Île-de-France, tout en leur demandant de moraliser leurs pratiques. Nous aiderons également particulièrement les ligues, en termes de moralisation, de pratiques féminines, de pratiques PSH mais aussi en termes de pratiques des adolescents, des personnes sédentaires. Cet outil nous permet d'aborder la question du développement du sport sous tous ses aspects, en utilisant les financements régionaux.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-Président, pour vos explications extrêmement claires et intéressantes. Madame LECOUTURIER, pour l'avis de la commission de l'éducation.

Mme LECOUTURIER (UDI) – La commission de l'éducation ne s'est pas prononcée sur ce rapport.

*Commission de l'éducation : **rapport non présenté, la commission ne se prononce pas.***

M. le Président – Pourquoi ? Parce que.

Brouhaha.

Madame LAPORTE, quel avis a été donné par la commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative ?

Mme LAPORTE (LR) – Favorable.

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

M. le Président – Merci. L'avis de la commission des finances ? Mme de la GONTRIE n'est pas là. M. le Président SALINI était-il à la commission des finances ?

M. SALINI – L'avis était très favorable.

*Commission des finances : **avis favorable***

M. le Président – Merci, Monsieur le Président.

Discussion générale

M. le Président – Nous voilà donc formidablement équipés pour la discussion générale qui va s'engager avec le groupe Front national, Madame DE FREITAS.

Mme DE FREITAS (FN) – Avec 19 300 clubs et plus de 2,5 millions de licenciés, l'Île-de-France dispose d'atouts majeurs dans toutes les disciplines, et ce, dans tous les niveaux de pratique et de compétition. Avec de tels chiffres, l'objectif de la Région doit être de rechercher la meilleure utilisation de l'argent public en vue d'apporter le service le plus adéquat à la majorité des Franciliens. En lisant le titre de ce rapport, intitulé « Nouvelles ambitions pour le sport », je me suis dit : « enfin l'Exécutif prend ses responsabilités et ose aller au bout des choses. », mais j'ai vite déchanté. Comment qualifier un projet de « nouvelles ambitions » quand celui-ci est dans la droite ligne de la précédente mandature et donc de l'ancien Président, Jean-Paul HUCHON ? L'approche des politiques publiques doit être exigeante car, dans l'univers sportif, il y a loin de l'amateur débutant à la médaille du champion. De nombreux Franciliens souhaitant développer une pratique sportive en sont empêchés par l'insuffisance de l'offre dans certains territoires. C'est ce que relève le rapport du CESER du 10 décembre 2015, intitulé : « Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle ». Le projet que vous nous soumettez ne va pas améliorer cette inégalité territoriale. En effet, pas un mot, pas une seule idée novatrice dans ce rapport sur le développement du sport dans les agglomérations rurales. Il faudrait par exemple favoriser la mise en place de structures polyvalentes sportives de petites dimensions, facilement modulables en fonction de la demande.

Permettez-moi de dire un mot sur l'Institut régional de développement du sport (IRDS). Sa contribution comprend plusieurs volets : appui méthodologique, commande d'études, etc. Cette institution anime une réflexion permanente sur l'évolution des pratiques et les attentes des Franciliens, en suggérant des pistes aux collectivités locales pour développer la pratique du sport, de l'emploi sportif aux infrastructures en passant par les pratiques ou la vie associative. Or, le rapport n'évoque pas cet institut. C'est regrettable.

S'agissant de votre « plan de piscines régionales », l'objectif de ce dispositif est de proposer l'augmentation des créneaux horaires d'utilisation et la capacité des usagers, tant scolaires qu'associatifs ou individuels. Il propose également de favoriser l'accès à la pratique sportive encadrée, en particulier celle des publics féminins. Nous alertons la Région et les féministes, notamment celles qui sont dans cet hémicycle, sur le fait que cela peut donner une mauvaise idée à des usagers. En effet, certains n'hésiteront pas à demander que des horaires piscines soient adaptés pour les hommes et les femmes. La vigilance est donc de mise. C'est le sens de notre amendement 87 sur ce rapport. Pour les nouvelles ambitions, il faudra repasser.

Applaudissements.

M. le Président – C'est nous qui vous remercions, Madame DE FREITAS. La parole est à Madame GUENOUX pour le groupe RCDE.

Mme GUENOUX (RCDE) – Si nous souscrivons au soutien du Conseil régional à la candidature de Paris pour accueillir les JOP 2024, il n'en est pas de même pour ce rapport, qui comporte de nombreuses carences. Vous ne mettez pas assez l'accent sur le fait que le sport est un formidable levier d'intégration et d'émancipation républicaine et sociale. Plus encore, vous semblez oublier que les initiatives pour promouvoir le sport doivent, au même titre que toutes les stratégies de notre Conseil régional, comporter un volet consacré à la transition écologique. C'est une absolue nécessité, afin que tous les projets soutenus par le Conseil régional répondent à des critères environnementaux stricts sur les choix des sites, les modes de construction, la consommation énergétique ou encore le recyclage des déchets. Une nouvelle ambition pour le sport francilien serait ainsi de renforcer son impact social et environnemental.

Si les mesures en faveur du handisport vont dans le bon sens, l'ambition que vous nous soumettez nous paraît être un simple condensé de bonnes intentions. Nous doutons de votre détermination à vouloir véritablement mettre fin aux profondes inégalités territoriales en matière d'accès au sport. Preuve en est les taux maxima de subvention de vos dispositifs, plafonnés, bien souvent, entre 10 et 30 % du coût total de l'investissement. Les territoires qui ont le plus besoin de notre soutien sont bien souvent les plus précaires économiquement, et possèdent les plus faibles capacités de financement. Vous agissez en fait tel un médecin prescrivant de l'aspirine à un grand malade.

Nous vous invitons donc à revoir, non pas votre diagnostic, mais la nature et l'intensité des remèdes que vous préconisez pour véritablement guérir le sport des maux structurels qui l'affligent et en faire un véritable levier, toujours plus efficace, au service des Franciliens, de l'intégration sociale et de l'environnement.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame GUENOUX. La parole au groupe EELVA, Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Les infrastructures sportives en Île-de-France sont très inégalement réparties sur le territoire. S'il est possible de tirer des enseignements sur les causes, notamment par l'utilisation d'argent public dans l'organisation des JOP en 2024, il est important de porter des solutions pour l'avenir. Sur ce volet important, votre rapport ne dit rien, ne propose rien. Avec la refonte des règlements d'intervention, vous supprimez tous les critères qui, s'ils pouvaient être insuffisants ou inopérants pour certains, avaient la vertu de proposer des pistes. Nous aurions pu nous retrouver si vous aviez proposé d'autres critères, pour mieux répartir les infrastructures au service des Franciliennes et des Franciliens, mais, là, c'est une grande déception. Certes, des éléments nouveaux vont dans le bon sens, notamment sur la lutte contre les discriminations, mais nous parlons d'aides aux infrastructures, avec un impact direct sur l'aménagement du territoire, et vous avez tout simplement supprimé tous les critères environnementaux qui existaient avant. Un an après la COP21, il nous semble évident que la lutte contre le dérèglement climatique, notamment par la course à l'excellence énergétique des bâtiments, à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, serait une priorité régionale. Vous avez purement et simplement oublié tous les critères d'écoconditionnalité. Les bâtiments qui reçoivent du public ne sont pas soumis aux normes RT2012 ; la biodiversité, toujours balayée d'un revers de la main par une déclaration d'utilité publique. Il est impératif que les nouvelles infrastructures soient, dans la mesure du possible, construites sur des zones déjà artificialisées. En faisant le choix de ne pas subventionner les travaux de démolition, vous n'encouragez pas le recyclage des zones urbanisées.

Concernant le plan piscines, plusieurs études mettent en avant un risque accru de problèmes respiratoires après des expositions aux chloramines. Pourrions-nous être novateurs en la matière et, comme à l'Insep, particulièrement le bassin dédié

à la gymnastique aquatique, privilégier notre aide à des piscines n'ayant pas de conséquences sur la santé des Franciliennes et des Franciliens, et encore plus particulièrement sur la santé des bébés nageurs ?

Je voudrais terminer par une note un peu plus générale. Nous entendons de plus en plus, dans notre famille politique, des voix s'élever contre les normes et les critères. Nous, écologistes, sommes persuadés que la régression du droit à l'environnement, par la levée de toutes les contraintes, fait peser un risque croissant pour l'avenir des Franciliennes et des Franciliens. Ces contraintes devraient être respectées par devoir, et non par obligation. Nous espérons que vous entendrez ce message et que vous retiendrez nos amendements, qui vont dans ce sens.

Applaudissements.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci à vous. La parole est au groupe CD, Madame LAMIRÉ.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – La pratique du sport est un élément essentiel dans la vie des Franciliens. Elle compte plus de 2 millions de licenciés dans 19 000 clubs. Le sport apporte à la société des vertus participant en premier lieu au bien-être, mais également à l'intégration sociale, à l'égalité des chances. Il recouvre de multiples enjeux :

- sociétal, avec l'éducation des jeunes et la recherche du bien-être pour le plus grand nombre ;
- social, au travers des clubs, qui constituent la pierre angulaire de l'organisation du sport en France et qui deviennent des lieux de vie – sans oublier l'implication des bénévoles : ceux-ci gravitent autour des différentes disciplines dont les événements sportifs ne pourraient voir le jour sans leur investissement – ;
- économiques, car le secteur concentre 28 400 établissements économiques en région parisienne, soit 11 % du total français. Avec ses 101 000 emplois, cela représente 18,5 % de l'effectif national (+17 % depuis 2010). Il est à noter que près de 46 000 emplois sont liés au commerce d'articles de sport, et 36 000 à l'encadrement de la pratique ;
- médiatique, par les manifestations organisées autour d'événements sportifs. Pas un média qui, chaque jour, ne consacre une bonne place pour parler du sport.

Dans un souci d'équité territoriale et d'équité des pratiques et des moyens, la Région met en place un plan de financement en direction des collectivités pour réaliser ou moderniser de nouveaux équipements sportifs. La pénurie des équipements en Île-de-France nuit en effet au développement des pratiques de sport. La Région a déjà fait ses preuves en finançant, dès le début de cette mandature, des terrains synthétiques. Sur cette question de la pénurie d'équipements sportifs, je soulève ici l'idée d'un *open data* des équipements. La première étape serait d'élaborer une cartographie des équipements sportifs franciliens, notamment afin d'élargir prioritairement dans les territoires carencés, puis, dans un second temps, de rendre ce recensement public sur le portail de la Région. La préoccupation de la Région est que tous les publics puissent avoir accès au sport. Pour cela, la Région entend étendre les financements aux équipements en libre accès pour encourager les disciplines émergentes (skatepark, etc.). Il s'agit d'une politique volontariste qui ne veut laisser personne sur le banc de touche. Notre Région doit devenir une grande région sportive, une région qui aime le sport et qui se prépare à accueillir les JO en 2024.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAMIRÉ. Monsieur CHÉRON.

M. CHÉRON (UDI) – Votre rapport est construit autour de trois objectifs principaux : les équipements, les publics de sportifs et la déontologie. Concernant les équipements, votre rapport vise principalement à lutter contre la carence dont pâtissent les habitants de notre région, puisque le taux d'équipement de l'Île-de-France est de 55 % inférieur à celui de la moyenne nationale, un exploit à mettre au crédit des 17 ans de la précédente majorité. La pratique antérieure visait en la matière essentiellement deux catégories d'équipements : les piscines et les terrains synthétiques. La Région interviendra désormais, grâce à votre rapport, pour des équipements de tous ordres, en fonction des besoins formulés par les porteurs de projets, ce qui nous paraît aller dans le bon sens. L'idée d'ouvrir les équipements hors lycées aux lycéens paraît nécessaire au regard de l'effort de rationalisation des deniers publics qui s'impose à nous. Nous pourrions d'ailleurs aller plus loin en organisant également davantage d'ouverture des équipements sportifs des lycées aux usagers extérieurs.

Concernant les publics, votre rapport met l'accent sur les voies et moyens permettant de favoriser la pratique sportive, en particulier celle du public féminin – ce n'est pas ma voisine de l'instant, Chantal JOUANNO, ancienne ministre des Sports, qui dira le contraire – et celle des personnes en situation de handicap, par l'accompagnement de l'acquisition, par le mouvement sportif associatif, d'équipements spécifiques. Le groupe UDI considère également que cette orientation va dans le bon sens.

Concernant la question de la déontologie, votre rapport porte aussi sur les questions de moralisation (lutte contre les violences et lutte contre toutes formes de discrimination), ce que nous supportons évidemment, je l'espère, de façon consensuelle dans cet hémicycle. Nous prenons acte qu'une attention toute particulière sera portée aux territoires ruraux et aux zones sensibles,

avec un regard un peu différent des pratiques antérieures, puisque ce regard sera très attentif sur la cartographie des équipements afin de garantir un maximum d'équilibre entre les territoires.

Le soutien aux événements sportifs se déroulant en Île-de-France, pour favoriser notamment le rayonnement de notre région à l'international, ne peut que requérir notre approbation, tout particulièrement alors que nous concourrons pour accueillir les JO en 2024.

Ce rapport propose une vision qui nous fera passer d'une Région guichet à une Région stratège. Le groupe UDI votera donc en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente – La parole est au groupe LR, Madame LAPORTE.

Mme LAPORTE (LR) – « Le champion tire les leçons du passé, concrétise le présent, pense le futur. » (Luis FERNANDEZ). Pour tirer les leçons du passé, il convenait donc d'en finir avec la politique du copinage et des décisions arbitraires qui orientaient les subventions régionales quasiment exclusivement vers les municipalités de gauche, laissant certaines zones de la région exclues de toute aide de notre collectivité pour la réalisation d'équipements sportifs. Je pense notamment aux quartiers populaires et aux zones rurales, qui ont été plus qu'abandonnés par la gauche lorsque celle-ci était à la manœuvre pendant 17 ans.

Concrétiser le présent, c'est d'abord prendre en compte le faible taux d'équipement de notre région, prendre conscience que la gauche nous a laissé une région moins bien dotée en termes d'équipements par rapport au nombre d'habitants que ceux de l'outre-mer, par exemple, afin de pouvoir rééquilibrer le nombre d'équipements sur l'ensemble de notre territoire.

Penser le futur, c'est anticiper les besoins des Franciliens, adapter nos offres aux nouvelles pratiques sportives. À l'image de notre plan Sport oxygène, c'est construire suffisamment de structures pour voir naître les talents franciliens et faire émerger la génération 2024, qui portera au plus haut nos couleurs lors des Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu, je l'espère, à Paris. Porter de nouvelles ambitions pour le sport en Île-de-France, c'est donc soutenir la création d'équipements sportifs d'intérêt régional. Le sport, c'est 7 % de croissance. Dans un contexte de crise économique, il reste un secteur porteur et attractif. La réalisation de grandes infrastructures sportives contribue au développement de l'activité économique et surtout de l'emploi, non seulement en amorçant une politique de grands travaux structurants, par les ressources importantes mobilisées par leur construction ou leur rénovation, mais également avec l'impact des événements sportifs ou extra-sportifs qui sont organisés et qui auront un effet positif sur l'emploi.

Selon une étude de l'Inpes de 2013, un Français sur cinq ne saurait pas nager. Ce chiffre est inquiétant et souligne plus encore le besoin criant de construction ou de rénovation de piscines. S'engager dans la création d'une piscine est toujours délicat pour un responsable politique local. Les coûts d'entretien, la recherche de cofinancement, la rentabilité de cette dernière sont souvent des freins à l'élaboration d'un tel projet. C'est pourquoi Les Républicains saluent la volonté de l'Exécutif de simplifier les conditions d'éligibilité au plan piscines régional. Le parc francilien est vieillissant, l'urgence est réelle et nous avons pris en compte cette situation – ce rapport en est l'illustration. Cette détermination à rendre plus accessibles les dispositifs de financements régionaux s'appliquera également aux terrains synthétiques de grand jeu, moins lourds à porter pour les communes au quotidien. C'est avant tout la possibilité à chacun (clubs, associations) de pratiquer son sport, d'exprimer son talent, d'offrir une aire d'échange et de socialisation toute l'année, quelles que soient les conditions météorologiques. La carence en équipements sportifs, notamment en zone dite « prioritaire » ou en zone rurale, nous pousse à soutenir dorénavant le développement d'équipements sportifs de proximité, ce qui va se traduire par la naissance de nombreux projets de skatepark, de plateaux de fitness (autrement dits « station de *street workout* »), de murs d'escalade sur l'ensemble du territoire régional. Avoir de l'ambition pour le sport francilien, c'est n'oublier personne, notamment ceux en situation de handicap. C'est un engagement fort de Valérie PÉCRESSÉ. Sur le plan sportif, nous soutenons l'émergence du handisport et du sport adapté, tant pour l'acquisition de matériels que pour l'accessibilité des infrastructures sportives de la région. Concrètement, c'est la mise en place d'un dispositif d'achat d'équipements spécifiques qui permettra d'aider les ligues et comités régionaux à se doter de matériels adaptés. Nous souhaitons qu'ils soient mis gratuitement à disposition des clubs qui en feront la demande, pour des actions de découverte du handisport ou lors de manifestations. Ce dispositif répondra également aux besoins ponctuels en matériels des ambassadeurs du sport paralympique.

Avoir l'ambition de faire naître une génération de sportifs en 2024, c'est offrir la possibilité à nos lycéens de bénéficier d'équipements de qualité, qu'ils soient à l'intérieur ou en dehors de l'établissement scolaire. Soutenir ces équipements, c'est permettre de voir mûrir aussi des sections sport-études sur l'ensemble de la région. Enfin, c'est préserver l'enjeu stratégique pour la Région d'accueillir des événements sportifs. La dimension économique de ce type de manifestation n'est plus à prouver, et c'est aussi pour nous une manière de promouvoir le rayonnement international et l'attractivité de notre territoire. L'accueil

d'un grand événement est toujours créateur de valeur et accélérateur d'investissement. Le plan investissement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques pour Paris en 2024, voté précédemment, en est la preuve. Il intègre par exemple le prolongement de la ligne 14 du métro. Accueillir un événement sportif, c'est aussi mettre en avant le savoir-faire français en matière d'organisation, de détection des jeunes talents, de formation. Nous nous en félicitons, et c'est pourquoi nous voterons en faveur de ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAPORTE. La parole est à Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Monsieur KARAM, nous avons été saisis par un certain nombre d'associations. Vous avez réuni hier un groupe sur la laïcité, puis, quelques heures plus tard, une opération nommée « Chanté Noël » : des cantiques antillais dans les locaux de la Région. Certaines associations nous ont interrogés pour savoir pourquoi certaines étaient conviées et d'autres non, qui plus est dans un bâtiment de la Région.

Sur votre délibération, qui est donc une première partie, vous avez encore une fois un exposé des motifs qui, en toute modestie, propose de nouvelles ambitions, et une refondation en matière de sport. Nous voyons bien qu'à chaque fois, rien n'était bon avant et tout va changer demain. Très honnêtement, nous pouvons nous retrouver sur beaucoup de points et sur les objectifs, comme l'a rappelé Mme LAPORTE. Nous soutenons nous aussi le sport, l'équipement, la Région, etc., comme nous l'avons fait par le passé. Mais en fait, votre texte n'est qu'une fusion de dispositifs existants, une fois les éléments de littérature retirés – M. KARAM est toujours fougueux et plein d'ambition, c'est une bonne chose pour la Région, mais, ensuite, les moyens et la réalité ont du mal à suivre.

En réalité, certaines aides disparaissent dans l'opération. Un certain nombre de critères ont été supprimés. Nous voyons bien que vous aviez des problèmes avec les critères – et nous nous excusons d'avoir eu des critères. Cette délibération nous donne le sentiment de retourner à une politique de guichet qui ne permet pas une vision stratégique et un aménagement de l'ensemble du territoire. Nous l'avons déjà vu sur le précédent rapport, relatif aux écoles de la deuxième chance, puisque des collectivités qui aidaient moins avaient une aide supplémentaire de la Région. Il semble donc bien que les critères, parfois, soient utiles dans le dispositif.

Globalement, vous supprimez des critères de subvention régionaux, à l'occasion de ce choc de simplification. Vous dites qu'il n'y a pas assez d'équipements, mais pour autant vous ne favorisez pas les territoires qui en ont le plus besoin. Je pense à la grande couronne et à un certain nombre de quartiers. C'est donc là un vaste guichet unique. Quiconque voudra viendra déposer des dossiers sans aucune vision stratégique pour la Région. Nous aurions souhaité un vrai débat de fond, au-delà du procès du passé – comme souvent avec M. KARAM –, sur l'approche stratégique, en termes de sport dans cette région, notamment au niveau des équipements, et sur la vision d'aménagements partagés (région, collectivités, associations sportives).

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TEMAL. La parole est à M. CAMARA, pour le Front de Gauche.

M. CAMARA (FdG) – D'abord une question sur la deuxième partie, dont nous ne connaissons pas le contenu. Compte tenu de l'étendue des dispositifs supprimés, il aurait pourtant été opportun de nous en donner les grandes lignes pour que nous puissions éprouver votre politique sportive dans sa globalité. Ensuite, un constat : les nouvelles orientations en matière de politique sportive sont à l'image de la politique régionale que vous menez depuis un an, inégalitaires et verticales.

Inégalitaires d'abord, car tous les dispositifs de bonification ont été supprimés : la prise en compte du SDRIF, qui fait état de carences en équipements sportifs, du respect des objectifs de la SRU, de l'écoresponsabilité, autant d'éléments qui étaient à même de fonder une politique de juste répartition des richesses en tenant compte des moyens, et qui se voient ici purement et simplement abrogés. La partialité des affectations réglera désormais les décisions budgétaires là où, au contraire, il aurait fallu prioriser les territoires aux capacités financières. Mais les données sociales ne vous intéressent décidément pas. La liste des équipements sportifs votés depuis un an en commission permanente et presque uniquement destinés aux villes de droite en dit long sur vos pratiques : place au fait du prince et à un nouveau type de clientélisme. Inégalitaires aussi, concernant votre approche du développement et de la pratique sportive dans les lycées, où l'on attend toujours le fameux « plan Marshall » promis par Mme PÉCRESSÉ pendant la campagne. Les comptes n'y sont pas, ils n'y seront jamais. Les écarts se creusent, les remontées des professeurs d'EPS sont désastreuses. L'accès à la politique sportive de nos lycéens et lycéennes est pourtant une obligation légale à laquelle vous ne pouvez pas déroger. Or, ajoutées à la baisse de 30 % de la dotation EPS dans le cadre

de la DGFL, vos propositions ne sont pas à la hauteur et ne permettent pas de rattraper le manque à gagner. Pire, elles le creusent.

Votre vision est ensuite verticale, car en supprimant la conférence régionale du sport, vous vous privez d'un outil qui était pourtant envié et pris en exemple par de nombreuses collectivités. Monsieur le Vice-Président, vous devenez alors le seul maître à bord, faisant fi de la gouvernance collective alors mise en place. C'est en vase clos, ou à peine ouvert au monde sportif, que vous choisissez d'administrer ce secteur qui avait su développer une collaboration particulière avec notre institution. Cette instance permanente de réflexion, d'évaluation et de concertation était pourtant une base de travail indispensable à notre institution, lui permettant d'être à l'écoute des difficultés, expériences et pratiques développées sur le territoire, et de faire évoluer la politique publique en fonction des enjeux sociaux, locaux et sportifs qui émergent.

Au-delà des stricts enjeux franciliens, cette conférence, mais aussi l'accueil des délégations et, plus globalement, le travail avec les clubs formateurs étaient autant d'atouts indéniables à la préparation de la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Contrairement aux orientations de votre rapport, nous devons au contraire garantir avec conviction la volonté politique régionale et réaffirmer le rôle social fondamental des associations et des mouvements sportifs, des clubs, de l'engagement bénévole dans la pratique sportive, du plus haut niveau jusqu'au niveau amateur.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CAMARA. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Je voudrais d'abord dire à Madame DE FREITAS qu'elle n'a pas dû lire mon rapport. Elle n'a pas dû être attentive à tout ce qui est déployé, en considérant que nous sommes exactement dans la même ligne que ce qu'avaient pu faire nos prédécesseurs. Nous avons une véritable ambition en matière d'équipements sportifs. Nous ne nous contentons pas de ne financer qu'un plan piscines et des terrains synthétiques de grand jeu aux normes des fédérations. Nous allons pouvoir financer d'autres dispositifs. Regardez la page 13, Madame DE FREITAS. Vous y voyez la réhabilitation et la construction de salles spécialisées ou semi-spécialisées, là où vous disiez qu'il n'y en avait pas. La construction de structures semi-couvertes, de type préaux sportifs, y figure, tout comme la réhabilitation d'équipements couverts (gymnases, tennis, skateparks, etc.), la réfection et la création d'éclairages pour des équipements sportifs. Avant, cela n'existait pas. Pour permettre d'utiliser un équipement le plus longtemps possible, quand la nuit est tombée, il faut un éclairage. Jetez un œil sur la délibération et vous aurez toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

S'agissant de l'IRDS, nous finançons cette structure. La Région est l'acteur principal d'intervention, et j'en ai d'ailleurs présidé, il y a quelques jours, le directoire. Nous avons demandé à l'IRDS d'engager un certain nombre de travaux extrêmement utiles et sur lesquels nous asseyons notre politique sportive. La politique de la Région est une politique volontariste, basée sur des réalités et pas sur des chimères ou une volonté, comme l'a signalé Manon LAPORTE, de faire plaisir à des publics ou à des amis politiques.

Mme GUENOUX nous signale que nous n'avons aucune norme environnementale. Est-ce sérieux, Madame GUENOUX ?

Exclamations.

Vous savez que tous ceux qui construisent en France doivent respecter la réglementation européenne et la réglementation française. Bien sûr, nous sommes extrêmement attentifs à ce que cette réglementation soit respectée. Avant, à force d'empiler les contraintes, la Région surenchérisait le coût des équipements sportifs de 10 à 20 %. Cela rendait impossible, avec des budgets extrêmement faibles, des prises de décision de construction dans un territoire extrêmement carencé.

J'entends vos leçons, Monsieur TEMAL, mais, en 17 ans, que s'est-il passé à la Région ? Pourquoi est-elle aujourd'hui la dernière Région de France et d'outre-mer en termes de taux d'équipement, loin derrière la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Wallis-et-Futuna ? Pourquoi cette Région n'a-t-elle pas su, avec la puissance économique, financière qu'elle développe, mettre en place un projet au service du sport, du sport santé, du sport pour tous, du monde sportif aussi et des bénévoles ? Cette ambition que vos prédécesseurs n'ont pas eue, nous l'avons pour l'Île-de-France.

Mme LAHMER signalait que nous avons supprimé des critères. Au contraire, nous les avons renforcés. Nous en demandons beaucoup plus, parce que nous avons identifié un certain nombre de problématiques qui n'étaient pas traitées. Lorsque dans toutes les conventions que vous signez avec le monde sportif, vous ne parlez pas une seule fois de leur obligation de lutter contre le racisme, la discrimination, l'homophobie, contre des phénomènes qui donnent une mauvaise image du sport, que faites-vous ? Lorsque nous n'avons aucune action pour moraliser le monde sportif (lutte contre le dopage, paris en ligne, etc.),

que faisons-nous ? Nous leur avons assigné une obligation et ils devront rendre compte. Nous leur demandons de plus, puisque c'est un véritable sujet aujourd'hui, de traiter des questions qui n'étaient pas traitées. En termes de public sportif, pourquoi rien n'était-il fait pour s'assurer de la féminisation à la fois en termes de direction des ligues mais aussi de pratique sportive, de présence des femmes dans les instances arbitrales ? Ce sont des obligations que nous allons imposer contre le financement. Ce n'était pas fait. De la même façon pour les personnes en situation de handicap. Je vous ai cité les chiffres en Île-de-France. Ceux-ci sont quand même confondants. Ce taux de pratique en Île-de-France, pour les personnes en situation de handicap, est extrêmement faible. Si nous ne demandons pas au mouvement sportif en général, et pas simplement à la Fédération française de handisport ou à la Fédération française de sport adapté, de faire le travail, de s'emparer de cette question et de mener des politiques sportives, nous n'y parviendrons pas. Voilà pourquoi la Région essaie de changer la donne et de poser des fondamentaux qui vont diriger et conduire ces fédérations, qui nous demandent des financements, et les collectivités, qui nous demandent à être financées, à faire beaucoup plus en contrepartie du financement de la Région.

Madame LAMIRÉ, vous avez posé une question intéressante concernant la cartographie des équipements sportifs. Celle-ci existe, elle est aujourd'hui réalisée par l'État, et nous avons demandé à l'IRDS, que nous finançons, de travailler plus avant sur cette question et de faire en sorte que nous puissions, en 2017, créer, dans le cadre de la mise à jour de ce recensement, un atlas avec la DRJSCS. Ce sera donc complètement réalisé.

M. CHÉRON a évidemment complètement identifié les trois points forts de ce rapport, qui répondent aux trois lacunes. Il a parfaitement raison, ce sont des directions que nous prenons. Sur la proposition que vous faites de l'ouverture des équipements sportifs des lycées aux agents, j'ai le plaisir de vous dire, Monsieur CHÉRON, que je travaille avec Agnès EVREN, parce que c'est dans sa délégation, à mettre en place un appel à projets. Nous sommes en train de recenser ces équipements à l'intérieur des lycées, et de travailler, en lien avec les lycées mais aussi les rectorats, pour que nous puissions avancer sur cette question. La gauche ne l'a pas fait durant 17 ans, mais nous le ferons avant la fin de la mandature, et j'espère même qu'avant la fin de 2017-2018, vous aurez les premiers résultats de cette politique complètement volontariste.

Mme LAPORTE a parlé de l'activité économique et des emplois. Le sport en Île-de-France n'est pas simplement une question de financement, il faut d'abord être à l'écoute. Pour bâtir cette délibération, nous avons travaillé un an. Dès notre prise de fonction, j'ai réuni le mouvement sportif avec le CROSIF. Cette structure, en Île-de-France, était mal traitée. C'était pourtant le comité régional olympique et sportif français et, normalement, l'interlocuteur des pouvoirs publics régionaux. Or il a été constamment marginalisé. Comme meilleure preuve de cette marginalisation, en termes de moyenne nationale, le CROSIF touchait une aide de la Région très inférieure à l'aide que donnaient les autres Régions de France. En première mesure, j'ai donc dû assigner de nouvelles directives au CROSIF et, en même temps, rehausser ce montant, nécessaire pour mener les actions que cette structure doit assurer dans toutes les Régions, c'est-à-dire être l'interlocuteur du mouvement sportif, animer le monde du sport, faire remonter des propositions et faire avancer les situations.

M. CAMARA, j'attends que vous me précisiez quels sont les dispositifs qui ont disparu. J'ai dit qu'il s'agissait d'une première partie, qu'il y en aura d'autres et que nous allons travailler sur un certain nombre de sujets (dispositif pour les clubs, pour les ambassadeurs du sport, pour favoriser l'accueil de délégations sportives étrangères, pour le sport en entreprise, le nouveau format de la conférence régionale du sport, sur le plan Sport oxygène, équipements sportifs de proximité). Cela ne se fait pas sur un claquement de doigts. Un dispositif ne se crée pas contre le mouvement sportif ni en se réveillant le matin avec une idée à mettre en œuvre. Tout cela exige du temps, de la concertation. Vous parlez, depuis tout à l'heure, sans arrêt des clubs. Sur les 74 disciplines financées par la Région, combien entraînent dans le dispositif clubs ? Sept, de manière totalement inégalitaire. Toutes les autres avaient été évacuées. Sur ces sept disciplines, certaines avaient deux clubs financés par département sur deux ans, et d'autres n'en avaient qu'un seul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Où est la morale ? Où est la rationalité ? Où sont les justifications que vous pouvez me donner sur une situation arbitraire ? J'ajoute que vous financiez deux ans ces clubs sur des critères improbables : club formateur, mais tous les clubs sont formateurs. Que se passait-il au bout de deux ans ? Avec la fin de la subvention régionale, certains clubs étaient proches du dépôt de bilan. Est-ce ce que nous voulons ? Voulons-nous une politique sportive complètement arbitraire, aléatoire, qui ne regarde pas les vrais enjeux, n'apporte aucune réponse aux problématiques spécifiques de l'Île-de-France ? Notre position est de tout remettre à plat, de tout revoir et de tout retravailler.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président. Nous en arrivons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendements n° 45 (S&R) et 46 (S&R)

Mme la Présidente – à l'article 1, j'ai deux amendements, 45 et 46, en réponse commune pour le groupe S&R. 55 secondes, Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Dans ce cas, si vous êtes d'accord, je ferai peut-être nos amendements ensemble, ce sera plus simple. Madame LAPORTE a eu plus d'une minute de plus, peut-être cela sera-t-il pareil pour nous ?

L'Île-de-France est la Région de France qui a le plus d'équipements, mais nous pouvons en débattre. Le problème est que vous avez à nouveau beaucoup d'ambition mais une baisse de subventions. Avec l'amendement 45, nous cherchons à ajouter le soutien aux clubs formateurs. Dans l'amendement 46, nous ajoutons la question des délégations sportives.

Le 44 porte sur les critères sociaux, que vous avez supprimés, et le 47 concerne une dotation supplémentaire sur la question du taux d'équipement, qui vous est très cher, pour faire en sorte que là où est constatée une carence, puisque c'est votre obsession, nous puissions avoir un taux supplémentaire. Il me restera du temps pour la suite.

Mme la Présidente – Il vous restera quatre secondes. Madame LAPORTE a eu une minute de plus parce que j'ai eu une minute d'inattention pendant la séance. Monsieur le Vice-Président, votre réponse.

M. KARAM – Monsieur TEMAL, je vous ai répondu par avance : la politique sportive ne se fait pas en claquant des doigts ni en se réveillant le matin. Vous me demandez de remettre des dispositifs sans que nous ayons le temps de les étudier, de les analyser et ensuite de les reprendre totalement. Nous le ferons dans une autre délibération. S'agissant des critères dont vous parlez, puis-je vous rappeler qu'y figuraient les logements sociaux ? En fonction du nombre de logements sociaux, nous pouvions donner plus de financements et la priorité à tel type d'investissement, alors qu'il est question de financer un équipement sportif qui existe 500 m plus loin. Ce point relève des bonnes pratiques. En matière de taux d'équipement, il faut regarder la situation et s'appuyer sur les études de l'IRDS. Nous avons un outil exceptionnel en Île-de-France, mais il n'était simplement pas utilisé par votre prédécesseur. Vous n'êtes pas responsable, vous n'étiez pas présent sur ces bancs à cette époque. Reconnaissez que vous avez failli dans la mise en œuvre d'une politique pour la Région de remise à niveau de notre ambition, et que Valérie PÉCRESSE et la droite feront ce que vous n'avez pas fait en 17 ans.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix les deux amendements. Amendement 45. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 45 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 46. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 46 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n° 56 (EELVA)

Mme la Présidente – A l'article 2, j'ai un amendement 56, EELVA, 13 secondes. Est-il défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Je vais demander le retrait sinon le rejet pour une raison simple : je pourrais vous dire que la plupart des projets atteignaient très vite leur plafond et que ces démolitions n'étaient pas forcément prises en compte. Avec simplement la construction des équipements ou la rénovation, nous étions dans le taux plafond. La Région a le souci de partager ses financements et d'en faire plus. Nous avons fait cette année 40 % de plus que l'an dernier pour les terrains de jeu synthétiques. Nous y sommes parvenus parce que le choc de notre simplification, voulue par la Présidente, a permis de libérer un certain nombre de communes et de solliciter l'aide régionale, ce que nous n'aurions pas pu faire si nous avions été maintenus dans un corset.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président. Je mets aux voix l'amendement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 56 (EELVA)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 57 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement 57 est-il défendu ? Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – J'ai déjà répondu. Je vous demande de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 57 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 14 (FdG) et 15 (FdG)

Mme la Présidente – J'ai deux amendements en lecture commune, 14 et 15, Front de Gauche. Défendus ?

M. CAMARA (FdG) – Défendus.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Nous avons déjà largement apporté des réponses à la question du projet durable. Permettez-moi de vous dire que c'est notre délibération qui permet de mettre en place un véritable projet solidaire, une mixité de genre, sociale, générationnelle, pour tous les publics, dont les personnes en situation de handicap, puisque, je le rappelle, cela n'existait pas avant dans les conventions. Nous allons imposer aux ligues qui reçoivent notre subvention et forment des bénévoles – quasiment 10 % des bénévoles sont formés avec le financement régional – d'en faire plus sur un certain nombre de publics cibles. La mixité, c'est nous qui l'assurons.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement 14. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 14 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 15. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 15 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 16 (FdG), 17 (FdG), 44 (S&R) et 47 (S&R)

Mme la Présidente – J'ai quatre amendements en lecture commune, les 16 et 17, 44 et 47. Les 16 et 17, Front de Gauche. Défendus, Monsieur CAMARA ? Défendus. Monsieur TEMAL, 44 et 47 ? Défendus. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – J'appelle au retrait sinon au rejet pour une raison simple là encore : nous voyons bien que la politique précédente a échoué à doter la Région Île-de-France en équipements parce qu'elle partait de l'idée qu'il fallait imposer des règles qui n'existaient, en France, dans aucun autre territoire. Cela a abouti à la situation catastrophique que nous connaissons aujourd'hui. Notre volonté n'est pas d'être une Région guichet, mais une Région stratège et en faveur du développement du sport. Les amendements que vous proposez ne permettent pas de réaliser cette ambition.

Mme la Présidente – Sont-ils maintenus ? Je les mets aux voix. Amendement 16. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 16 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 17. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 17 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 44. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 44 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 47. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 47 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 87 (FN)

Mme la Présidente – J'ai un amendement 87, FN, 39 secondes.

M. LEGRAND (FN) – Cet amendement vise à exclure du dispositif de vos aides tous les bénéficiaires qui feraient des demandes pour adapter les horaires de piscine entre les hommes et les femmes, puisque la Région doit veiller à rejeter cette demande. Nous savons que ces demandes sont en fait, derrière le cache-sexe du respect des différences sexuées, une voie d'entrée pour le communautarisme.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Hier, j'ai animé la deuxième réunion sur la charte des valeurs de la République et de la laïcité. Je propose que ces débats soient tranchés de manière générale dans le cadre de cette charte et non de façon particulière sur un dispositif précis. Vous aurez ainsi l'occasion de présenter des amendements, de les défendre en groupe de travail et, si cela ne vous donne pas satisfaction, de les proposer par la suite. J'en appelle donc au retrait sinon rejet.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 87 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 18 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 18, Front de Gauche. Défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Cet amendement vise à introduire un paragraphe qui concerne l'engagement d'une évaluation des besoins de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. En réalité, vous visez un règlement d'intervention qui valide les modalités d'intervention de la Région en direction des demandeurs et potentiels bénéficiaires. Il n'a donc pas vocation à devenir un outil de diagnostic et d'aide à la décision. Cet amendement est donc sans objet.

Je rappelle toutefois qu'un groupe de travail existe et qu'à ce titre, nous avons demandé un état des lieux patrimonial des équipements sportifs dans les lycées. Les services sont mobilisés autour de cet audit et nous avancerons effectivement sur cette question. J'ajoute, pour répondre à votre préoccupation, que l'ensemble des lycées qui déclarent des frais de location d'équipements sportifs percevront une dotation au sein de leur DGFL. Celle-ci permettra de couvrir les dépenses effectives – c'est une nouveauté – et non pas prévisionnelles, dans la limite de 8 euros/élève/par an. Ce plafond est fixé depuis 2013. Dans les cas exceptionnels où des demandes de collectivités excéderaient ce plafond, le principe d'une dotation régionale complémentaire est étudié en fonction de la situation financière de l'établissement. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 18 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 19 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 19. Est-il défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Nous avons remis à plat l'ensemble des taux de financement avec les mouvements sportifs et l'IRDS, afin d'avoir une large concertation. Les dispositifs anciens étaient peu lisibles, peu compréhensibles et sources d'inégalités. Voilà pourquoi nous restons sur nos dispositifs. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 19 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 12 (FdG) et 13 (FdG)

Mme la Présidente – Nous avons deux amendements en lecture commune, 12 et 13, Front de Gauche. Défendus ? Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – J'ai eu l'occasion de le dire, ces dispositifs que vous citez et d'autres seront abordés à l'occasion de prochaines délibérations. Il faut le temps d'y travailler. J'en profite d'ailleurs pour remercier Sandra DE JENKEN et tous les services de la Région, qui travaillent d'arrache-pied à faire en sorte que nous puissions continuer à bâtir une véritable politique sportive que nous envisageons dans son intégralité. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Sont-ils maintenus ? Amendement 12. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 12 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 13. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 13 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux explications de vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – J'ai attendu les explications de vote pour donner la position de notre groupe sur ce rapport. C'est effectivement en lien avec les amendements que nous n'avons pas pu présenter par manque de temps. Nous sommes effectivement excessivement surpris par l'absence des mots *environnement*, *climat*, *énergie positive*, etc. dans le rapport – et non dans l'exposé des motifs. Cela nous paraît assez surprenant dans la mesure où tout le monde se gargarise sur le fait que les JO 2024 vont se faire de manière absolument formidable, y compris en essayant de donner très peu de moyens à des personnalités, notamment du WWF, pour réfléchir sur ces questions. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui visait à prendre en compte les coûts de démolition, car nous sommes dans un territoire, l'Île-de-France, où le foncier est rare et cher. Construire la ville sur la ville (les espaces sportifs sur les espaces sportifs anciens) est une bonne façon de rentabiliser le foncier et de penser aussi l'ensemble de ces nouvelles constructions à l'aune d'une politique environnementale et de renouvellement des territoires.

D'autre part, vous n'avez plus aucun critère. Vous avez dit, dans votre introduction liminaire, que vous alliez respecter la loi. J'ai cru comprendre, dans toutes les déclarations qui engageaient la Région pour les JO 2024, que vous souhaitiez justement faire quelque chose d'exemplaire. Or cette délibération ne donne aucun outil ni aucun critère pour permettre d'être exemplaire dans un certain nombre de dispositifs environnementaux.

Notre groupe est donc vraiment très déçu de cet oubli, ce qui nous contraint à nous abstenir.

Mme la Présidente – Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – J'ai entendu toutes les réponses du Vice-Président, mais c'est toujours pareil : beaucoup d'énergie, mais la réalité et les faits sont têtus : il n'y a plus de critères. Sur la question du logement social, c'est une vraie différence entre vous et nous. Effectivement, nous considérons que les territoires qui ont beaucoup de logements sociaux ont quelques difficultés et qu'il faut les aider plus que d'autres parfois. Je rappelle que vous supprimez l'aide aux clubs formateurs, l'accueil des délégations étrangères ou la conférence régionale du sport. C'est donc vraiment une politique de guichet.

Vous pouvez toujours inventer ce que vous voulez, l'Île-de-France est la Région qui possède le plus d'équipements en France, et beaucoup plus que Wallis-et-Futuna.

Exclamations.

C'est faux ? Regardez ce document de Mme JOUANNO à l'époque où elle était ministre des Sports.

Et, juste pour la boutade, Mme LAPORTE citait Luis FERNANDEZ, grand joueur de football. Nous préférons Zinedine ZIDANE. Nous ne pourrions que nous abstenir sur ce rapport qui sert de multiples ambitions. Mais à force d'être Monsieur Zorro, faites attention à ne pas terminer Monsieur zéro subvention et financements pour les équipements de notre Région.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – S'il y a bien une cohérence durant toutes les délibérations de notre commission, c'est que c'est bien sûr toujours les mêmes qui trinquent. Vous nous parlez d'une ambition du sport pour tous, de l'équipement sportif de proximité pour les collectivités locales, mais, en réalité, avec la faiblesse du taux des subventions qui sont accordées à ces dernières par la Région, avec la suppression des critères de bonification, il est évident et clair que les collectivités locales les plus populaires ne

peuvent pas bénéficier de ces subventions. À l'arrivée, ce sont les plus riches qui vont effectivement bénéficier de ces subventions. C'est ce qui est fort regrettable.

Dans votre intervention, vous n'avez pas parlé des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. La cartographie de ces équipements en direction des collectivités locales n'est pas non plus abordée. Si vous nous aviez fait part des grandes lignes pour la deuxième partie au moment où je suis intervenu, cela nous aurait fait économiser beaucoup de temps. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Pardonnez-moi si je ne veux pas donner raison à ce grand homme qui disait : « les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques. On ne pleure pas devant les chiffres. » (Abbé Pierre). Malheureusement, votre politique depuis un an correspond à cette réalité.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Madame DE FREITAS.

Mme DE FREITAS (FN) – Nous voterons pour ce rapport car il est dans la bonne direction en ce qui concerne le développement des installations sportives et pour la pratique des personnes en situation de handicap. En revanche, malgré les explications, je persiste à dire que l'offre est inexistante en ce qui concerne le développement des infrastructures dans les zones rurales. La vigilance s'impose concernant le plan piscines, afin d'éviter des demandes saugrenues visant à adapter les horaires de piscine pour séparer les hommes et les femmes. Nous veillerons à ce que l'Exécutif en tienne compte.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Si nous ne les mettons ni dans l'urbain ni dans le rural, je ne sais pas où nous les mettons. C'est quand même ambitieux. Madame LAPORTE.

Mme LAPORTE (LR) – à entendre les amendements de l'opposition de gauche, il semble qu'ils n'aient toujours pas pris de recul sur leur échec aux dernières élections régionales. Finalement, les Franciliens nous ont élus pour mettre fin aux logiques bureaucratiques, et nous nous étions engagés à réduire la lourdeur des critérisations systématiques.

Brouhaha.

Donc nous le faisons, et je comprends que l'opposition soit extrêmement perturbée de voir une majorité qui tient son programme et assume son bilan. Ce rapport répond à un besoin exprimé par nos partenaires de libérer et de simplifier le suivi des projets. Nous sommes en faveur d'une région qui se modernise. Nous avançons avec les élus bâtisseurs, qui transforment notre territoire au quotidien. C'est donc avec une forte détermination qu'il faut garder ce cap et que Les Républicains voteront en faveur de ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Il n'y a plus d'explications de vote. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 204-16

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

CR 234-16 : AVIS DE LA RÉGION SUR LE PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET CONSTITUTIF DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU MANTOIS-SEINE AVAL (EPAMSA)

Mme la Présidente – Je remercie le Vice-Président KARAM et j'appelle Madame JOUANNO pour l'avis de la Région sur le projet de décret modifiant le décret constitutif de l'établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Aux termes des articles 12 et 19 concernant le déroulé de séance, nous vivons depuis ce matin un déroulé qui n'est pas communiqué en amont. Il était logiquement prévu que notre séance s'arrête à 19 heures. Nous commençons là un rapport à 18 h 56. Je me demande si c'est vraiment raisonnable et respectueux. Certes, ce rapport est extrêmement court, mais ce serait bien que nous soyons prévenus en amont sur le déroulé de séance.

Mme la Présidente – La séance a un peu débordé cet après-midi, j'en suis désolée. Malheureusement, si nous ne traitons pas ce rapport, nous ne serons pas en mesure de respecter les horaires pour le Préfet, qui vient demain à 16 heures 30. Je propose que nous continuions la séance pendant le petit quart d'heure qu'il nous reste. Je vous rappelle que nous devons suspendre à 21 heures. Madame JOUANNO, vous avez la parole.

Mme JOUANNO – C'est un rapport très court, puisque l'État nous demande l'avis de la Région sur le décret qui modifie les statuts de l'EPAMSA. Cet établissement public d'aménagement du Mantois-Seine Aval, créé en 1996 pour des opérations de développement et de renouvellement urbain. Le décret constitutif a été modifié pour tenir compte de l'évolution des territoires, et notamment de la création, en 2015, de Grand Paris Seine et Oise. L'État a donc modifié le nombre total de représentants au conseil d'administration, passé de 27 à 18 membres. Le nombre de représentants de la Région (3 personnes) est quant à lui resté stable, ce qui fait que la Région a une meilleure représentation au sein de cet établissement. C'est la raison pour laquelle nous avons donné un avis favorable à cette modification du décret, puisque, par ailleurs, les statuts et les missions de l'établissement n'ont pas substantiellement changé.

Mme la Présidente – Merci. L'avis de la commission de l'environnement, Madame DESCHIENS ?

Mme DESCHIENS (LR) – Favorable.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – L'avis de la commission des finances. Favorable.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – J'ai un temps de parole global sans discussion générale. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Je vous demande une suspension de séance, Madame la Présidente.

Exclamations.

Mme la Présidente – Cinq minutes.

La séance est suspendue à 18 heures 58 et reprend à 19 heures 04.

Mme la Présidente – Nous allons reprendre la séance. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Madame FATNA.

Mme FATNA (FN) – Dans ce projet de décret, l'État souhaite adapter l'EPAMSA au nouveau contexte local, relatif à l'opération dite « d'intérêt national » (OIN) sur le projet Seine Aval. Ce territoire de 400 km², qui s'étend de Paris au Havre le long des autoroutes A13 et A14, est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris. Ce décret vise à renforcer la territorialité de ce projet, avec une gouvernance renforcée. L'EPAMSA va ainsi devenir le serviteur, voire le domestique, des élus dans la mise en œuvre

du romantisme du Grand Paris, qui reste à créer. Tout cela se fait bien évidemment sans la consultation démocratique des habitants. Ce territoire n'en reste pas moins disparate, avec une grande inégalité territoriale et sociale, et d'une complexité abyssale. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce dossier.

Mme la Présidente – Merci, Madame FATNA. Monsieur MILIENNE.

M. MILIENNE (CD) – Bien sûr, nous allons suivre l'avis favorable de la Région, sans pour autant omettre de noter que nous ne sommes pas très sûrs que la survie de l'EPAMSA ira au-delà des quatre ou cinq ans, dans la mesure où le président de cet établissement, Monsieur BÉDIER, qui est aussi vice-président de GPS & O, a déjà déclaré au mois d'avril que l'EPAMSA était destiné à changer ou à mourir. Nous verrons bien ce qu'il adviendra.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MILIENNE. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Pour être administrateur de l'EPAMSA depuis de nombreuses années, il est vrai que nous avons pu constater une évolution du contexte institutionnel, avec la création de la communauté urbaine et des difficultés récentes sur la gouvernance de l'établissement public, suite à une divergence entre le département et l'État. Néanmoins, il est aujourd'hui nécessaire de permettre à cet outil de fonctionner du mieux possible. Nous voterons donc cette délibération, mais nous considérons néanmoins qu'il serait utile de réaffirmer la place des représentants de la Région – nous sommes deux à y siéger : un représentant de la majorité et un de l'opposition – pour que l'établissement public d'État, qui a prouvé sa capacité à travailler en bonne intelligence et à agir au mieux de l'intérêt des habitants, puisse poursuivre ses tâches sans difficulté et sans entrave. La ministre COSSE ayant la tutelle sur l'établissement, je ne me vois pas, bien évidemment, voter contre cette délibération.

Mme la Présidente – Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vais mettre aux voix le projet de délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 234-16

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

NPPV : EELVA, Mme Emmanuelle COSSE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie. Je vous donne rendez-vous demain à neuf heures. Commençons-nous par le contrat de plan ou préférez-vous... ? Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Sans revenir sur ce qu'a dit notre collègue DAMERVAL précédemment, voilà un rapport qui était prévu fin de matinée demain, peut-être même début d'après-midi, et le voilà propulsé à 9 heures du matin.

Mme la Présidente – Je n'ai pas de problème avec cela. Nous commençons par la stratégie internationale et nous suivons le dérouleur.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Je vous remercie.

Mme la Présidente – Demain, stratégie internationale à neuf heures. À demain, merci à tous.

La séance est levée le mercredi 14 décembre 2016 à 19 heures 10 et reprend le jeudi 15 décembre 2016 à 9 heures 18.

CR 222-16 : UNE NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE, AU SERVICE DES FRANCILIENS ET DU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.

Mme la Présidente – Monsieur NASROU va nous parler maintenant de la stratégie internationale.

M. NASROU – Nous abordons ce rapport-cadre qui s'est dessiné au gré de quelques délibérations et décisions avancées ici, concernant la nouvelle stratégie internationale de la Région. Le rapport présenté établit d'abord un bilan de la stratégie internationale précédente. Ce bilan fait état de réalisations concrètes mais noyées dans un ensemble disparate rendant cette stratégie difficilement lisible. Un grand nombre des quatorze accords de coopération actuellement en vigueur sont au point mort. Par ailleurs, les subventions régionales ont été caractérisées par un saupoudrage qui les a certainement rendues moins efficaces. En annexe de l'exposé des motifs du rapport, la synthèse de l'audit effectué établit la difficulté du suivi administratif de ces subventions. Les petits montants attribués occasionnaient en effet un travail administratif important de la part des services et ce temps n'était pas utilisé pour le suivi des projets. De plus, les cinq dispositifs d'aide différents rendent la stratégie internationale de la Région difficile à porter et ils réservent les subventions à des associations d'initiés. Aussi notre action internationale est-elle difficilement visible et les dispositifs d'aide sont-ils complexes. Or, il est essentiel que la stratégie internationale soit bien comprise des Franciliens. Elle doit donc être lisible et efficace sur le terrain, à la fois pour ces derniers, pour le tissu économique de l'Île-de-France et envers nos partenaires internationaux.

La nouvelle stratégie internationale présentée aujourd'hui établit ainsi trois objectifs majeurs pour rompre avec ce manque de lisibilité. Le premier objectif est de capitaliser sur les liens humains qui nous lient avec certains pays et territoires, afin de construire des coopérations basées sur du véritable co-développement. Pour pallier aux manquements de la stratégie internationale précédente concernant les pays du Maghreb, l'accord avec la région de Casablanca a été signé ces derniers jours après son adoption en septembre par cette assemblée. L'accord de coopération avec la région d'Alger sera soumis à votre approbation durant cette séance. Dès le début de l'année, j'espère que nous pourrons faire de même avec Tunis. La Région Île-de-France doit reprendre sa place en Méditerranée et développer des coopérations avec ces territoires qui nous sont proches et dont les enjeux sont majeurs et potentiellement mutuellement profitables.

Le second objectif est le développement économique qui manquait également cruellement à la stratégie internationale précédente. Nous assumons de vouloir faire de l'action internationale de la Région un sujet de développement économique. Il s'agit de l'internationalisation des entreprises avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) présenté hier sous l'autorité de Jérôme CHARTIER. Il est important que nous déclinions dans la stratégie internationale de la Région cet enjeu économique, au service des entreprises et des acteurs publics de notre territoire, en valorisant l'expertise francilienne. C'est le meilleur actif que nous puissions avancer dans nos coopérations. Nous disposons d'organismes associés, d'acteurs publics et privés et nos partenaires attendent d'utiliser cette expertise pour réaliser des projets concrets, lesquels sont susceptibles d'ouvrir ensuite des marchés à nos entreprises.

Le troisième objectif est de maintenir et de porter la dimension de solidarité internationale avec une aide d'urgence et une aide à la reconstruction, telle que celle mobilisée dans un large consensus au profit d'Haïti suite à l'ouragan Matthew. Un volet spécifique de cette solidarité internationale est destiné aux populations victimes de persécutions au Moyen-Orient. Nous avons délibéré sur ce sujet en février dernier et certains élus se sont engagés, notamment Patrick KARAM. Un rapport a également été soumis à la Commission permanente (CP).

Enfin, au sujet des subventions, ce rapport vise à simplifier l'aide régionale en remplaçant les cinq dispositifs actuels par un dispositif unique, lisible et transparent qui permette à chacun, à travers la CP, de connaître les subventions affectées suivant une logique à deux étapes. Nous maintiendrons un volet de subventionnement pour le tissu associatif qui œuvre à l'international et nous ajouterons des projets plus structurants, concrets et efficaces sur le terrain, au service de l'ensemble de la stratégie internationale.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur NASROU. Quel est l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER) ? Monsieur LAVIALLE.

M. LAVIALLE – Bonjour, je suis chef d'entreprise et membre du CESER. J'excuse Danielle DESGUÉES qui, souffrante aujourd'hui, devait normalement rapporter cet avis.

Le CESER se réjouit de la volonté du Conseil régional d'impulser une stratégie à l'international, afin de conforter et surtout de redynamiser le positionnement de notre région dans le monde. Le CESER a articulé sa réflexion et ses recommandations autour de cinq thématiques :

- la capacité à agir et la lisibilité des actions à l'international (thématique transversale) ;
- la coopération internationale ;
- le rayonnement économique international ;

- la solidarité internationale ;
- l'animation régionale de l'action internationale des acteurs franciliens (thématique transversale).

Pour gagner en lisibilité, le CESER partage trois préoccupations de l'Exécutif régional :

- la mise en œuvre systématique de procédures d'évaluation de ses interventions dans les différents domaines de son action internationale, avec pour objectif la définition de critères d'impact ;
- la valorisation à l'international de l'expertise et du savoir-faire des acteurs franciliens ;
- le renforcement de la lisibilité du soutien apporté par la Région aux acteurs franciliens, grâce aux exigences de communication introduites dans les dispositifs régionaux d'appui aux projets internationaux.

Pour favoriser une meilleure lisibilité des interventions internationales de la Région Ile-de-France, le CESER demande la réalisation d'un jeune budgétaire dédié à l'action internationale. Il s'agit de rendre compréhensibles et de valoriser les interventions financées dans le cadre des multiples politiques régionales sectorielles concernées. Le CESER encourage également le Conseil régional à enrichir sa réflexion sur les bonnes pratiques développées par d'autres collectivités territoriales, en renforçant les échanges d'expériences avec celles-ci et en montant des projets combinant les interventions de plusieurs collectivités territoriales pouvant bénéficier d'un financement européen.

En matière de coopération décentralisée, le CESER partage avec l'Exécutif régional le souci de limiter le nombre de ses accords de coopération. Il s'interroge néanmoins sur les cinq nouveaux envisagés, au regard des moyens mis en œuvre pour ce faire. Le CESER propose de revoir périodiquement ces choix en fonction de l'évolution de la situation internationale et en lien avec l'évaluation annuelle de ces coopérations, au regard des objectifs de la nouvelle stratégie internationale de la Région. Le CESER souhaite que les comités mixtes de coopération soient maintenus, voire renforcés. Nous estimons en effet qu'ils contribuent à réaliser un meilleur suivi des actions envisagées dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée. Le CESER souligne son attachement à la prise en compte par la Région d'une dimension éthique, en prévoyant des clauses sur le respect de conditions sociales et environnementales dans ses appels d'offres ouverts à l'occasion d'investissements liés à ses accords de coopération décentralisée.

Par ailleurs, le CESER soutient le réseau de jeunes professionnels créé par le Conseil régional, afin de représenter celui-ci dans les endroits où leur présence s'avère indispensable et afin d'assurer un réel suivi des actions définies dans chaque accord de coopération. Au-delà de ce suivi, le CESER propose que ces jeunes représentants franciliens puissent également apporter leur concours à d'autres acteurs franciliens présents sur le même territoire (entreprises, associations), en relation étroite avec les Départements, les chambres consulaires, les universités et les pôles de compétitivité intéressés. Il estime très positif le bilan des deux instituts des métiers de la ville créés par la Région, ainsi que les chambres consulaires franciliennes à Hanoï en 2001 et à Tananarive en 2008. Il propose que la Région, en concertation avec ces chambres consulaires, mène une réflexion pour en créer de nouveaux dans d'autres zones prioritaires de coopération.

Enfin, le CESER demande que le Conseil régional développe un appui régional aux projets de compagnonnage industriel. Cette forme innovante de partenariat doit permettre de développer des liens économiques entre les Petites et Moyennes Entreprises (PME) franciliennes et celles des aires géographiques bénéficiant d'un accord de coopération décentralisée de la Région.

En matière de rayonnement économique international, le CESER a distingué plusieurs thématiques dont les deux premières sont liées au SRDEII. Dans la perspective d'un soutien à l'attractivité, la promotion et la valorisation des territoires et des acteurs franciliens, il approuve la stratégie d'attractivité proposée dans le schéma autour d'une marque commune aux acteurs franciliens Paris- Région. La volonté manifestée par le Conseil régional de soutenir le développement des axes, notamment en lien avec le réseau européen Euraxess et le programme européen Horizon 2020, et en concertation avec les communes franciliennes, est également appréciée.

En outre, le CESER a souhaité attirer l'attention du Conseil régional sur la possibilité de bénéficier, pour les grands projets communs de dimension interrégionale tels qu'envisagés dans le SRDEII, de financements complémentaires européens via les Fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI) ou les programmes Interreg, selon le rapport du CESER du 26 mai dernier.

Les recommandations du conseil sur le rayonnement international, également lié au SRDEII, concernent l'appui à l'internationalisation des acteurs franciliens. Le CESER demande à la Région de renforcer les dotations budgétaires affectées à ses dispositifs mis en œuvre, afin d'accompagner la mobilité internationale des jeunes, tout en s'appuyant sur les programmes européens concernés tels que Erasmus+ ou Horizon 2020. Il souligne également la nécessité explicitée dans le projet de SRDEII de favoriser davantage l'accès des acteurs franciliens aux financements européens, notamment grâce à la participation active d'Ile-de-France Europe (IDFE) à d'importants réseaux européens, afin d'encourager des partenariats européens et de faciliter des démarches d'export de proximité.

Par ailleurs, le CESER estime que la logique d'animation territoriale des financements européens gagnerait à privilégier davantage l'appui régional aux intervenants de terrain par une démarche d'accompagnement à la formation des personnels dédiés, et ce, au sein des organismes intermédiaires et de gestion semi-déléguée des FESI. Cette animation favoriserait l'information sur les appels à projets des programmes européens et contribuerait ainsi à renforcer le développement de partenariats européens pour favoriser les capacités exportatrices d'acteurs franciliens.

Enfin, le CESER soutient la mise en œuvre d'un nouveau Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), à la fois pour apporter une offre de services d'appui à l'export de façon coordonnée et favoriser une répartition des rôles entre les acteurs franciliens concernés. Dans le cadre d'un PRIE revisité, le CESER demande également :

- de proposer systématiquement la prescription et la réalisation d'un diagnostic export à toute start-up, Très Petite Entreprise (TPE) ou PME porteuse d'un projet à l'exportation, et que sa réalisation conditionne l'obtention d'une aide régionale à l'internationalisation ;
- de définir une stratégie francilienne coordonnée dans le domaine des missions économiques internationales, en veillant à réaliser de telles missions en étroite concertation avec tous les intervenants franciliens concernés ;
- de privilégier tout dispositif utilisant la procédure des avances remboursables qui rend nécessaire un suivi de l'utilisation de l'aide, tout en permettant de mesurer son efficacité pour la structure bénéficiaire ;
- de s'appuyer sur le digital pour soutenir la promotion de produits à l'export dans le cadre d'un *corner* Ile-de-France.

A propos de la valorisation internationale de l'expertise des élus et des agents de la Région, le CESER se félicite de la création d'une mission administrative transversale dénommée « Paris Région Expertise », qui rejoint ses recommandations de 2010 de mutualisation des compétences et des savoir-faire franciliens valorisables à l'international. Le CESER propose de renforcer les synergies avec l'Etat par des partenariats permettant de développer, dans les domaines liés au rayonnement international, des actions de coopération institutionnelle et administrative.

En matière de solidarité internationale, le CESER approuve l'effort proposé par la création d'un nouveau dispositif dit « d'action internationale », permettant d'accentuer la cohésion et la convergence des actions ainsi soutenues. Il approuve également le maintien d'une ligne budgétaire dédiée et intitulée « fonds d'intervention d'urgence », visant à concentrer l'intervention régionale sur l'aide à la reconstruction qui paraît la mieux adaptée aux compétences, expertises et savoirs-faire que peut offrir la Région Ile-de-France dans un tel contexte.

En matière d'animation régionale de l'action internationale des acteurs franciliens, au-delà des trois objectifs fixés dans le rapport-cadre, le CESER a souhaité attirer l'attention du Conseil régional sur une autre thématique, plus transversale et abordant un thème non retenu : l'animation régionale de l'action internationale des acteurs franciliens. Le CESER estime nécessaire que la Région élabore une stratégie francilienne pour cette animation :

- en ajoutant un objectif stratégique d'animation régionale de cette action internationale ;
- en créant une base de données régionale destinée à identifier les partenaires potentiels et à intégrer leurs principales actions par domaine d'intervention et par zone géographique ;
- en assurant une meilleure mise en réseau des différents acteurs franciliens de la mobilité internationale ;
- en développant un réseau francilien de collectivités territoriales menant des actions internationales, qui pourrait déboucher sur la création d'une agence francilienne dans ce secteur.

Une vision, puis une ambition et des objectifs, une animation, des impulsions et des arbitrages dans le respect d'une cohérence, un contrôle régulier, des décisions d'adaptation rapide, le tout dans un consensus garantissant des actions sur le long terme – indispensable en action internationale : nos recommandations ont été bâties autour de ces valeurs.

Mme la Présidente – Merci. Quel est le rapport de la commission de la coopération internationale ?

Mme GUILLAUME (UDI) – Favorable.

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Mme la Présidente – Mme de la GONTRIE n'est pas là, la commission des finances est favorable. Nous passons à la discussion générale avec Monsieur LEGRAND pour le groupe FN.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. LEGRAND (FN) – Par ce rapport, nous sentons une ardeur particulière de l'Exécutif à correspondre aux exigences de la loi NOTRe formulée par le gouvernement socialiste en 2015. Selon vous, « le concept de coopération décentralisée doit être remplacé par celui plus vaste d'actions extérieures et les collectivités territoriales doivent dépasser le champ traditionnel de l'aide publique au développement et se saisir pleinement de leurs responsabilités en matière de développement économique ». Cette politique n'est pas spécifiquement socialiste et ne fait que renforcer le processus de régionalisation voulue par l'Union européenne qui attribue une autonomie croissante aux régions pour dessouder davantage l'unité et la cohérence des États et des nations. Ce pari se veut séduisant, car il cite le développement économique et des partenariats interrégionaux gagnants-

gagnants, mais il est dangereux au regard de la faillite actuelle du système européen. Sous prétexte d'ambitions stratégiques et d'opportunités économiques, vous doublonnez le système étatique qui a déjà inclus le développement économique dans son action extérieure. Il manque à ce document de stratégie « internationale » une vision intégrée de ce que pourrait apporter notre Région à la France. Pour cela, il faudrait au contraire arrêter de céder aux initiatives intempestives de chaque majorité régionale et inscrire notre compétence dans le cadre de l'action nationale confiée au Quai d'Orsay.

Suite aux résultats mis en évidence par l'audit indépendant mené pour évaluer la politique de coopération décentralisée durant les cinq dernières années, le rapport indique que vous souhaitez cesser les dispositifs douteux mis en place par la gauche, qui ont dilapidé des moyens humains et financiers. Nous nous en félicitons mais à condition que la majorité adopte à son tour une discipline exemplaire en la matière. Le groupe FN sera très attentif aux dépenses budgétaires effectuées dans le cadre de l'action internationale.

Concernant la promotion de la francophonie, les aides d'urgence et le fonds de soutien aux populations victimes de violences au Moyen-Orient, notamment les chrétiens d'Orient, nous continuerons à affirmer notre position et nous soutiendrons toutes les actions pour leur venir en aide et celles qui affermissent la stratégie internationale de la France. Nous tenterons également de soutenir les actions permettant aux populations touchées par la guerre ou par une quelconque autre catastrophe de pouvoir trouver refuge au plus près de leur zone d'habitation, afin de retrouver rapidement leur cadre de vie familial, au lieu de se lancer dans l'aventure nécessairement sans lendemain de l'immigration sur le sol européen et français.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDE.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – La politique de coopération internationale incarnait la volonté du précédent Exécutif de mettre en place une politique ambitieuse de coopération économique, culturelle, sociale, humanitaire et de rayonnement international de notre Région. Aujourd'hui, vous choisissez au contraire de l'axer quasi uniquement sur des territoires présentant un fort intérêt économique. Vous ambitionnez de créer une forme de club de régions riches où les questions humanitaires et de santé sont peut-être moins prégnantes. Nous ne pouvons pas souscrire à ce Rotary-Club de régions fortunées du monde s'il ne se résume qu'à cela. Par ailleurs, comment est-il possible d'avoir plus d'accords de coopération avec moins de moyens financiers ?

A la base de votre réflexion, vous présentez un « audit » réalisé par le cabinet Ernst & Young sur le dispositif « Action internationale et coopérations internationales » qui indique : « nos travaux dans le cadre de cette mission ne constituent pas un audit selon les formes professionnelles définies. Ils ne peuvent être interprétés comme constituant une certification des informations de gestion ». Pourtant, vos rapports ne cessent d'expliquer à quel point la politique de coopération mise en place par l'Exécutif était mauvaise, en vous basant sur un « audit » d'une entreprise privée pour qui la coopération culturelle, de santé, sociale et humanitaire ne semble pas être une priorité. Ce n'est pas notre conception et je préfère l'avis modéré et plus objectif présenté par le CESER. Ce rapport nous propose le moins-disant pour la défense des minorités opprimées – nous partageons la demande de clause éthique du CESER –, baisse la garde dans la lutte contre le Sida traité en une phrase alors qu'il était une priorité du précédent Exécutif, et oublie la promotion culturelle. Nous réservons notre vote au sort réservé à nos amendements et à vos réponses.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Au lieu d'une nouvelle stratégie de coopération internationale pour l'Île-de-France, il s'agit plutôt d'un recul et d'une vision datée du monde. Dans une perspective comptable que traduit ce pseudo audit confié à une multinationale du consulting aussi connue pour son sérieux que pour ses malversations, vous proposez de réduire et de redéployer le financement des projets internationaux de notre collectivité. Selon vous, les projets doivent être moins nombreux, plus importants et voués à rendre notre région plus compétitive et plus attractive, au détriment de la coopération. Pourquoi aller vers le moins-disant ? Les Écologistes portent un projet amélioré plutôt qu'amoiné. Nous voulons investir sur le long terme et la stabilité du monde, au lieu de transformer la coopération en machine à cash et à inégalités. Nous avons besoin d'esprit de finesse et d'internationalisme, quand votre esprit de géométrie semble se résumer à l'univers des anciennes possessions coloniales françaises ou au pré carré de ressources et d'opportunités économiques auxquelles nous serions liés, notamment par cette étrange et suspecte idée de territoire d'origine de nombreux Franciliens. Alors que votre famille politique ne cesse d'exiger intégration et assimilation à la nation française, vous renvoyez des générations entières d'enfants français à un étranger auquel ils appartiendraient et avec lequel ils pourraient nous aider à faire du business. Quelle tristesse pour notre région et sa jeunesse. Quelle triste vision du monde et de l'avenir !

Alors que le Moyen-Orient est à feu et à sang, d'Alep à Mossoul, et que des régimes militarisés et surarmés font de cette région, du Kurdistan à Gaza, une poudrière, oubliant toute sagesse, vous projetez sur l'échiquier géopolitique des considérations confessionnelles qui n'ont rien à y faire. Des minorités religieuses ou culturelles sont certes prises dans l'état

d'atroces conflits mais accrédi-ter la thèse de guerres de religion au Moyen-Orient revient à renoncer à l'histoire et à la diplomatie, qui savent que les enjeux sont d'une autre nature. C'est aussi permettre les pires prophéties auto-réalisatrices. Nous aurions voulu plus d'ambition. Votre volonté de retour sur investissement ne peut être la marque de fabrique de notre région la plus riche d'Europe. Ce n'est pas notre vision.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame VAN pour le groupe CD.

Mme VAN (CD) – Depuis la séance plénière d'avril dernier, nous attendions avec impatience la nouvelle stratégie internationale. Je me réjouis de constater que la Région Ile-de-France répond à notre volonté, à savoir la recherche de l'efficacité, en faisant preuve de réalisme, d'ambition et d'humanisme. Résolument tournée vers l'international, elle a tenu à développer une stratégie en fixant des objectifs clairs et concrets, afin de renforcer son impact sur le territoire. Elle répond également aux besoins réels en instaurant le principe du donnant-donnant, afin de soutenir le développement économique de notre région. Cette stratégie prend ainsi acte du nouveau cadre législatif fixé par la loi NOTRe qui invite les Régions à dépasser la traditionnelle aide publique au développement, pour penser un nouveau cadre d'intervention plus large et plus soucieux d'efficacité pour elle et leurs partenaires étrangers. Cette nouvelle dynamique n'empêche nullement de prendre en compte la notion de solidarité que nous devons aux pays étrangers les plus fragiles. La solidarité n'est pas antinomique de l'économie. Nous pouvons par ailleurs instaurer des groupes d'amitié pour chaque continent (Afrique, Amérique et Asie), en organisant des colloques, comme au Sénat ou à l'Assemblée nationale, afin de faciliter l'action internationale de la Région dans ces pays. Sur cette dynamique, nous espérons que Mme la Présidente accordera une attention particulière pour les communes qui souhaitent développer des projets à l'international, comme la ville de Bussy-Saint-Georges qui projette la création d'une école internationale de la maternelle jusqu'au lycée, avec l'apprentissage de l'anglais, du russe et du chinois. Celle-ci ferait de la ville un pôle d'excellence et d'exemplarité de communes multilingues. Nous souhaitons également faire de notre région une région multilingue. Cet atout nous permettra de bénéficier d'une reconnaissance nationale, européenne et internationale en attirant des investisseurs pour redynamiser l'économie et l'emploi de notre territoire. Notre langue et notre culture dans nos pays partenaires ne peuvent être valorisées que si ces derniers conçoivent un certain intérêt de partenariat dans les échanges commerciaux et économiques. En outre, les projets liés à la promotion de la francophonie, culture et éducation contribuent fortement au rayonnement de notre région.

Mme la Présidente – Merci, Madame GUILLAUME pour le groupe UDI.

Mme GUILLAUME (UDI) – Avec l'examen de ce rapport, nous abordons une politique essentielle pour notre Conseil régional. Alors que les actions de coopération décentralisée étaient parfois caricaturées comme un simple supplément d'âme des politiques locales et déconnectées des besoins de notre territoire, de nombreux dossiers locaux revêtent désormais potentiellement une dimension internationale décisive. Les récents événements nous ont brutalement démontré que nos succès ou échecs se jouent parfois à plusieurs milliers de kilomètres de Paris. Nous partageons votre ambition de définir une stratégie internationale véritablement utile pour notre région, ses habitants, ses entreprises et son rayonnement. Pour ce faire, elle doit suivre cinq lignes directrices selon nous. Premièrement, il s'agit de servir les Franciliens. La Région n'a pas vocation à jouer les pères Noël aux quatre coins du globe. Son argent est celui de ses contribuables, déjà saignés à blanc après cinq ans de gouvernement Hollande. L'argent investi en action internationale doit être utile au regard des diasporas réellement implantées en Ile-de-France.

Deuxièmement, il s'agit du développement économique. Il n'est pas indécent de considérer que l'aide internationale doit aussi servir les intérêts de nos entreprises. Les Etats-Unis et tous les grands pays développés conçoivent ainsi leur politique internationale. L'aide publique régionale doit permettre aux entreprises franciliennes de proposer leur expertise, leur savoir-faire au service du développement des territoires accompagnés. Les pays représentant un marché potentiel pour nos entreprises sont donc un critère de choix.

Troisièmement, beaucoup de menaces sécuritaires et économiques pesant sur notre pays viennent du fait que des millions de gens n'ont plus rien à perdre chez eux. Nous devons aider les populations à se construire un avenir localement. Sans ignorer les bienfaits de la culture, nous espérons que l'essentiel des aides sera orienté vers le développement d'emplois non délocalisables, permettant de valoriser des savoir-faire locaux ou de solidifier des filières d'avenir, tout en maintenant la dimension de solidarité internationale. Nous nous en réjouissons.

Quatrièmement, du fait de la multitude et de la complexité des dispositifs, leur plein usage était réservé à un petit cercle d'initiés sachant faire face aux démarches administratives. Cette nouvelle stratégie met fin à l'empilement et au saupoudrage. Nous espérons aussi nous orienter rapidement vers un vrai guichet unique de l'action internationale, facilitant la vie des associations et leur permettant de déployer leur énergie et leur créativité au service de leur projet et de nos administrés franciliens. L'objectif est également de faciliter le travail de suivi assuré par les services de la Région, dont les conditions étaient rendues très compliquées par l'émiettement et la dispersion des initiatives soutenues.

Cinquièmement, en matière de francophonie, le français a toujours eu une place particulière dans le monde, véhiculant des idées, une culture et des arts. La francophonie est aussi l'affirmation de valeurs humanistes que nous aimerions voir défendues plus fortement face à l'actualité si tragique. C'est aussi le moyen de s'assurer une base commerciale facilitée dans les pays au plus fort développement, au vu du potentiel notamment de l'Afrique. Nous souhaitons que la Région mesure pleinement cette nécessité linguistique, culturelle et économique.

Le groupe UDI adhère à cette nouvelle stratégie internationale, aussi utile qu'attendue. Nous lui apporterons donc tout le soutien qu'elle mérite.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur LOREC pour le groupe LR.

M. LOREC (LR) – Nous vivons un moment extraordinaire. Désormais, la Région a une stratégie internationale, attendue depuis si longtemps. A mon sens, elle représente une réelle avancée et une complète restructuration de notre coopération à l'international. Elle est concrète et délivre également un diagnostic sévère mais juste. L'Ile-de-France est certes la première région d'Europe mais sans stratégie ni vision, où seuls l'improvisation et les coups médiatiques étaient recherchés. Il convient désormais d'appliquer des solutions innovantes pour combler les manques et composer une stratégie internationale en phase avec l'intérêt des Franciliens et avec la réalité de la situation internationale. Depuis des années, au nom du dogme de la bien-pensance, on nous assène le fait que penser en termes de souveraineté ou de développement économique au profit de notre pays ou de nos territoires est presque devenu un motif de sarcasme de certains, ou devrait nous plonger dans une honte sans borne. Il est grand temps de revenir au principe essentiel de la diplomatie et de recentrer nos ambitions sur les intérêts supérieurs de nos concitoyens. Notre tâche est de penser une nouvelle stratégie internationale qui prenne en compte les évolutions complexes de la géopolitique et de l'économie mondiale, d'y intégrer impérativement les intérêts des Franciliens et de s'assurer de l'impact positif de notre solidarité internationale. Nous devons également prendre en compte les échecs et les succès des dernières années. Le diagnostic à propos du bilan de l'action internationale de la Région doit être connu de tous, afin d'arrêter la gabegie et le saupoudrage de dizaines de subventions qui rendent illisible et inefficace la politique de la Région en la matière.

En analysant chaque coopération, il est urgent de supprimer les éléments secondaires. Il est impensable de continuer à fournir autant d'argent (500 000 euros en cinq ans) pour des festivals de cinéma en Mauritanie, alors que les habitants de ce pays sont victimes d'une insécurité croissante et dont la priorité au quotidien de bon nombre d'entre eux est l'accès à l'eau, l'énergie et l'éducation. Des festivals de cinéma sont un sujet trivial pour le tiers de la population qui vit dans une insupportable pauvreté. En Amérique du Sud, près de 1,5 million d'euros a été engagé entre 2010 et 2015, alors que notre collectivité n'a aucun bénéfice concret à attendre. Le Chili est certes la porte d'entrée vers le Brésil mais il n'est ni cohérent ni pertinent d'engager des montants vingt fois supérieurs à Santiago qu'à Sao Paulo. Selon un ancien vice-président, il fallait créer des pistes cyclables à Santiago « pour permettre aux entreprises de la Région d'être en bonne position quand s'ouvrira un marché des vélos en auto-partage ». Cette vision économique à long terme est un peu frivole, voire absente.

La liste des déboires est longue et le temps presse. La crédibilité de notre Région à l'international est gravement entamée par toutes ces années de confusion et d'atermoiement. L'Ile-de-France a un potentiel d'exportation remarquable qui n'est pas exploité à sa juste valeur. Notre Région doit accompagner les entreprises et les associations qui veulent agir de façon constructive et coordonnée.

Un partenariat gagnant-gagnant vous est donc proposé. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice pour que les deux parties signataires récoltent ensuite les fruits de la relation. Nous devons également déterminer les espaces géographiques de nos implantations. Nous aurons enfin des priorités. Je ne comprends pas qu'aucune coopération n'ait été envisagée dans les trois pays du Maghreb. Alors qu'en moins d'un an, la Région a un bilan exceptionnel avec la signature d'un accord avec Casablanca et prochainement avec la région d'Alger.

Enfin, l'action internationale de la Région ne se résume pas à une unique recherche de développements économiques. Comme elle a toujours été au cœur de nos préoccupations, je considère la solidarité internationale à part entière de notre stratégie. Par sa démographie et sa richesse, l'Ile-de-France ne saurait fermer les yeux sur les difficultés et souffrances de populations entières. Nous n'avons pas attendu la rédaction d'un rapport-cadre pour agir avec les chrétiens d'Orient ou à Haïti lors de l'ouragan Matthew.

Nous devons arrêter la gabegie dans l'action internationale de la Région et utiliser ce budget avec efficacité et perspicacité au service de nos concitoyens, tout en affirmant notre solidarité à l'égard des populations qui en ont besoin. C'est une urgence et c'est désormais fait.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO pour le groupe S&R.

M. ROMERO (S&R) – Ce rapport-cadre était attendu, notre Région mérite d'avoir une vision claire de son action internationale. Des éléments constructifs ont permis de reconduire des orientations déjà engagées, notamment la valorisation des savoirs-faire franciliens dans ses domaines de compétences, et ce, dans les zones à fort potentiel de développement. L'action de la Région dans les zones de coopération orientées en fonction de cela en était un levier important. Depuis plus de vingt ans, nous avons des relations privilégiées avec des zones intéressantes pouvant offrir des perspectives pour le savoir-faire francilien. Je m'étonne malheureusement des choix qui ont été faits et qui pourront être discutés en commission. Nous partageons également la volonté de concentrer les coopérations décentralisées. Certaines étaient justement en jachère pour ces raisons de rationalisation car, d'un point de vue diplomatique, il est difficile de rompre les termes avec ses partenaires par un simple courrier.

Tout en réduisant la voilure, vous envisagez de façon contradictoire cinq autres coopérations au contenu approximatif à ce jour et peu connu des élus. Ce point de démocratie nous pose difficulté. Depuis des années, le travail sur ce secteur est collectif avec des comités mixtes composés d'élus de la majorité et de l'opposition qui élaboraient le cadre des coopérations en cours et en perspective. Nous ne pensons pas que l'efficacité appelle moins de démocratie. Il est regrettable que cette transparence utile et bénéfique à tous ne caractérise pas votre majorité. Ce recul démocratique n'est pas le premier.

Enfin, les Franciliens sont intéressés par votre manière de traiter les associations qui œuvrent dans ce secteur et qui ont vu une réduction drastique (parfois supérieure à 70 %) des montants totaux de leurs subventions sur certains dispositifs. Des centaines de structures, souvent composées de ressortissants de première, deuxième ou troisième génération et représentant des acteurs utiles dans les renforcements des liens entre les populations, sont simplement méprisées. Les termes eux-mêmes montrent que vous avez un point de vue de gestionnaire, sans doute nécessaire, mais il faut semer pour récolter autre chose qu'un retour sur investissement. La Région doit être davantage qu'une simple chambre de commerce et d'industrie régionale.

D'un point de vue médiatique, il est remarquable que votre rapport relève le travail formidable réalisé par la Région dans certaines zones de coopération. Ce sont les mêmes que Madame la Présidente a fustigées durant sa campagne et durant la mandature précédente. Le symbole le plus significatif était sans doute l'annonce outrancière et assez inélégante selon laquelle « la ville la plus subventionnée d'Ile-de-France était Antananarivo ». Pourtant, votre Vice-président salue l'action menée et dit vouloir la poursuivre en raison de sa qualité. Chacun appréciera vos arguments, Madame la Présidente, et la manière dont vous menez vos batailles.

Enfin, nous appuyons la volonté d'un jaune budgétaire demandé par le CESER et que nous avons également réalisé dans la précédente mandature. Ce rapport montre deux visions de la coopération internationale : *Money and Charity* pour l'une et l'accompagnement de la solidarité, de la fraternité et de l'avenir pour l'autre.

Mme la Présidente – Madame FUCHS pour le groupe FdG.

Mme FUCHS (FdG) – Votre rapport entend redéfinir l'action internationale de notre Région, en fonction des évolutions géopolitiques, économiques et législatives. Il s'agit surtout d'un argument pour résumer l'essentiel de cette action à des enjeux strictement économiques et selon une conception de l'économie que nous ne partageons pas. Votre bilan des actions passées de la Région est basé sur un audit du cabinet Ernst & Young dont vous présentez une synthèse minimaliste. Les dispositifs existants souffraient peut-être d'une relative dispersion et nécessitaient des ajustements, mais vous les résumez à une non-stratégie, à une surcharge administrative et à des frais de gestion importants. À l'inverse, vous prétendez les rationaliser et prioriser le développement économique. Il s'agit donc de tout miser sur le bénéfice de l'entreprise francilienne à l'étranger, sans distinguer les grandes entreprises des PME. Cela est problématique.

Le cœur de votre stratégie est de réorienter l'action internationale de la Région vers le business et le principe du retour sur investissement, en privilégiant les partenariats dans les seules zones où les affaires pourront prospérer. En revanche, l'action de solidarité internationale « modestement préservée », selon vos termes, devient l'aumône dispensée aux pauvres déconnectés du monde des affaires et soumis aux aléas des catastrophes naturelles. Le règlement de votre dispositif met ainsi en balance la priorité économique avec le développement durable, synthétisée en une liste de dix-sept objectifs, louables par ailleurs. Nous avons de réelles inquiétudes sur ce que deviendront ces derniers louables quand vous aurez défini votre budget. Une politique internationale responsable ne peut s'organiser ainsi. Elle doit être poursuivie en priorité dans une perspective solidaire de développement durable et de paix avec les territoires nécessitant un appui en matière de santé, d'éducation, de culture, de service public, de protection de l'environnement et d'aménagement. Les partenariats économiques ne peuvent avoir du sens qu'en profitant d'abord aux populations des territoires partenaires, et particulièrement les plus démunis. La solidarité n'est pas une option mais doit irriguer notre politique. Les inégalités socio-économiques internationales sont le fruit de l'histoire, notamment coloniale. Inscire notre région, l'une des plus riches, dans ce rapport à court terme d'investissement rentable est dérangeant, d'autant que de nombreuses entreprises françaises et franciliennes prospèrent largement sur l'exploitation des ressources des pays du sud avec de lourdes conséquences sur la démocratie, l'environnement et le développement social de ces pays. Réfléchissons aussi à la situation économique et sociale très dégradée de certains pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne qui poussent de nombreux jeunes sans avenir dans les rangs d'organisations criminelles telles que l'Etat Islamique ou Al-Qaïda au Maghreb Islamique. L'action internationale de notre Région doit aussi penser ces enjeux pour

vraiment faire preuve de responsabilité et il est navrant que votre rapport n'en fasse pas mention. La démocratie et la lutte contre les inégalités ne se pensent pas avec une règle à calcul et un business plan. Elles demandent une autre volonté politique que celle que vous nous présentez. Nous voterons donc contre ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Je réagirai brièvement à cette discussion générale. Madame LAHMER, il est facile de parler de valeurs mais l'action de la Région sous la précédente majorité a porté ses valeurs comme la corde porte le pendu, avec beaucoup d'affichage et sans aucune réalisation concrète.

Intervention de M. DAMERVAL hors micro.

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL, s'il vous plaît, ne faites pas ce que vous nous reprochez. On ne peut pas faire irruption à la politique nationale dans ces débats. Nous travaillons sur la stratégie régionale internationale.

M. NASROU – Je maintiens qu'il y a un grand paradoxe entre les valeurs affichées dans les discours de l'opposition de ce jour et les projets concrets financés lorsque celle-ci constituait la précédente majorité : des projets le plus souvent dispendieux et sans réalité concrète pour les habitants des territoires concernés. Il ne s'agissait pas d'une logique de co-développement mais de condescendance. Nous devons sortir de cette logique de donneurs de leçons, nos homologues des régions partenaires attendent autre chose. La réalité est difficile à entendre.

Applaudissements.

Monsieur ROMERO-MICHEL, s'agissant du club de régions riches, il faut cesser d'opposer le développement économique et le développement social. Sans développement économique, il n'y a pas de développement social. C'était aussi l'incurie et l'indigence de la politique régionale menée à l'international. Vous aimez tellement parler de la pauvreté que vous vous attachez à la faire prospérer partout où vous prétendez agir.

Applaudissements.

Je ne peux pas laisser parler encore une fois de l'histoire coloniale et de cette obsession que j'entends régulièrement au groupe EELVA sur l'histoire coloniale. Madame LAHMER, je ne sais pas pourquoi vous avez cette détestation de votre pays mais vous ne pouvez pas continuer, dès qu'il en est question, à voir à travers ce prisme en permanence.

Applaudissements et brouhaha.

Monsieur ROMERO-MICHEL, il ne s'agit pas d'un audit strictement comptable mais d'une étude. Il n'y a pas d'ambiguïté ni d'ambivalence sur ce point.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Je voudrais que l'opposition arrête d'éructer.

Brouhaha.

Madame LAHMER aura un fait personnel si elle le souhaite. Monsieur SATOURI, les faits personnels sont en fin de séance. Je demande le calme dans cette séance. Je rappelle à l'opposition que la parole est libre dans cet hémicycle. Vous avez le droit d'avoir votre vision de l'Histoire de France. Notre vice-président a aussi le droit de penser qu'il convient d'avoir une certaine fierté de l'Histoire de notre pays.

Applaudissements.

Monsieur TRIGANCE, Monsieur NASROU a peut-être des choses intéressantes à dire sur sa vision de la stratégie internationale, qui vous dérangent peut-être, mais sa liberté de parole est garantie dans cet hémicycle. Monsieur SATOURI.

Brouhaha.

M. SATOURI (EELVA) – Dans certaines situations, cet hémicycle a besoin de paroles apaisantes, contrairement à ce que vous venez de faire. Je souhaite signaler un fait personnel car Monsieur NASROU a tenu des propos sur ma collègue. Pour poursuivre ce débat important d'une autre manière, je réclame cinq minutes de suspension de séance.

Mme la Présidente – Elle est accordée. Je voudrais d'abord que Monsieur NASROU réponde à Madame LAHMER pour s'expliquer.

La séance est suspendue de 10h15 à 10h20.

Mme la Présidente – Nous reprenons la séance. Monsieur NASROU.

M. NASROU – Naturellement, je ne visais pas Madame LAHMER personnellement mais j'étais sur le plan des idées. Je maintiens que l'on entend parfois des thèses ne correspondant pas à mon idée de l'action internationale de la Région qui ne doit pas être dans une logique de repentance systématique. Je ne le conçois pas ainsi. Cette réponse sur le fond de l'intervention ne remet pas en cause la personne de Madame LAHMER.

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN souhaite faire un rappel au règlement. Sur quel article porte-t-il ?

M. KIENZLEN (S&R) – Sur l'article 18 de la police des séances et notamment sur le fait que l'on ne doit pas interpellé tel ou tel conseiller régional.

Mme la Présidente – Aucun conseiller régional n'a été interpellé. Il s'agit d'une réponse en discussion générale. Vous voulez créer un incident de séance sur cette question politique qui nous divise mais ce n'est pas une interpellation.

M. KIENZLEN (S&R) – Monsieur NASROU a clairement interpellé Madame LAHMER et son groupe par extension, en indiquant que celui-ci avait une certaine « détestation de notre pays ». Cela ne me semble pas être des propos convenables.

Mme la Présidente – Ce sont des propos politiques et des opinions.

M. KIENZLEN (S&R) – Vous assumez donc de dire qu'un groupe de notre hémicycle a une détestation de la France. *Don't acte.*

Mme la Présidente – Il n'a pas dit cela. Monsieur KIENZLEN, vous déformez. Il a dit que « *certaines propos montraient* ». Monsieur NASROU.

M. NASROU – Je remercie Monsieur ROMERO qui a été très constructif sur le fond du sujet. Etant d'une nature extrêmement courtoise, j'ai le même respect pour tout le monde. Je voulais dire ma pensée sur le plan des idées et non sur le plan des personnes. Monsieur ROMERO indique que la Région doit être plus qu'une chambre de commerce mais le problème est qu'elle ne l'a même pas été jusqu'à maintenant. Toutefois, je suis ouvert à cette idée. Le rapport précise et assume une dimension de solidarité internationale par exemple, mais nous insistons aujourd'hui sur la dimension de développement économique qui manquait jusque-là. Par ailleurs, Monsieur ROMERO, votre propos sur la transparence est une boutade. Je crois sincèrement que l'action de la Région en matière internationale n'était pas caractérisée par une très grande transparence. Nous avons rendu publique la synthèse de l'étude réalisée – je remercie les élus de l'opposition qui ont salué cela – et nous donnons tous les éléments pour que chacun puisse apprécier, contrairement à la précédente majorité.

Monsieur ROMERO, j'insiste sur le fait que la solidarité ne peut pas être le pivot de l'action internationale de la Région. Vous déplorez moins de moyens mais c'est précisément en valorisant l'expertise francilienne, au lieu de saupoudrer avec de petits chèques, que l'on arrive à construire une stratégie internationale. L'argent n'en est pas l'alpha et l'oméga. Nous assumons cette dimension de diplomatie économique, sur laquelle j'ai le sentiment d'être un peu insulté quant à l'idée du club de régions riches ou du Rotary. Je ne le prends pas personnellement et j'ai compris le fond du sujet. Nous assumons les déplacements de la présidente à l'étranger avec une délégation de chefs d'entreprises et avec des acteurs, comme l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IDF), qui proposent et vendent leurs études à des collectivités partenaires. C'est la bonne démarche et c'est ce qu'attendent aussi nos homologues étrangers. Nous le faisons sans complexe à chaque déplacement. Il ne s'agit pas d'opposer le développement économique et le développement social. Au contraire, ces deux logiques vont de pair. Je remercie les orateurs de la majorité. Monsieur LOREC connaît bien ces sujets. Il a insisté avec des exemples concrets sur la différence entre les actions passées et notre volonté, ainsi que sur l'absence d'une vraie stratégie jusque-là, remplacée par une superposition d'initiatives incapables de produire un effet dans la durée. Je remercie notre présidente de la commission,

Madame GUILLAUME, d'avoir mis en exergue l'idée que la stratégie doit être en cohérence avec les compétences de la Région. Je remercie Madame VAN d'avoir indiqué que nous cherchions avant tout l'efficacité.

Le développement économique sera un pivot de la Région. Il n'est pas incompatible avec la dimension de solidarité et je suis heureux que tous les groupes s'en félicitent, y compris le Front National. Je trouve d'ailleurs paradoxal le fait de saluer l'action internationale de la Région et d'en déplorer son existence. Je suis surpris que le Front National nous reproche de respecter la loi NOTRe qui a consacré l'action extérieure des Régions, au-delà de la coopération décentralisée. Il ne faut pas tout regarder à travers le même prisme de l'opposition, entre l'Etat et l'Union européenne. Il est question de nos compétences, sur le développement économique plutôt que sur le régalien, et sur les liens culturels susceptibles de nous rapprocher de certains territoires. Il est légitime que la Région développe cette diplomatie des territoires au service de nos acteurs publics et privés du tissu notamment économique francilien. Voilà ma réponse sur le fond à cette discussion générale.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Vous avez compris que notre stratégie vise d'abord à aider au développement de nos pays partenaires, en ciblant directement les pays avec lesquels nous avons des liens humains tissés par les Franciliens qui viennent du monde entier. Nous avons ensuite une stratégie de développement, de lien et de partenariat économiques avec des pays importants pour l'Île-de-France, notamment en termes de tourisme et d'investissement. L'objectif est de créer de l'emploi sur notre territoire et de résoudre cette urgence sociale. Enfin, nous avons une stratégie humanitaire avec certains pays cibles. Nous avons par exemple récemment agi pour Haïti. Nous agissons également pour les pays accueillant des populations déplacées, tels que le Kurdistan ou le Liban, afin d'éviter à ces dernières de trop s'éloigner et de leur permettre de retourner chez elles.

Cette stratégie en trois axes est très claire et transparente, contrairement à l'opacité et au saupoudrage précédents. Il s'agit d'une vraie vision d'une région-monde qui tend la main au reste du monde et travaille avec.

Nous passons à l'examen du projet de délibération, avec un amendement de l'Exécutif à l'article 1.

Article 1

Amendement de l'Exécutif

M. NASROU – Etant attentifs aux propos tenus en commissions et en discussion étroite avec Marie-Pierre BADRÉ, déléguée spéciale en charge de l'égalité femme homme, et avec Jean SPIRI dans le cadre de l'initiative Île-de-France sans SIDA, nous avons choisi de rajouter à l'article 1 certaines thématiques. Il s'agit de valeurs sur lesquelles nous pouvons travailler avec l'ensemble de nos partenaires s'ils le souhaitent et dans le respect de nos compétences, à savoir :

- la lutte contre l'inégalité femme-homme ;
- le développement durable ;
- toutes les formes de violences ou de discriminations ;
- la lutte contre le VIH.

Il ne s'agit pas d'afficher ces orientations mais de notre capacité à les décliner en projets concrets. Nous souhaitons avancer de manière concrète avec ce rapport-cadre et l'amendement de l'Exécutif vise à répondre à cette préoccupation sur ces différents sujets.

Mme la Présidente – Merci. Nous mettons aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 84 (FN)

Mme la Présidente – L'amendement n° 84 du groupe FN est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Il s'agit du cadre national et même de la décentralisation, concernant l'action extérieure de la Région. Nous avons une divergence d'ordre philosophique sur ce point et je ne peux pas répondre sur le fond du sujet. J'appelle au retrait sinon au rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 84 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 26 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n° 26 du groupe FdG est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Il s'agit de réécrire l'article 1 de la délibération et je ne comprends pas pourquoi, puisque cet amendement reprend des thématiques déjà présentes dans le rapport-cadre, telles que le développement durable ou la lutte contre les discriminations. De plus, l'amendement de l'Exécutif vient de le compléter. Je précise que tout nouvel accord de coopération doit et passera par cette assemblée plénière. Cet amendement me semble donc sans objet et satisfait. J'appelle à son retrait sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 26 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 9 (RCDE)

Mme la Présidente – L'amendement n° 9 du groupe RCDE est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Cet amendement insiste sur l'intérêt culturel de nos coopérations. Au même titre que l'intérêt social, sanitaire et économique, toutes les thématiques abordées sont déclinées dans chaque accord de coopération. Le rapport-cadre aborde l'ensemble de ces thématiques de manière très large et il n'est pas utile de préciser certains types de coopération. Notre action déjà commencée consistera à les décliner en projets concrets. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 9 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 66 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n° 66 du groupe EELVA est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Comme pour les amendements précédents et particulièrement avec l'amendement de l'Exécutif, la thématique du développement durable est inscrite dans l'esprit de ce rapport. Il s'agira de la décliner en projets concrets dans le cadre à la fois des accords de coopération et des affectations par la CP. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement ainsi satisfait.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 66 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 7 (RCDE)

Mme la Présidente – L'amendement n° 7 du groupe RCDE est-il défendu ? Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Nous le retirons puisque vous l'avez considéré dans l'amendement de l'Exécutif. Simplement, j'aimerais davantage d'élégance de la part du Vice-président parce que la demande faite en commission d'ajouter la lutte contre le Sida et les formes de discriminations et violences émane du RCDE. Il aurait pu le dire.

Mme la Présidente – Il a dit « M. ROMERO-MICHEL ». En tout cas, je le dis. Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 7 (RCDE) est retiré.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, CD

CONTRE : EELVA, FdG

ABSTENTION : FN, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 85 (FN)

Mme la Présidente – L'amendement n° 85 du groupe FN est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Monsieur LEGRAND, il n'y a pas de doublon avec l'action de l'Etat. Les missions économiques sont portées par Bercy et non par le Quai d'Orsay, ainsi que par les services de coopération en ambassades. Nous travaillons étroitement avec eux à chaque déplacement et coopération. Ils sont systématiquement sollicités et concertés. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 85 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 65 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n° 65 du groupe EELVA est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Cet amendement propose de retirer l'exclusion des projets à finalité politique de notre dispositif d'aide en subventionnement. Selon moi, il faut au contraire assumer de ne pas vouloir soutenir des projets politiques au sens partisan et non des projets portant simplement des idées. Il me semble important que notre stratégie internationale soit pragmatique et

agnostique sur le plan politique. Les projets à finalité politique *stricto sensu* ou religieuse doivent donc en être exclus. J'appelle au retrait sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Monsieur ROMERO pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. ROMERO (S&R) – Nous voterons pour cet amendement. Cette vision, selon laquelle la question politique serait uniquement politicienne et dépourvue de point de vue ou selon laquelle la culture est une dimension triviale, me semble ahurissante. Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision. La caractérisation de « politique » doit prendre tout son sens dans le débat public et ne doit pas se limiter à votre vision.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Je crois que nous devons arrêter de financer des projets à caractère politique. Je n'ai pas dit que la culture était triviale mais plutôt le contraire. Je vous remercie de me laisser la liberté de mon expression. La précédente majorité a financé des colloques à caractère strictement politique. De ce fait, nous souhaitons exclure ce type de projets de ce dispositif d'aide. L'ensemble des autres thématiques abordées, qui ne sont pas uniquement politiques, reste en vigueur. J'appelle au retrait de votre amendement sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 65 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG

ABSTENTION : RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Amendement n° 24 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n° 24 du groupe FdG est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Nous avons déjà eu ce débat en CP : il n'est pas possible de créer un groupe de travail pour un objectif impossible en l'état. Vous faites référence à une région non reconnue ni par le Quai d'Orsay ni par l'Union européenne. Aucun cadre légal ne nous permettrait d'avancer vers une coopération institutionnelle avec cette région. Je vous propose de retirer cet amendement sans objet selon moi. Nous pourrions seulement travailler sur des projets concrets envers cette région. Si l'amendement est maintenu, il conviendra de le rejeter.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 24 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 8 (RCDE)

Mme la Présidente – L'amendement n° 8 du groupe RCDE est-il défendu ? Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Le Conseil régional ne peut pas hiérarchiser la lutte contre l'horreur. L'amendement propose d'appliquer la nouvelle stratégie à l'ensemble de tous les pays et de toutes les populations victimes.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – En février dernier, nous avons voté un rapport avec une volonté politique affichée d'assumer une solidarité internationale, plus spécifiquement vis-à-vis des populations victimes de persécutions au Moyen-Orient. Il faut nommer les choses du fait d'un sujet spécifique. Si je suis votre logique, nous pouvons nous contenter d'établir un seul rapport pour l'ensemble du monde et des problèmes. Nous avons un dispositif et une volonté politique dédiés au Moyen-Orient. Il n'est pas question de hiérarchisation mais de la caractérisation d'une situation particulière. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 8 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 25 (FdG)

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous demandons une suspension de séance.

Mme la Présidente – Cinq minutes.

La séance est suspendue de 10h35 à 10h40.

Mme la Présidente – La séance reprend. L'amendement est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Il est d'abord question de remplacer le terme « Moyen-Orient » par « Proche-Orient ». Je ne vois pas de raison de revenir sur la terminologie « Moyen-Orient » qui est également retenue par le Quai d'Orsay. Ensuite, il s'agit de supprimer la référence aux chrétiens et aux Yézidis. J'ai déjà expliqué le refus car il s'agit de caractériser les choses. Je constate qu'il est possible d'évoquer les Kurdes mais que l'évocation des chrétiens d'Orient est considérée comme une hiérarchisation des événements dans le monde. Je rejette cela et j'appelle au retrait sinon au rejet de l'amendement.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 25 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 62 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement de l'Exécutif en réponse à l'amendement n° 62 du groupe EELVA. Monsieur DAMERVAL, il est défendu. Monsieur le Vice-président pour l'amendement de l'Exécutif.

Amendement de l'Exécutif

M. NASROU – Pour caractériser le sujet particulier des chrétiens et des Yézidis au Moyen-Orient, je propose de réécrire cet amendement en précisant « dont les chrétiens et les Yézidis ». D'autres populations victimes de persécutions sont donc tout autant concernées par la solidarité internationale de la Région. Je propose également d'ajouter la question de l'orientation sexuelle et des persécutions des populations liées à leur orientation sexuelle. Il s'agit d'avoir une délibération la plus consensuelle possible qui nomme aussi les choses. Je vous serais reconnaissant d'accepter ce compromis.

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme FUCHS (FdG) – Nous aurions souhaité que la phrase s'arrête à « liées à l'orientation sexuelle » sans cibler certaines catégories car vous en excluez d'autres. Sinon, nous voterons contre.

M. NASROU – Vous caractérisez vous-mêmes en parlant des Kurdes. Ce n'est pas exclusif puisque c'est « dont les chrétiens et les Yézidis ». Je ne comprends pas que cela suscite autant de débats et je ne peux pas accéder à votre demande. L'amendement est maintenu en l'état.

Mme la Présidente – Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Nous soutiendrons la rédaction de cet amendement. La politique de la France a toujours été de soutenir les chrétiens d'Orient et les autres minorités opprimées. Il ne faut pas se voiler la face, ces minorités sont particulièrement victimes de persécutions dans cette région du monde où elles sont installées depuis plusieurs siècles. Il convient de les protéger plus particulièrement.

Mme la Présidente – Nous mettons l'amendement de l'Exécutif aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n° 62 (EELVA) tombe au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Amendement n° 63 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n° 63 du groupe EELVA est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – C'est le même débat. Je n'accepte pas que l'on mette au même plan les violences religieuses, ethniques, sexuelles et les violences économiques. Je trouve que cette relativisation totale des types de violences est plutôt indécente. Je pense qu'il vaut mieux retirer ou rejeter cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 63 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 67 (EELVA)

Mme la Présidente – Il y a un amendement de l'Exécutif en réponse à l'amendement n° 67 du groupe EELVA qui est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement de l'Exécutif

M. NASROU – Votre amendement propose de supprimer la liste de pays prioritaires qui concernait le soutien aux populations persécutées au Moyen-Orient et de garder le terme plus général « Moyen-Orient ». Au contraire, nous pensons qu'il faut caractériser les pays pour éviter de diluer notre message et l'efficacité de notre action. Pour tenir compte de votre remarque et suite au drame qui vient de se produire, il est proposé de rajouter l'Égypte à la liste énumérative des pays concernés par cette problématique particulière. Je vous demande de retirer votre amendement au bénéfice de celui de l'Exécutif.

Mme la Présidente – L'amendement de l'Exécutif est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n° 67 (EELVA) tombe au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, FN, UDI, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : EELVA, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Amendement n° 64 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n° 64 du groupe EELVA. Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – J'ai l'impression que vous confondez catastrophe environnementale et catastrophe naturelle.

M. NASROU – Il ne s'agit pas d'une confusion mais elle peut être légitimement ressentie. Nous donnons donc un avis favorable à votre amendement, afin de bien comprendre que, par catastrophe environnementale, nous évoquons aussi une catastrophe naturelle.

Mme la Présidente – Nous mettons l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 64 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6
POUR : LR, UDI, FN, CD
CONTRE : S&R, EELVA, FdG
ABSTENTION : RCDE
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons 3 amendements en article additionnel.

Article additionnel

Amendement n° 23 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n° 23 du groupe FdG est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – La dimension sociale et environnementale étant pleinement incluse dans ce rapport-cadre et dans les accords de coopération déclinés, il n'est donc pas utile d'ajouter cette précision. J'appelle au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 23 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 54 et 55 (S&R)

Mme la Présidente – Les amendements n° 54 et 55 du groupe S&R font l'objet d'une réponse commune et ils sont défendus. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Vos amendements proposent de maintenir deux des cinq dispositifs que nous proposons de remplacer par un dispositif unique. C'est donc contraire à notre volonté de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action par un dispositif unique. Votre non-proposition de maintien des trois autres dispositifs en vigueur signifie-t-elle qu'ils étaient imparfaits ? Je précise que l'exclusion des projets à caractère politique était bien indiquée dans le règlement d'intervention. Nous avons simplement maintenu une disposition de bon sens. J'appelle au retrait sinon au rejet de ces deux amendements.

Mme la Présidente – Ils sont maintenus. Qui est pour l'amendement n° 54 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 54 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n° 55 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 55 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Monsieur ROMERO pour une explication de vote du groupe S&R.

EXPLICATION DE VOTE

M. ROMERO (S&R) – Ce qui a été mis en scène aujourd'hui n'est pas très heureux et a jeté une lumière assez crue sur votre esprit, à la fois sur la manière de voir et d'imposer une vision peu démocratique et peu débattue sur le sens des coopérations. En effet, vous n'avez pas répondu sur les questions de transparence. Le budget sera en retrait. Ce n'est pas la seule ambition mais une traduction importante pour les Franciliens. Votre esprit mis à l'œuvre pour la défense de votre rapport-cadre nous amène à voter contre.

Mme la Présidente – Monsieur ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDE.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Nous avons l'intention de voter ce rapport mais je trouve dommage le climat peu serein depuis quelques mois de la commission de la coopération internationale alors qu'il était généralement apaisé. En attestent l'interpellation d'une de nos collègues précédemment et ce besoin permanent de polémiquer. C'est un mauvais signal vis-à-vis de nos partenaires à l'international. Chacun défend ses idées et nous en avons également de bonnes. Tout le bilan de la précédente mandature n'est pas aussi mauvais que vous le dites. Il serait bien de moins polémiquer.

J'avais également indiqué que nous veillerions au vote des amendements. Nous voterons dans quelques instants sur l'accord avec la Région d'Alger et un autre accord est annoncé avec la Tunisie, où 2 jeunes homosexuels viennent d'être incarcérés. Avoir des accords de coopération avec ces pays me semble compliqué sans défendre nos valeurs. Il ne s'agit pas de donner de leur donner des leçons mais de défendre nos valeurs avec modestie. Pour ces raisons, nous voterons contre ce rapport et je trouve cela dommage.

Mme la Présidente – Il ne s'agit pas de faire des accords avec des pays mais avec des territoires. La Ville de Paris est jumelée avec beaucoup de ces capitales. Sinon, je ne comprends pas pourquoi la précédente mandature avait des partenariats avec des villes d'Iran ou de Chine. Madame LAHMER.

Mme (LAHMER) – Cette délibération est loin de notre vision de la solidarité ou de la coopération. Votre stratégie à l'international est une stratégie du troc, de la valorisation avec profit. La nôtre se base sur des valeurs de solidarité, d'humanité, de respect de notre planète et d'un travail de co-construction et de co-élaboration d'un monde meilleur et différent. Je vous remercie d'avoir accepté un de nos amendements mais c'est insuffisant. Vous écarterez trop de choses, confondez profit et solidarité. Nous ne sommes pas d'accord avec cette pseudo-symétrie qu'il faudrait entre Israël et la Palestine, entre un occupant et un occupé, dont la tentative de symétrie tenterait de faire oublier la situation réelle que même le Quai d'Orsay reconnaît. Nous ne sommes pas d'accord avec votre vision étriquée d'un soutien au Moyen-Orient, quand il s'agirait de ne travailler qu'avec certaines catégories de population alors que les sources de violences et de discriminations sont multiples et ne peuvent pas être hiérarchisées. Nous ne sommes pas d'accord avec votre vision de ne pas travailler avec les petites structures qui font de la coopération un échange culturel, et qui portent une vision de solidarité forte avec un retour dans nos quartiers. Nous ne sommes pas d'accord avec votre refus de financer quoi que ce soit de politique, alors que tout est politique. Nous ne sommes pas d'accord avec votre déni des questions environnementales et de leur ampleur mondiale ; qui ne sont pas assez présentes dans ce rapport. Pour d'autres raisons également, et notamment la manière dont vous avez animé ce débat, nous voterons contre ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur LEGRAND pour le groupe FN.

M. LEGRAND (FN) – Nous avons effectivement des divergences philosophiques et politiques profondes sur ce sujet. Vous appliquez la loi NOTRe avec raison et beaucoup de zèle, alors que nous nous serions limités à de la coopération ou de la solidarité élémentaire, dans le cas de catastrophes naturelles par exemple. Avec ce dispositif, notre véritable crainte concerne une politique clientéliste et communautariste. Selon les propos de l'UDI ou de la présidente de Région, la vision communautarisée de notre société semble pleinement intégrée. Dans cet hémicycle, nous avons déjà évoqué des actions en direction de pays ou de territoires en raison de l'origine supposée de certains Franciliens. Cette vision est absolument inacceptable pour nous. Seule la communauté nationale existe. Cependant, il s'agit seulement de craintes. Nous observerons attentivement les politiques mises en place et dénoncerons systématiquement tout ce à quoi nous sommes opposés politiquement et philosophiquement. Nous nous abstenons sur ce rapport avec lequel nous ne sommes pas pleinement d'accord.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Mme FUCHS pour le groupe FdG.

Mme FUCHS (FdG) – Je partage les propos de Madame LAHMER et nous ne partageons pas votre stratégie internationale, davantage basée sur le principe financier et de profit que sur la solidarité. Nous déplorons le rejet de nos amendements. Nous voterons contre ce rapport.

Mme la Présidente – Le co-développement est tout de même une stratégie utile. Concernant mon supposé communautarisme, Monsieur LEGRAND, nous sommes à la limite du fait personnel. Pour une Républicaine comme moi, c'est absolument inacceptable de me faire ce procès d'intention. Les Franciliens sont tous égaux devant la loi et devant le Conseil régional, indépendamment de leur origine. Je ne nie pas leur identité, ce qui serait grotesque.

Nous mettons aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 222-16

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

CR 220-16 : HABILITATION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL A SIGNER UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LA WILAYA D'ALGER (ALGERIE).

Mme la Présidente – Nous passons à l'habilitation à signer un accord de coopération avec la Wilaya d'Alger. Monsieur NASROU.

M. NASROU – Vous connaissez ce sujet sur lequel nous avons pu avancer rapidement avec nos homologues algériens. Cet accord de coopération concrétise déjà le déplacement que la Présidente a effectué mi-octobre à la Wilaya d'Alger. Il était un des manquements de la stratégie internationale de la Région jusqu'alors. Il s'agit aujourd'hui d'habiliter la Présidente à signer cet accord de coopération qui porte sur certaines grandes thématiques :

- les métiers de la ville avec l'aménagement urbain et le plan directeur de la région d'Alger ;
- le patrimoine et particulièrement la réhabilitation du vieux bâti et le potentiel touristique d'Alger, à la demande de nos partenaires algériens et sur lequel nous avons une expertise à faire valoir ;
- le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat avec un projet concret de réseau d'incubateurs en lien avec les incubateurs franciliens et avec les grandes capitales économiques, avec lesquelles nous souhaitons travailler dans une logique de co-développement.

Mme la Présidente – Merci. L'avis de la commission de la coopération internationale. Madame GUILLAUME.

Mme GUILLAUME (UDI) – Avis favorable.

Commission de la coopération internationale : avis favorable

Mme la Présidente – Madame de la GONTRIE. Avis favorable.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous débutons la discussion générale avec le groupe FN. Mme TROUSSARD.

Mme TROUSSARD (FN) – Jusqu'à présent, le Front National n'a pas soutenu la politique de coopération internationale décentralisée. Nous avons présenté une motion de rejet pour la dernière coopération envisagée avec la région de Casablanca-Settat, car elle entraînait une velléité de séparatisme avec le Royaume du Maroc. Au contraire, la province d'Alger a perdu en 2000 son statut de Gouvernorat du Grand Alger pour cause d'inconstitutionnalité. Nous nous contenterons donc de voter contre cet accord. Notre groupe considère que le fait de nouer des relations internationales relève de la compétence de l'Etat. Nous encourageons la Région à se focaliser davantage sur les priorités des Franciliens, étant donné la situation économique délicate actuelle. Comme nous trouvons injustifiés les fondements de cette politique, nous demandons à l'Exécutif de bien vouloir

communiquer à l'avenir les frais qui seront engendrés par la création du comité mixte permanent de coopération prévu dans cet accord. Cela permettra une cohérence avec la politique de suivi et d'évaluation mise en place par Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDE.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Selon vos nouvelles orientations de coopération avec des territoires présentant un fort intérêt économique, vous nous proposez d'habiliter la Présidente à signer un accord de coopération avec la Wilaya d'Alger. Les justifications sont simples et évidentes : population originaire ou de nationalité algérienne importante en Ile-de-France, perspectives intéressantes en matière d'aménagement urbain, d'innovation, d'universités et de réhabilitation du patrimoine architectural, avec lequel nous sommes d'accord. Nous pouvons aussi signer des accords de coopération avec des régions dont nous ne partageons pas toutes les valeurs si nous défendons celles-ci. C'est pourquoi nous regrettons que le rapport ne mentionne ni la protection de l'environnement ni la transition énergétique, alors que nous portons avec fierté l'accord COP 21 de Paris et les initiatives portées par la COP 22 à Marrakech, ni la place de la femme, ni les droits des minorités, et particulièrement des lesbiennes, gays, bisexuels et trans (LGBT) dont la vie y est de plus en plus difficile, voire insupportable. Convaincus de ces enjeux, nous vous invitons à voter les amendements proposés, notamment par la gauche.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Cette délibération comble une lacune ou un oubli. Malgré la force et le nombre de liens entre nos deux pays et régions, l'Ile-de-France et la Wilaya d'Alger n'ont jamais été associées dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée. Les élus écologistes se réjouissent de tout ce qui peut contribuer à rapprocher les peuples et les personnes, à une époque si prompte à dresser des murs et à rejeter l'autre. Il est temps que nos deux régions et pays puissent partager des projets communs et positifs. Les domaines concernés par cet accord de coopération et les compétences de ces deux territoires sont particulièrement riches de possibilités selon nous :

- l'aménagement urbain, les transports et une politique de développement respectueuse de l'environnement ;
- le soutien à l'innovation et aux entreprises qui contribueront à créer la ville et le territoire de demain ;
- la coopération dans les domaines universitaires de la recherche et de la culture.

Bien que l'exposé des motifs nous semble toujours problématique, en renvoyant des générations de Français à une origine territoriale étrangère et en considérant ces territoires d'origine comme des partenaires avantageux pour nous, nous soutenons ces possibilités et vous proposons des améliorations par voie d'amendement.

Mme la Présidente – Merci. Madame BAELDE pour le groupe CD.

Mme BAELDE (CD) – Le groupe CD se félicite de la signature de ce premier accord de coopération décentralisée avec l'Algérie. Grâce à ce partenariat privilégié avec la Wilaya d'Alger, nous réparons une anomalie incompréhensible, tant les liens entre notre région et l'Algérie sont forts et tissés de longue date, fruits d'une histoire commune presque fusionnelle, marquée par une grande tension née de la guerre mais aussi des sentiments d'amitié et de proximité. Un Francilien sur dix est d'origine ou de nationalité algérienne. C'est la plus grande communauté d'origine immigrée de l'Ile-de-France, qui a contribué de manière si importante à notre économie et à son dynamisme depuis les trente Glorieuses. Notre région est la première partenaire économique de l'Algérie et elle accueille un quart des étudiants algériens étudiant dans notre pays. Les deux chiffres cités dans votre délibération rappellent également la force et l'étroitesse des liens qui nous unissent à l'Algérie.

Notre groupe se réjouit également du contenu de ce premier accord, qui met surtout l'accent sur la jeunesse avec la coopération universitaire, avec l'accueil d'étudiants algériens dans la Maison de l'Ile-de-France et bientôt dans la Maison de l'Algérie puisque le projet d'installation dans la cité universitaire internationale prend forme, avec le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, notamment par la mise en réseau des incubateurs franciliens avec un ou plusieurs incubateurs de la Wilaya d'Alger.

« L'avenir de la France se joue autour de la Méditerranée et plus généralement en Afrique » : cet accord illustre de façon concrète cette affirmation si juste soulignée par Madame la Présidente lors de son déplacement en Algérie.

Mme la Présidente – Merci. Madame DUMAS pour le groupe UDI.

Mme DUMAS (UDI) – Il était effectivement incompréhensible que l'Ile-de-France n'ait pas de partenariat avec Alger. Un Francilien sur dix a un lien avec une famille algérienne. Les liens tissés entre notre région et l'Algérie sont nombreux, forts, profonds, indissolubles, humains et aussi économiques. Première région française partenaire de l'Algérie, l'Ile-de-France représente 25 % des exportations françaises de ce pays (1,5 milliard d'euros) et absorbe 7 % des importations en provenance de ce dernier. Le potentiel de coopération numérique à travers des start-ups algériennes et françaises est important. Un partenariat est donc de nature à contribuer à la création d'un réseau d'incubateurs entre les deux pôles.

Les liens sont également universitaires : l'Ile-de-France a accueilli à la rentrée 2016 un quart des 26 000 étudiants algériens en France. Ces liens sont techniques avec l'achèvement récent par l'IAU IDF du plan d'adaptation d'Alger aux risques naturels et au changement climatique. En partenariat avec le Centre national d'études et de recherches urbaines algérien, l'IAU IDF réalise actuellement le schéma directeur de l'aire métropolitaine d'Alger. Les quatre thématiques retenues correspondent donc à des priorités concrètes pour nos deux régions :

- des partenariats universitaires et l'accueil des étudiants algériens en Ile-de-France ;
- la mise en place d'une coopération culturelle, particulièrement dans le domaine du cinéma et en matière de valorisation du patrimoine. Il faudra réfléchir à un dispositif adéquat concret pour permettre cela ;
- l'appui à la mise en œuvre du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Alger ;
- l'innovation et les partenariats entre incubateurs.

L'avenir de notre pays, et plus précisément pour l'Ile-de-France, passe par un partenariat renforcé avec les pays de la Méditerranée. Notre groupe se réjouit de cet accord, en faveur duquel nous voterons.

Mme EVREN remplace Mme PÉCRESSÉ à la présidence de séance.

Mme EVREN (Présidente) – Merci. Madame AIDOUH pour le groupe LR.

Mme AIDOUH (LR) – À peine les coopérations avec la province englobant Séoul et la région de Casablanca-Settat signées, à peine la nouvelle stratégie internationale adoptée, nous débattons de celle avec la Wilaya d'Alger. Au vu de la nouvelle politique internationale de la Région, ce nouveau partenariat avec le Maghreb est positif. Le Maghreb est une terre d'une vitalité exceptionnelle, voisin de notre pays, séparé par une mer commune. Notre histoire est étroitement mêlée et la coopération entre ses pays et le nôtre est très importante. De plus, la langue que nous partageons est un lien indéfectible que nous devons entretenir. La Wilaya d'Alger partage ces caractéristiques et est réellement pour l'Ile-de-France une région sœur avec de nombreux points communs. Ces deux régions capitales sont les poumons démographiques, économiques, culturels et touristiques de leur pays. Ces éléments confortent ce projet de coopération efficace entre nos deux collectivités et nous ramènent encore à l'éternel constat accablant de l'immobilisme de la majorité précédente. Les conseillers de l'opposition de gauche ont fait de la coopération internationale un laboratoire idéologique, par lequel vous n'avez cessé de saupoudrer de l'argent sans cohérence ni réelle volonté de créer quelque chose de solide et utile pour notre partenaire et surtout pour l'Ile-de-France.

Comment retrouver une vision d'ensemble, quand 79 % des subventions accordées aux associations sont inférieures à 30 000 euros, quand on donne 500 000 euros en cinq ans à la Mauritanie pour des festivals culturels plutôt que pour l'accès à l'eau potable ou à l'éducation, quand on construit des pistes cyclables à Santiago ou des abris bus à Hanōi ? Alger et sa région présentent des intérêts prometteurs pour notre collectivité. Les négociations préalables menées d'une main de maître par la Présidente et par Othman NASROU adoucent quatre domaines prioritaires pour les deux parties : aménagement urbain, transports, culture et tourisme, coopération universitaire et soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Tout concourt à ce qu'Alger et l'Ile-de-France s'y retrouvent. Nous avons une expertise importante dans un grand nombre de domaines visés par ce rapport. Il est donc temps de les mettre en œuvre.

Cette coopération naissante sera une opportunité unique pour nos entreprises et les acteurs franciliens, de s'ouvrir sur un pays très lié au nôtre. Cette opportunité est renforcée par des liens humains indéfectibles qui faciliteront l'implantation des entreprises de part et d'autre de la Méditerranée, et toujours au service des Franciliens et de la France.

Enfin, ce partenariat intervient dans le cadre d'une stratégie cohérente d'implantation en Afrique du Nord. Outre l'accord signé à Casablanca-Settat, celui avec la région de Tunis est en préparation. La cohérence dans nos actions, spécialement à l'international, doit nous animer. C'est ce qui confère tant de crédit à ce rapport. Ce projet de coopération nous paraît opportun et nous voterons en sa faveur sans réserve.

Applaudissements.

Mme EVREN (Présidente) – Merci. Monsieur KANUTY pour le groupe S&R.

M. KANUTY (S&R) – Comme les autres groupes démocratiques, le groupe S&R soutient le principe d'une coopération avec la Wilaya d'Alger. Tout ce qui permet de construire une « Euro-Méditerranée » solidaire et démocratique nous convient. La France et l'Algérie sont liées. Il faut se féliciter que cet élément de la diplomatie régionale corresponde aux choix faits par le gouvernement français depuis 2012, selon le principe selon lequel d'une part, la France est à la fois une puissance d'influence et que les régions jouent un rôle dans ce rayonnement et d'autre part, que le gouvernement actuel ait œuvré au rapprochement entre la France et l'Algérie, notamment après la visite historique du président pour les cinquante ans de la fin de la guerre d'Algérie. Au contraire des formules blessantes sur le partage des cultures qui nient un passé douloureux, nous saluons l'idée de bâtir l'avenir plutôt sur le partage des compétences, pour que le développement durable soit l'affaire des pays développés et des pays en voie de développement. Après le succès de l'accord de Paris et de la COP 22 à Casablanca, le développement

doit être économique, solidaire et durable, en s'appuyant sur l'écologie. Nous soumettrons donc un amendement utile dans une Wilaya très peuplée et peu étendue, qui propose de mettre cette coopération sous le signe de la transition écologique. C'est un secteur innovant pour un pays riche, notamment en possibilités photovoltaïques. Espérons que l'intérêt financier et en cadre de vie des générations futures sera supérieur à d'autres intérêts marchands. Nous voterons en faveur de cette coopération.

Applaudissements.

Mme EVREN (Présidente) – Merci. Monsieur JALLAMION pour le groupe FdG.

M. JALLAMION (FdG) – Nous regrettons le tropisme général de l'Exécutif, qui semble tourner le dos au développement de territoires qui en ont grandement besoin et oriente nos actions vers les régions capitales les plus riches. Nous sommes cependant favorables aux coopérations, notamment avec les pays du sud de la Méditerranée et particulièrement avec la Wilaya d'Alger. Nous sommes agréablement surpris par les premiers exposés des motifs, contrairement à ceux polémiques de Monsieur KARAM. Ces coopérations avec l'Afrique du Nord gagneraient à se développer dans une optique délibérément solidaire. Cela permettrait de faire un pas vers le rapprochement des deux rives de la Méditerranée, dont l'une a été exploitée, dominée sans vergogne par l'autre. Dans le contexte actuel, c'est un geste fort en réponse à ceux qui voudraient voir l'humanité fracturée et notre pays désuni.

Beaucoup de Français et Franciliens sont d'origine algérienne et restent fortement attachés aux lieux dont leur famille est originaire. Nous apprécions que vous le mentionniez explicitement dans le rapport. Nous appelons cependant à la vigilance sur les coopérations à décider et sur leurs modalités d'application. M. Abdelkader ZOUKH, wali d'Alger, est aussi connu pour son efficacité que pour son intransigeance et ses méthodes expéditives, dont il a fait preuve pour l'éradication des bidonvilles d'Alger ou pour tenter d'empêcher la tenue du congrès du mouvement démocratique et social en avril 2016. L'expression politique, les journaux et les manifestations culturelles semblent autorisés à Alger, tant qu'ils ne contestent pas l'ordre établi, dans un contexte de rentes pétrolières et d'une certaine corruption. Cependant, des espaces d'expression demeurent, notamment le cinéma au travers du festival international. Nous notons avec satisfaction qu'il fait partie des domaines de coopération indiqués. Selon nous, la démocratie, la liberté et la fraternité ont tout à gagner dans la coopération des deux rives de la Méditerranée. Nous sommes conscients des difficultés et des problèmes de cette coopération mais nous aimons l'Algérie et l'Afrique du Nord, berceau de tant de Français, d'Algériens, de Kabyles ou de Pieds-noirs, qui sont liés à notre pays et à l'Algérie pour le meilleur et pour le pire. Nous avons une histoire commune faite de joies, de sang et de larmes. Tentons de nous porter ensemble dans un avenir commun qui reste à construire. Nous espérons que ce message d'espoir, de fraternité et de paix sera avant tout entendu par cette coopération.

Mme EVREN (Présidente) – Merci. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Je remercie les orateurs du large consensus pour cet accord de coopération. Madame TROUSSARD, la région de Casablanca-Settat n'a aucune velléité d'indépendance. Je souhaite rectifier cette confusion sur la ville en question. Nous ne sommes pas dans une logique d'ingérence de politique nationale. Monsieur JALLAMION, j'entends vos propos mais nous devons aussi respecter nos partenaires, y compris dans ce qui ne nous convient pas chez eux, pour pouvoir avancer sur des projets concrets. Si nous avons avancé l'ensemble des sujets que vous évoquez, qui relèvent parfois de politique nationale et d'ingérence, nous n'aurions sans doute pas pu vous présenter cet accord de coopération aujourd'hui. Je remercie les orateurs de la majorité d'avoir nommé les projets concrets. Madame AIDOU les a énumérés, Madame BAELDE a évoqué la Cité internationale et Madame DUMAS a mis en perspective l'accord de coopération. Monsieur KANUTY et Monsieur ROMERO-MICHEL, le développement durable est nommé indiqué dans l'accord de coopération, pour lequel nous pouvons tous nous féliciter. J'indique au groupe Front National que le procès sur les origines me perturbe beaucoup et je trouve cela paradoxal puisque vous renvoyez en permanence les Franciliens à leurs origines.

Mme PÉCRESSÉ reprend la présidence de séance.

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°48 (S&R)

Mme la Présidente – Monsieur KANUTY pour l'amendement n° 48.

M. KANUTY (S&R) – Au-delà des intentions, et bien que cela ait été évoqué par le Vice-président, nous insistons pour que la dimension défense de l'environnement soit appuyée dans les priorités de cette coopération, dans la continuité des COP 21 et 22.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – L'article 2 de l'accord indique nommément le développement durable. Votre amendement est donc satisfait. J'appelle à son retrait sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 48 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 60 (EELVA)

Mme la Présidente L'amendement n° 60 du groupe EELVA est maintenu. Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Par un amendement de l'Exécutif, nous avons fait inscrire dans le rapport-cadre l'orientation sur la lutte contre les inégalités hommes femmes telle que portée par notre déléguée spéciale Marie-Pierre BADRÉ. Nous déclinons cette orientation sur les accords de coopération négociés avec chaque partenaire. J'appelle au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 60 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 61 (EELVA)

Mme la Présidente – Mme LAHMER pour l'amendement n° 61.

Mme LAHMER (EELVA) – Je voulais rappeler que les droits de l'Homme en Algérie ne sont pas toujours considérés et rappeler la mort d'un journaliste blogueur, Mohamed TAMALT, dans les geôles algériennes il y a deux jours, enfermé parce qu'il avait osé critiquer le président de la République. Je pense important de rappeler les droits de l'Homme dans cet accord de coopération.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Votre amendement évoque aussi le rôle de la société civile et il est en partie satisfait puisque l'accord y consacre une large part. Il sera parfaitement possible de soutenir la société civile dans certains combats, la défense des engagements et notamment des droits de l'Homme au titre de l'action internationale de la Région, par le dispositif d'aide unique que nous venons d'installer avec le rapport-cadre précédent. Il n'est cependant pas possible d'ajouter cette indication dans le cadre de l'accord avec nos interlocuteurs. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 61 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Monsieur JALLAMION pour une explication de vote du groupe FdG sur la délibération dans son ensemble.

EXPLICATION DE VOTE

M. JALLAMION (FdG) – En réponse à Monsieur NASROU, ce n'était pas le motif de mon rappel sur la situation politique en Algérie. En revanche, cette situation politique nous impose de faire preuve de transparence en CP où seront décidées les coopérations, sur les décisions prises par l'Exécutif régional et les actions de l'administration partenaire sur place. Nous voterons pour cette délibération. Nous pensons qu'il faut orienter ces coopérations pour le bénéfice des populations locales. Le problème de l'Algérie n'est pas un manque de finances, au vu de la rente pétrolière, mais un partage des richesses au sein du pays et d'Alger.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur LEGRAND pour le groupe FN.

M. LEGRAND (FN) – Je souhaite également répondre à Monsieur NASROU qui nous accuse de renvoyer les Franciliens à leurs origines. Venant d'une majorité qui, sans s'en rendre compte, a parlé durant tout ce rapport de la communauté algérienne vivant en Ile-de-France, c'est osé. Pour nous, seule la communauté nationale existe et il n'existe qu'un type de Franciliens, ceux ayant la nationalité française et à la rigueur les étrangers présents de manière régulière et légale sur le sol de la République. Les autres sont des clandestins et doivent être renvoyés dans leur pays, aux termes de la loi. Madame la Présidente le dit également régulièrement.

Mme la Présidente – Nous mettons l'accord aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 220-16

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au plan tourisme puisque nous avons vécu un drame économique et social avec la baisse d'un million du nombre de touristes en Ile-de-France, suite aux terribles attentats qui ont endeuilé notre pays. Cela se traduit par 1,5 milliard d'euros de baisse du chiffre d'affaires de la filière touristique et des milliers d'emplois en péril. Monsieur NASROU nous présente nos nouvelles actions en faveur du tourisme.

CR 221-16 : RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS DU TOURISME. NOUVELLES ACTIONS EN FAVEUR DU TOURISME. CRÉATION DU FONDS POUR LE TOURISME. LANCEMENT DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2017-2021.

M. NASROU – Lors de la dernière séance plénière, une communication concernait les six mesures d'urgence annoncées par la Présidente fin octobre. Aujourd'hui, la deuxième étape réside dans la mise en œuvre de ces engagements et dans une logique de moyen terme.

Le présent rapport vise à répondre à la situation difficile du secteur touristique et permet de remettre à plat l'ensemble de nos dispositifs. Il propose d'une part de mandater le comité régional du tourisme afin qu'il puisse lancer les travaux du prochain schéma régional du développement du tourisme et des loisirs, qui fera l'objet d'une large concertation associant les élus de la commission tourisme et les acteurs publics et privés, notamment les professionnels du tourisme. Si l'assemblée plénière vote ce rapport, cette concertation pourra être lancée dès janvier, pour une adoption du schéma en septembre prochain. D'autre part, ce rapport vise à repenser nos dispositifs et notamment le fonds de développement du tourisme régional qui, selon un consensus, avait certaines limites et posait des difficultés dans l'appréciation des dossiers déposés par exemple.

Il s'agit de simplifier le fonctionnement du fonds de développement et d'afficher nos objectifs et nos priorités telles que :

- la modernisation et la transition numérique du tourisme qui sont un sujet majeur pour maintenir la compétitivité de notre destination ;
- la sécurité. Une convention avec le ministère de l'Intérieur votée lors de la dernière séance prévoit des commissariats mobiles que nous pourrions financer par ce dispositif ;
- la région multilingue, sujet cher à la présidente, puisque l'apprentissage des langues étrangères est fondamental pour l'accueil touristique. Des moyens y seront dédiés à travers ce dispositif.

Il s'agit de passer à une deuxième étape, au-delà des mesures d'urgence et d'application immédiate annoncées récemment. Il y a 48 heures, nous avons lancé, avec la présidente, les volontaires du tourisme dans un large consensus et un grand enthousiasme, pour renforcer l'accueil sur les sites touristiques. Il s'agit également d'adapter nos dispositifs en renforçant le fonds de soutien pour aider les professionnels du secteur de façon efficace et concrète et pour rester la première destination touristique. Nous en discuterons à nouveau dans le cadre du schéma régional qui débutera en concertation à partir de janvier.

Mme la Présidente – Merci. Quel est l'avis de la commission sécurité ? Favorable. La commission tourisme ? Monsieur JEUNEMAITRE.

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

M. JEUNEMAITRE (LR) – Favorable.

*Commission du tourisme : **avis favorable***

Mme la Présidente – La commission des finances n'est pas là. Favorable. Monsieur BARDELLA commence la discussion générale.

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. BARDELLA (FN) – Le mois dernier, le Conseil régional s'est prononcé sur un plan de communication pour le tourisme, d'abord présenté à la presse. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur le changement de nom et d'orientation du FDTR, ainsi que sur le nouveau schéma de développement régional du tourisme et des loisirs. L'urgence semble dicter la politique régionale du tourisme. Nous ne nous opposerons pas par principe aux initiatives proposées dans ce rapport, afin de rééquilibrer la balance commerciale du tourisme. Nous féliciterons même l'Exécutif de prendre l'habitude d'ajouter des volets concernant l'évaluation des politiques publiques, comme celui figurant dans le cahier des charges du prochain schéma régional. Il en est de même pour la rationalisation prévue de l'organisation institutionnelle du tourisme, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Il devenait nécessaire de repenser l'ensemble des structures trop nombreuses, dont acte.

En revanche, concernant la sécurité, votre rapport reconnaît que « *la baisse de la fréquentation est due principalement au sentiment d'insécurité qui s'est développé chez les touristes étrangers* ». Vous citez pêle-mêle « *les attentats, les agressions, les faits divers et les vols en cause de ce malaise* ». Le mois dernier, vous citiez « *la délinquance au quotidien ou les pickpockets* », mais vous omettez à tort d'évoquer l'implantation sauvage de plusieurs camps de migrants dans nos territoires. La presse a pourtant relayé des faits d'agression et des vols perpétrés par des clandestins en France, tels qu'à Calais le 18 octobre dernier. Des images terribles de déchaînements de violence à Stalingrad (Paris 19^e) ont également circulé sur Internet. Des centaines de migrants continuent à être accueillis, notamment à la Porte de la Chapelle, sous l'appel du gouvernement et de la ministre du Logement des clandestins.

Votre Exécutif, Madame la Présidente, ne trouve pas mieux que de financer des associations pro-migrants, comme l'ont déploré mes collègues hier en commission permanente. Votre double langage n'est pas acceptable pour les Franciliens, qui remarquent votre seule obsession de sécuriser les parcours touristiques sans tenir compte de leur sécurité. L'Île-de-France ne deviendra pas attrayante avec une Région qui laisse l'anarchie des camps s'installer en plein Paris, en dénigrant la loi de la République. Le monde ne sera pas séduit avec une population francilienne congestionnée dans les transports. Nos partenaires ne seront pas convaincus de séjourner en France si nous restons dans la place parisienne et ne portons pas l'image de notre région au-delà de nos frontières, notamment par l'aide à l'exportation de nos produits culturels.

Au minimum, les Franciliens aimeraient être traités comme vous prévoyez de traiter les touristes dans votre futur schéma régional avec « *amélioration de la qualité d'accueil, sécurité renforcée, reconquête de la clientèle traditionnelle, offre de transport et offre culturelle, volontarisme en matière d'accessibilité* ». Si seulement les Franciliens avaient la chance d'être des touristes dans notre propre région !

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Face au recul indéniable de l'activité touristique dans notre région depuis près de deux ans, il était indispensable que notre Conseil régional s'empare à nouveau du sujet du tourisme et nous nous en félicitons. Le tourisme a une place à part en Île-de-France, puisqu'elle reste la première région touristique au monde, et pour longtemps, nous l'espérons. Il concerne 550 000 emplois directs et indirects, pour la plupart non délocalisables, soit 34 % des emplois salariés touristiques du territoire national. La baisse de l'activité touristique représente un véritable danger pour l'économie francilienne, au-delà de notre propre rayonnement.

Les nouvelles actions et la création d'un fonds dédié que vous proposez nous semblent insuffisantes et souffrent de carences en termes de soutien au tourisme culturel, de l'aspect écologique et social du tourisme qui est un outil au service de la prospérité des Franciliens, de tourisme franco-français et de tourisme populaire. Vous semblez accorder ces enjeux uniquement sous l'angle d'un tourisme mondialisé et hyper concurrentiel.

Pourtant, l'Île-de-France a tous les atouts pour un tourisme moderne. Plutôt qu'une course à la consommation, il s'agit d'un appel à la découverte des savoir-faire, de notre gastronomie, des solidarités, des échanges culturels, artistiques, sportifs et linguistiques autour de projets humains. Nous ne pouvons plus nous reposer seulement sur l'extraordinaire patrimoine de notre région qui nous garantit un rayonnement, un attrait exceptionnel. Je crois que nous en sommes tous d'accord. Nous devons nous servir de la notoriété de notre région pour développer de nouvelles expériences, initiatives et innovations touristiques centrées sur l'humain et l'échange, qu'un nombre grandissant de touristes viennent aussi chercher, comme le montre le succès des plateformes Internet de partage et d'accueil.

Il est primordial de renforcer la sécurité par une présence plus nombreuse des forces de l'ordre et par une simplification des démarches pour les étrangers qui souhaitent porter plainte. Le développement des commissariats mobiles est une idée intéressante, bien que paradoxale de la part des opposants à la police de proximité. Les élus du groupe RCDE sont mitigés sur ce rapport. Nous ne remettons pas en cause la pertinence d'agir sur ces secteurs en difficulté, mais les initiatives du Conseil régional en la matière doivent davantage s'inscrire dans un plan plus large, mieux concerté avec la Ville de Paris et les départements franciliens, plus détaillé et visant sur le long terme à réduire les difficultés structurelles du tourisme en Île-de-France en matière d'accueil, de logement, de vie nocturne et festive - Londres, Barcelone et Berlin nous prennent beaucoup de ces touristes – et de mise en avant du patrimoine social et humain de la région.

Mme la Présidente – Merci. Mme SÉNÉE.

Mme SÉNÉE (EELVA) – Nous ne sommes pas opposés à la mise en place d'un fonds dédié et nous veillerons au lancement du processus d'approbation du SRDTL. Toutefois, il convient de rester vigilant sur le contenu de ce fonds. Selon les Écologistes, cette aide ne doit pas être faite sur n'importe quel type de tourisme, à n'importe quelle forme d'emploi, au développement du tourisme à tout prix et au détriment de l'excellence environnementale. La conversion écologique et sociale de la filière touristique francilienne doit être un préalable et un levier de développement dans ce secteur, pour faire de l'Île-de-France la première destination de tourisme durable et responsable. A vos priorités (modernisation, transition numérique, sécurité et région multilingue), nous opposons plutôt un tourisme responsable et durable, la préservation des ressources culturelles et naturelles, le développement économique local et un tourisme équitable sur le plan éthique et social. Il nous semble indispensable de faire figurer ces priorités régionales dans les objectifs à définir par la Région. Nous proposerons des amendements en ce sens. Notre position finale dépendra de votre bienveillance envers nos propositions.

Mme la Présidente – Merci. Madame BAELDE.

Mme BAELDE (CD) – Sur le terrain, auprès des acteurs du tourisme, nous constatons tous les jours les handicaps structurels de notre destination. Ce secteur crucial pour l'économie francilienne connaît pourtant une crise sans précédent, dont le tourisme n'est pas la seule cause. Nous devons prendre conscience de problèmes plus structurels comme la qualité de l'accueil réservé aux touristes, la propreté de notre région et la sécurité au quotidien. Les faits relayés dans les médias cette année sont des coups durs portés à notre économie touristique francilienne. Ils montrent une région et un pays peu enclins à la sécurité et à l'hospitalité et ternissent notre image.

Avec ce schéma régional de développement et du tourisme et selon le discours de la présidente de mardi soir, je me réjouis de pouvoir compter sur notre majorité pour prendre en compte nos nouveaux défis à mener sur le tourisme. Nous attendions une offre nouvelle et différenciante depuis longtemps, nous permettant enfin d'accueillir les touristes avec des offres sur-mesure. A l'heure du numérique, la destination Paris Region devait se doter d'outils actuels, pertinents et impactants, répondant aux professionnels du tourisme et aux touristes. Une région multilingue est également une urgence pour accueillir dignement les touristes chez nous. La maîtrise d'une langue étrangère pour les professionnels du tourisme est une exigence. Nous devons les accompagner à la formation en langue pour nous assurer un meilleur accueil, notamment de façon dématérialisée par des sessions *e-learning* plus simples à mettre en place pour eux.

Pour renforcer l'accueil, dès ce samedi, 80 volontaires du tourisme seront présents sur le terrain, pour informer les touristes en dehors et à l'intérieur de la capitale. Cette mesure est nécessaire pour apporter un véritable accueil. Ces volontaires seront les premiers visages de notre pays pour de nombreux touristes. Plus qu'accueillants, ils seront des ambassadeurs de notre hospitalité. Leur présence sera un véritable plus dans le séjour.

Pour répondre à la dégradation de la sécurité, je me réjouis de la mesure forte prise directement au plus près des visiteurs, notamment avec la nouvelle convention avec l'Etat sur la police nationale et la gendarmerie et aux commissariats mobiles qui permettront à la Région de répondre à la demande croissante de sécurité sur les lieux touristiques franciliens.

Plutôt qu'un énième plan d'urgence pour la Région, le groupe CD se réjouit de voir la création d'un véritable nouveau fonds pour le tourisme en Île-de-France, qui reflète l'importance de ce secteur pour nous. C'est une réelle prise en charge de ces problématiques avec des réponses concrètes sur le terrain mises en place dès demain.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur FERNIOT.

M. FERNIOT (UDI) – Depuis le début de notre mandature, la défense de la destination Île-de-France et plus largement de notre économie touristique se sont imposées comme une urgence de la nouvelle majorité régionale. Lors de la dernière séance, nous avons constaté une érosion sans précédent du nombre de touristes visitant notre région. Ce phénomène s'explique en partie par les terribles attentats qui nous ont frappés, mais procède également de déterminants structurels. La médiocrité de l'accueil ou l'insécurité chronique de certaines zones touristiques sont de véritables repoussoirs pour les visiteurs étrangers. Il est temps d'agir et je salue à nouveau le volontarisme de Mme la Présidente et de l'Exécutif pour participer, dès les premières semaines de la mandature, à la reconquête des publics étrangers.

Cette délibération est une nouvelle étape en agissant concrètement sur le territoire francilien pour relever les nouveaux défis du tourisme. Il s'agit d'abord d'agir dès maintenant pour soutenir tous les acteurs de la filière face aux faiblesses identifiées. Je salue la transformation du fonds de développement touristique régional en un outil plus opérationnel et sa réorientation autour de quatre grandes priorités, qui constituent autant de chantiers stratégiques pour le tourisme en Île-de-France. Il en va de la promotion de la destination Île-de-France par de nouvelles opérations de communication, dans laquelle vous avez inscrit l'initiative des Volontaires du tourisme. Notre groupe s'interroge sur le statut de ces volontaires, mais mesure et souligne le défi

que vous avez réussi à relever dans un délai record, en permettant le déploiement de ces volontaires sur nos principaux sites dès les vacances de fin d'année. Ce symbole a du sens, car cette mesure utile répond à un besoin précis et identifié de longue date.

J'insiste également sur les moyens dégagés pour accompagner les professionnels du secteur dans le développement de leurs compétences linguistiques. Sur ce point essentiel, nous accusons souvent un retard disqualifiant aux yeux de la clientèle étrangère. En matière de sécurité, de nouvelles actions pourront être financées pour aider les responsables de nos principaux sites à se doter de nouveaux outils de surveillance. Cette mesure est bienvenue, bien qu'il faille du temps pour redresser notre image auprès de nos clientèles traditionnelles.

L'action à long terme est l'objet du nouveau schéma régional, dont nous lançons la procédure d'élaboration à travers cette délibération. Le groupe UDI souhaite que cet exercice ne soit pas l'occasion d'échanges technocratiques, mais d'un dialogue franc et ouvert avec l'ensemble des acteurs publics ou privés de la filière. Une coordination efficace entre les travaux menés par le CRT et ceux de l'office de tourisme de la Ville de Paris nous semble indispensable. Le groupe UDI apportera donc tout son soutien à cette délibération.

Applaudissements

Mme la Présidente – Madame DUMAS.

Mme DUMAS (LR) – Avec près de 550 000 emplois directs et indirects, pour la plupart non délocalisable, la filière touristique francilienne représente un enjeu majeur pour le développement économique et pour l'aménagement du territoire de notre région. La première industrie d'Île-de-France traverse une crise sans précédent : une fréquentation en baisse de plus d'un million de touristes par rapport à 2015 et un manque à gagner d'un milliard d'euros. Les raisons de cette crise sont diverses. La vague d'attentats, les mouvements sociaux violents largement médiatisés en dehors de nos frontières et les intempéries ont durement impacté l'image de la destination France.

Au-delà de ces facteurs conjoncturels de crise, la destination Île-de-France souffre aussi d'une perte de compétitivité liée à des difficultés plus structurelles. La qualité de l'accueil, la propreté, la sécurité au quotidien font défaut au secteur touristique Paris Île-de-France. Paris est très concerné et je l'ai dénoncé fortement au Conseil de Paris de novembre. Nous concernant, Madame la Présidente, vous avez su réagir avec force à ces difficultés en lançant des mesures concrètes, telles que 200 jeunes volontaires pour relancer le tourisme en Île-de-France, parce que nous sommes dans le concret.

Le rapport proposé aujourd'hui préconise des mesures fortes à court et à long terme. Elles sont nécessaires pour redresser la situation. D'une part, la mise en place d'un fonds régional pour le tourisme sera réorientée sur quatre axes prioritaires. D'autre part, le lancement d'un processus de consultation mènera à l'élaboration du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021. Après quatre années de fonctionnement, il convient de simplifier et de rendre plus opérationnel le dispositif du fonds de développement touristique régional, dont les lourdeurs administratives et la dispersion des thématiques limitent son efficacité et freinent l'action régionale.

Le fonds régional pour le tourisme aura quatre axes prioritaires, en fonctionnement et en investissement :

- soutien à la modernisation et à la transition numérique du secteur touristique afin de renforcer la compétitivité de notre région ;
- soutien à la filière touristique par des actions de promotion et de communication, notamment avec la campagne de promotion *Paris we love you*, en faveur des cabarets parisiens, des compagnies de bateaux-mouches et autres acteurs économiques durement touchés par les attentats et par les intempéries. Notre objectif est de renforcer l'attractivité de la destination, tout en soutenant les entreprises du secteur ;
- soutien nécessaire à l'émergence d'une région multilingue. Dans le secteur du tourisme plus qu'ailleurs, la maîtrise des langues étrangères est essentielle pour assurer une réelle qualité de l'accueil des touristes étrangers ;
- renforcement de la sécurité des sites et parcours touristiques. La baisse de la fréquentation est principalement due au sentiment d'insécurité quotidienne chez les touristes étrangers. La Région interviendra d'une part dans l'accompagnement des sites touristiques pour la mise en place de sécurité (portiques) et autres outils de surveillance et d'autre part par une contribution au financement du déploiement de nouveaux commissariats mobiles sur les principaux sites touristiques.

Les enjeux du schéma régional de développement sont cruciaux. Bien que fortement concurrencée, la destination Paris Île-de-France reste l'une des premières destinations mondiales (46 millions de touristes en 2015). Afin de relever les nouveaux défis du tourisme, l'élaboration de ce schéma s'articulera autour de deux étapes :

- le bilan de la précédente stratégie ;
- l'élaboration du schéma en associant étroitement les professionnels publics et privés du secteur au travers de réunions de concertation et d'ateliers thématiques.

La Région a pour seul objectif de contribuer à l'émergence d'une offre touristique de qualité, en lien avec les professionnels du secteur. Le groupe LR est fier de voter cette délibération qui répond parfaitement à la situation difficile décrite en début de propos.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Madame BORD.

Mme BORD (S&R) – Nous évoquons l'initiative pour porter le schéma de développement et d'accompagnement du premier secteur économique pourvoyeur d'emplois dans la Région, qui connaît une crise sans précédent. Selon votre démarche habituelle, cette délibération complète légèrement la délibération de communication du mois dernier, avant de peut-être arriver à un schéma concerté dans quelques mois. Je pointe les mêmes manquements que dans la première délibération, qui devaient selon vous figurer dans la seconde. Sous couvert de pragmatisme, l'idéologie vous empêche de mener un soutien politique au secteur économique touristique de l'Île-de-France. Selon une démarche étonnante, cette délibération a été soumise à la commission sécurité et non à la commission du développement économique, alors qu'il s'agit du premier secteur économique de la région.

L'attractivité, par l'amélioration de l'accueil ou par l'approche linguistique, est certes importante, mais elle ne suffit pas et vous avez du mal à aborder cette question d'un point de vue économique. Vous pensez que la régulation du marché suffira et qu'il n'est pas utile de se prononcer sur la qualité, la nature et la structure d'hébergement de l'offre. Comment soutenir les hôtels individuels face aux groupes qui les rachètent et face à la structuration de l'offre ? Comment préparer les événements des JO 2024 en pensant qualité, nature et quantité des chambres d'hébergement, sans traiter cette question dans le schéma ? Sans incitation publique, il n'y a pas de modernisation, ni de durabilité du marché, ni de prise en compte des questions environnementales. Par exemple, vous abordez la digitalisation du secteur de façon superficielle. Les applications s'accompagnent d'une réflexion d'infrastructures de fibre, alors que vous avez démantelé celles-ci dans votre budget sur le digital.

Le Secrétaire général de l'organisation mondiale du tourisme, qui n'est pas un gauchiste, disait de façon optimiste « *les vingt prochaines années seront placées sous la poursuite de la croissance du tourisme, nos régions en bénéficieront et cette croissance a d'immenses possibilités. Le tourisme pourrait être amené à jouer un rôle de premier plan, tirant la croissance économique* ». C'est notre souhait. Le progrès social et la durabilité environnementale n'existent pas dans votre délibération.

Nous sommes donc en attente, avec une forte volonté de contribuer, de participer et d'être entendus. Pourtant, il n'y a pas d'élus dans un comité de pilotage, pas d'associations d'élus régionaux dans l'évaluation, pas de proposition de gouvernance de pilotage pour le schéma. Nous attendons beaucoup du débat sur cette délibération, avant de voter.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur COSKUN.

M. COSKUN (FdG) – Vous nous proposez des orientations pour le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, dans le prolongement de la campagne de communication sur le tourisme votée en séance précédente. Nous avons la même opinion sur les mêmes axes et actions proposés. Une campagne de communication ne fait pas une politique de tourisme, pour laquelle les efforts nécessaires sont mis au second plan. Je ne reviendrai pas sur les aspects économiques négligés et évoqués par Corinne BORD. La crise du secteur est d'une telle profondeur qu'elle rend nécessaire des efforts d'un autre niveau.

En commission du tourisme, les élus de l'opposition, dont je suis, émettent des propositions constructives pour avancer dans le sens de la politique de tourisme. Je regrette donc que la communication ait précédé notre débat démocratique de ce jour, notamment concernant l'initiative de lancement des 200 bénévoles qui est au cœur de la discussion sur les stagiaires et sur les emplois qualifiés.

Nous proposons quatre amendements pour ouvrir des pistes à prendre en considération, pour des actions efficaces en matière de tourisme. Le premier amendement vise à maintenir et développer la qualité des emplois dans le secteur. C'est un point central pour l'image que mérite notre région auprès des touristes. Cette exigence valorise des métiers nécessitant des compétences de haut niveau. Nous proposons une discussion avec les syndicats et les guides touristiques notamment. Le

deuxième amendement vise à inciter notre région à agir pour le renforcement du tourisme national, pour relancer la fréquentation en baisse de notre région. Les études montrent que, dans des situations telles qu'actuellement, le tourisme interne est un point d'appui très important. Notre troisième amendement vise à développer des conditions de sécurité plus pérennes pour la tranquillité des touristes et des Franciliens avec, en plus des commissariats mobiles, la création de commissariats de plein exercice dans les zones le nécessitant, telles que les lieux d'arrivées et de départs massifs des touristes. Le quatrième amendement propose que les intervenants du tourisme social et des comités d'entreprise, qui sont souvent négligés, puissent être intégrés dans les instances comme le CRT.

Nous soumettons ces propositions pour la mise en place d'un schéma du tourisme efficace. Nous continuerons de participer avec nos critiques et nos contributions à l'élaboration de ce schéma qui ne peut et ne doit se résumer au tourisme de luxe et à des campagnes anglophones de communication aussi coûteuses que d'efficacité peu probable.

Mme la Présidente – Merci. Avant de passer à l'examen du projet de loi, Monsieur le Vice-Président vous répond.

M. NASROU – Avec les amendements, nous répondrons à certains points soulevés durant la discussion générale.

Je regrette que Monsieur BARDELLA ait profité du tourisme pour parler d'autres sujets, sans avoir compris que le tourisme est un sujet et un secteur économique en soi, avec sa chaîne de valeurs et ses professionnels. Les dispositions concrètes qui vous sont proposées de manière opérationnelle méritaient de s'attarder sur le fond.

Madame BORD, vous indiquez l'absence de dimension économique dans ce rapport, mais il s'agit de la mobilisation des dispositifs de la Région, dont l'efficacité était relative. L'objet du schéma est justement de développer la qualité de l'offre et les filières touristiques.

Mme la Présidente – Madame BORD, s'il vous plaît, écoutez le vice-président. Il vous a beaucoup écoutée et nous vous avons même laissé dépasser votre temps de parole.

M. NASROU – Le fond de vos arguments est invisible. S'agissant de progrès social, il faut voir concrètement comment procéder. Dans le cadre de la concertation sur le SRDTL, nous engagerons ce sujet. Je vous invite à laisser le temps de la concertation avec les professionnels du tourisme. Nous devons sortir de cette logique du tout public, où des élus sont convaincus qu'ils peuvent à eux seuls dire le devenir du tourisme. Il y a 500 000 emplois et nous devons construire cette stratégie avec les professionnels sur le terrain qui accueillent les touristes.

M. COSKUN nous reproche d'annoncer ce que nous allons faire, puis de le faire ensuite. La présidente et l'Exécutif ne sont pas pris en défaut. L'annonce se traduit aujourd'hui par une délibération, dans l'ordre des choses.

Je remercie les orateurs de la majorité d'avoir insisté sur le caractère opérationnel de ces dispositifs. Je remercie M. FERNIOT d'avoir précisé la dimension conjoncturelle et également structurelle de la crise actuelle. Je remercie Mme BAELDE et Mme DUMAS d'avoir précisé que notre premier rôle est de créer un environnement favorable pour les professionnels et non de les remplacer.

Madame SÉNÉE, nous laissons toute sa place au développement durable sans préempter le rôle des professionnels du secteur.

Mme la Présidente – Merci. Ce plan a été concocté en concertation avec les professionnels, que nous avons reçus, écoutés et entendus et qui en sont très satisfaits. Les 200 volontaires du tourisme étaient une très belle opération avec les jeunes de toutes les filières tourisme d'Île-de-France. Les jeunes étaient très heureux de se voir proposer une première expérience professionnelle avec une formation donnée par le Comité régional du tourisme. Ce n'est que le début, puisque nous avancerons sur les mesures de sécurité et d'attractivité dans les prochains mois.

Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Amendement n°82 (FN)

Mme la Présidente – L'amendement n°82 du FN est défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Il s'agit d'un erratum sur cette erreur matérielle. La mention du visa de la commission sécurité n'était pas indiquée. Je précise à Mme BORD que la commission tourisme est dédiée au tourisme, y compris dans sa dimension

économique, ce qui explique l'absence de visa de la commission développement économique. L'amendement est satisfait et je vous demande de le retirer.

L'amendement n°82 (FN) est retiré.

Article 1

Amendement n°30 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°30 a un amendement de l'Exécutif en réponse. Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

Amendement de l'Exécutif

M. NASROU – Il s'agit de ne pas se contenter de promouvoir la destination Paris Île-de-France à l'étranger, mais d'ajouter la possibilité de faire la promotion dans les autres régions de France, auprès des touristes français. Nous ne pouvons pas retenir votre amendement en l'état, qui prévoit des accords de réciprocité auprès d'autres régions de France.

M. DIDIER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

M. le Président – Nous faisons voter l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

L'amendement n°30 (FdG) est retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Amendement n°28 (FdG)

M. le Président – L'amendement n°28 est maintenu. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Le groupe Front de Gauche insiste sur les acteurs du tourisme social, mais ils sont déjà impliqués en étant dûment représentés dans le comité régional du tourisme et participent aux travaux. Je reçois prochainement l'Union nationale des associations de tourisme. Cet amendement n'a donc pas lieu d'être. J'appelle à son retrait, sinon à son rejet.

M. le Président – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°28 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Amendement n°29 (FdG)

M. le Président – Il est maintenu. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Je me félicite que le Front de Gauche appelle à des commissariats de plein exercice financés par la Région sur le budget régional. Je n'avais pas compris un tel développement de la ligne politique, notamment lors du débat sur le bouclier de sécurité. La convention État-Région avec le ministère de l'Intérieur prévoit le financement de commissariats fixes et de casernes de gendarmerie. Sur les sites touristiques, il s'agit plus spécifiquement de commissariats mobiles. L'amendement est satisfait et nous sommes en consensus sur le sujet. Il n'a cependant pas lieu d'être dans ce rapport. J'appelle donc à son retrait, sinon à son rejet.

M. le Président – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°29 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°49 (S&R)

M. le Président – Il est défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Il s'agit d'insister sur la dimension d'accessibilité. Sous le contrôle de notre délégué spécial Pierre DENIZIOT, le dispositif de refonte du FDTR prévoit l'accessibilité comme critère suffisant d'éligibilité de tous les projets. Il suffit qu'un projet renforce ou modernise l'accessibilité pour être éligible. L'amendement est donc satisfait. Pour le reste du soutien aux acteurs du tourisme, s'agissant de l'amélioration quantitative de l'offre, les éléments budgétaires dont la Région dispose ne correspondent pas aux besoins et ne permettent pas de faire face à la baisse des recettes touristiques de 1,5 milliard d'euros. Vous aviez un FDTR de 4 millions d'euros sur les quatre dernières années face à des recettes touristiques d'environ 30 milliards d'euros. Vous avez alourdi la dette régionale de plus de 1,5 milliard d'euros durant la précédente mandature, mais nous ne pouvons pas faire de même. Nous devons être réalistes et faire levier sur certains projets, selon les attentes des professionnels du secteur. J'appelle au retrait sinon au rejet de cet amendement.

M. le Président – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°49 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Amendements n°3, 4, 5 et 6 (RCDE)

M. le Président – Je propose une réponse commune aux amendements n°3, 4, 5 et 6. Le groupe RCDE n'a plus de temps de parole et maintient tous ses amendements. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Ces quatre amendements cohérents appuient la dimension de tourisme culturel. Ce rapport ne concerne pas la déclinaison thématique des parcours, sujets et offres touristiques, mais il porte sur les outils mis à disposition pour cela. Le débat sur la nature viendra à l'occasion du schéma régional du développement du tourisme et des loisirs. Tout le monde sera pleinement associé à cette concertation opérée par le comité régional du tourisme. Nous pourrions alors discuter du tourisme culturel, des destinations et parcours à élaborer et nous devons également avoir ce débat avec les professionnels du tourisme. Ces quatre amendements ne sont pas l'objet de cette délibération. Je vous demande de les retirer.

M. le Président – Ils sont maintenus. Nous les mettons au vote. Qui est pour l'amendement n°3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°3 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Qui est pour l'amendement n°4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°4 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Qui est pour l'amendement n°5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°5 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Qui est pour l'amendement n°6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°6 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Amendements n°76 et 74 (EELVA)

M. le Président – Je propose une réponse commune aux amendements n°76 et 74.

Mme SÉNÉE (EELVA) – Monsieur NASROU, j'entends vos réponses systématiques si vous voulez laisser l'entière liberté aux acteurs. Nous évoquons un règlement d'intervention d'un fonds et d'un schéma. Les Franciliens et les acteurs attendent des priorités de votre part. Ces deux amendements vous proposent de donner priorité au tourisme durable. Au-delà de toute idéologie, le tourisme de demain sera durable et social. Nous vous proposons d'ajouter un article permettant de positionner la Région fortement sur ces questions.

M. le Président – Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Je ne peux pas accepter cet amendement, car le rapport le dépasse. Le critère de développement durable figure dans le règlement d'intervention du dispositif comme un critère d'éligibilité. De manière opérationnelle, un projet en faveur du développement durable est apte sur ce seul critère éligible. Cette déclinaison opérationnelle est plus forte et plus opérante sur le plan juridique qu'un objectif simplement affiché dans l'exposé des motifs ou dans l'article d'objectifs de la délibération. En commission permanente, nous pourrions en débattre sur les projets retenus. Je crois que c'est le bon fonctionnement. Dans le schéma, nous pourrions examiner les offres touristiques à structurer. J'appelle au retrait, sinon au rejet de ces deux amendements.

M. le Président – Ils sont maintenus. Qui est pour l'amendement n°76 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°76 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Qui est pour l'amendement n°74 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°74 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°75 (EELVA)

M. le Président – Mme SÉNÉE pour l'amendement n°75.

Mme SÉNÉE (EELVA) – Au lieu de simplement additionner et mettre en avant des équipements, nous pensons qu'il faut les rendre utiles en articulant leur utilisation avec une véritable formation des personnels à la sécurité et à la prévention des risques. C'est indispensable pour nous. Je suis convaincue que vous accepterez cet amendement qui réaffirme ce point.

Mme PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – L'amendement n'est pas seulement de principe, puisque vous demandez la prise en compte des dépenses relatives à la formation des professionnels. Or, nous parlons de dépenses d'investissement en matière de portiques de sécurité pour soulager la trésorerie des professionnels du tourisme. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez retirer les portiques de la liste des dépenses éligibles et non les matériels de détection de vidéosurveillance. Je regrette de ne pas vous donner satisfaction sur cet amendement. J'appelle à son retrait, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°75 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Amendement n°83 (FN)

Mme la Présidente – Monsieur BARDELLA pour l'amendement n°83.

M. BARDELLA (FN) – L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap était une priorité majeure durant notre campagne des élections régionales et vous en avez fait une grande cause régionale pour l'année 2016 de manière louable. Ce critère doit être favorisé dans tous les projets locaux. Une politique d'incitation doit convaincre tous les bénéficiaires des demandes d'aides régionales. Notre amendement vise à ne rendre éligibles au soutien de la Région que les projets intégrant un critère d'exemplarité en matière d'accessibilité.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Je vous remercie pour votre préoccupation sur le sujet de l'accessibilité, qui figure déjà dans l'article 2.4 de la délibération comme critère d'éligibilité. Elle est donc juridiquement opérante. Néanmoins, il sera difficile de rendre ce critère systématique sur l'ensemble des projets, par exemple pour la promotion à l'étranger. Il convient de soutenir de manière concrète des projets sur l'accessibilité et d'en faire un critère suffisant, tel que prévu dans la délibération. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement satisfait.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°83 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : EELVA

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Article 2

Amendement n°27 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°27 est défendu. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Il s'agit d'intégrer dans la concertation sur le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs la question de la qualité du travail dans les filières touristiques. Il faut certes revaloriser ces filières, mais il ne s'agit pas

uniquement de pointer des métiers difficiles basés sur l'exploitation des employeurs, conformément à votre amendement. Ces emplois méritent aussi d'être revalorisés sur leur image. En France, nous avons peut-être une dimension de mépris par rapport aux métiers de service, alors que ce sont de nobles métiers. Nous ne devons pas être dans une lecture de lutte des classes. Je n'ai aucune difficulté à intégrer cette réflexion en d'autres termes, mais c'est l'objet du schéma régional du développement du tourisme et des loisirs. Si nous l'écrivons aujourd'hui, nous ne pouvons pas avoir la concertation et l'adopter ensuite. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°27 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Mme BORD pour une explication de vote sur la délibération.

EXPLICATION DE VOTE

Mme BORD (S&R) – Je vous avais indiqué que nous attendions le débat pour nous positionner. Nous voulons influencer le secteur. Nous voyons cela comme des acteurs économiques et vous ne voulez pas les soutenir. Je regrette que vous ne preniez pas en compte les questions environnementales. Vous avez un peu caricaturé mon propos sur la concertation, en balayant l'intervention des élus au profit des acteurs. Il faut les acteurs et les élus. Notre responsabilité est de donner des orientations, comme le fait votre délibération, et vous n'associez pas les élus dans le pilotage. Madame PÉCRESSE, la délibération ne finit pas, mais commence la concertation. Le schéma n'est donc pas défini et ce n'était pas évident dans votre propos.

Je suis extrêmement déçue sur ces éléments, mais nous ne voterons pas contre, parce que c'est un secteur important. Néanmoins, il n'y a aucun moyen de contribuer à votre réflexion, donc nous nous abstenons. Je vous souhaite plus de succès que sur les concertations de la SRDEII, car il était extrêmement compliqué de contribuer dans certains territoires où vous veniez d'autorité présenter des *slides* avant de repartir. Le secteur en vaut la peine et nous voulons nous impliquer, mais nous ne pouvons pas le faire seuls et vous ne créez pas les espaces pour cela. C'est dommage.

Mme la Présidente – Merci. Madame SÉNÉE.

Mme SÉNÉE (EELVA) – Je partage l'avis de ma collègue. Certains facteurs sont importants. La Région a réellement le rôle de définir une vision. Vous ne voulez manifestement pas porter les questions de durabilité et de progrès social sur ce secteur. Au fur et à mesure des délibérations et dans tous les secteurs présentés, vous décidez de laisser cours au libéralisme. La Région doit certes laisser les acteurs économiques développer leur propre activité, mais nous avons un rôle nécessaire sur les questions de durabilité environnementale. Notre groupe déplore que nous perdions la main sur cette question, pour de nombreux sujets et secteurs. Nous nous abstenons donc sur ce rapport. Nous ne voterons pas contre, car il s'agit du premier secteur économique de l'Île-de-France et nous ne pouvons que les aider et les soutenir. Il faut également les aider à prendre la bonne direction. Nous déplorons votre position actuelle et espérons pouvoir travailler ensemble lors de l'élaboration du schéma.

Mme la Présidente – Monsieur COSKUN.

M. COSKUN (FdG) – Je rejoins les interventions de mes collègues. Nous regrettons que vous ne bougiez ni sur les modes de concertation ni sur les aspects environnementaux ni sur les emplois et le social. Nous sommes tous attentifs à cette question du tourisme, qui mérite un regard neuf sans répéter en permanence les mêmes types de comportement, notamment par une valorisation de communication sur le territoire, qui ne suffit pas. Il convient de traiter les sujets avec plus de profondeur et plus

de sérieux et de travailler ensemble pour bâtir un schéma réellement efficace. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Nous restons disponibles pour contribuer de manière utile dans la prochaine période.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur JEUNEMAITRE.

M. JEUNEMAITRE (LR) – Face aux difficultés actuelles du secteur touristique francilien et au handicap structurel de notre destination, les mesures de court et de long terme sont nécessaires pour redresser la situation. Tout ne dépend pas de nous. Nous voterons donc très favorablement cette délibération et apportons notre entier soutien.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Monsieur le Vice-Président, concernant l'accessibilité, nous parlons de l'Île-de-France et non de la promotion à l'international. Vous avez utilisé cet argument pour évacuer le critère de l'accessibilité, alors qu'elle concerne les sites français et pour les touristes étrangers en France. Ce n'est pas un critère facultatif comme vous l'envisagez à l'article 2.4. Nous voulons un critère cumulatif obligatoire ajouté aux autres critères. Je regrette votre refus sur cet amendement, mais nous voterons pour cette délibération qui est beaucoup plus large.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 221-16

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie le vice-président NASROU, pour votre réactivité sur tous les fronts. Nous abordons le contrat de plan État-Région avec M. BEAUDET et Mme HIDRI.

Applaudissements

CR 123-16 : CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015-2020. REVOYURE DU VOLET « MOBILITÉ MULTIMODALE. REVOYURE DU VOLET « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE, INNOVATION NUMÉRIQUE ET EMPLOI »

Mme la Présidente – Le bouclage et la signature de ce CPER à l'Etat sont conditionnés au vote en PLF de certaines dispositions de recettes nouvelles, selon un accord conclu entre la Région et le gouvernement. En PLFR, le sujet est encore discuté au Sénat. Après le vote au PLF, j'ai bon espoir que le PLFR ne remette pas en cause les décisions de l'Assemblée nationale en première lecture. Nous espérons avoir ces recettes. Je vous précise ces éléments, car, en cas d'accident, le vote d'aujourd'hui pourrait être revu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une présentation à deux voix, car cette revoiture comporte deux volets importants. Sur la méthode, le gouvernement a souhaité, quelques mois après la signature de ce contrat de plan État-Région, une revoiture avec deux ambitions. La première ambition est de coller aux engagements politiques des nouvelles majorités dans les régions. La deuxième ambition est de s'adosser à la fusion de certaines de ces régions.

Au démarrage, l'Etat entendait cette revoiture de type marginal, mais elle a mis en évidence les dysfonctionnements du CPER, que nous avons également pointés lors de son élaboration, et notamment la partie du financement du bloc local non négociée avec celui-ci, ce qui rendait inopérants de nombreux projets internes au CPER. De ce fait, nous avons travaillé dans le détail, projet par projet, durant plusieurs mois, avec l'Etat comme premier partenaire et surtout avec le bloc local, afin de repositionner les projets selon leurs besoins réels de financement dans la période et aussi afin de reconnaître que des enveloppes financières trop larges avaient été prévues sur la période, notamment quand les travaux de certains projets portés étaient opérationnels après 2020.

Cette revoiture du CPER a permis de traduire dans son nouveau document l'accord trouvé par la Présidente et les partenaires sur le prolongement d'Eole à l'ouest, l'électrification de la ligne Paris 3 selon une convention signée avec la région voisine et le contournement routier de Roissy.

Une attention a été portée en particulier sur cinq grandes opérations de transport collectif ferré :

- sur la ligne intitulée dans le CPER « adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du Grand Paris Express », nous limiterons les apports de la Région aux opérations d'adaptation des gares concernées par la ligne 15 sud, y compris celle d'Issy-les-Moulineaux et la ligne 16. L'impact sur la somme manquante sur les interconnexions de 1,5 milliard d'euros ne se traduit donc pas dans ce contrat de plan ;
- la réalisation du tramway T9 portée par le Val-de-Marne est prête à démarrer. Pour compléter l'enveloppe insuffisante, nous inscrivons 128 millions d'euros supplémentaires dans cette revoiture pour éviter un retard de cette opération.
- ajustement du tour de table financier pour le Tram-Train Massy-Évry désormais nommé Tram 12 express. Il n'était pas bouclé suite à des difficultés de financement du bloc local indiquées dans le contrat de plan, mais non concertées avec ce dernier ;
- ajustement de l'enveloppe du tramway T1 qui ne pourra pas être achevé d'ici la fin du CPER. La clé du bloc local a été fortement diminuée pour respecter sa capacité financière. Contrairement aux débats, la Région n'oppose pas le T1 et le T Zen 3. Depuis un an, nous avons réactivé ce projet abandonné et l'accord présent avec l'Etat et le Département permet son avancement ;
- ajustement du plan de financement sur la tangentielle ouest qui permet de débiter les travaux.

Une opération de redéploiement de crédits concerne le volet fluvial de ce contrat de plan, notamment pour permettre le financement urgent de la reprise de l'écluse de Méricourt qui menace de ruine.

Cette revoiture comporte donc des éléments très concrets, qui nous permettront, territoire par territoire, de déterminer précisément les projets opérationnels au cours de la mandature et de ce CPER. Je cède la parole à Faten HIDRI pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation numérique et l'emploi.

Mme la Présidente – Merci. Madame HIDRI.

Mme HIDRI – Je souhaite souligner la concertation du bloc local et la volonté de l'Etat de faire la revoiture du CPER à enveloppe constante.

Le volet enseignement supérieur et recherche de ce CPER a été marqué par une répartition très déséquilibrée des enveloppes entre les départements et il est assez décorrélé du potentiel scientifique des territoires. Sur un investissement global de 780 millions d'euros pour ce volet, la part de la Région à parité représentait 394 millions d'euros. Cette enveloppe se caractérisait par une forte concentration des crédits sur le département de la Seine-Saint-Denis du fait des moyens mobilisés dans le cadre du campus Condorcet et notamment de la construction du grand bâtiment documentaire. La Région a souhaité engager une nouvelle concertation avec les départements et avec les huit communes franciliennes que j'ai individuellement reçues.

Suite à ces échanges, deux territoires sont apparus sous-dotés dans le CPER - le Val d'Oise et la Seine-et-Marne – et nous avons identifié deux types de nouveaux projets prioritaires. D'une part, pour le Val d'Oise, nous avons décidé d'octroyer une enveloppe de 20 millions d'euros concernant principalement la COMUE Paris-Seine, qui était la moins dotée du CPER. La maturité du projet du campus international universitaire constitue la traduction immobilière du projet I-SITE porté par la COMUE Paris-Seine. Afin d'accélérer la construction et la réhabilitation de l'IUT de l'université de Cergy-Pontoise situé à Neuville, la Région souhaite porter la contribution financière à hauteur de 19,5 millions d'euros. Une enveloppe de 1 million d'euros supplémentaire est apportée pour avancer dans les études de programmation du campus universitaire international de Cergy-Pontoise. Une enveloppe de 500 000 euros est mobilisée pour permettre le lancement d'une étude de programmation du Learning center porté par la COMUE. Cette COMUE doit être soutenue pour le projet I-SITE qu'elle porte.

D'autre part, pour la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne, pour les établissements de la COMUE Université Paris-Est, plusieurs projets doivent être soutenus :

- l'extension du bâtiment ADER, qui sera dédié à l'accueil de la Direction du nouvel établissement créé dans le cadre du projet I-SITE. Ce projet s'élève à 5,7 millions d'euros ;
- l'extension de l'antenne de l'université Paris 2 Assas à Melun : il vous est proposé d'allouer 200 000 euros pour une première étude de faisabilité de ce projet ;
- le bâtiment de recherche dédié aux maladies psychiatriques, porté par l'Institut fondamental : il est proposé d'intégrer ce projet dans les opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité. L'Institut fondamental fait un travail très efficace et louable pour lutter contre les maladies psychiatriques.

La question se pose sur les marges de manœuvre financières identifiées pour financer ces opérations nouvelles, puisque l'enveloppe étatique reste à budget constant. Plusieurs opérations ont été identifiées et notamment :

- l'ajustement du montant de la participation régionale à l'opération « bâtiment de recherche biomédicale de Créteil » portée par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). L'université maître d'ouvrage de l'opération pourra récupérer 4 millions d'euros au titre de la TVA dont la Région bénéficiera ;
- l'hébergement de la Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences (MISS) à Bures-sur-Yvette. En accord avec l'université Paris sud qui est copporteur du projet et le maire de Bures-sur-Yvette Jean-François VIGIER, nous avons proposé de décaler dans le temps l'hébergement du projet MISS, pour un montant de 4 millions d'euros ;
- la mobilisation d'une partie des provisions sur les opérations dont la Région est maître d'ouvrage, soit plus de 8 millions d'euros ;
- le différentiel du besoin de financement (8 millions d'euros) est pris sur l'enveloppe fléchée accolade, celle-ci passant de 26 à 17 millions d'euros.

Mme la Présidente – Merci. Je demande l'avis de la commission des transports. Favorable. L'avis de la commission enseignement et recherche. Favorable. L'avis de la commission du Grand Paris. Favorable. L'avis de la commission des finances. Madame de la GONTRIE.

Commission des transports : avis favorable

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission du Grand Paris : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Alors que M. BEAUDET évoque de longues discussions avec le bloc local, pouvons-nous espérer que le bloc élus régionaux soit associé ? La commission des finances réunie le vendredi a reçu le document le mercredi sans que le précédent soit joint. Après recherches, nous avons comparé tous les items. Mme HIDRI a indiqué l'absence d'une évolution du montant enseignement supérieur recherche, mais des évolutions à l'intérieur de l'enveloppe : le volet Nouveau grand Paris, la Région fait un effort important avec 100 000 euros supplémentaires et vous avez inséré le volet routier. Le

contrat de plan est considérable et il n'y a pas vraiment de sujets partisans, s'agissant de l'aménagement de la région, mais vous avez mis les élus dans l'incapacité d'avoir une appréciation réelle. Monsieur BEAUDET, je demande donc encore un effort. Le bloc local est très bien et nous y avons porté beaucoup d'attention, mais le bloc régional aussi.

Hors commission des finances, poursuivrez-vous les contrats particuliers Région-Département ? Le document existe depuis plusieurs années. Tous les départements, de gauche et de droite, appréciaient ces contractualisations qui complétaient souvent le contrat de plan. La commission a donné un avis favorable.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Je suis surprise que la commission des finances ne se soit pas inquiétée du sous-financement du CPER initial et de l'endroit où nous avons récupéré les ressources supplémentaires pour le financer, qui manquaient. Un accord conclu avec le Premier ministre portait sur la dévolution de la part dynamique de la CVAE à la Région en tant que collectivité désormais responsable du développement économique. J'aurais aimé que la commission des finances prenne position favorable à cette dévolution, qui est contestée à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans certains départements LR et qui nous paraît cependant logique compte tenu des compétences dévolues à la Région par la loi NOTRe. Sans la dévolution de ces recettes, le PLF aurait encouru une inconstitutionnalité, comme l'ont évoqué M. DUSSOPT et M. FAURE en examen du PLF 2016 face à certains amendements demandant l'annulation de la dévolution de la part dynamique de la CVAE à la Région.

Un contrat de plan État-Région est important pour son contenu, mais également pour son financement. Nous avons beaucoup bataillé pour obtenir le financement de ce CPER qui permet de tenir tous nos engagements sur la plupart des tramways à créer durant la mandature (T9, T1, TGO et Tram-Train Massy-Évry). Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Les CPRD ont été un peu financés au départ, puis abandonnés. Par exemple, l'université Paris-Saclay n'a reçu aucun financement malgré des promesses et des dossiers dûment signés. Par ailleurs, dans le cadre de l'application stricte de la loi NOTRe, les CPRD tombent en grande partie sur les compétences qui y étaient indiquées. Pour les compétences que nous conservons, nous renvoyons donc les CPRD vers les politiques sectorielles en cours de création (plan route, plan vélo) où ils pourront peut-être être financés.

Mme la Présidente – Nous nous intéressons au financement. Le Préfet de Région Jean-François CARENCO a d'ailleurs dit très gentiment hier, lors du lancement de la convention de financement de l'enfouissement de la RN10 à Trappes « *Nous avons une Région qui ne s'engage que quand elle sait financer et qui ne fait pas de fausses promesses* », sous-entendu « *ce n'était pas le cas avant* ». Il n'existe pas de plus beau compliment de l'Etat.

Nous avons une motion de renvoi en commission n°5 du Front national. Madame GUIBERT.

Motion de renvoi n°5 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Nous regrettons la mise en ligne de ce rapport seulement deux heures en avance, ce qui n'a pas permis un travail approfondi en commission, malgré les enjeux très importants de ce CPER.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Nous avons tous eu cette difficulté à gérer ce dossier dans des délais très restreints. Les réponses définitives sur les dernières propositions faites à l'Etat nous sont parvenues au bout de dix jours. Nous aurions aussi aimé avoir davantage de temps pour travailler. Nous avons cependant réussi à débattre de cette question sous l'égide du Président GAUDUCHEAU en commission des transports. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de cette motion de renvoi.

Mme la Présidente – Le problème était le financement et nous voulions être sûrs d'obtenir les ressources de CVAE. Nous avons conditionné la présentation de ce CPER à une mise à l'écart des amendements anti-CVAE en PLFR première lecture à l'Assemblée nationale et c'est pourquoi nous avons eu peu de délai pour vous le présenter. En théorie, la recette est garantie et nous avons donc décidé de présenter le CPER, même si nous ne sommes pas encore assurés de recevoir toutes les ressources de l'accord conclu avec le gouvernement. Nous avons pris un risque modéré.

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°5 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous ouvrons la discussion générale. Madame BERTHAUD.

Discussion générale

Mme BERTHAUD (FN) – Concernant le volet ESR avec l'avenant au CPER, votre Exécutif opte de façon unilatérale pour un rééquilibrage d'environ 16 millions d'euros des dépenses de la Région, prévues principalement dans les domaines qui n'engagent pas la participation de l'Etat. L'intention de rééquilibrer les crédits est louable puisque près du tiers ont été consacrés uniquement au département de la Seine-Saint-Denis. Cependant, entre socialistes et LR, vous continuez à défaire les actions des prédécesseurs. Je rappelle que votre groupe LR, dans l'opposition, avait voté contre l'adoption même du CPER. Désormais, certains projets formulés par la gauche voient leurs crédits ajournés par l'Exécutif LR. Nous ne connaissons pas les incidences des 9 millions d'euros de marge de manœuvre identifiés sur le projet Condorcet.

Le groupe FN a bien conscience des intentions politiques manifestées par ces basculements de crédit. Il s'abstiendra donc sur cette opération conjointe LR/PS en regrettant que de tels projets modifiant durablement le paysage universitaire soient laissés à la responsabilité d'élus à la vue très courte. Ces projets mériteraient au contraire une concertation durable entre l'Etat et tous les partenaires de la Région et qui évite de modifier la trajectoire entamée moins de deux ans après l'adoption du CPER.

Mme la Présidente – Merci. Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Lors du vote du CPER en 2015, vous aviez regretté l'insuffisance des financements consentis pour la modernisation du réseau. Vous évoquiez même la nécessité d'un « *plan Marshall pour la rénovation du réseau de transport* » dans le cadre de ce contrat. Nous remarquons maintenant que votre proposition de révision de CPER ne contient aucune enveloppe budgétaire pour la modernisation des RER et des Transiliens. Nous attendions un véritable changement de braquet, car la rénovation doit être une priorité absolue. Nous remarquons avec déception que la somme allouée dans ce CPER ne correspond toujours pas aux besoins.

Pour les schémas directeurs des RER, la contribution de 1 milliard d'euros ne suffit pas et devrait s'élever environ à 2,5 milliards d'euros pour répondre aux besoins de l'amélioration et de la modernisation des RER. Nous nous réjouissons du protocole de financement concernant l'électrification de la ligne Paris Troyes, mais il est nécessaire de ne pas oublier les usagers de la ligne P de l'axe Paris-Château-Thierry, dont les conditions de transport s'aggravent de jour en jour. Concernant le financement par la Région de l'adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du Grand Paris Express, la Région ne doit pas s'immiscer dans le plan budgétaire du Grand Paris Express, alors que les infrastructures et le réseau de transport existants sont fébriles. Nous sommes surpris par la réduction importante de l'enveloppe budgétaire de la phase 2 du projet du tramway T7 Villejuif-Juvisy-sur-Orge par rapport au CPER voté en 2015, passant de 200 millions d'euros prévus à 113 millions d'euros alloués. Le prolongement envisagé de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs prévu en 2025 ne fait l'objet d'aucun financement dans la révision de ce contrat et risque d'être menacé. Enfin, le CPER approuvé en 2015 et l'actuelle révision ne font état d'aucun crédit pour la réalisation de la tangentielle Nord phase 2. Nous aimerions avoir davantage d'explications, d'autant que cette question avait fait l'objet d'un amendement spécifique de votre part, Madame la Présidente, quand vous étiez chef de file de l'opposition UMP.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – A l'examen de ce rapport relatif à la révision de plusieurs volets du CPER 2015-2020, nous regrettons que l'Exécutif régional n'ait pas fourni d'éléments chiffrés, afin d'apprécier l'évolution des budgets par ligne avant et après la revoyure du CPER. Nous ne pouvons pas apprécier la ventilation détaillée de l'augmentation consentie par l'Etat pour sa participation dans une série de projets.

L'Etat prend toutes ses responsabilités afin d'assurer aux Franciliens des infrastructures améliorant leur quotidien. Initiées par la précédente majorité, ces politiques constituent des axes importants de développement et d'attractivité de nos territoires et particulièrement pour le volet transport. Le prolongement d'Eole vers l'ouest participera à transformer la mobilité en Île-de-

France, à améliorer le quotidien des voyageurs et à créer de l'emploi dans la région. Le concours de l'Etat permet également la mise en chantier dans les temps du T9 et du Tram-Train Massy-Évry. Cette revoyure du CPER, associée à l'effort porté par l'ancienne majorité régionale, permettra à notre Région de se doter d'infrastructures dignes de notre région capitale et de participer au désengorgement de notre réseau routier, auquel vous semblez incapable d'apporter des solutions concrètes.

Concernant le Grand Paris des Bus, il sera impératif de veiller à l'augmentation de l'amplitude et de la fréquence de la desserte des bus de rabattement sur les gares dans les zones les plus urbanisées, notamment de la grande couronne. Un diagnostic sera nécessaire, sur la qualité et les modalités des dessertes des zones les moins bien desservies. Il faudra mettre en place un plan d'accompagnement des acteurs pour le développement des transports alternatifs (covoiturage, autopartage, transport à la demande).

Notre groupe portera un regard bienveillant sur cette revoyure État-Région, mais il veillera à sa mise en œuvre et au respect des délais de réalisation d'équipements et d'infrastructures tant attendus par les Franciliens.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Cette revoyure du CPER est normale. Il est logique que la nouvelle majorité veuille marquer cette contractualisation cruciale pour la région. Les modifications proposées sont relativement marginales et les options essentielles négociées par le précédent exécutif sont largement maintenues. Certaines modifications apportées peuvent cependant demander explication, notamment du fait des conditions dans lesquelles nous avons travaillé.

Selon nous, le vice-président a mal clarifié la question du tramway T1. Il est désormais assumé que ce chantier déjà commencé et ne concernant qu'un prolongement ne finira pas avant la fin de ce CPER, alors que le T9 non commencé sera terminé dans le calendrier du CPER. Nous connaissons l'origine des blocages, mais nous pensons possible d'accélérer les choses. Cette nouvelle maintenant officielle sera très mauvaise pour certains habitants du secteur.

Concernant le T9, il n'était pas obligatoire de reprendre les 30 % de crédits mis hors calendrier avec l'accord du STIF et du Val-de-Marne, puisque 30 % des factures arrivent généralement après la mise en service. Le maire de Juvisy a visiblement fait annuler le tramway T7 tel que prévu. Les habitants apprécieront.

Les formulations sur la déviation de la N19 laissent entrevoir un amoindrissement du projet initial, pourtant très attendu dans cette partie du Val-de-Marne. Est-ce une mauvaise lecture ou confirmez-vous que le projet est revu à la baisse ?

Enfin, je comprends votre philosophie sur les gares du Grand Paris Express, de ne pas vouloir financer des éléments ne relevant pas de la Région, mais c'est au détriment de centaines de milliers d'usagers. La Région devra peut-être envisager quelque chose.

Nous sommes contre le volet routier et le dirons par voie d'amendement. Cependant, quelques millions d'euros par an représentent peu par rapport à tout ce que vous avez dit.

Mme la Présidente – Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Les CPER 2020 sont de profonds leviers d'investissement pour nos territoires et sont les dignes héritiers des volets régionaux du commissariat général au plan. Nous nous interrogeons cependant sur les motivations de l'Etat à signer ces plans structurants, quelques mois seulement avant le renouvellement des assemblées régionales. Cette revoyure permet d'imprimer la marque de notre majorité pour l'Île-de-France et d'accélérer la mise en œuvre de promesses vis-à-vis des Franciliens.

La première promesse est la révolution dans les transports. Ce nouveau CPER permet de finaliser ce que nous avons négocié depuis le début de cette année : la sécurisation du RER E et l'électrification de la ligne P. Nous saluons également votre célérité pour renégocier les conditions financières des interconnexions. L'imbroglio financier qui avait cours jusqu'à aujourd'hui obérait les capacités d'investissement de la Région dans le réseau francilien. Notre collectivité aurait ainsi pu être redevable de 1,5 milliard d'euros. Il démontre aussi les efforts à consentir à l'avenir pour réformer la gouvernance des transports franciliens.

Sur le volet routier, les investissements peuvent paraître souhaitables quand ils relèvent de l'amélioration de l'existant et contribuent à la sécurité routière. Nous savons désormais que l'effet d'induction implique que la congestion routière ne se résorbe jamais durablement par des voies nouvelles. En matière de circulation routière, l'offre crée sa propre demande. Je rappelle notre vision de l'investissement pour les routes en Île-de-France : demain, nous devons être sélectifs dans l'usage de

ces routes. Le temps de la voiture, symbole de liberté individuelle, n'est plus compatible avec les nouveaux impératifs collectifs. Nous n'avons plus beaucoup d'options pour répondre à l'intérêt général : les enjeux d'engorgement, de pollution de l'air et de pression sur le foncier. Nous devons imaginer des routes qui auront des axes réservés pour des lignes de bus rapides, pour des véhicules peu polluants disposant de la nouvelle vignette critère ou pour des voitures partagées. Nous devons également imaginer les routes de demain qui seront empruntées par des voitures autonomes sans chauffeur. Ces révolutions considérables changeront profondément notre relation à la voiture individuelle et à la route. Madame la Présidente, nous vous invitons donc à avoir un temps d'avance concernant les routes.

Par ailleurs, pour l'Île-de-France, la révision du volet interrégional relatif à la Vallée de la Seine a pour vocation d'assurer le financement de l'écluse de Méricourt en piteux état. La Région Île-de-France est engagée dans le projet du canal Seine-Nord, qui permettra de renforcer l'attractivité économique des Hauts de France et de favoriser un transport propre de marchandises, depuis les ports d'Anvers et de Rotterdam. Cela ne doit cependant pas se faire au détriment de la compétitivité du port du Havre. Près de 50 % des conteneurs à destination de la France transitent par les ports d'Europe du Nord, contre 20 % au début des années 90. L'Île-de-France doit continuer à investir sur l'axe Seine pour assurer le développement du second port français.

Enfin, le redéploiement des crédits permet de soutenir deux pôles universitaires, appelés à devenir de véritables clusters dans le cadre de notre nouvelle stratégie économique. Nous saluons ce choix et vous encourageons à vous saisir du prochain schéma régional de l'enseignement supérieur pour renforcer la stratégie de pôle, qui sera la seule capable de faire rayonner nos universités à l'international et pourra ainsi attirer les meilleurs talents.

Mme la Présidente – Merci. Madame FRANCLET.

Mme FRANCLET (UDI) – Le CPER traduit la volonté du gouvernement et des régions de s'accorder sur les investissements prioritaires à effectuer entre 2015 et 2020. En Île-de-France, il doit donner lieu à plus de 7,3 milliards d'euros d'investissement public, pour améliorer le quotidien des Franciliens.

Pour atteindre cet objectif, les transports doivent être un investissement majeur de notre région. Ils sont la première préoccupation des Franciliens et une priorité dans notre politique régionale. En augmentant le budget d'investissement consacré aux transports de 9 % par rapport à 2015, nous avons déjà prouvé le commencement d'une véritable révolution des transports de notre région. Ce CPER le confirme. Il est un véritable instrument de la mise en œuvre du Grand Paris qui doit permettre de désenclaver les territoires les moins bien desservis et d'améliorer les transports de banlieue à banlieue. La révolution doit intervenir sur l'ensemble du territoire francilien et dans tous les domaines de la mobilité, afin de proposer les services les plus performants possible. Il est indispensable de n'écarter aucun territoire.

Nous nous félicitons de la proposition d'entériner les plans de financement de cinq opérations de transports collectifs ferrés et notamment de la ligne « adaptation des gares existantes interconnectées au réseau du Grand Paris Express » qui limitera les apports de la Région aux opérations d'adaptation des gares concernées de la ligne 15 sud, y compris celle d'Issy-les-Moulineaux. En préservant la Région des impasses financières des interconnexions et gares nouvelles du Grand Paris Express évaluées à 1,5 milliard d'euros, nous nous assurons de réaliser de grands projets au service de notre région. Nous nous félicitons également de l'accord conclu par l'Etat et la Région pour compenser un tiers de la participation du bloc local, qui a permis de sauver le Tram Train Massy-Évry. La révision de ce CPER 2015-2020 nous offre donc la possibilité d'avancées majeures en faveur du développement de nos transports et de la mobilité des Franciliens et nous nous en réjouissons.

Le volet enseignement supérieur et recherche innovation propose également d'ambitieux projets en faveur de notre région. Avec 635 000 étudiants et 40 % du potentiel scientifique, l'Île-de-France occupe une place unique dans le paysage national et international des savoirs. L'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante constituent un élément fondamental du développement du territoire francilien. Pour que l'Île-de-France soit un territoire d'opportunités, attractif, dynamique et innovant, nous devons continuer d'investir dans des projets d'avenir.

L'adoption de la révision du volet enseignement supérieur est donc une véritable chance pour le territoire francilien et notamment pour la Seine-Saint-Denis qui concentre une grande partie des crédits, du fait des moyens mobilisés pour le campus Condorcet d'Aubervilliers. Ce projet universitaire d'excellence est une occasion unique pour la commune d'Aubervilliers d'enfin rayonner à une échelle européenne et internationale de manière positive, de développer une politique municipale ambitieuse, porteuse de mixité et d'espoir. C'est aussi une occasion unique pour les jeunes Albertivillariens d'avoir un modèle stimulant de réussite dans leur environnement immédiat. Grâce au projet campus Condorcet, nous assisterons à une mutation de nos dynamiques territoriales. Cependant, cette transformation ne peut avoir lieu que si chacun, à son niveau de compétence, prend sa part de responsabilités. La municipalité doit donc mettre en place une politique permettant à la ville de tirer tous les bénéfices de la présence de ce pôle d'excellence sur son territoire. Je souhaite que la commune d'Aubervilliers profite pleinement de cette

chance unique du campus Condorcet, pour enfin inscrire notre ville dans une logique ambitieuse porteuse de développement, de mixité et d'avenir.

Dès 2008, Valérie PÉCRESSÉ alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a soutenu ce projet et continue aujourd'hui. Je l'en remercie. Je suis fière d'appartenir à cette majorité qui œuvre pour une action territoriale concrète et qui entend apporter l'excellence dans un territoire oublié, fracturé et stigmatisé. Le groupe UDI soutient le CPER proposé et votera pour son adoption.

Mme la Présidente – Merci. Madame KUSTER.

Mme KUSTER (LR) – Un an et demi après son adoption en juin 2015, il pourrait sembler surprenant de discuter à nouveau du CPER. Comme tout contrat, il doit refléter une convergence de vue des parties et l'Etat a saisi la nécessité d'un recadrage suite au renouvellement des exécutifs régionaux.

Dans notre cas, le réexamen du CPER, après plusieurs mois de discussion entre la Région et l'Etat, poursuit des logiques différentes et réalistes, alors que le précédent CPER était imposant en apparence, mais non financé. Par souci de sincérité budgétaire, nous avons associé plus étroitement les collectivités territoriales au choix des projets importants pour elles et aux crédits qu'elles sont prêtes à investir aux côtés de la Région. Les crédits soumis évaluent avec sincérité les besoins de financement pour l'intégralité des projets et ne font plus de surbooking.

Cette volonté de réalisme, notamment dans les calendriers de réalisation, nous a imposé de faire des choix selon deux critères. Le premier critère concerne l'importance et l'urgence des projets, particulièrement en matière de transports, dont les récentes interruptions de service illustrent l'urgence. Avec l'exécutif précédent, c'était plutôt « pourvu que cela tienne » ou « après moi le déluge ». Nous devons faire face au déluge et assumer ce triste héritage. Il y va du quotidien des Franciliens. Les suppressions intempestives de circulation des transports publics les fragilisent dans leurs emplois et dans leur vie familiale. Elles agissent également sur l'environnement, puisque les incidents d'exploitation sont survenus en plein pic de pollution.

Le deuxième axe de la revoyure vise à corriger les inégalités à visée clientéliste du précédent contrat, particulièrement en matière d'enseignement supérieur concentré en Seine-Saint-Denis. Ce département mérite certes un effort particulier, mais d'autres connaissent également des difficultés et nous avons cherché à corriger cela.

En matière de transports, le contrat revu garantira enfin le financement du projet régional le plus structurant avec le Grand Paris Express, à savoir l'extension du RER E à Mantes-la-Jolie. Il finance aussi définitivement l'électrification attendue de la ligne P, dernière ligne fonctionnant au diesel inscrite fictivement aux trois précédents contrats sans jamais avoir abouti. C'est une vraie révolution, Madame la Présidente. Grâce à son réalisme, le CPER modifié permettra de passer en phase travaux quatre grands projets désormais considérés comme sauvés :

- le tramway T9, abandonné par le manque de crédits du précédent CPER. 128 millions d'euros supplémentaires sont apportés pour lui permettre de démarrer ;
- le Tram-Train Massy-Évry pleinement financé grâce à une révision de la contribution du bloc local ;
- le tramway T1, dont le financement est débloqué selon une logique inverse à celle du précédent projet : la Région compense le désengagement du bloc local ;
- la tangentielle ouest, pour laquelle la Région compense le désengagement de l'Etat.

Par ailleurs, les discussions menées par Mme la Présidente et l'Etat ont permis de concentrer la participation de la Région sur l'adaptation des gares en correspondance avec les lignes 15 sud et 16. Nous sortons enfin de la logique de saupoudrage qui a prévalu si longtemps.

Grâce à une enveloppe de 30 millions d'euros de la Région, doublée d'une participation identique de l'Etat, le CPER renoue avec l'investissement dans les infrastructures routières en retard. L'enveloppe du contournement de Roissy passe donc à 125 millions d'euros pour réaliser les sections est et ouest, améliorant les liaisons entre l'aéroport, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne dans une logique de rééquilibrage territorial. Au total, le volet transport de ce nouveau CPER augmente de 150 millions d'euros avec 168 millions d'euros en plus pour la CSGP, sachant que le bloc local réduit sa participation d'environ 20 millions d'euros.

Concernant le volet de l'enseignement supérieur et de la recherche, la correction des inégalités s'illustre de manière particulière. En incluant le site de la Porte de la Chapelle, les trois opérations du campus Condorcet sur lesquelles intervient la Région mobilisaient à elles seules 137 millions d'euros, soit 35 % de l'enveloppe totale régionale. Nous ne récusons pas ce projet et, en 2016, nous avons consacré 75 millions d'euros à la construction d'un grand équipement documentaire sur ce

campus. La Région aura également déboursé 151 millions d'euros, soit plus de 40 % de notre engagement sur le volet enseignement supérieur du CPER au cours des deux premières années du contrat.

Toutefois, il convenait de revoir la répartition de l'investissement global de 788 millions d'euros du volet enseignement supérieur et recherche, réparti à parts égales entre l'Etat et la Région en faveur du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne. Ce rééquilibrage bénéficiera à la grande couronne, particulièrement le Val d'Oise et la Seine-et-Marne sans nous désengager de la Seine-Saint-Denis, dont l'enveloppe représente 44 % de l'enveloppe régionale. Aucun autre département ne bénéficie d'une telle manne budgétaire. Vous voyez que le sectarisme et le clientélisme ne font pas partie de notre vocabulaire et je m'adresse à nos amis de l'opposition.

La révision proposée permet d'ajouter quatre nouveaux projets et d'en doter un cinquième, grâce à une enveloppe assurant sa réalisation opérationnelle. L'Etat ne souhaitant pas modifier son engagement, la Région interviendra par redéploiement. Après ce rééquilibrage, 5,9 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux projets localisés en Seine-et-Marne et 20 millions d'euros supplémentaires sur le Val d'Oise.

Madame la Présidente, chacun a pu constater les limites des politiques d'affichage sans lendemain. Les Franciliens veulent une politique de vérité, de sincérité et d'équité. Cela transparaît dans ce contrat de plan révisé, qui assume des choix et des priorités et réunit des financements réalistes et adaptés à l'urgence de remettre en marche l'Île-de-France et de lui construire un avenir meilleur. Le groupe LR lui apporte donc son plein et entier soutien.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CUZOU.

M. CUZOU (S&R) – Vous nous proposez aujourd'hui d'étudier une délibération sur la revoyure du CPER sur ses volets mobilité et enseignement supérieur et recherche. Dès le début de la délibération, vous mêlez la nécessité institutionnelle de revoir le CPER, du fait des dernières évolutions législatives et de la responsabilité du gouvernement d'être à l'initiative de cette mesure, et votre analyse partisane du CPER. Vous remettez en cause son volet financier et donc sa sincérité. Nous restons sceptiques sur les premières lignes de cette délibération.

S'agissant du texte sur la partie transports, vous nous informez que l'impasse financière initiale se chiffre à des centaines de millions d'euros, sans doute à cause de l'insincérité du CPER, mais nous attendons des chiffres. Nous apprenons que la part de la Région Île-de-France, au titre du Nouveau Grand Paris, n'augmentera que de 100 000 euros, sur un volet financier de 3 milliards d'euros, soit une augmentation nette de 3 %. Nous attendons encore le plan de sauvegarde du CPER grâce à votre action régionale. Au-delà du plan médiatique et de communication que vous mettez en place avec vos vice-présidents, les chiffres sont absents. Non seulement la Région ne sauve pas les opérations du CPER comme l'écrit le rapport, mais elle minimise le rôle de l'Etat qui certes ne contribue pas directement à l'augmentation du budget du CPER, mais l'abonde via la Société du Grand Paris, via le Nouveau Grand Paris avec une enveloppe totale de 168 millions d'euros. Nous sommes devant un oubli de votre rapport ou une manipulation à des fins médiatiques. Je laisse cette question en suspens.

Quant à la participation du bloc communal sur le CPER, elle diminue seulement de 21 millions d'euros par rapport à un objectif contractuel de 1,6 milliard d'euros en 2015. Il s'agit donc davantage d'un réajustement entre les participations budgétaires entre les acteurs du CPER avec une progression totale d'investissement de 147 millions d'euros. Vous proposez effectivement d'augmenter la part du routier du CPER à hauteur de 30 millions d'euros, à égalité avec l'Etat. Madame la Présidente, vous avez au moins la capacité de la constance et proposez de privilégier la voiture au détriment des transports en commun. Au-delà du ridicule de ce montant, nous restons dubitatifs sur sa pertinence au vu du récent pic de pollution sans précédent sur notre territoire.

Ensuite, il est bon de rappeler que le volet mobilité du CPER intègre désormais la mise en œuvre du protocole conclu le 27 juin 2016 entre l'Etat et la Région pour compléter les ressources de la Région pour financer les infrastructures de transports. À nouveau, l'Etat prend ses responsabilités là où la Région dénie son action.

Les recettes affectées à la Société du Grand Paris progressent de 500 millions d'euros pour atteindre un chiffre de 2,5 milliards d'euros. Ainsi, l'Etat, via la Société du Grand Paris, financera l'essentiel des travaux d'interconnexion du futur Grand Paris Express, la participation de la Région étant revenue à la simple adaptation des gares interconnectées au réseau du Grand Paris Express. Nous attendons à nouveau le plan de sauvegarde du CPER grâce à votre initiative.

Sur le volet enseignement supérieur et recherche, nous partageons votre constat sur un nécessaire rééquilibrage entre les territoires franciliens, mais nous sommes surpris par la stigmatisation de la Seine-Saint-Denis qui bénéficie de projets structurants pour l'enseignement supérieur et accueille la plupart des étudiants de l'Île-de-France. Dans votre délibération, vous proposez d'augmenter cette enveloppe de 26 millions d'euros sur un total de 788 millions d'euros, à parts égales avec l'Etat et la Région, soit une augmentation de 3 %. Cette augmentation n'est pas une augmentation budgétaire, mais un jeu d'écriture comptable. Vous provisionnez certaines opérations, un retour sur remboursement de TVA ou remettez en cause le projet de la Maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences en ajournant son volet hébergement, qui est la deuxième partie de ce projet. Vous remettez donc en cause ce projet négocié de longue date entre une collectivité, une université et la Région. Il s'agit encore de communication. Il faut croire que cette thématique de l'enseignement supérieur ne vous est pas chère et ne répond pas à votre volonté pour notre région.

A titre personnel, je suis très étonné de ce manque de volonté politique. Vous qui avez fait de l'autonomie des universités l'avenir des politiques d'enseignement supérieur pour le pays et notre région, je m'interroge encore sur votre pleine volonté de mettre en pratique la nécessité d'un budget ambitieux pour cette thématique. Il faut croire que, malgré cette autonomie, les universités ont encore besoin du concours de l'Etat et des régions, à condition que ces dernières aient une grande ambition pour la recherche et l'innovation.

Pour la présentation d'un contrat entre la Région et l'Etat ayant choisi de concourir à un accord équilibré, le minimum est de se tenir aux termes objectifs dudit contrat et non d'extrapoler ou de transformer ces termes ou d'omettre certains éléments.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. CUZOU (S&R) – Nous sommes dans l'hémicycle pour porter des projets régionaux avec un débat sain, serein et apaisé et de pouvoir innover pour les Franciliens. Je me pose la question...

Mme la Présidente – C'est la dernière. Monsieur CUZOU, quand vous ne voulez pas, vous ne voulez pas. Nous avançons. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

Applaudissements

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Le rapport sur le CPER porte essentiellement sur les répartitions de financement de certains points. Il s'agit de réévaluer la part de chacun dans la conduite et l'aboutissement de projets d'enjeu régional.

Vous vantez le rôle quasi héroïque de la Région dans cette revoyure. Pourtant, il n'y a rien de très exceptionnel. Au-delà d'un manque ou d'une mauvaise négociation avec le bloc local, il y a surtout le besoin pour notre Présidente et le Premier ministre de tirer les conséquences du pacte de financement noué entre eux, dont vous êtes si fière. Face à la fronde des présidents de département jusque dans votre camp sur la captation prochaine de la CVAE par la Région, il a fallu garantir le financement des opérations figurant au CPER. Il s'agit seulement de ne pas jeter à bas l'édifice patiemment construit et de mener à bien les opérations nécessaires, utiles et parfois urgentes, après avoir participé activement à la baisse des moyens des collectivités. C'est inquiétant pour la suite si les sondages flatteurs se voyaient confirmés dans les urnes. Au vu des éléments en notre possession et des tableaux présentés, il semble que le contrat soit rempli. Ce genre de négociation est particulièrement complexe et il ne s'agit pas pour nous de faire de mauvais procès. Nous veillerons à ce que les projets visés dans ce rapport soient réalisés.

Pourtant, nous devons aborder à nouveau les orientations budgétaires. Nous regrettons que le plan de financement noué entre M. VALLS et vous soit marqué par l'austérité pour la pensée de financement public. Hier, Monsieur SALINI apostrophait notre présidente de groupe sur la gestion de ses finances familiales, prenant la posture du bon père de famille qui ne veut pas laisser de dettes à ses enfants. Au-delà de la méthode oratoire discutable, la vision des comptes publics est inquiétante. Même dans une commune, ce genre de vision est difficile à entendre et d'autant plus au niveau régional. Tous ici devront sortir de ce dogme libéral : nous ne faisons pas de dette, mais nous investissons. Il n'y a pas 34 000 euros de dette par enfant qui naît, mais un patrimoine public matériel et immatériel sans prix ou qui se chiffre en centaines de milliers d'euros par individu dans notre pays.

Applaudissements

Notre fabuleux patrimoine est affaibli par l'obsession de cession et de privatisation de celui-ci, qui anime les majorités de notre pays depuis trop longtemps. En réalité, vous ne voulez pas prendre à bras-le-corps la question des recettes nécessaires et de la fiscalité vertueuse dans notre région. Les solutions existent, qui démultiplieraient notre capacité à agir pour les Franciliens : hausse du versement transport, pondération de celui-ci sur les zones les plus favorisées en emploi, augmentation ou création

de taxe sur les bureaux à construire ou vacants modulés en fonction des tensions existantes, entre autres. Comment ne pas dire ici ce qui se passa la nuit du 6 décembre à l'Assemblée nationale, alors que nous vivions le premier jour de circulation alternée et que la caténaire du RER B avait cassé au matin ? Les députés communistes et Front de Gauche portaient un amendement visant à donner les moyens d'investissement lourds, dont notre Région a besoin. Sur demande du gouvernement, les députés de la majorité gouvernementale le repoussaient avec le soutien des députés républicains. Je n'ose croire que cette convergence était due au respect de l'accord financier d'équilibre, car alors celui-ci a joué contre les intérêts de notre région à long terme et particulièrement ceux de la ligne B du RER.

Nous réclamons aussi de l'Etat son engagement pour les opérateurs de transport dans les plus brefs délais. Vous nous direz probablement que ce n'est pas le sujet de cette délibération, mais un engagement fort et déterminé de l'Assemblée régionale donnerait de l'air aux transports et aux investissements en général.

Nous avons longuement débattu de ce CPER en séance de février 2015 et nous nous étions abstenus. Nous avons voté en juin suite à des évolutions jugées satisfaisantes. Le document présenté étant seulement modifié à la marge et dans les modalités d'exécution, nous maintiendrons notre vote positif.

Monsieur SALINI remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

M. SALINI (Président) – Merci. Monsieur BEAUDET en réponse.

M. BEAUDET – Plusieurs interventions ont peu concerné le CPER et ont abordé des sujets plus larges. S'agissant de la recette dynamique CVAE, nous ne prenons pas l'argent des départements et c'est une traduction de la loi NOTRe, qui donne la compétence économique à la Région.

Monsieur CUZOU, nous avons seulement essayé de faire preuve de réalisme. Il y a des départements de gauche et de droite en Île-de-France. Je vous invite à vous rapprocher des vôtres pour savoir de quelle façon ils ont été concertés sur la part de financement du bloc local dans le cadre des projets. On m'a sollicité pour accélérer le déblocage de la ligne T1 qui était abandonnée depuis longtemps. En fait, la discussion de la convention financière avec la Seine-Saint-Denis est très loin de l'aboutissement, notamment sur la question du bloc local. Il était nécessaire de se rapprocher des départements pour lever ces blocages.

Le débat est intéressant entre les différents groupes de l'opposition. Dans la même intervention, à dix minutes d'écart, certains nous reprochent de trop investir sur les routes et d'autres pas assez. Je rappelle les rapports de force route/transports en commun indiqués dans le document : 3,5 milliards sur l'ensemble du dossier, dont 309 millions d'euros pour les routes. Il ne semble donc pas que nous favorisions très largement la route au détriment des transports publics.

L'accord avec l'Etat, qui nous aurait sauvés, ne sauve pas le CPER, mais davantage le STIF que la Région Île-de-France. Il compense seulement le déficit du Pass Navigo, à l'appui d'une lettre de l'ancien Premier ministre. C'est donc une forme de réalité.

Je rassure Monsieur GIAFFERI sur la question des voies réservées, pour lesquelles 65 millions d'euros sont d'ores et déjà fléchés dans ce CPER. Ce sujet sera très concerné par notre plan route et je revendique que nous ayons une politique d'utilisation de la route nouvelle. L'épisode récent de pollution et de saturation des transports publics en montre la nécessité.

Pierre SERNE, je n'ai pas beaucoup de leçons à recevoir sur le sujet du T1, pour lequel j'ai usé beaucoup de temps et de patience pour débloquer ce dossier. Celui-ci a pris du retard, dont j'aurai du mal à assumer la responsabilité compte tenu de nos efforts pour tenter de le débloquer. Nous sommes dans une traduction contractuelle dans le cadre d'un CPER et il faut légitimement entériner le fait que ce dossier faisait l'objet d'un désaccord profond. Nous levons ce désaccord à travers une étude dont nous aurons les résultats assez rapidement.

Pierre, sans rentrer dans le débat technique des financements et notamment du T9, tu sais qu'il y a une légère nuance dans un CPER entre les engagements et les financements. Les engagements sont précisés et permettront de déclencher les financements, alors que nous continuons de financer le CPER précédent. Il y a donc un décalage entre les deux. Sur le T9, nous avons une traduction en engagements nécessaires à la juste poursuite du projet.

Nous reparlerons ensemble de la problématique de la RN19, puisque la totalité des crédits inscrits permettent de finir l'opération. Les études sont initiées dans le CPER concernant la mise à 2x2 voies en amont à Boissy. Ce projet est porté de

longue date. De plus, nous finançons pour 8 millions d'euros un passage à faune qui n'était ni prévu ni financé. Tu aurais pu saluer cet exercice de style et cette bonne volonté de la Région.

Madame GUENOUX, vous vous satisfaites de l'Etat grand sauveur dans ce CPER. Or, la discussion de la revoyure des CPER n'a pas seulement interrogé l'Île-de-France, mais l'association des régions de France sur la capacité financière réelle d'engagement de l'Etat dans ces projets. En réalité, le financement et la participation de l'Etat dans notre CPER, c'est un engagement de 1,1 milliard d'euros sur le CPER actuel par an et 600 millions d'euros de crédits débloqués.

Enfin, Madame GUIBERT, nous reviendrons dans un amendement sur votre analyse du CPER, où vous opposez à nouveau la création de lignes nouvelles nécessaires et la régénération. Qu'il s'agisse des 800 795 millions d'euros que nous devrions atteindre chez SNCF Réseau en matière d'investissement d'infrastructures l'année prochaine ou des 15 milliards d'euros que nous avons lancés sur le renouvellement du matériel roulant, nous serions incapables de dépenser un budget supplémentaire, car il y a des millions d'usagers sur les lignes tous les jours. Par conséquent, il faut avoir la capacité à régénérer tout en assurant l'exploitation. Il n'est pas possible de refaire tout le réseau à neuf, même si le budget était disponible. Dans une région accueillant 60 000 habitants nouveaux par an en moyenne, avec davantage de cohabitation et une demande de logements croissante - la construction de 70 000 logements est prévue dans le cadre du SDRIF chaque année -, la régénération ne suffirait pas et nous avons besoin de nouvelles lignes.

Madame GUIBERT, vous remarquez qu'un financement insuffisant de notre part sur le T7 serait assez dramatique. Je ne sais plus comment me positionner face à vous sur ce sujet, puisque le 17 février, au Syndicat des transports d'Île-de-France, vous vous inquiétiez du coût exorbitant du T7. Il faudrait donc trouver une position stable entre les deux.

Enfin, je vous rassure sur la question de la TLN en phase 2 : elle est dans la ligne étude puisque le financement opérationnel n'est pas possible dans la période. Les études apparaissent assez clairement dans notre CPER.

M. SALINI (Président) – Merci. Je propose à Faten HIDRI de répondre sur l'enseignement supérieur.

Mme HIDRI – Je remercie M. GIAFFERI, Mme FRANCLET et Mme KUSTER qui ont compris l'importance du rééquilibrage sur le volet enseignement supérieur et recherche et la décorrélation avec le potentiel scientifique des territoires.

Madame BERTHAUD, je vous remercie d'avoir trouvé louable l'intention de rééquilibrage des crédits. Cependant, vous indiquez que nous souhaitons nous désengager de Condorcet en soustrayant 9 millions d'euros. Ce n'est pas le cas. En fait, nous souhaitons pouvoir récupérer certains crédits qui étaient apportés en sécurisation sur plusieurs opérations à hauteur de 8 millions d'euros. Il ne s'agit pas de retirer 9 millions d'euros du projet Condorcet. Nous avons largement soutenu ce projet en votant dès l'année dernière une enveloppe supérieure à 75 millions d'euros, destinée à la construction du grand équipement documentaire.

Monsieur CUZOU, vous avez évoqué deux éléments antinomiques selon moi. Vous avez à la fois partagé le constat du rééquilibrage et appuyé sur la stigmatisation de la Seine-Saint-Denis. Nous n'avons pas stigmatisé la Seine-Saint-Denis, mais nous avons fait le constat objectif d'une enveloppe importante allouée à la Seine-Saint-Denis. Nous n'avons pas touché à cette enveloppe et avons décidé l'année dernière d'accélérer la réalisation du CPER et de l'opération Campus Condorcet en allouant cette enveloppe exceptionnelle de 75 millions d'euros. Nous pouvons cependant constater objectivement que la Seine-Saint-Denis a bénéficié d'une large enveloppe et que d'autres départements comme le Val d'Oise ou la Seine-et-Marne qui ont des potentiels scientifiques importants et portent des projets I-SITE méritent aussi d'avoir des enveloppes budgétaires dans le cadre de ce CPER.

Applaudissements

M. SALINI (Président) – Merci. Nous avons trois amendements sur l'article 1.

Article 1

Amendement n°78 (EELVA)

M. SALINI (Président) – Monsieur SERNE, voulez-vous défendre l'amendement n°78 ?

M. SERNE (EELVA) – Il est défendu.

M. SALINI (Président) – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Cet amendement vise à remplacer un paragraphe sur la question de la route pour rappeler que les moyens supplémentaires alloués par l'Etat et la Région visent à traiter des points de congestion récurrents, comme le tronçon commun A4-A86 ou accélérer des opérations déjà inscrites au CPER comme le contournement de Roissy. Il n'y a donc pas d'opérations nouvelles en tant que telles. Sur l'enveloppe globale du CPER, l'enveloppe routière s'élève à 495 millions d'euros pour 7,5 milliards d'euros d'investissement. Le déséquilibre est donc en faveur du transport public, mais il faut cependant tenir compte du fait que 85 % des transports franciliens se font par la route.

Enfin, le PDUIF prévoit explicitement des investissements routiers à l'action 5.4 du défi 5 intitulé « optimiser l'exploitation routière pour limiter la congestion routière ». En investissant sur la route, nous ne sommes pas fondamentalement contre le Plan de déplacement urbain d'Île-de-France et il y a des actions en la matière. Je demande donc le retrait ou le rejet de cet amendement.

M. SALINI (Président) – Il est maintenu avec un avis négatif de l'Exécutif.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Le groupe FN s'opposera à l'amendement d'EELVA qui nous apparaît contre-productif et dont nous ne comprenons pas l'objectif. Il faut évidemment investir dans les infrastructures routières pour décongestionner les points noirs routiers. Des embouteillages de plusieurs kilomètres lors des heures de pointe ne font qu'engendrer une concentration supplémentaire à la pollution aux particules fines.

M. SALINI (Président) – En l'absence d'autres explications de vote, qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°78 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°88 (FN)

M. SALINI (Président) – L'amendement n°88 est-il défendu ?

Mme GUIBERT (FN) – Il est défendu pour défendre la priorité sur la rénovation de l'existant.

M. SALINI (Président) – Merci. Réponse de l'Exécutif.

M. BEAUDET – Il n'est pas réaliste de penser que l'opposition entre la rénovation de l'existant et la création de lignes nouvelles permettrait d'accélérer cette rénovation. Ce n'est pas possible et il faut faire les deux.

M. SALINI (Président) – Merci. Nous passons au vote avec un avis négatif de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°88 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE, NI

NPPV : EELVA

REJET

Amendement n°89 (FN)

M. SALINI (Président) – L'amendement n°89 est défendu. Réponse de l'Exécutif.

M. BEAUDET – Il s'agit de coller à la réalité du calendrier opérationnel de la ligne T7. Je propose le retrait, sinon le rejet.

M. SALINI (Président) – Merci. En l'absence d'explication de vote et avec l'avis négatif de l'Exécutif, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°89 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

M. SALINI (Président) – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN, EELVA

ADOPTION

Article 2

M. SALINI (Président) – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN, EELVA

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°79 (EELVA)

Mme SÉNÉE (EELVA) – Dans le CPER, nous nous rendons compte que l'Etat se désengage de la tangentielle ouest, pourtant stratégique pour la région Île-de-France. Il y a plusieurs raisons à cela, et notamment le fait que le Qatar n'ira pas au Camp des Loges. La virgule de Saint-Germain-en-Laye pose un réel souci, car elle détruira 5 ha de forêt domaniale, un alignement d'arbres dessinés par Lenôtre. C'est un coût prohibitif de 75 millions d'euros et elle rallongera le temps de transport des usagers. Surtout, elle créera une infrastructure en branche, dont nous pâtissons déjà au travers du RER A, et qui est une calamité pour les villes de Poissy et Cergy. Nous vous demandons donc formellement un moratoire sur la tangentielle ouest pour à nouveau discuter, finir Saint-Cyr, faire la phase 2 et pousser le maire de Poissy à autoriser une réalisation rapide de cette tangentielle. Je demande un scrutin public pour connaître le positionnement des groupes, car la population est très agacée.

M. SALINI (Président) – Le scrutin public est de droit. Nous donnons d'abord la réponse de l'Exécutif.

M. BEAUDET – Il ne faut pas confondre l'outil de financement que peut être un CPER avec le rôle de maîtrise d'ouvrage sur cette ligne, qui ne s'impose pas à la Région. La tangentielle ouest phase 1 a été déclarée d'utilité publique en 2014. L'antenne de Saint-Germain est nécessaire au projet et le justifie. La non-réalisation de l'antenne induirait une baisse de trafic d'environ 25 % pour la phase 1, qui remettrait en cause la phase 2. De plus, conscient de l'impact sur un territoire d'exception, le STIF a mené un travail particulier avec une démarche exemplaire puisque les arbres abattus seront compensés quatre fois dans ce dossier. Le STIF s'est également engagé à compenser les défrichements dans la forêt de Saint-Germain.

Enfin, l'Etat confirme le maintien de la totalité d'enveloppe consacrée à cette opération. Je propose donc le retrait, sinon le rejet de l'amendement.

M. SALINI (Président) – En l'absence d'explications de vote, nous passons au scrutin avec un avis négatif de l'Exécutif. Nous avons besoin de deux scrutateurs. Sophie DESCHIENS et Monsieur ROMERO.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°79 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 154

POUR : 52

CONTRE : 77

ABSTENTION : 23

NPPV : 2

REJET

Madame MESSIER, absente lors du scrutin, mais ayant donné un pouvoir, fait savoir qu'elle n'avait pas souhaité prendre part au vote.

M. SALINI (Président) – Nous passons à la délibération dans son ensemble.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Je regrette votre rejet de nos deux amendements pourtant sensés. Concernant la modernisation du réseau existant, vous n'avez pas saisi l'opportunité que vous donnait la revoyure de ce CPER d'exiger des investissements supplémentaires de l'Etat. Il est bien d'interpeller le gouvernement dans les médias et sur Twitter, mais nous attendions plutôt des actes concrets. La révision de ce CPER aurait pu être l'occasion de revoir les budgets alloués aux schémas directeurs des RER, chacun avoisinant environ 500 millions d'euros. Nous déplorons vivement que le compte n'y soit pas, d'autant que Mme PÉCRESSE critiquait en 2015 le fait que « *dans ce CPER, hormis les schémas directeurs de RER concernant la rénovation du réseau, il n'y a rien* ». Lors de son intervention générale, elle avait même indiqué la nécessité de la mise en place d'un plan Marshall pour les transports et d'un audit de sécurité du réseau. Nous cherchons pourtant les évolutions par rapport au CPER voté en 2015.

Entre-temps, les conditions de transport continuent de se détériorer, comme en témoignent les nombreux incidents qui affectent le réseau et notamment ceux de la semaine dernière avec la gare du Nord paralysée, le trafic du RER B interrompu et celui du RER A fortement perturbé, des perturbations sur les RER C et D ou le déraillement de la ligne 2 du métro, entre autres.

J'ai rappelé à quel point la modernisation et l'amélioration du réseau actuel étaient prioritaires. Elles méritent largement de passer avant le projet famarieux du Grand Paris Express. Les travaux d'interconnexion doivent être pris intégralement en charge par la Société du Grand Paris et par l'Etat. La Région n'a pas à participer au financement de leur coût exorbitant (près de 1,5 milliard d'euros) et doit réserver prioritairement ses financements à la régénération du réseau existant.

Par ailleurs, je reviens sur le vœu de Mme la Présidente lors de la dernière séance du STIF pour demander à la Société du Grand Paris et à l'État de réexaminer le tracé de la future ligne 15 Est du Grand Paris Express, afin qu'une gare puisse desservir le centre de Drancy, dont le député-maire est Jean-Christophe LAGARDE. Cette politique des copains conduirait à dilapider les derniers deniers publics pour quelques intérêts partisans. La concrétisation de ce vœu alourdirait incontestablement l'ardoise du projet déjà pharaonique du Grand Paris Express.

Enfin, ce CPER révisé fait toujours l'impasse sur le projet de la tangentielle nord phase 2, malgré l'amendement que Mme la Présidente avait déposé.

M. SALINI (Président) – Merci de votre intervention très intéressante. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Nous nous abstenons sur ce rapport. Nous aurions pu voter pour, du fait de sa forte continuité avec le CPER négocié en 2015, y compris sur des sujets susceptibles d'être fortement modifiés, sur lesquels vous nous aviez beaucoup tapés à l'époque. Par exemple, vous reconnaissez qu'aucun financement autre ou supplémentaire n'était à allouer à la tangentielle nord. Nous sommes rassurés sur la N19. En revanche, malgré les explications données, nous restons inquiets sur le T1 et je sais que le vice-président BEAUDET a fait le nécessaire pour sortir le dossier de l'ornière. En termes de calendrier, il reste incompréhensible que le T9 avance plus vite que le T1, lequel ne sera pas inauguré dans le scope de ce CPER. Une révision ou une accélération serait bienvenue.

Il est aussi pénible de faire croire qu'aucune négociation n'a eu lieu avec le bloc local. J'ai eu de nombreuses réunions avec des présidents de conseils départementaux, y compris avec celui de l'Essonne, qui a manifestement obtenu la plus belle révision de ce CPER, à son avantage. Les discussions sur le CPER ont eu lieu et le changement de présidence de plusieurs conseils départementaux en cours de discussions a compliqué celles-ci, obligeant à rouvrir certaines négociations. Nous sommes

cependant parvenus à un accord avec le Val de Marne, avec l'Essonne et les autres départements. Vous avez accepté de rouvrir la discussion à la demande de départements ayant obtenu des rabais, mais ce n'était pas obligatoire. Il ne faut donc pas réécrire l'histoire et nous nous abstenons. Nous serons très vigilants.

M. SALINI (Président) – Merci. Avez-vous d'autres explications de vote ?

M. BARBOTIN (LR) – Nous avons compris que nos collègues de l'opposition souhaitent faire tourner une part des débats du CPER autour de la CVAE, mais la discussion sur la part dynamique de la CVAE n'a pas sa place à la Région Île-de-France. Compte tenu des fortes baisses des dotations de l'Etat, qui limitent les capacités d'investissement de nos collectivités territoriales, nous pensons que ce CPER, qui prend en compte les capacités réelles de financement des départements sur chaque projet, est plutôt une excellente nouvelle.

Nous souhaitons parler du fond, nous atteler aux véritables préoccupations et problèmes des Franciliens. C'est nouveau, cela peut étonner, surprendre voire déranger. Les Franciliens ne s'y trompent pas et nous ont élus pour cela l'année dernière. Les préoccupations en matière de transport sont nombreuses au vu de la situation délabrée des infrastructures de transport dont nous avons hérité, qui résulte de dix-sept années de sous-investissement chronique. Il était urgent de prendre les choses à bras-le-corps, comme l'ont fait Mme la Présidente, le Vice-président BEAUDET et leurs équipes pour engager la révolution des transports.

Il est certes possible de faire plus, à condition d'en avoir les moyens et de ne pas hériter d'une impasse financière annuelle de 300 millions d'euros. Nous avons décidé de poursuivre notre changement de paradigme par deux biais. Premièrement, nous mettons fin aux impasses financières et nous nous appuyons sur la transparence. Nous avons choisi de tout dire aux Franciliens pour tout faire après sans les leurrer. Les projets inscrits dans ce CPER sont précisément fléchés et financés et ne seront plus reportés de CPER en CPER. Deuxièmement, nous avons choisi d'opérer un rééquilibrage et de prendre en compte les besoins des habitants de grande couronne qui ont été oubliés durant dix-sept années de gouvernance écolo-socialo. Il est cependant impossible de rattraper dix-sept années de sous-investissement en douze mois seulement. Le challenge pour compenser tout ce retard n'est pas simple.

Monsieur le Président de séance et Monsieur le Vice-Président aux transports, au nom du groupe LR, je vous remercie pour avoir fait du dossier des transports franciliens une absolue priorité de votre mandat. Ce CPER que nous adoptons aujourd'hui en est la parfaite illustration, puisqu'il présente plusieurs avancées majeures. Il en est de même au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les 26 millions d'euros.

Applaudissements

M. SALINI (Président) – Merci. Avez-vous d'autres explications de vote ?

M. CUZOU (S&R) – « *Le CPER 2015-2020 se caractérise par une forte concentration des crédits sur le département de Seine-Saint-Denis* ». « *Cette concentration des crédits sur le département de Seine-Saint-Denis a entraîné une répartition particulièrement déséquilibrée des enveloppes entre les départements franciliens et une déconnexion avec leur potentiel scientifique* ». Le mot « stigmatisation » n'apparaît pas, mais l'ensemble de la phrase montre bien que la question du financement de Seine-Saint-Denis est survalorisée par rapport aux autres départements.

Nous voterons pour le texte de cette délibération, non pas pour l'impact financier représenté, car nous restons dans l'épure du CPER voté par l'ancienne majorité. Nous continuons donc avec les actions du précédent exécutif.

M. SALINI (Président) – Merci.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Je n'avais pas prévu de faire un retour sur les explications de vote, mais il faudra cesser de faire certaines réponses au groupe Front de Gauche. Monsieur BARBOTIN peut répéter les choses en boucle, comme vous, Monsieur le Vice-Président, sur le Pass Navigo ou sur les problèmes d'investissement. Vous savez que nous ne l'avons jamais nié, que nous avons toujours réclamé, y compris dans la mandature précédente et quelle que soit la couleur du gouvernement en place, à ce que les investissements soient produits et que nous portons à l'Assemblée nationale, au Sénat et ici des propositions concrètes que vous escamotez systématiquement. À force d'escamoter ces propositions et le débat nécessaire, puisqu'elles seules proposent des financements supplémentaires pour les transports en Île-de-France, les gens risquent de comprendre que vous escamotez aussi vos responsabilités.

M. SALINI (Président) – Merci. En l'absence d'autres explications de vote, nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 123.16

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN, EELVA

ADOPTION

M. SALINI (Président) – Je vous propose de nous retrouver dans une heure, après le déjeuner, pour un rapport de Mme HIDRI. Merci à vous et bon appétit.

La séance est suspendue à 13 heures 56 et reprise à 15 heures 05.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CR 229-16 : LABELLISATION DES NOUVEAUX « DOMAINES D'INTÉRÊT MAJEUR – DIM » POUR LA PÉRIODE 2017-2020 ET RÉGLEMENT D'INTERVENTION DU SOUTIEN RÉGIONAL AUX DIM

M. SALINI (Président) – Nous allons reprendre notre séance avec un rapport présenté par Madame Faten HIDRI relatif à la labellisation des nouveaux Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) pour la période 2017-2020. Je laisse la parole à Madame HIDRI.

Mme HIDRI – La liste des précédents DIM prenait fin juridiquement au 31 décembre 2015. Nous avons décidé d'une année de transition en 2016, dans l'optique de pouvoir renouveler cette liste. La Région Ile-de-France a choisi de poursuivre une politique de soutien à des réseaux de recherche thématiques, labellisés en tant DIM. Pour les identifier, la Région a choisi de mettre en œuvre un processus de labellisation reposant sur le lancement d'un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI), largement diffusé et ouvert à l'ensemble des acteurs franciliens de la recherche et du transfert de technologie. Lancé le 7 juillet 2016, il a été clôturé le 3 octobre dernier. La Région a reçu en réponse soixante dossiers. Ces projets ont été soumis à l'évaluation du nouveau Conseil Scientifique Régional (CSR). Présidé par Philippe GILLET, ce dernier réunit les chercheurs de nombreuses disciplines, aux parcours scientifiques d'exception. L'évaluation des projets de DIM par le CSR s'est déroulée en deux temps : le conseil s'est d'abord réuni le 20 octobre 2016 afin de procéder à une première sélection des soixante dossiers. Il a décidé d'en retenir vingt-cinq pour une deuxième phase de sélection consistant en auditions. Le 17 novembre dernier, suite à cette dernière phase, le conseil scientifique a proposé de retenir neuf projets :

- Math'innov
- Matériaux anciens et patrimoniaux
- Sciences et ingénierie en région pour les technologies quantiques
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Islam en Ile-de-France
- Ruptures en sciences des solides poreux
- Thérapie génique
- One Health
- Empowering Life Science (ELICIT), en français : technologies innovantes pour les sciences de la vie

En outre, le conseil scientifique a identifié quatre autres projets présentant une très grande qualité scientifique et représentant des enjeux sociétaux majeurs, mais dont la structuration n'a pas semblé suffisamment aboutie dans pour qu'ils soient proposés à une labellisation dans leur configuration actuelle :

- Sciences du texte et connaissances nouvelles
- Qualité de l'air, impacts sanitaires et innovations technologiques et politiques
- Longévité et vieillissement
- Réseau francilien en sciences informatiques

L'Exécutif régional a choisi de suivre cet avis du CSR en vous proposant de labelliser les neuf DIM et d'accompagner la structuration des quatre DIM émergents. Cette nouvelle liste de DIM et DIM émergents va ainsi permettre d'accroître le rayonnement scientifique des laboratoires franciliens et leur attractivité pour les chercheurs étrangers. Cette attractivité sera ainsi décuplée aux fins de développement économique, notamment en facilitant le transfert des savoirs et des technologies.

M. SALINI (Président) – Merci, Madame HIDRI, pour ce rapport. Essayez de faire un peu silence, s'il vous plaît, afin que nous puissions nous écouter. L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche, Monsieur de LASTEYRIE ? Positif, merci. L'avis de la commission des finances, Madame de la GONTRIE ?

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

Mme de la GONTRIE (S&R) – En commission des finances, nous nous sommes inquiétés de la non-apparition du DIM qui avait pour vocation de se préoccuper de la question du Sida, contrairement aux annonces de la Présidente. Il y a également eu des questions sur le DIM relatif à l'Islam. Sous ces deux conditions, la commission a donné un avis favorable.

*Commission des finances : **avis favorable***

Motion de rejet n° 4 (FN)

M. SALINI (Président) – Nous allons donc étudier la motion de rejet n° 4 du Front National. Est-elle défendue ? Défendue. Madame HIDRI, une réponse ?

Mme HIDRI – A travers la procédure qu'elle a adoptée pour définir ces nouveaux DIM, la Région a été attentive à appliquer les modalités de sélection en vigueur au niveau international dans les domaines de la recherche, en s'appuyant sur un conseil scientifique d'une très grande qualité et d'une totale impartialité. À chaque étape de sélection des projets, les membres de ce dernier, qui ont signé une charte de déontologie, ont été particulièrement vigilants aux conflits d'intérêts auquel ils auraient pu être exposés. J'ai été très étonnée de voir que vous mettiez en avant que la totalité des DIM sélectionnés correspondaient aux domaines de spécialisation des membres du CSR. Ceci est faux, je peux en donner plusieurs exemples (notamment avec les DIM Infectiologie, ELICIT, Longévité et vieillissement). À l'inverse, des DIM auxquels certains conseillers étaient liés n'ont pas été sélectionnés. Il faut être attentif au poids des mots lorsque nous employons ce genre de terme mais je suis sûre que vous saurez l'être. Ce conseil scientifique est de qualité et intervient pour le bien-être et l'avenir de l'Île-de-France. Il a donné beaucoup de son temps pour les DIM et donnera encore beaucoup de son temps pour le reste de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous proposez d'associer les membres de la commission thématique. Cette procédure conduirait à méconnaître les principes d'évaluation par les pairs et l'indépendance de la recherche. Il revient en effet au CSR de donner un avis sur la qualité des projets exposés et de proposer à l'Exécutif régional une sélection des meilleurs, tant sur le plan scientifique que sur celui de l'adéquation avec les critères de l'AMI. En proposant à l'assemblée plénière de labelliser la liste transmise par le conseil scientifique, nous avons fait le choix de suivre son avis éclairé, respectant ainsi la séparation incontournable entre la sphère scientifique et la sphère politique. Je demande donc le retrait sinon le rejet de cette motion.

M. SALINI (Président) – Merci, Madame HIDRI. Maintenez-vous votre motion de rejet ? Elle est maintenue. Y a-t-il des explications de vote sur cette motion de rejet ? Avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 4 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, RCDE

ABSTENTION : EELVA, FdG

ABSENT : NI

REJET

Motion de renvoi en commission n° 2 (FdG)

M. SALINI (Président) – Nous avons une motion de renvoi en commission n° 2 du groupe FdG. Elle est défendue. Je propose une réponse de Madame HIDRI.

Mme HIDRI – Par rapport à la précédente labellisation, la réorientation des DIM vers le transfert de technologie, la valorisation de la recherche et, *in fine*, le développement économique et la création de valeur constitue effectivement une priorité forte du nouvel Exécutif. Cette redéfinition de la finalité des DIM vise précisément à dépasser l'opposition que vous entretenez entre soutien à la recherche fondamentale et soutien à la recherche appliquée, entre soutien aux sciences dites « dures » et celui aux sciences dites « molles », et à faire travailler ensemble recherche publique et privée, ainsi que l'ensemble des disciplines. Pour mémoire, la procédure de labellisation retenue est très proche de celle mise en place en 2011 pour la précédente vague de labellisation qui ne prévoyait pas que le texte de l'AMI soit approuvé en séance plénière avant son lancement.

M. SALINI (Président) – Merci pour cette explication. La motion est-elle maintenue ? Maintenu. Y a-t-il des explications de vote ? Avis défavorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n° 2 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Discussion générale

M. SALINI (Président) – Nous allons passer à la discussion générale. Je propose à Madame BERTHAUD de commencer pour 3min40.

Mme BERTHAUD (FN) – Ce rapport demande aux élus d'approuver le choix des nouveaux DIM pour la recherche scientifique en Ile-de-France, un choix sur lequel la commission enseignement supérieure et recherche, dont je suis membre, peut difficilement statuer puisqu'elle n'a pas eu connaissance des dossiers non retenus. Certes, l'Exécutif a bien voulu mentionner dans le rapport une liste titrée des vingt-cinq projets mais sans en apporter aucun contenu. En outre, après un examen très attentif des dossiers retenus, il nous est apparu que la totalité des DIM sélectionnés correspondaient à des domaines de spécialité des membres du CSR. Nous pouvons dès lors nous interroger, à juste titre, sur le jugement à l'aveuglette qu'il nous est demandé de prononcer sur l'équité du processus de sélection des DIM. Il n'est pas seulement question d'avis d'expert mais également de subventions. C'est pourquoi le processus de sélection aurait mérité plus de transparence envers les élus.

Lors de la réunion de notre commission du 10 novembre, j'ai demandé une rencontre avec le CSR, regrettant que nous ne soyons pas davantage impliqués. Ma requête a d'abord reçu un accueil favorable, qui devait donner lieu à une audition du président du CSR, Monsieur Philippe GILLET, le 6 décembre. Cette intervention a été annulée la veille de notre réunion, si bien que nous n'avons toujours pas rencontré la direction du conseil, après un an de mandature. Certes, un de ses membres, Monsieur MUNNICH, a été parachuté à la dernière minute en remplacement de Monsieur GILLET, mais il a été impossible de débattre sur le fond du dossier, étant donné que nous n'avions aucun élément sur les autres projets. Seules quelques réponses éparses ont été apportées sur le déroulement de la sélection des DIM. Cependant, elles arrivent en fin de course et nous placent dans l'obligation de croire les yeux fermés à la pertinence mais aussi et surtout à l'équité du processus de sélection. Nous aurions apprécié que les élus de notre commission soient invités à l'audition des vingt-cinq projets présélectionnés. Que d'opacité. Et quelle étrange façon de considérer les membres de notre commission. Les sujets concernant l'enseignement supérieur et la recherche mériteraient d'être davantage portés à la connaissance du public en séance plénière. Or, il semble que tout soit fait pour que les Franciliens soient informés au dernier moment de vos décisions, pour que les élus soient placés devant le fait accompli et pour que l'Exécutif, doté de l'expérience ministérielle de sa Présidente, n'ait pas besoin de notre consultation. Nous le regrettons.

Aussi, nous demandons au Conseil régional de rejeter ce rapport. Nous demandons également à Madame la présidente de renouveler la sélection des DIM et d'y associer pleinement notre commission, de façon à garantir l'impartialité des choix pour le respect des porteurs de projets et, accessoirement, de notre assemblée.

Applaudissements.

M. SALINI (Président) – Merci Madame BERTHAUD pour votre intervention. Je propose à M. Eddie AÏT d'intervenir pour le groupe RCDE.

Mme GUENOUX (RCDE) – Il aurait une voix féminine. Ce rapport tend à nous présenter et à valider la sélection des projets ayant été retenus par le CSR pour la labellisation des nouveaux DIM. S'il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'intégrité et le professionnalisme des membres de ce conseil, des éléments peuvent nous conduire logiquement à nous interroger. Alors que les critères définis dans l'AMI lancé par la Région le 7 juillet dernier n'ont jamais fait l'objet de débat, pourquoi souhaitez-vous soumettre au débat la sélection qui en découle, réalisée par des scientifiques reconnus y compris au niveau international ? Alors que la critérisation n'a jamais fait l'objet de débat, quelle est cette envie de nous en faire valider les choix ? Notre groupe, refusant d'accabler le CSR, vous adresse simplement une remarque. Sur la base de critères orientés et de délais certainement trop courts, la Région est sur le point d'entériner la labellisation de nouveaux DIM pour la période 2017-2020, d'où sont absents des programmes de recherche tout aussi importants que la problématique du Sida, du genre, etc. C'est pour cela que nous formulons le souhait qu'une nouvelle sélection complémentaire puisse voir le jour rapidement, en amont de laquelle les critères auront été débattus et définis collectivement.

M. SALINI (Président) – Merci Madame GUENOUX pour votre intervention. Qui intervient pour le groupe EELVA ? Madame ESPARGILIÈRE.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Les DIM permettent à la Région de concentrer les moyens qu'elle souhaite donner à un nombre limité de domaines de recherche considérés comme stratégiques, notamment avec des thématiques émergentes. Il s'agit donc de resserrer l'action régionale autour d'objectifs. Si je lis l'exposé des motifs de ce rapport, ceux identifiés par l'Exécutif étaient la médecine et la santé, les technologies de rupture, énergie-climat-ressources, sécurité et territoires, *big data*, production collaborative et sciences du texte. Dans ces objectifs, il n'y a aucune trace de sciences sociales, sciences humaines de type droit, etc. Comment s'étonner alors que, dans les DIM retenus, il n'y ait quasiment – si nous exceptons le DIM sur l'islam – que des sciences dures ? Il me semble quand même qu'après le chapelet d'idioties entendu pendant des mois au sujet du mariage pour tous, c'était une question intéressante, de vivre-ensemble, que se demander s'il y avait deux ou trois points à faire expliciter par les scientifiques en Ile-de-France.

Les domaines de recherche sont très intéressants, nous n'allons pas voter contre – il est vraiment difficile de s'opposer à la recherche contre des maladies, par exemple –, mais pourquoi avoir critérisé uniquement sur ces objectifs identifiés d'une part,

et sur les retombées économiques d'autre part ? Comment voulez-vous qu'une recherche littéraire ou archéologique, et il en faut, puisse se prévaloir des mêmes retombées économiques que la science appliquée ? Ce n'est pas raisonnable. J'exprime ici nos doutes sur les critères qui ont été présentés. J'exprime aussi un certain nombre de doutes sur le processus puisqu'il est vrai que la commission a été très peu associée. D'autre part, Madame la vice-présidente, je vous avais explicitement posé la question sur les sciences sociales. Vous m'aviez aimablement répondu qu'elle serait présente : ce n'est pas le cas. Je vous repose donc la question aujourd'hui.

M. SALINI (Président) – Merci, Madame ESPARGILIÈRE, d'avoir donné votre point de vue. Madame LECOUTURIER pour le groupe CD.

Mme LECOUTURIER (CD) – Je ne reviendrai pas sur l'intérêt que présentent les DIM en Ile-de-France, unanimement salués par toute la communauté scientifique. L'attractivité de la région et son rayonnement sont de formidables vecteurs de projets pour les chercheurs. Notre région est l'acteur principal de la recherche, figure au premier rang européen des régions en matière de dépenses Recherche & Développement (R&D), et dispose de 155 000 chercheurs. Le financement reste le nerf de la guerre et son talon d'Achille. En effet, en 2014, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) s'est alarmée du recul du financement public dédié à la R&D dans les pays développés. La France est le pays de l'OCDE qui a le plus diminué sa part de financement à la recherche entre 2000 et 2015, qui ne représente plus que 1 % du budget national, soit trois fois moins qu'en Corée du Sud par exemple. Pourtant, trois organismes français – le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) – se distinguent parmi les dix organismes publics les plus innovants du monde. Cela démontre bien que la France dispose d'une recherche de grande qualité mais que les moyens financiers ne l'accompagnent pas toujours. Pour en revenir à notre région, technologies de rupture, critères d'excellence, transferts de technologie ont été les critères de sélection appliqués par le conseil scientifique dans le choix des neuf DIM que vous nous proposez aujourd'hui, parmi les soixante projets ayant candidaté. Choisir est toujours un exercice difficile, surtout lorsque les projets sont d'une extrême qualité comme le soulignait en commission Monsieur MUNNICH. Je pense qu'il est important d'insister sur le critère de transfert de technologie. En effet, même si l'Ile-de-France est la région du monde qui compte le plus d'institutions de recherche de pointe, elle réalise encore trop peu d'innovations industrielles. Le dépôt des brevets reste insuffisant. Seules 4,8 % des publications scientifiques franciliennes sont réalisées en partenariat avec les entreprises. C'est pourquoi une attention particulière des DIM doit se porter sur les projets porteurs de création d'emplois et de croissance sur notre territoire. Une véritable valorisation économique doit être la dynamique des projets retenus. Mon groupe soutient donc totalement ce dispositif. Cependant, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le point suivant : les DIM sont un aspect structurant de la politique d'innovation et de recherche de la région, c'est pourquoi ils devraient être de véritables outils du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il serait donc intéressant que les filières clés identifiées dans ce dernier bénéficient d'au moins un DIM à l'avenir. Les pôles de compétitivité et les Sociétés d'Accélération du transfert de Technologies (SATT) devraient aussi avoir un rôle plus important à jouer dans la gouvernance des DIM. En conclusion, je voudrais saluer à nouveau la qualité et la probité de ce CSR, mené par son président Philippe GILLET – « une commission qui a une âme », comme a aimé nous le rappeler Monsieur MUNNICH. Nous souhaitons donc de fructueux travaux à ces neuf DIM et à leurs chercheurs pour que l'Ile-de-France poursuive son rayonnement en matière de R&D, et ce, au service de tous les Franciliens.

Applaudissements. Brouhaha.

M. SALINI (Président) – Merci, Madame LECOUTURIER. Vos interventions sont de grande qualité. Merci de faire un peu de silence, s'il vous plaît. Pour le groupe UDI, Monsieur VIGIER, pour 3min50.

M. VIGIER (UDI) – Le rapport que vous nous présentez sur les DIM est un moment important du mandat et je voudrais joindre ma voix à celle de ma collègue Béatrice LECOUTURIER. Je crois qu'il est inutile de rappeler que la recherche est un des invariants et des corollaires du développement économique dans notre région capitale. À ce titre, les DIM sont un instrument indispensable de cette passerelle entre l'économie et la recherche. Étant élu de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, j'en suis convaincu, à tel point d'ailleurs que nous pourrions imaginer une correspondance entre le SRDEII et les DIM. Nous sommes en tout cas aujourd'hui très heureux de constater la volonté de l'Exécutif mise au service de cette ambition. Vous avez clairement marqué votre intention de remettre la recherche au cœur des politiques de la Région, dans le contexte de baisse préoccupante du budget national de la recherche. Dans ce cadre, la nouvelle politique de DIM que vous mettez en place nous satisfait pleinement.

Lors de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a précédé cette séance publique, le représentant du conseil scientifique nous a fait sentir combien le travail de sélection de nombreux dossiers avait été mené avec sérieux, impartialité, engagement. Je crois qu'il est important que le choix des projets retenus relève d'une commission indépendante, le CSR en l'occurrence. Il aurait été étrange que notre commission thématique recadre et modifie ses choix. Quel intérêt alors de

désigner une instance que nous voulons indépendante ? Ce sont en tout cas soixante propositions qui ont été soumises à une évaluation scientifique. Notons également que le règlement d'intervention a été simplifié et qu'il est désormais possible d'élargir et d'ouvrir la sélection à d'autres projets, plus sociétaux. Ce sont donc vingt-cinq, puis neuf dossiers qui ont été sélectionnés, et le CSR a réalisé son expertise en tenant compte de l'adéquation des projets avec un ou plusieurs enjeux identifiés par l'Exécutif régional. Il est également satisfaisant que le conseil scientifique ait donné leur chance à quatre autres projets, représentant des enjeux sociétaux majeurs, mais dont la structuration n'était pas suffisamment aboutie pour qu'ils puissent être proposés à une labellisation dans leur configuration actuelle. Ils seront donc accompagnés pour une période de deux ans, ce qui est très positif. Voilà résumées les raisons pour lesquelles le groupe UDI approuvera pleinement ce rapport.

Applaudissements.

M. SALINI (Président) – Merci, Monsieur VIGIER. Monsieur DRAY, vous avez un talent et une voix qui portent : pourriez-vous les exercer à l'extérieur, s'il vous plaît, afin de permettre à tout le monde de s'écouter ? Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur BARBOTIN pour le groupe LR.

M. BARBOTIN (LR) – La recherche en Ile-de-France, c'est 40 % des chercheurs en France, soit 100 000 chercheurs ; 18,7 milliards d'euros de dépenses, soit 2,9 % du Produit Intérieur Brut (PIB) régional. C'est donc un secteur clé de notre économie francilienne. Pendant de trop nombreuses années, la politique régionale a souffert d'un saupoudrage trop souvent partisan, alors même que ce sujet, moteur de l'avenir, est trop important pour ne pas faire l'objet d'une véritable stratégie tournée vers l'ambition. Il s'agit donc, à travers la sélection des DIM, d'optimiser les moyens de les concentrer sur des priorités clairement définies en fonction des évolutions de la recherche et des besoins de la Société. C'est pourquoi nous avons fait ce choix de reconduire une politique de soutien aux réseaux de recherche thématiques et labélisés en tant que DIM. Faute de temps et de recul nécessaire face aux immobilismes du passé, vous avez fait, Madame la présidente et Madame la vice-présidente, le choix de reconduire pendant un an les DIM de la précédente mandature, évitant par là-même une année blanche. Celle-ci aurait été dévastatrice pour la recherche francilienne. Cette expertise scientifique, pour être fertile, ne pouvait être confiée qu'à ceux qui font de la recherche leur quotidien. C'est pourquoi le choix de notre Présidente s'est porté sur Philippe GILLET, géophysicien et géologue reconnu, dans le cadre de ses travaux, pour son pragmatisme et son sérieux, afin d'animer en toute indépendance et avec efficacité les travaux du CSR. Je profite dès lors de cette tribune pour saluer, au nom de notre groupe Les Républicains, le sérieux et la détermination avec lesquels ce conseil a d'ores et déjà permis de définir les actes scientifiques prioritaires pour notre région.

Après avoir lancé un AMI le 7 juillet dernier, la Région a reçu pas moins de soixante propositions qui ont été soumises à l'évaluation de ces scientifiques qui ont ainsi pu donner un avis sur la pertinence scientifique des projets proposés, en s'adaptant aux grands enjeux identifiés par l'Exécutif régional. La volonté de cette nouvelle majorité reste néanmoins l'ouverture aux initiatives de la société civile, l'incitation plutôt que la contrainte. Des projets ne relevant pas nécessairement de ces grands enjeux régionaux ont pu aussi être déposés. Le CSR s'est donc appliqué à porter un regard attentif sur l'intérêt régional de la proposition, sur l'excellence des équipes impliquées, sur la mise en synergie des différentes disciplines intégrées, sur la dimension régionale du réseau, sur le potentiel de valorisation et de transfert vers les acteurs socio-économiques, sur la capacité à mobiliser, sur les cofinancements et enfin sur la qualité du dispositif. Au final, neuf projets ont été retenus.

En mathématiques, « Math'innov » va permettre de mener des travaux autour de thèmes en émergence, exploratoire, en rupture, ayant un grand potentiel à générer des innovations pour lesquelles le DIM participe de manière forte à la mobilisation des jeunes talents. Ces travaux peuvent avoir un impact manifeste, notamment sur l'énergie, les finances, le *big data*, la santé, les transports, les villes du futur et leur développement, les télécommunications.

Pour les matériaux anciens et patrimoniaux, c'est un projet qui s'articule autour de huit axes de recherche, parmi lesquels : les objets – provenance, chaînes opératoires, pratiques –, les fossiles et les témoins de la vie ancienne, les paléo-environnements et la taphonomie ; les matériaux d'artistes et la matérialité des œuvres, l'altération et la conservation, les analyses en toute sécurité, le signal, le calcul et les statistiques, ainsi que les usages, les archives et la réflexivité. Pour la science et l'ingénierie, il s'agit de porter la recherche sur : les capteurs quantiques et la métrologie, les simulateurs quantiques, les communications, ainsi que le calcul et l'informatique.

Nous devons relever par ailleurs de nouveaux défis en ce qui concerne l'astrophysique et les conditions d'apparition de la vie, notamment en direction des entreprises franciliennes et des publics, grâce à des programmes renouvelés. Les sciences des solides poreux vont s'articuler autour de trois axes : les énergies renouvelables, les sciences environnementales et la sécurité, la santé, le bien-être, les biotechnologies et l'industrie. Pour la thérapie génique, les axes de recherche visent à répondre aux besoins exprimés d'optimiser la prise en charge des patients. Le choix de la santé humaine et animale est réalisé. En dernier ressort, la recherche des technologies innovantes pour les sciences de la vie va se focaliser essentiellement autour de la biologie digitale et des organes sur puces.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de porter une attention particulière sur les recherches autour de l'histoire des cultures de l'Islam en Ile-de-France, suivant trois enjeux : étudier la richesse et la complexité de la pensée islamique à travers les descriptions des manuscrits en langue arabe et syriaque conservés dans les bibliothèques franciliennes, cerner les conditions

sociopolitiques de constitution et de maintien des institutions où le patrimoine arabe écrit est actuellement conservé, établir une géopolitique islamiste de l'Île-de-France qui pourrait déboucher sur un travail en profondeur sur les ressorts de la radicalisation. Enfin, le CSR a identifié quatre autres projets qui présentent une grande qualité scientifique.

M. SALINI (Président) – Je vais vous demander de conclure, Monsieur BARBOTIN.

M. BARBOTIN (LR) – Il nous est donc proposé d'opter pour un accompagnement de ces projets sur une période de deux ans, afin de les aider à se structurer. Vous l'avez compris, les conclusions du CSR sur les DIM pour la recherche en Île-de-France sont claires, représentant une qualité de programme réaliste et conforme aux enjeux de demain.

M. SALINI (Président) – Merci à vous. Madame THIS SAINT-JEAN pour le groupe S&R.

Mme THIS SAINT-JEAN (S&R) – Je me félicite du fait que l'actuelle majorité ait choisi de maintenir un dispositif que nous avons élaboré et qui faisait de la Région un acteur majeur du soutien à la recherche sur ce territoire si particulier, puisqu'il concentre 40 % des acteurs de la recherche en France. C'est une vraie force, bien au-delà des considérations économiques car la recherche, c'est du savoir, de la connaissance et donc de l'émancipation. Nous ne devons jamais l'oublier. Une satisfaction de voir donc que ce dispositif est maintenu mais de voir aussi que les procédures que nous avons élaborées pour la désignation de ces réseaux de recherche ont également été maintenues, et qu'il revient effectivement à la communauté scientifique de faire ce qu'elle seule peut faire : une évaluation scientifique des dossiers déposés. En revanche, il aurait été souhaitable effectivement que nous puissions discuter des thématiques prioritaires que vous avez élaborées. Comment ne pas regretter que les recherches menées précédemment sur les problématiques de discrimination et de genre soient considérées aujourd'hui comme des problématiques que nous ne mettons plus à l'agenda des chercheurs ? Comment ne pas regretter aussi que la problématique du travail et de la souffrance au travail n'y figure plus non plus ? Il aurait fallu discuter de cela. Nous étions dans notre rôle. En revanche, c'est bien au conseil scientifique de faire cette évaluation scientifique, et je m'associerai aux remerciements qui ont été adressés à tous ses membres pour le travail qu'ils ont fourni.

Toutefois, je m'inquiète d'un certain nombre de points, en particulier de cette obsession de la valorisation économique des travaux de recherche. Nous devons mettre en place les dispositifs permettant cette valorisation et l'innovation mais, sans recherche fondamentale, il ne peut y avoir de valorisation sous aucune de ses formes, ni économique ni sociétale. Il fallait donc réaffirmer – ce qui n'a pas été fait – un soutien ferme de la part de la Région aux acteurs de la recherche fondamentale. Que ne l'ait-elle fait ? Quel dommage. C'est un pari sur l'avenir qui n'est pas pris aujourd'hui.

De la même manière, dans les dispositifs que nous portons, nous savions que la recherche, c'est d'abord des hommes et des femmes. Une nouvelle génération arrive, avec beaucoup de difficultés : il faut lui tendre les bras, il faut des allocations de recherche. À aucun moment dans votre appel à projets, dans ce que vous dites, vous ne semblez avoir compris cette dimension. Or, si la relève n'est pas là, la force de la recherche francilienne ne sera pas la même demain. L'implication des Sciences Humaines et Sociales (SHS), quel dommage de passer à côté. Pas seulement dans les thématiques mais dans tous les travaux de ces réseaux de recherche. Vous n'avez pas compris non plus que ce dispositif avait deux forces : si la recherche est effectivement concurrentielle, c'est aussi un travail de coopération entre les chercheurs.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence de séance.

Mme la Présidente – Il faut conclure, Madame THIS SAINT-JEAN.

Mme THIS SAINT-JEAN (S&R) – Nous voyons un report sur des grands centres de concentration de la recherche, au détriment du tissu de la recherche qui avait pu être porté. Pour toutes ces raisons, c'est une grande déception, d'autant que l'inquiétude est immense quant au financement.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

Mme THIS SAINT-JEAN (S&R) – Pourquoi ne pouvez-vous pas nous dire que, contrairement, à ce qui s'est passé sous prétexte d'une année blanche, c'est-à-dire une réduction de moitié des financements apportés à ses acteurs, vous n'irez...

Mme la Présidente – Merci, Madame THIS SAINT-JEAN. La parole est à Madame FUCHS pour le groupe FdG.
Applaudissements. Brouhaha.

Mme la Présidente – Monsieur DRAY, quand il s'agit de conclure, il n'est pas question de repartir sur une envolée. Madame FUCHS.

Mme FUCHS (FdG) – Nous l'avons dit, les choix opérés dans la définition de ces DIM posent problème. Seize DIM avaient été sélectionnés en 2011, il n'en reste ici que neuf. Même en ajoutant les quatre DIM dits « émergents », cela traduit bien une baisse des ambitions régionales en matière de recherche. Sur la définition de ces nouveaux DIM, il est très dommageable qu'aucun débat préalable n'ait pu avoir lieu. Après un AMI préparé en catimini, nous sommes réduits à valider les choix du CSR qui s'exprime certes avec sa compétence, c'est normal, mais les élus doivent aussi pouvoir s'exprimer en temps voulu. Sur le fond des DIM, projets à fort potentiel d'applications technologiques et industrielles, si certaines collaborations entre recherche publique et industries peuvent être soutenues pour favoriser l'innovation technologique, cela doit se faire de façon équilibrée, encadrée, avec des critères et des conditions. Beaucoup de projets présentent des partenariats socio-économiques de façon très floue et succincte. Nous retrouvons, loin des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des entreprises importantes, dont certaines tuent l'emploi en Ile-de-France : Airbus, Orange, Dassault, LVMH, Total, IBM, pour le premier projet. Ailleurs, ce sont Safran, Thales, Nokia, Saint-Gobain, et j'en passe. Pas le moindre élément d'information sur leur implication financière dans ces projets. Nous doutons qu'elles soient présentes ici par amour pur d'une recherche désintéressée. Ces collaborations impliquent des dépenses publiques. Les entreprises qui profiteront de leurs résultats doivent y mettre des moyens. Elles bénéficient du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui, pour l'heure, s'ajoute surtout au gâchis fiscal du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), sans retombées positives sur la recherche et l'emploi. Les transferts de savoir aux entreprises sont problématiques dès lors que les investissements publics sont convertis en profits privés. Les financements publics ne sont pas un *open bar* pour les industriels privés.

Enfin, deux domaines sont clairement négligés : la recherche fondamentale et les SHS. Nous savons pourtant qu'il n'y a pas de recherche appliquée durable sans investissement fort dans la recherche fondamentale, engagée par définition sur le long terme. Sur les SHS, hormis un projet qui conjugue de façon assez discutable l'étude de la pensée islamique et la géopolitique islamiste, rien n'est prévu. Les DIM gesticulent sur le travail, sur le genre, aujourd'hui supprimés, auraient pu inspirer utilement les axes de nouveaux DIM. Tous ces domaines sont depuis plusieurs années malmenés par les pouvoirs publics et notre collectivité aurait donc pu être inspirée, et aurait fait preuve d'une réelle vision d'avenir en leur apportant, à son niveau, un soutien concret tout en faisant valoir cette nécessité auprès de l'État.

Mme la Présidente – Merci, Madame FUCHS. La parole est à Madame HIDRI.

Mme HIDRI – A titre liminaire, je commencerai par remercier toutes les équipes et les services, et bien sûr le CSR qui, dans un temps très court, a réussi à réaliser cette nouvelle liste de DIM et vous l'a proposée rapidement. Je le répète : nous étions dans une année de transition et il fallait aussi agir rapidement. Nous avons toutefois respecté toutes les règles. J'entends, dans les différentes interventions, la question du débat préalable, que la commission n'aurait pas été consultée. Nous avons respecté les procédures qui ont toujours été élaborées. Il n'y a donc pas de nouveauté sur ce principe, je ne comprends donc pas l'étonnement de certains. Madame BERTHAUD, le conseil scientifique évalue ses pairs sur des enjeux scientifiques. Je ne comprends donc pas très bien pourquoi vous voudriez absolument intervenir au sein des auditions qui ont duré deux jours. Vous avez dit également qu'il n'y avait pas eu de rencontre avec le conseil après un an de mandature. Celui-ci a été constitué le 28 juin dernier. Je ne vois donc pas comment nous aurions pu réaliser avant une rencontre. S'agissant de la rencontre avec Philippe GILLET, celui-ci est actuellement en Suisse. Des impondérables ont fait que nous n'avons pas pu le voir mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas le rencontrer. J'ai tenu à ce que vous puissiez, au cours de cette présentation du rapport des DIM, rencontrer une personne du conseil scientifique, en l'occurrence Monsieur Arnold MUNNICH, qui a quand même pris de son temps pour vous exposer avec beaucoup de précision la sélection et son processus. Je m'étonne donc aujourd'hui que les questions que vous abordez aujourd'hui en séance plénière ne lui aient pas été posées. Madame THIS SAINT-JEAN, j'avais commencé à vous répondre, et de manière plus que détaillée, sur différentes questions en commission. Vous parlez des allocations de recherche et post-doc. Dans l'AMI, il est clairement spécifié qu'il existera des allocations post-doc. Je vous l'avais dit et je regrette aujourd'hui qu'il y ait cette redondance : à quoi cela sert-il que nous puissions nous expliquer en commission ? Cette dimension est donc parfaitement prise en considération par l'Exécutif régional. J'ai entendu de nombreuses interrogations de la part de Mme ESPARGILIÈRE, Mme THIS SAINT-JEAN et Mme FUCHS sur la représentativité des SHS. Nous avons, sur les quatorze dossiers retenus en DIM et DIM émergents, trois DIM en SHS. Lors de la précédente mandature, il y en avait également trois mais sur seize dossiers. Donc expliquez-moi, en reprenant les chiffres, en quoi nous avons délaissé les SHS. D'autre part, dans l'AMI, il n'était pas question d'avancer d'enjeux de manière exclusive. Il s'agit d'enjeux stratégiques pour l'Ile-de-France et non thématiques. L'AMI est resté ouvert. Aucun des projets que vous avez abordés n'a candidaté. C'est peut-être mon travers de juriste mais nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude : il n'est pas possible de venir nous reprocher de ne pas avoir choisi des dossiers qui n'ont pas candidaté. C'est du bon sens.

Applaudissements.

Je finirai en remerciant bien sûr Monsieur VIGIER pour son intervention. Il a parfaitement compris la volonté que nous avons d'introduire cette notion de transfert de technologies, ce qui ne veut pas dire que nous délaissons la recherche fondamentale. Nous introduisons une dimension autre avec l'ouverture au monde économique. Je remercie également Madame

LECOUTURIER qui a bien saisi ces enjeux et a souligné la nécessité d'associer les pôles de compétitivité, ainsi que Monsieur BARBOTIN qui a soutenu et soutient la reconduction de ces DIM. Ce dernier a bien compris qu'avec 40 % de la recherche française, nous avons réalisé là, en très peu de temps, grâce à l'aide du conseil scientifique et de l'ensemble des équipes, une action très positive qui, je l'espère, profitera à l'ensemble de la recherche francilienne.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame la vice-présidente. Il me semble plutôt positif pour l'opposition que la Région valide l'idée d'avoir des DIM. Je pense que c'était important. Je pense aussi important de ne pas saupoudrer les crédits sur tout et le reste, qu'il n'y ait pas d'arbitraire mais que le choix se fasse selon un processus de sélection scientifique, avec un conseil de très haute volée qui est aussi paritaire, comme nous nous y étions engagés, et qui, objectivement, ne peut pas faire l'objet de questionnements. En tout cas, je n'en ai pas entendu sur ces bancs et j'espère qu'il n'y en aura à aucun moment. Nous n'avons en effet que des médailles d'or du CNRS, des médailles Fields et des personnalités de très grande qualité, y compris des personnalités internationales. Je pense en effet qu'avoir des comités de sélection trop franco-français, ce qui était le cas par le passé, nous soumet évidemment au risque de conflit d'intérêts. Il faut absolument que nous ayons un regard extérieur sur nos choix.

Le conseil scientifique nous a proposé une dynamique extrêmement originale : aller sur les innovations et les projets de rupture. C'est vrai que c'est transgressif et que nous ne sommes pas dans le récurrent de tous les laboratoires d'excellence franciliens. Nous avons choisi d'aller vers des projets nouveaux, avec des porteurs de projets souvent jeunes et qui représentent l'avenir de la recherche française, suivant un processus de sélection rigoureux sans être excessif. Certains sont déçus, c'est vrai. Certains candidats auraient aimé être sélectionnés ou avaient l'habitude de l'être systématiquement, parce qu'ils avaient leur « serviette » traditionnellement à la Région. Cela n'a pas fonctionné ainsi, puisque nous avons eu un vrai concours. Nous voulons que tout le monde puisse re-candidater dans deux ans, de façon à ce qu'il y ait un *turn-over*, que ce ne soit pas figé pour les quatre années qui viennent. Il est archifaux de dire qu'il n'y a pas de recherche fondamentale. La physique quantique, l'astrophysique, les mathématiques, l'Islam, l'étude des textes syriaques par des médiévistes, la recherche de l'auteur dans les textes médiévaux : ce sont bien des sciences humaines et il y a bien de la recherche fondamentale. Le travail sur le patrimoine culturel de l'Île-de-France porte aussi sur les sciences humaines. Ces dernières s'interpénètrent dans nos programmes de recherche avec les sciences dures, puisque vous avez vu que le conseil scientifique a essayé d'aller non seulement sur des programmes de rupture, totalement inédits qui n'avaient jamais été portés, mais aussi d'être un peu transgressif dans la façon de concevoir les choses : « One Health » va porter sur la santé environnementale, la santé animale et la santé humaine. Nous sommes à la frontière de toutes les disciplines et nous disons que ces frontières n'existent plus. Les programmes qui transgressent les frontières disciplinaires, qui mettent du digital partout, sont ce qu'il y a de plus difficile à financer aujourd'hui dans la recherche française. Nous avons besoin de mettre du digital partout, de mettre du *big data* dans la recherche. Utiliser celui-ci est une des lignes stratégiques des DIM sélectionnés parce que cela demande des moyens considérables pour changer les sciences, y compris les sciences humaines.

C'est donc un programme extrêmement ambitieux que nous vous proposons, qui n'a rien à voir avec des guichets pour toutes les disciplines ou des financements routiniers. Nous avons cherché à faire un appel à projets audacieux, surprenant. Quant à la petite polémique relayée par un journal du matin qui ferait mieux de vérifier ses informations sur le DIM genre, c'est absurde : il n'y a pas eu de candidature. Je serai gentille, je ne publierai pas les évaluations du précédent conseil scientifique sur les précédents DIM, réalisées sous la précédente mandature. Ne cherchez donc pas de petite polémique : si des porteurs de projets sur le genre avaient voulu présenter un programme de recherche audacieux, ambitieux, de rupture et transgressif, ils l'auraient fait et ils auraient été sélectionnés.

Applaudissements.

Article 1

Mme la Présidente – Nous allons passer maintenant au vote de l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION: S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Amendements n° 73 (EELVA) et 72 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous avons deux amendements EELVA en réponse commune. Qui les défend ?

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – L'argument économique est très fort dans la plupart des interventions que j'ai entendues et c'est bien normal. Toutefois, cela nous pose problème si ce critère prévaut à la sélection de l'ensemble des dossiers. Le résultat auquel nous aboutissons montre qu'il a été systématiquement utilisé. J'ajoute qu'en commission, la personne du conseil scientifique qui nous a répondu a bien spécifié que c'était « un élément sur lequel la plupart s'était plantée ». Je veux bien que vous me disiez que c'est au choix, que ce n'est pas toujours ainsi, mais c'est cependant le verbe qu'il a employé. Si ce n'est pas à géométrie variable en fonction du sujet, il me semble qu'il vaudrait mieux que ce critère soit retiré.

Mme la Présidente – Défendez-vous là les deux amendements ? La réponse est commune mais vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – C'est défendu.

Mme la Présidente – Madame HIDRI.

Mme HIDRI – C'est une dimension qui est apportée mais ce n'est pas exclusif. Lorsque vous prenez le DIM Islam ou le DIM Prada, relatif à la connaissance des textes, la dimension économique ne peut être excluante, puisque ces deux domaines ne seront apparemment pas dans cette dimension. Cependant, cela reste une dimension que nous avons souhaité pouvoir donner à cet appel à projets. La redéfinition de la finalité des DIM vise précisément à dépasser l'opposition que vous entretenez entre soutien à la recherche fondamentale et soutien à la recherche appliquée. Je demande donc le retrait sinon le rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Il est tout de même assez paradoxal de voir les Verts critiquer des DIM sur la pollution de l'air. Les amendements sont-ils maintenus ? Amendement n° 73. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 73 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 72. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 72 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : FN
ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Amendement n° 53 (S&R)

Mme la Présidente – Nous avons des articles additionnels, avec un amendement n° du groupe S&R. Défendu ? Madame la Vice-présidente.

Mme HIDRI – Pour rappel, aucune proposition de DIM sur le Sida n'a été faite par la communauté scientifique en réponse à l'AMI que nous avons lancé. Toutefois, et je l'avais précisé à Madame de la GONTRIE en commission des finances, il existe le DIM « One Health » qui traite des maladies infectieuses dont le Sida évidemment. Comme vous l'a dit la Présidente précédemment, nous comptons éventuellement relancer un appel à projets et s'il existe un DIM spécial Sida, il sera libre de candidater. Je vous demande donc le retrait sinon le rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Il faut savoir que l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales (ANRS) est partie prenante de « One Health ». L'amendement est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 53 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ?

EXPLICATION DE VOTE

Mme THIS SAINT-JEAN (S&R) – Nous allons nous abstenir sur ce rapport pour toutes les réserves que j'ai émises. Nous ne nous serions pas abstenus s'il y avait eu un engagement financier dans le rapport mais il n'y en a pas et je le déplore à nouveau.

Par ailleurs, je voudrais quand même revenir sur la date de constitution du CSR et la date de mise en œuvre des nouveaux DIM. Vous auriez pu constituer un conseil bien avant. Tout cela a trop tardé et je crois qu'il faut le souligner. Par ailleurs, ce n'est pas seulement le fait qu'il y ait peu d'intérêts majeurs qui soient prioritairement sur des thématiques SHS mais bien parce que, dans l'ensemble des DIM, nous ne sentons pas une volonté déterminée de l'Exécutif de porter ce critère de l'association nécessaire de l'ensemble des acteurs. De la même manière, votre obsession de la concentration sur l'excellence nous inquiète quant à cette dimension extrêmement forte des DIM, qui était celle de la coopération, de la mise en réseau de tous les acteurs, quels que soient leur visibilité, leur taille, l'établissement ou le territoire dans lequel ils se trouvaient, de l'association de l'ensemble de ces acteurs par des porteurs de projets. Je n'ai aucun doute quant au travail effectué par le conseil scientifique mais les projets retenus sont aujourd'hui très concentrés sur certaines parties du territoire scientifique francilien. C'est dommage. Je pense qu'il est de votre responsabilité de faire vivre l'ensemble des acteurs de la recherche francilienne. Ce n'est pas du saupoudrage mais de la mise en réseau et de la coopération. J'ai l'impression que vous avez beaucoup de mal à le comprendre. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente – Madame ESPARGILIÈRE pour le groupe EELVA.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Nous sommes absolument enchantés que le réseau francilien « Qualité de l'air » fasse partie des projets qui seront accompagnés, cela va de soi. Toutefois, je regrette à nouveau qu'il n'y ait pas de sciences sociales dans la liste qui nous est proposée et je pense que c'est parce que les critères ne le permettaient pas et n'ont pas été suffisamment accompagnés au départ. Nous n'allons pas voter contre l'ensemble de la délibération parce que certains points sont effectivement très enthousiasmants mais nous déplorons le manque de sciences sociales. Aussi, nous abstiendrons-nous.

Mme la Présidente – Pardon mais le projet sur les islamismes est un projet de sciences sociales.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Ce sont des sciences humaines.

Mme la Présidente – C'est un projet de sociologie politique. Il est d'ailleurs porté par un certain nombre de politologues et pas seulement par des spécialistes des religions. Madame FUCHS pour le groupe FdG.

Mme FUCHS (FdG) – Je soutiens complètement les propos sur les sciences sociales. Nous émettrons donc une grande réserve quant aux questions qui ont été posées sur les intérêts financiers, pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse aujourd'hui suite à l'amendement de ce jour. Nous poursuivrons donc cette discussion lors de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Nous nous abstiendrons également.

Mme la Présidente – Je n'aurai pas l'ironie de vous dire que l'économie est une science sociale mais bon. Monsieur VIGIER pour le groupe UDI.

M. VIGIER (UDI) – Evidemment, le groupe UDI va approuver cette délibération très importante. Je regrette un peu quand même la dernière position de ma collègue socialiste, alors que je la rejoignais sur plusieurs points de sa première intervention. Je trouve dommage cette abstention. Nous avons fait le choix de poursuivre une action qui avait été lancée par nos prédécesseurs. Nous le faisons sur la base de critères peut-être différents mais, au final, c'est la recherche francilienne qui va s'enrichir grâce à ce programme de DIM ambitieux et varié. Les sciences sociales sont représentées. Je pense que c'est un sujet sur lequel notre assemblée aurait dû voter favorablement à l'unanimité.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur VIGIER. Madame BERTHAUD pour le groupe FN.

Mme BERTHAUD (FN) – Le délai de six mois me semble à moi aussi très long pour la constitution du conseil scientifique et il me semble aussi très long d'attendre six mois pour avoir un rendez-vous avec ce dernier, puisque nous sommes en décembre et que nous avons rencontré le premier membre la semaine dernière. Je m'étonne aussi que nous n'ayons rencontré aucun membre au moment de l'AMI. C'est regrettable et j'ai l'impression que nous marchons un peu à l'envers à chaque fois. Pour le coup, le processus nous paraît étonnant. S'agissant des conflits d'intérêts, nous ne revenons bien évidemment pas sur l'intégrité des chercheurs. Nous avons cependant là une liste que nous avons établie avec notre groupe et que nous pourrions tout à fait regarder ensemble. Le constat est avéré sur ces chercheurs qui ont un intérêt, notamment, sur les DIM sélectionnés. Je reste, sur cette question, à votre disposition. Il ne s'agissait pas non plus de se substituer au CSR mais nous regrettons de ne pas avoir été impliqués au moment de l'audition des vingt-cinq projets.

Madame HIDRI, vous parlez très fort, mais ce n'est pas forcément pour cela que vous avez raison. Vous dites que nous avons eu largement le temps de développer avec Monsieur MUNNICH – qui a bien voulu nous faire une présentation et je l'en remercie encore – mais nous n'avons eu qu'une heure de commission. Surtout, il est un peu compliqué de débattre quand nous n'avons pas de contenu, seulement une liste des titres des projets. J'ai aussi relevé que vous disiez que cela se passait ainsi avant. Donc : ne changeons rien, comme d'habitude. Nous ne nous en étonnons plus dans notre groupe.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame BERTHAUD. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vous remercie. Nous pouvons tout à fait organiser une audition des membres du conseil scientifique en commission très élargie, afin que vous puissiez les rencontrer. Ils sont tous passionnants et ont beaucoup à vous raconter.

Nous allons mettre aux voix cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 229-16

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous propose de commencer la délibération suivante mais nous serons obligés de la suspendre à 16h30, par courtoisie pour le Préfet. Je pense que vous proposer une suspension de séance de 20 minutes nous ferait perdre du temps. Je remercie Mme HIDRI.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Bravo pour cette belle sélection.

Intervention hors micro de Madame MARTINI-PEMEZEC qui avait demandé la parole pour une explication de vote.

Mme la Présidente – Il fallait le demander. Il faut crier, dans ce cas-là, Carine. Je pense que le groupe LR voulait voter. Désolée.

CR 231-16 : POUR UNE RÉGION PLUS ÉCONOME ET PLUS EFFICACE : RETRAIT D'ASSOCIATIONS SANS INTÉRÊT DIRECT POUR LES FRANCILIENS

Mme la Présidente – Monsieur SALINI, vous avez la parole.

M. SALINI – Le projet a pour but de ne plus cotiser à 42 associations, pour différentes raisons que j'aurai le plaisir de vous exposer si les questions me sont posées.

Mme la Présidente – L'avis de la commission des finances, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Je regrette la sobriété – que je n'ose qualifier ou imaginer gênée – du Vice-Président, parce qu'il connaît les questions, elles ont été posées en commission des finances. Il avait d'ailleurs pris un certain nombre d'engagements, puisque les questions venaient aussi de son groupe. Le titre de cette délibération est inutilement réducteur, voire même inadapté, puisque vous qualifiez ces associations de « sans intérêt ». Au-delà, il n'a pas été possible au Vice-Président d'expliquer pourquoi telle ou telle association était désormais considérée comme *persona non grata* pour la Région. Sur ce point, Monsieur SALINI, vous étiez convenu d'apporter un certain nombre d'éléments. Je ne les ai pas entendus dans votre présentation, qui était inexistante.

D'autre part, il est très intéressant et tout à fait légitime que vous souhaitiez passer en revue les subventions aux associations, mais cela traduit une conception très étroite du rôle et de la responsabilité de la Région dans l'existence de structures...

Brouhaha.

Je dis exactement ce qu'il s'est passé en commission. J'entends quelqu'un qui vocifère vers la gauche, donc je réponds.

Je parlais donc de la conception du rôle de la Région sur un certain nombre de lieux qui permettent de réfléchir et d'avancer sur des sujets particuliers qui concernent les politiques publiques régionales. Cette réponse s'adresse aussi à vous, Madame la Présidente. Monsieur SALINI a été interrogé sur ces points. Comme il n'a pas apporté de réponse dans son propos introductif, j'espère qu'il le fera dans les réponses aux amendements.

Mme la Présidente – J'ai bien entendu que l'avis était favorable.

Commission des finances : avis favorable

Motions de rejet n° 1 (RCDE), n° 2 (FdG) et n° 3 (EELVA)

Mme la Présidente – Motions de rejet n° 1 (RCDE), 2 (Front de Gauche) et 3 (EELVA), en vote dissocié et réponse commune. Qui les défend ? Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – La délibération qui a été présentée par Monsieur le Vice-Président est purement et simplement scandaleuse. Sur la forme tout d'abord, puisqu'elle illustre la brutalité qui caractérise la nouvelle gouvernance de notre assemblée régionale. Sur le fond également, car il s'agit, sans justification sérieuse, de tirer un trait sur 42 partenariats associatifs franciliens, que votre nouvel Exécutif considère comme sans intérêt pour les Franciliens. Nous parlons de ne plus soutenir 42 associations intervenant dans les secteurs du développement durable, de la culture, de la coopération internationale, des transports propres, du tourisme durable – ce qui est quand même le comble pour une Région qui a la compétence tourisme. Qui peut croire, pour prendre quelques exemples de structures mentionnées dans ce rapport, que l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) de la Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, l'Agence parisienne du climat ou le collectif Effinergie, à la base des nouvelles normes de certification, n'interviennent pas dans l'intérêt des Franciliens ? Comment expliquer également que la Région Île-de-France se désengage du Comité 21, une structure historique à l'origine de l'engagement de nombreuses collectivités dans le développement durable, alors que notre collectivité affiche des ambitions certaines en matière de lutte contre le dérèglement climatique ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, notre groupe a donc décidé de déposer une motion de rejet qui repose, comme je vous l'expliquais, sur des éléments de forme et de fond. J'appelle bien évidemment les élus responsables de cette assemblée à soutenir cette motion de rejet, pour laquelle nous demanderons d'ailleurs un scrutin public.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé. Motion n° 2, Front de Gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – L'exposé des motifs de la délibération, qui nous a été présentée de façon lapidaire, est inacceptable et scandaleux. Nous sommes en profond désaccord, à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme d'abord, parce que cette délibération ne s'appuie sur aucune étude préalable. Vous sabrez sans avoir aucune idée des conséquences sur l'emploi et des services rendus aux Franciliens, et pourtant celles-ci seront désastreuses, tout comme votre politique vis-à-vis des associations, compte tenu des baisses drastiques que vous avez infligées depuis un an. Le plan social rampant que nous dénonçons déjà en octobre dernier, lors de la présentation de notre plan de sauvegarde des associations, est donc bel et bien en marche, et apparemment plus vite que prévu, puisque de trop nombreuses associations sont en train de mettre la clé sous la porte. Les solutions sont pourtant simples : la participation régionale sous forme de cotisation en était une, car elle permet aux associations de se développer indépendamment des seules logiques de projet qui guident malheureusement l'essentiel des politiques publiques. Ce retrait est donc purement et simplement inadmissible, et tellement révélateur du mépris combiné à la légèreté avec lesquels la droite régionale maltraite les associations depuis un an.

Sur le fond, évidemment, c'est tout aussi inadmissible, car la liste des associations n'est en rien anodine. Elle révèle au contraire le peu de considération de l'Exécutif pour le développement durable, la citoyenneté, la coopération internationale, le développement d'une culture de paix et d'amitié entre les peuples – autant de sujets au cœur des préoccupations des Franciliens. Vous allez ainsi à l'encontre des défis qui sont posés à notre société et à notre Région. Le traitement de la question environnementale est à ce titre particulièrement symptomatique. Comment tenir ce genre de propos alors que la COP21 doit être mise en œuvre, que l'Île-de-France vient de connaître son plus long pic de pollution hivernale, que les Franciliens ont de plus en plus besoin, après les attaques terroristes que notre région a subies, de recréer des espaces de citoyenneté, de dialogue, d'échange, de lien social ? Ce sont ces questions, tellement inscrites dans les enjeux du XXI^e siècle, dont s'occupent ces 42 associations, des enjeux que la droite régionale a choisi de nier et de maltraiter. L'heure n'est donc plus aux promesses de changer d'air, mais de tailler, tailler encore, au mépris des besoins des Franciliens qui sont en partie pris en charge par ces associations. Comment osez-vous justifier ces coupes en disant que ces associations n'ont aucun intérêt direct pour les Franciliens ? Mais il est vrai qu'à droite, vous osez beaucoup, et souvent au mépris de la réalité. Votre rapport confirme donc en tout point les inquiétudes que nous soulevons, lors des commissions permanentes, depuis un an. Pour le coup, le mouvement associatif devient gravement malade, de par votre fait. Il n'est donc plus question d'un malade imaginaire : beaucoup d'associations luttent pour leur survie, et cette saignée n'y résoudra encore une fois rien. Votre remède est clair : vous administrez une mort lente, mais devenue certaine au monde associatif francilien. Nous appelons donc au rejet de votre délibération.

Applaudissements.

Mme la Présidente – J'ai une motion de rejet n° 3, EELVA.

Mme MONVILLE (EELVA) – Commençons par le titre de votre rapport, qui a été plusieurs fois évoqué ici : « pour une Région plus économe et plus efficace, retrait d'associations sans intérêt direct pour les Franciliens », un titre qui témoigne, s'il le fallait encore, de la brutalité et de la partialité de vos politiques, toutes occupées à appliquer à la lettre l'orthodoxie néolibérale, celle-là même qui est responsable de l'explosion des inégalités et du chômage de masse. Depuis cet été, nous ne comptons plus les structures associatives qui ont appris que leur subvention était diminuée ou supprimée, sans mise en garde ni concertation. C'est dire la considération que vous leur portez. Ces diminutions ou ces suppressions ont pour conséquence directe de précipiter des hommes et des femmes dans le chômage, et de supprimer les services que ces associations rendent aux Franciliennes et aux Franciliens. Le secteur associatif représente pourtant à lui seul près de 1 salarié privé sur 10, soit un peu plus que le secteur de la construction ou celui des transports. Il n'est pas seulement pourvoyeur d'emplois ; ses activités sont socialement utiles et s'inscrivent dans un modèle économique non lucratif et durable qui a fait la preuve, ces dernières années, de sa capacité de résilience, puisque, dans une période dramatique d'augmentation du chômage, le nombre d'emplois créés est stable ou en progression. Mais plutôt que de vous réjouir de ces bons résultats et d'encourager cet élan de solidarité et de recherche de liens sociaux qui caractérise l'engagement associatif, vous préférez, ainsi que vous l'écrivez dans l'exposé des motifs, « dégager des marges budgétaires ». L'argent contre l'emploi et la solidarité, l'idéologie néolibérale contre le secteur associatif, hautement utile socialement, qui joue un rôle crucial pour notre cohésion sociale.

Puisque vous prétendez nous dire ce qui est utile pour les Franciliennes et les Franciliens et ce qui ne l'est pas, examinons ce que cela signifie depuis votre élection. Vous supprimez le soutien régional à l'association AQUI'Brie, qui veille sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique du Champigny, laquelle abreuve 1 million de Franciliennes et de Franciliens – inutile, sans doute. Vous vous retirez de l'Union internationale pour la conservation de la nature, et par conséquent de son collègue des collectivités locales, créé à l'initiative de notre Région, qui souhaitait être actrice dans la protection de notre environnement – inutile, là encore. Vous supprimez ou diminuez drastiquement le soutien aux associations qui œuvrent pour le développement de l'agriculture paysanne, biologique et périurbaine – elles aussi inutiles, nous direz-vous. D'ailleurs, les associations qui œuvrent dans le secteur de l'environnement et de l'aménagement du territoire paient un lourd tribut à vos politiques de rigueur. Il semble que vous ayez fait vôtre la vision sarkozyste de l'environnement : « ça commence à bien faire ». Pourtant, quand nous interrogeons les Franciliennes et les Franciliens, ce qui commence à bien faire, c'est l'incurie des politiques face aux multiples pollutions auxquelles nous sommes tous les jours exposés et qui menacent notre santé. Par ce désengagement brutal de la Région du soutien de nombreuses associations, vous annoncez fièrement une économie d'un peu plus de 1,3 million d'euros pour 2017 et, dans le même temps, vous attribuez 2 millions d'euros pour la sécurisation des lycées privés. D'un côté, des emplois détruits, des vies abîmées, des connaissances et des savoir-faire perdus, l'initiative citoyenne sabrée ; de l'autre, un joli cadeau à celles et ceux qui n'en ont pas besoin, mais représentent votre clientèle électorale.

Pour illustrer votre conception toute particulière de la redistribution des richesses, des moins fortunés vers les plus fortunés, des classes populaires et moyennes vers les classes dominantes, j'aurais pu prendre l'exemple de votre désengagement des associations de l'économie numérique, collaborative et du logiciel libre : vous voulez une smart région, mais à condition qu'elle profite aux grands groupes capitalistes de l'informatique et de la communication. Comme dirait le proverbe italien : « Il pleut toujours sur ceux qui sont déjà mouillés. » Avec vous au pouvoir, nous qui sommes secs, n'aurons aucun besoin de parapluie.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Cela me laisse sans voix. Monsieur le Vice-Président.

M. SALINI – Le titre a pu vous choquer, il m'a choqué également, mais plus sur la rédaction que sur la réalité qui est la nôtre. C'est l'adhésion qui est sans intérêt, bien évidemment, ce ne sont pas les associations. Néanmoins, afin de faire baisser la tension, je proposerai, au nom de l'Exécutif, un amendement pour rectifier le titre.

Sur le fond, c'est un changement de paradigme. Je rentrerai dans le détail en réponse à la discussion générale, mais je peux déjà dire que nous allons passer d'une logique d'adhésion, qui était la vôtre, à une logique de partenariat, de projet. Cela veut dire que nous pourrions néanmoins travailler, nouer des partenariats, subventionner des associations qui, aujourd'hui, nous demandent une adhésion. Soyez rassurée, si je peux être celui qui vous rassure aujourd'hui, sur notre volonté de continuer à œuvrer notamment pour l'environnement. Je vous rappelle que nous augmentons en 2017 les subventions pour l'environnement, le bio, etc. Je demande donc, sur ces trois motions, le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Je crois qu'il faut que nous nous arrêtions deux minutes sur ce rapport. Le sujet est simple : il nous faut des règles du jeu claires et transparentes pour éviter l'opacité et l'arbitraire. Vous nous dites : « c'est très important, l'eau à Champigny. » N'y a-t-il pas d'eau ni d'association pour la préservation de l'eau dans les 1 270 autres communes d'Île-de-France ?

Brouhaha.

Vous dites : « le climat est important à Plaine Commune. » Le climat, la pollution ne sont-ils pas importants dans les autres communes ? N'y a-t-il pas d'association sur le climat dans les autres communes ? La vérité, c'est qu'avec cette logique d'abonnement, vous faisiez le choix d'associations sans que nous sachions pourquoi celles-ci et pas les autres.

Brouhaha. Applaudissements.

Le sujet n'est pas d'être abonné ni d'avoir un financement structurel, mais de pouvoir mener des projets associatifs. Nous sommes pour les projets, parce que ceux-ci touchent directement les Franciliens. C'est pour cela qu'il y avait cette question des associations d'intérêt direct. La notion d'intérêt direct est dans les projets. Le fait de cotiser, d'être membre d'un conseil d'administration associatif ne nous donne malheureusement pas de projet pour les Franciliens. Beaucoup des associations dont nous nous retirons sont certes très structurelles (conseil des villes, association des villes, etc.), mais ce million que nous allons pouvoir économiser, nous allons le remettre dans des projets associatifs.

Brouhaha.

Ce qui va changer la vie en Île-de-France, ce sont de vrais projets pour l'environnement. Cela vous dérange, évidemment, que nous demandions à tout le monde de venir dans des appels à projets et de faire face à ses responsabilités. Quels sont les résultats de ces différentes associations ? Quelle est la réalité de leur fonctionnement, de leur comptabilité ? Tout cela sera désormais transparent dans des appels à projets. Nous aurons des jurys, composés avec des élus, mais aussi avec des membres de la société civile. Ce ne sera plus arbitraire, et ce sera avec un intérêt direct pour les Franciliens. Oui, nous changeons de paradigme, nous changeons de modèle et notre relation sera beaucoup plus saine avec le milieu associatif.

Applaudissements.

Je vais mettre aux voix ces différentes motions. Motion 1, qui vote pour ?

Exclamations hors micro réclamant un scrutin public.

Un scrutin public a été demandé sur la motion n° 1. Le scrutin est en train d'être appelé. Avis défavorable de l'Exécutif, je le rappelle pour ceux qui feraient la sieste. Je vais demander à deux scrutateurs de venir : Monsieur THOMAS et Monsieur DOUSSET. Tout le monde a-t-il voté ? Que le groupe FN ne se démultiplie pas trop quand même. Le scrutin est clos.

Vote de la motion de rejet n° 1 (RCDE)

Scrutin public

VOTANTS : 184

POUR : 60

CONTRE : 124

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix la motion 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 2 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – La motion 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 3 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Motion de renvoi en commission n° 3 (S&R)

Mme la Présidente – Nous en arrivons à la motion de renvoi en commission n° 3 (S&R). Qui la défend ? Monsieur des GAYETS, par courtoisie pour le Préfet, peut-être pourrions-nous reprendre la séance à votre motion ? Cela ne vous dérange pas ? Bien. Merci à tous. Nous allons recevoir le Préfet CADOT.

Interruption de l'examen du projet de délibération pour l'audition du Préfet de police de Paris.

Mme la Présidente – Cela fait un an que nous travaillons dur pour remettre la Région Île-de-France sur les rails.

Brouhaha.

Je vous en prie, nous recevons un invité.

De ce point de vue, je crois que nous pouvons nous féliciter des efforts réalisés sur le terrain de la sécurité même si nous ne pourrions jamais nous en satisfaire, car les urgences et les chantiers restent nombreux. Il ne faut pas perdre de vue que la situation de l'Île-de-France est singulière, notamment en matière de risque terroriste, auquel elle est particulièrement exposée. Dans ce contexte, nous considérons que la sécurité, première des libertés, est une ardente priorité de l'action publique, qui exige que nous nous donnions les moyens d'agir. Je voudrais d'abord vous demander de remercier en notre nom et de féliciter toutes les forces de sécurité d'Île-de-France, qui œuvrent à notre protection jour et nuit, avec abnégation, sur l'ensemble du territoire, et ce dans un climat extrêmement éprouvant et exigeant dans le contexte actuel. Je tiens aussi à saluer les élus sur les territoires, notamment dans les zones sensibles, qui se battent jour après jour afin de renforcer la protection de leurs administrés et peuvent parfois se sentir seuls. L'État et la Région doivent aider tous les acteurs de terrain. Je tiens aussi, Monsieur le Préfet, à remercier chaleureusement les services de l'État, avec lesquels nous menons un travail intense au quotidien sur ces sujets, y compris pour la mise en place de la convention que nous allons signer tout à l'heure. J'ai bien conscience de leur avoir demandé beaucoup. Je remercie aussi Frédéric PÉCHENARD pour le travail qu'il mène à la Région comme Vice-Président. Sa connaissance du terrain et des enjeux, sa détermination et sa hauteur de vue nous sont extrêmement précieuses.

Je me réjouis qu'avec cette convention, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier, la sécurité continue à faire l'objet d'une démarche partenariale forte entre la Région et l'État, preuve de notre engagement croisé à renforcer l'efficacité de notre politique dans le domaine au service de tous les Franciliens, et ce le plus rapidement possible. Nous avons besoin d'une mobilisation générale. Dans celle-ci, la Région Île-de-France est en première ligne. Même si elle ne dispose pas de compétences propres dans le domaine de la sécurité, j'ai décidé de lui faire assumer pleinement ses responsabilités. Cela se traduit par une politique d'investissement sans précédent. Pour preuve, la hausse du budget consacré à la sécurité : 20,5 millions d'euros, c'est le double de 2015. Notre première mesure a été de faire adopter et de lancer ce que nous avons appelé le bouclier de sécurité, pour renforcer la sécurité de tous les Franciliens au quotidien à travers un arsenal de mesures extrêmement concrètes et immédiates : déploiement de la vidéosurveillance, équipement des polices municipales, sécurisation des lycées (216 projets financés depuis janvier 2016, sans distinguer selon le type des établissements), élargissement des compétences de la police ferroviaire, aide aux victimes.

En 2016, 41 collectivités franciliennes (communes, communautés de communes, communauté d'agglomération) ont d'ores et déjà bénéficié du soutien financier de la Région pour la vidéoprotection, d'Orly à Méré, de Provins à la communauté de communes des pays de France. Nous faisons aussi face aux besoins urgents des forces de sécurité en matière d'équipements et d'infrastructures, comme cela a été le cas à la suite de la tragique attaque au cocktail Molotov d'une équipe de police nationale à Viry-Châtillon, début octobre.

La construction et la rénovation des commissariats et des casernes de gendarmerie sur l'ensemble du territoire francilien, qui sont au cœur de la convention que nous signons aujourd'hui, sont un pilier de la stratégie régionale pour lequel nous comptons investir 5 millions d'euros. Cela concerne aussi leur modernisation et leur sécurisation : 14 commissariats et casernes ont d'ores et déjà été rénovés et sécurisés en 2016 grâce au soutien de la Région. En 2015, sous la précédente mandature, aucune opération de rénovation n'avait été menée. Pas plus tard qu'hier, je me suis rendue au commissariat d'Élancourt, dans les Yvelines, qui a vocation peut-être à devenir un commissariat d'agglomération pour Trappes, Élancourt et Guyancourt. J'ai constaté l'état de vétusté de ce commissariat.

Je me réjouis aussi que cette convention permette de financer les projets sur la question spécifique de l'amélioration de l'accès au public et de la modernisation des services des bâtiments et locaux de la police nationale. Sur certains territoires, la situation n'est pas digne de notre République. C'est un enjeu fort pour la Région, qui va investir de façon massive pour favoriser l'accessibilité des commissariats et des casernes de police aux personnes en situation de handicap. Nous avons déjà accéléré la cadence : les commissariats de Saint-Cloud, de Saint-Denis ou encore d'Aulnay-sous-Bois, différents commissariats

parisiens ainsi que les casernes de Persan et de Saint-Germain-en-Laye, pour ne citer qu'eux, bénéficieront sous peu des travaux nécessaires.

J'ai souhaité que cette convention intègre également un volet de soutien en équipements mobiliers à la police régionale des transports (achat de véhicules, gilets pare-balles, etc.). Cette police est en effet en permanence sur le pont et elle accomplit au quotidien un travail remarquable, qu'il est de notre responsabilité d'encourager et de faciliter. La sécurité des transports est un enjeu majeur, et j'ai d'ailleurs demandé au syndicat des transports d'Île-de-France de compléter l'action de la Région et de son bouclier de sécurité par le recrutement de 490 personnels et l'objectif de 100 % de trains et de bus vidéoprotégés en 2017.

Enfin, plus globalement, les flux continus de touristes en Île-de-France doivent, dans le contexte actuel, appeler toute notre vigilance. Il n'est pas normal que la première destination touristique au monde ne se soit pas donné les moyens de protéger ses touristes. C'est pour cela que nous sommes prêts à financer l'installation de commissariats mobiles sur les sites touristiques de la Région, un dispositif que je soutiens activement et qui est prévu dans la convention pour permettre aux touristes de déposer plainte immédiatement, et surtout pour ne pas dégarnir en forces de sécurité les sites touristiques lorsqu'il y a dépôt de plainte. Vous l'aurez compris, nos moyens d'action sont nombreux. Cette convention, Monsieur le Préfet de police, doit marquer d'une nouvelle pierre blanche le chemin que nous allons continuer de parcourir ensemble, avec intransigeance, pour la sécurité des Franciliens. Je vous remercie et je vous cède la parole.

Applaudissements.

M. CADOT (Préfet de police de Paris) – Merci. Je suis particulièrement heureux de venir vous présenter ce soir la politique de sécurité conduite sur la Région Île-de-France.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Les collaborateurs qui veulent aller discuter peuvent aller le faire dehors. Les élus peuvent s'asseoir et écouter, s'il vous plaît.

M. CADOT (Préfet de police de Paris) – Je suis d'autant plus heureux de le faire que c'est l'occasion de signer également le renouvellement de cette convention de partenariat à laquelle nous tenons beaucoup et qui accompagne fortement les initiatives de la préfecture de police dans sa dimension de préfecture de zone sur le territoire de l'Île-de-France. La présentation rapide que je vais vous faire et les échanges que nous pourrons avoir ensuite me semblent indispensables, puisque mon prédécesseur n'était pas venu depuis 2013. Depuis cette date, le contexte sécuritaire dans lequel nous nous trouvons dans notre pays – et plus particulièrement dans l'Île-de-France compte tenu des enjeux de ce territoire – s'est complètement transformé et, à bien des égards, a contraint les acteurs à réévaluer complètement leurs priorités et modifier leur organisation. Pour ne pas vous faire une présentation plus détaillée et précise, mais qui consumerait la totalité du temps qui m'est donné, je propose de laisser un document assez complet où figurent beaucoup plus de chiffres et qui pourra être diffusé, si vous le souhaitez, à l'issue de cet échange. En revanche, je voudrais davantage et brièvement mettre l'accent sur les quelques priorités qui constituent aujourd'hui l'armature de la politique sécuritaire en Île-de-France.

La priorité de notre politique, c'est, de manière incontestable désormais, la gestion de la menace terroriste en Île-de-France. Notre région, pour ce qu'elle est et représente aussi dans le monde, est une cible particulièrement privilégiée pour les actions terroristes et pour les menaces. C'est là que sont les institutions républicaines, les ambassades, c'est un site touristique majeur, un pôle économique. Ce statut de métropole économique régionale, culturelle, intellectuelle constitue évidemment un facteur d'attractivité pour les attaques potentielles. De ce point de vue, après les attaques du Bataclan en particulier, et dès après celle de l'Hyper Cacher, nous avons complètement adapté le dispositif de sécurité en place sur la Région Île-de-France, porté évidemment par la préfecture de police dans sa responsabilité zonale, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Nous avons revu et résumé les doctrines d'action dans un document unique que nous appelons la directive Evengrave (événement grave) et qui renforce la coordination, à l'échelle du territoire régional de l'Île-de-France, des directions de la préfecture de police et des directions relevant des Préfets de département dans la grande couronne, avec la volonté d'une circulation beaucoup plus rapide de l'information entre les acteurs et d'un commandement tactique clarifié entre les différentes institutions.

À l'intérieur de la doctrine unique mise en place, que nous avons appliquée et testée depuis le mois d'avril 2016, au travers de 11 exercices sur différents scénarios, nous avons toute une série de changements de doctrine, d'emploi des forces. Par exemple, une doctrine d'emploi et de complémentarité entre la BRI (brigade d'intervention, basée sur Paris principalement), le RAID (pour les zones police de la petite et de la grande couronne) et le GIGN a été revue, avec un service menant, un service concourant, des exercices communs et un travail d'entraînement beaucoup plus complet, qui permet de projeter au plus vite, sur les zones éventuelles de commissions d'attaque, les forces les plus proches, puis de les renforcer par les forces

compétentes que je viens d'évoquer. Il en est de même à l'intérieur de Paris. Pour un site comme celui-ci, dans une hypothèse de menace, nous avons une force d'intervention rapide qui, en 20 minutes, est à même, avec une vingtaine d'hommes basés en permanence à la préfecture de police, Quai des Orfèvres, de venir procéder immédiatement à la première intervention. Ce sont des forces spécialisées.

Sur le plan matériel, les premiers intervenants (BAC, CSI, CDI ; en zone gendarmerie, PSIG) ont été armés et équipés de matériels adaptés (boucliers balistiques, casques balistiques) pour faire face à des agresseurs qui pourraient être dotés d'armes lourdes comme la kalachnikov. Toutes les équipes correspondantes sont dotées désormais de HK G36 et de gilets porte-plaques, qui leur permettent d'être à même de faire face en primo-intervenants, en attendant l'arrivée des forces spécialisées, qui peuvent elle-même progresser en cas de situation complexe. Nous avons également renforcé les services de renseignement, y compris en matériels techniques, pour les interceptions, les balises, l'IMSI-catcher (qui permet de retrouver très rapidement les sources d'appel), soit tout le matériel que la technologie actuelle permet de mobiliser.

En termes d'action, la loi du 13 novembre 2014 et les lois ultérieures adoptées par le Parlement permettent de mobiliser des mesures de prévention administrative (assignation à résidence, perquisition administrative, interdiction de sortie du territoire) à la main des Préfets. Le Préfet de police coordonne au niveau zonal et il rend compte aux états-majors centraux et à la DGSJ. Cela permet d'anticiper, quand nous ne sommes pas encore dans un cadre judiciaire, le contrôle d'un certain nombre d'individus suspects et à risque. Nous avons par exemple mené, sur la zone Île-de-France, 878 perquisitions administratives depuis le 15 novembre et les attaques du Bataclan, avec un bilan extrêmement riche en termes de saisie d'armes, d'interpellation, de mise en détention provisoire ou de reconduite, pour des étrangers en situation irrégulière, dans leur pays.

En matière de prévention de la radicalisation, nous pouvons consolider un dispositif jusqu'alors départemental et depuis coordonné dans une vision régionale. Un partenariat avec la Région peut nous y aider. Il permet de faire un tri homogène et cohérent dans les pratiques départementales, pour ce qui concerne les situations à risque qui justifient de mesures de police et celles qui relèvent davantage d'une réponse d'ordre social (signaux faibles de radicalisation, sans menace associée).

Enfin, dernier élément de ce rapide bilan, nous avons mis en place, avec les forces armées et les forces de police ou de gendarmerie, un dispositif de sécurisation du territoire qui permet d'avoir des patrouilles exclusivement dédiées à la surveillance dynamique de zones qui ont été réparties. Paris, comme chaque département, est en effet divisé en 49 secteurs de sécurisation Vigipirate. Ces secteurs sont dévolus à sentinelles, c'est-à-dire des patrouilles militaires placées sous le commandement du commissaire chef de circonscription dans les zones de police ou de la gendarmerie, avec des tableaux de suivi et un ordre de passage sur des points sensibles (lycées, pour ce qui est de la compétence de la Région, collèges, synagogues, établissements de culte, théâtres, etc.), avec des pointages sur la réalité de ces patrouilles dynamiques. Celles-ci se sont substituées au dispositif mis en place dès janvier 2015, qui consistait en des gardes statiques, très consommatrices d'effectifs et pas toujours très efficaces, et avec l'armement des forces correspondantes. Sur Paris, nous avons créé une force spécifique, qui assure cette sécurisation en dehors de police secours et des appels. Ce sont des policiers qui sont en principe dédiés prioritairement et exclusivement à ces missions. Le dispositif est aujourd'hui équilibré. En temps normal, il se situe à 3 500 militaires sur la zone Île-de-France, soit la moitié de la dotation pour les militaires (7 000) pour la France entière. Celle-ci est montée à 10 000 hommes juste après les attaques. Pour les fêtes, le gouvernement regarde comment hausser le format et sans doute l'augmenter, je l'espère, de manière significative sur la Région Île-de-France, ce qui nous permettra de positionner beaucoup plus de patrouilles visibles et rassurantes autour des grands magasins, des lieux d'affluence et des lieux touristiques.

Je veux mentionner aussi la politique dans les lycées, pour lesquelles l'État accorde de son côté un financement important. Pour nous, cette politique partenariale est un enjeu essentiel.

Voilà sur le terrorisme, qui est devenu aujourd'hui une priorité absolue et qui concerne toute la chaîne, depuis le renseignement, la sécurisation visible sur l'espace public jusqu'à l'action d'intervention en cas de crise ou attaque et, bien évidemment, la judiciarisation, avec la police judiciaire. De ce point de vue, l'organisation de la préfecture de police, intégrée entre ces différentes directions, facilite le travail. Nous avons construit avec les départements de la grande couronne des relations beaucoup plus resserrées pour essayer de traiter cette forme de risque sur le territoire où elle peut se déployer, c'est-à-dire évidemment le territoire régional et la plaque régionale.

Pour autant, la préfecture de police dans sa dimension zonale n'a évidemment pas délaissé ses autres missions, plus historiques, qui sont celles de la lutte contre la délinquance. Les résultats que je vais vous donner sont corrects, sans être complètement satisfaisants. Sur les 11 premiers mois dont nous disposons en termes de statistiques aujourd'hui, dans ce contexte particulièrement difficile, cet état d'esprit social compliqué, les chiffres affichent une baisse sur la région de 1,2 % en ce qui concerne les atteintes aux biens (vols, atteintes aux biens), mais une progression de 3,1 % sur les AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes). C'est le cas également sur les zones gendarmerie et police au plan national, où les AVIP ont augmenté partout, avec des violences non crapuleuses, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas pour objet de dépouiller

ou d'attaquer quelqu'un pour le dépouiller de son argent, mais des violences liées à des conflits familiaux, par exemple, avec dépôts de plaintes pour violences, ou des violences sur la voie publique, dictées par une violence qui s'exprime par des échanges de coups dans une société sans doute de plus en plus violente. Les cambriolages ont, quant à eux, baissé de 3,5 % sur la région, les vols par ruse de 12 %, les vols à main armée de 27 %. L'efficacité et l'élucidation sur les trafics de stupéfiants sont en forte progression (+22 %) sur l'ensemble de la région.

Je veux mentionner deux secteurs qui sont de compétence régionale et sur lesquels nous avons des priorités très particulières.

Le premier est le secteur touristique, évidemment, pour lequel la sécurité constitue un élément déterminant pour l'attractivité touristique de notre région et de notre pays de manière plus générale : de ce point de vue, les attaques dont nous avons fait l'objet et la façon dont celles-ci ont été perçues à l'étranger, avec le contexte d'état d'urgence qui n'est pas toujours bien interprété et compris à l'étranger, ont conduit incontestablement à une crainte et à un certain nombre de mesures dans des pays comme les États-Unis. Nous avons décidé, à la demande du gouvernement mais nous avons engagé le travail de manière active, de renforcer l'action sur ce sujet pour l'été 2017 et d'obtenir des résultats beaucoup plus satisfaisants. En effet, la délinquance a progressé sur l'année 2016 : +11 % sur les 11 premiers mois dans les secteurs touristiques. Les vols, avec violence notamment, ont augmenté. Même s'il y a, sur certains secteurs, des diminutions fortes, ce n'est pas le cas sur l'ensemble de la région à l'égard de touristes et de personnes de passage sur notre territoire. Cette situation n'est donc pas satisfaisante et se rajoute au contexte terroriste. Nous engageons 3 plans d'actions actuellement, dont certains sont accompagnés par la Région :

- Le renforcement des dispositifs de sécurisation et de surveillance sur les principaux lieux fréquentés par les touristes, avec un plan de déploiement de la vidéosurveillance et le financement que vous venez d'annoncer, mais aussi sur des secteurs où nous ne sommes pas au point. Je pense à l'autoroute A1, entre Roissy et Paris, où il y a constamment des attaques de jeunes délinquants venus de cités voisines le plus souvent, ou d'autres formes d'attaque, comme celles que nous avons eues ces derniers mois, qui sont préoccupantes et résultent à l'évidence de renseignements. La décision prise de mettre dans la cohérence de la préfecture de police et de la préfecture de zone la compétence des aires aéroportuaires de Roissy, du Bourget et d'Orly – cela a été décidé hier soir en première lecture à l'Assemblée nationale – permettra de remédier à un dispositif qui, jusqu'alors, était encore cloisonné entre la PAF et les services de sécurité, alors qu'il faut évidemment qu'il y ait une plus grande fluidité, la PAF ayant la compétence de contrôle des frontières et de l'intérieur des aéroports, mais pas du tout du territoire et de l'aire territoriale qui l'environne. Nous avons listé un certain nombre d'hôtels, notamment dans la Seine-Saint-Denis, qui sont donc des zones à risques *a priori* pour les cars et les touristes, s'ils sortent en fin de soirée ou à certaines heures. Nous allons déployer des vidéosurveillances au Blanc-Mesnil et à d'autres endroits de manière beaucoup plus massive, pour essayer de surveiller et d'anticiper tout risque d'attaque.
- L'accroissement des mesures de prévention, avec le tissage d'un réseau de partenaires institutionnels (ambassades, offices de tourisme, comités régionaux du tourisme, tour-opérateurs, compagnies aériennes, hôteliers, etc.). Nous les réunissons plusieurs fois par an. Nous avons mis en place un film de sensibilisation pour les touristes asiatiques, qui est diffusé dans les avions et par les tour-opérateurs sur place, pour donner un certain nombre de comportements de bonne conduite en France, sans être anxiogène. Ce film est d'ailleurs en chinois, en japonais et en coréen. Nous l'avons diffusé au comité régional du tourisme.
- La meilleure prise en charge des touristes, avec, sur les principaux sites, des élèves des langues orientales (Inalco), qui parlent chinois, coréen et japonais et accueillent les touristes, les guident et éventuellement les aident, s'il y a un incident, à déposer et formuler une plainte.

Voilà pour le plan tourisme, qui est un secteur particulier sur lequel nous allons concentrer les efforts en 2017.

Nous avons par ailleurs un effort marqué sur les transports collectifs régionaux. La situation actuelle n'est pas mauvaise, sans être extrêmement satisfaisante, puisque nous avons une diminution de 1,1 % de la délinquance sur les transports en Île-de-France, alors même que je viens de dire que les atteintes volontaires aux personnes augmentaient sur l'Île-de-France. C'est une part qui reste raisonnable de la délinquance globale. Sur les réseaux ferrés, elle diminue de 4 %. En revanche, sur les transports en commun de surface (grande et petite couronnes), nous avons constaté une nouvelle progression en 2016, qui appelle évidemment une action plus massive, d'où l'intérêt de mettre des caméras dans l'ensemble du réseau de transport. En ce qui nous concerne, nous souhaitons aller plus loin dans ce domaine, avec des renforts dans la brigade régionale des transports, des gendarmes qui vont venir aussi dans ces brigades (là encore, il faut décroiser les zones historiques) : 50 gendarmes seront par exemple dédiés à des missions embarquées pendant les fêtes de Noël pour tester leur capacité à intervenir. La loi Savary, vous le savez, donne de nouveaux pouvoirs aux services de sécurité de la RATP ou de la SNCF. Enfin, nous sommes en train d'avancer, et c'est là un enjeu majeur, sur un centre de commandement opérationnel, en termes de sécurité, entre la RATP, la préfecture de police (aussi bien gendarmerie que police sur l'ensemble de la région), l'Optile et, demain, les opérateurs du Grand Réseau express, sur des règles de sécurité qui devront être partagées, afin d'avoir un

dispositif qui permette de travailler sur des réseaux radio compatibles et interconnectables, sur des tablettes, sur des plans, afin que l'ensemble des éléments permette de collaborer entre les services et de mettre en commun les informations, y compris en cas de crise.

De ce point de vue, nous avons déjà bien avancé sur cette année et nous avons un projet que je souhaite vous présenter et discuter ensuite de manière détaillée, qui consistera à recréer un centre modernisé. Celui qui est actuellement situé dans les locaux de la RATP et partagé entre la SNCF, la police et la RATP est d'une technologie qui a besoin d'être renouvelée avec toutes les innovations technologiques. Nous proposons donc d'avoir un projet pour les prochaines années qui soit construit avec l'appui de chacun des partenaires, dans une sorte de GIE qui porterait ce projet et permettrait de l'opérer d'une façon adaptée au fur et à mesure de la progression de cette zone potentielle de délinquance que constituent et constitueront demain les réseaux de transport dans une métropole régionale de plus en plus mobile. Nous avons déjà, cette année et l'année prochaine, avec l'appui de la Région dans un certain nombre de cas mais également sur nos propres crédits, fortement développé les caméras supplémentaires, notamment dans les gares d'arrivée en bout de ligne et sur un certain nombre de sites. Au total, nous aurons dépensé 27 millions d'euros sur les deux années 2016 et 2017, du côté de l'État, pour le financement de cette vidéosurveillance. Sur ce dossier des transports, il y aura des améliorations et des progressions importantes. Il est souhaitable que nous puissions, comme sur les autres sujets de la sécurité d'ailleurs, travailler étroitement avec le Conseil régional et les opérateurs pour accélérer les décisions.

Dernier point, je voudrais mentionner simplement la nécessité, pour la préfecture de police dans sa dimension zonale, de continuer à s'adapter aux changements que je viens d'évoquer. J'ai parlé du terrorisme, la délinquance elle-même appelle des actions nouvelles, notamment sur des zones où elle s'enracine. Il faut qu'il y ait un travail renouvelé avec les polices municipales ou avec les autres acteurs. De ce point de vue, le modèle sur lequel nous nous appuyons est un modèle intégré, où il n'y a pas de cloisonnement entre les différentes fonctions de police. Nous sommes dans un phénomène qui est un phénomène diffus, avec des personnes qui peuvent se radicaliser et passer à l'acte de manière très rapide. Il est donc important que les services de renseignements soient constamment alimentés par des informations qui émanent de la police municipale, des commissariats, des brigades, d'autres services même (pompiers, par exemple) et qui permettent d'identifier des comportements anormaux et de vérifier avant que nous ne passions à une attaque ou à une action. Beaucoup de ces attaques sont liées à des milieux qui pratiquent la délinquance dans les cités. Tout cela se croise, s'enrichit dans un système qui doit être bien interconnecté, ce qui est le cas de la préfecture de police.

Voilà pour ce qui est de nos efforts sur les deux chantiers que je voulais développer. Je me propose, si vous le souhaitez à une autre occasion ou dans un groupe de travail, d'aborder avec vous un sujet qui me semble aussi majeur sur la Région Île-de-France, qui est le sujet des flux migratoires. Il entre moins dans vos compétences, mais il appelle des décisions lourdes. Il est d'ailleurs relié aux questions que je viens d'évoquer. C'est un sujet sur lequel nous adoptons une vision coordonnée, alors qu'il était jusqu'à présent cloisonné par département, tout en respectant bien entendu l'autorité de chaque Préfet dans son département, sur la demande d'asile, les reconduites d'étrangers en situation irrégulière, l'optimisation des places en centre de rétention administrative. Il faut optimiser ce système pour être beaucoup plus efficace car nous avons des progrès à poursuivre dans ce domaine.

Je voudrais terminer en saluant la convention de partenariat avec la Région, qui vient de se terminer, sur les opérations immobilières. Elle nous aura permis de mobiliser, à côté des crédits de la Région que vous venez d'évoquer, 11 millions d'euros pour des opérations venues de la Région, et de lever 50 millions d'euros de la part de l'État. Cela a permis de réaliser un bon nombre d'opérations. C'est un point majeur compte tenu de la vétusté du parc immobilier de la police comme de la gendarmerie dans cette région. En 2016, grâce à l'insistance que vous avez marquée, et notamment celle de Frédéric PÉCHENARD, nous avons accéléré l'avancement des cinq opérations qui ont été rappelées tout à l'heure. Merci et bravo !

La nouvelle convention qui va être signée dans quelques minutes poursuit cette démarche, l'ouvre sur des secteurs nouveaux (lycées, transports) et donne une plus grande souplesse dans l'application, puisque, alors que nous étions jusqu'ici à un taux de 20 %, nous pouvons à présent dé plafonner à 40 % – voire même à 50 % dans les ZSP ou les zones à enjeux particuliers – l'intervention de la Région. Tout cela va dans le bon sens.

Par cette présentation, je souhaite simplement que vous entendiez que, dans le contexte sécuritaire préoccupant pour notre pays et pour notre région, où la menace est élevée en ce qui concerne le risque terroriste, mais se développe au regard et à côté d'autres enjeux sécuritaires, il me semble nécessaire que la relation avec le Conseil régional soit étroite. Il est normal que le Préfet de police, dans sa dimension zonale, puisse rendre compte des résultats, y compris dans des commissions spécialisées si c'est souhaité, comme je le fais évidemment au conseil de Paris sur le territoire parisien. Je pense que c'est aujourd'hui sur cette dimension que beaucoup d'enjeux sécuritaires peuvent être plus efficacement traités, et c'est dans cette

voie que j'oriente le projet et les actions de la préfecture de police. J'apprécie l'occasion que vous me donnez aujourd'hui de vous le dire et de vous faire cette offre de poursuite de travail en commun. Merci à vous.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour cette description à la fois complète et extrêmement franche de la situation. Je voudrais vous dire que nous sommes évidemment très en soutien de la création d'un centre de commandement intégré pour la police des transports, et que nous vous aiderons du mieux que nous pourrons, Région et aussi autorité de transport. Nous allons aussi équiper ensemble 70 gares routières, puisque ce sont aujourd'hui les angles morts du système de vidéoprotection. Je souhaite aussi vous remercier de votre proposition de venir nous parler des flux migratoires. Il se trouve que c'est un sujet qui, même s'il n'entre pas dans les compétences de la Région, anime parfois les séances du Conseil régional. Ce sera donc avec un grand plaisir que nous vous entendrons sur ce sujet, qui a évidemment des conséquences, à la fois sur l'aménagement de l'Île-de-France mais aussi sur la vie des Franciliens et, indirectement, sur les compétences de la Région. Monsieur le Vice-Président, auriez-vous quelques questions à poser avant que je passe la parole à l'hémicycle ?

M. PÉCHENARD – Je n'ai bien sûr pas de question à poser au Préfet de police, juste un remerciement à adresser à lui-même et à ses équipes, et notamment à Serge BOULANGER, directeur adjoint de cabinet de M. le Préfet. Sans sa grande écoute et sa capacité agréable et sympathique à écouter mes récriminations permanentes, je crois que nous ne serions pas arrivés à signer cette convention. Merci donc, mon cher Michel, et merci à Serge.

M. CADOT (Préfet de police de Paris) – Serge BOULANGER est beaucoup plus que mon directeur adjoint de cabinet. C'est un ami, c'est ma conscience, c'est mon guide. À travers lui, je remercie aussi tous les policiers. Vous l'avez dit tout à l'heure, dans cette période, cette bonne relation est tout à fait précieuse.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Préfet. La parole est donc aux groupes. Pour le groupe FN, Jean-Lin LACAPELLE.

M. LACAPELLE (FN) – Nous sommes ravis de cet exercice de démocratie, et je tiens tout d'abord, au nom du groupe Front national Rassemblement Bleu Marine, à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre venue dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France. Je n'irai pas par quatre chemins et mes propos vont être assez limpides. La sécurité est une préoccupation majeure pour nos compatriotes, à l'heure où les violences se démultiplient sur notre territoire – les chiffres que vous annonciez tout à l'heure n'ont pas vocation à nous rassurer –, où la menace d'un nouveau Bataclan n'a jamais été aussi forte, où de nombreux Français s'interrogent sur l'intérêt de l'état d'urgence saison 5, et dont nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un slogan politique assez creux. Plutôt qu'un état d'urgence, je crois qu'il y a urgence d'un État. L'insécurité comme la menace terroriste sèment le trouble et suscitent chez nos compatriotes une attente très forte, celle d'un vivre en paix retrouvée, d'un ordre républicain appliqué et d'une justice aux côtés des victimes. Plus d'un Francilien sur deux se sent en insécurité dans notre territoire, selon l'Institut d'aménagement et d'urbanisme. Nous avons rappelé ce matin les conditions délétères de ce climat de violence pour l'activité touristique et économique de la Région capitale.

Monsieur le Préfet, qu'attend l'État pour réinvestir les multiples zones de non-droit de notre région, où s'exerce la loi des caïds, où l'on tente d'assassiner les fonctionnaires de police à l'aide de cocktail Molotov, comme ce fut le cas en Essonne récemment ? Je tiens à cette occasion à rendre hommage à tous nos policiers d'Île-de-France, qui exercent dans des conditions particulièrement difficiles et dans l'indifférence générale, si ce n'est le mépris d'une partie de la classe politique. Sous les deux précédents quinquennats, l'État a renoncé à faire de la sécurité la première des libertés :

- suppression de postes de policiers et de gendarmes (12 500 sous le quinquennat SARKOZY, et à peine 300 réellement rétablis sous le quinquennat Hollande, d'après la Cour des Comptes) ;
- désarmement moral, matériel et juridique de nos forces de l'ordre. Désarmement tel que la Présidente de notre Région, qui se rêvait, il y a encore quelques jours, toujours à Matignon, en est venue à endosser l'habit de ministre de l'Intérieur : financement d'équipements pour nos policiers, cofinancements de commissariats, de casernes, de gendarmerie ou encore de places de prison demain. Tant d'investissements louables mais qui devraient être effectués par l'État. Or, nous ne sommes pas le supplétif de l'État.

Face à la menace islamiste – car le terrorisme est lié à l'islamisme et il est bon de l'indiquer –, là encore, où est l'État ? Quid de la fermeture de toutes les mosquées salafistes, de l'expulsion des imams radicaux, que certains maires de banlieue accueillent à bras ouverts dans leur salle municipale ? Quid du recul des droits des femmes dans les quartiers les plus sensibles de notre région ? Monsieur le Préfet, j'aurais mille et une questions à vous poser sur la sécurité des Franciliens, j'en choisirais deux dans le court temps qui m'est imparti :

- Des personnes fichées S sont employées par les entreprises comme la RATP – cela nous a été confirmé par le patron de la sécurité lors d'une audition au sein de la commission sécurité –, la SNCF ou encore celles intervenant à l'aéroport de

Roissy. Que faisons-nous et que comptez-vous faire avec ces individus qui menacent directement la sécurité de nos compatriotes ?

- Nous voyons depuis plusieurs mois des campements illégaux de migrants s'implanter partout dans notre région, dont très récemment à Saint-Denis, passant par pertes et profits l'avis des populations. Nous savons que 97 % d'entre eux sont déboutés du droit d'asile et ne sont pas reconduits à la frontière. Là encore, comptez-vous laisser se développer des favelas de clandestins un peu partout en Île-de-France, ou allez-vous mettre en place une politique volontariste pour faire respecter les lois de la République ?

Monsieur le Préfet, je vous remercie pour vos réponses. J'en profite pour dire, puisque l'annonce vient d'être communiquée officiellement de la circulation alternée demain, jour des départs en vacances, que ce n'est pas extrêmement fin et que les compatriotes apprécieront.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur LACAPELLE. La parole est au groupe RCDE, Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Préfet de police, de votre présence aujourd'hui, afin d'échanger avec notre assemblée régionale dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. Permettez-moi aussi, au nom du groupe RCDE, de vous remercier pour le travail que vous effectuez au quotidien pour assurer la sécurité des Franciliens. À travers vous, j'adresse nos remerciements à toutes les femmes et à tous les hommes agents des forces de l'ordre. Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour réaffirmer notre attachement aux fonctionnaires et à leur statut : ils sont injustement stigmatisés. En effet, il est normal que les agents de la fonction publique soient protégés car ils ont des missions particulières et servent l'intérêt général. Ce statut répond à des impératifs d'impartialité, garantit l'indépendance et la neutralité de la fonction publique, et protège les fonctionnaires d'éventuelles pressions politiques ou économiques. C'est un statut indispensable, notamment pour les forces de l'ordre, qui doivent pouvoir mener sereinement leurs missions essentielles. Attaquer les fonctionnaires, c'est donc s'en prendre à l'ensemble des agents publics qui œuvrent à assurer notre sécurité. À ce titre, les conséquences de la RGPP et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à partir de 2007 furent dramatiques pour la sécurité des Français, avec la suppression de plus de 13 000 postes de policiers et de gendarmes. Depuis 2012, ce phénomène s'est inversé, avec l'embauche de 10 000 agents des forces de l'ordre, preuve s'il en fallait que la gauche n'a aucune leçon à recevoir en matière de sécurité. Malheureusement, au vu des propositions du candidat de la droite conservatrice à l'élection présidentielle de 2017, ce répit pourrait être de courte durée. De fait, Monsieur le Préfet de police, comment comptez-vous assurer correctement vos missions si le plan de suppression de 500 000 fonctionnaires était mis en œuvre durant la prochaine mandature ? Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame GUENOUX. Madame KASMI.

Mme KASMI (EELVA) – La sécurité est une préoccupation majeure des Franciliennes et des Franciliens, dans un contexte de vulnérabilité économique, sociale et environnementale préoccupante. Nous sommes, pour notre part, attachés à améliorer le bien-être et le vivre ensemble en Île-de-France, et à soutenir l'engagement pour l'intérêt général qu'incarne le service public. C'est pourquoi nous vous remercions de votre présence parmi nous et des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations. L'actualité francilienne est émaillée de heurts, à des degrés de violence divers, qui interrogent notre institution, ses objectifs et les moyens qu'elle met en face de ceux-ci. La population est de plus en plus éloignée, les agents de moins en moins présents, notamment depuis l'abandon de la police de proximité. Les missions de la police ont évolué et nous nous rendons bien compte qu'il y a un problème de compréhension du rôle et des répartitions des forces, de malaise aussi au sein même de la police. Comment la préfecture de police de Paris entend-elle améliorer le lien entre la police et les citoyens ? Cette question appelle bien sûr celle des moyens. Estimez-vous les moyens qui vous sont accordés suffisants à améliorer la tranquillité publique ? Comment parvenez-vous à gérer la diminution des effectifs et la pression mise sur les agents ?

Sur la question des réfugiés, nous avons conscience des difficultés de trouver des lieux d'hébergement, de convaincre les maires d'arrondissement, par exemple, d'accepter de prendre leur part. Nous avons donc une question que nous n'avons pas transmise en amont et nous nous en excusons : de quels moyens dispose la préfecture pour que le choix du gouvernement soit respecté ? Sur un sujet proche, nous souhaitons savoir où en sont les capacités d'hébergement d'urgence globale sur les territoires qui relèvent de votre compétence. Par ailleurs, nous avons souhaité, vous ne vous en étonnez pas même si ce n'est pas dans votre cœur de métier, vous poser des questions sur l'environnement et la possibilité pour la police de participer à sa préservation. Nous venons de faire face à un pic de pollution exceptionnel, et il me semble que nous n'en sommes toujours pas sortis. Nous faisons face aussi à bien d'autres défis environnementaux et climatiques : dégradation de la qualité de l'air, incivilité des entreprises en matière de respect des normes, pollution des eaux ou dépôts sauvages. Ce n'est évidemment pas la mission première de la police, et une police spécifique existe, mais l'urgence de la situation et la montée des conséquences

sur notre santé nous fait vous poser cette question : existe-t-il ou existera-t-il des modules de formation spécifique aux lois relatives à l'environnement ? De la même façon, devant le nombre croissant d'infractions constatées, quels sont les moyens dévolus à la police pour augmenter leur intervention sur le respect de la loi environnementale ? Enfin, sur l'épisode d'inondation, des mesures préventives ont-elles été prises, et si oui lesquelles ? Merci.

Mme la Présidente – Merci, Madame KASMI. La parole est à Monsieur GIAFFERI pour le groupe CD.

M. GIAFFERI (CD) – Je tenais tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Préfet de police, pour nous accorder ce temps d'échange et de questions. Après les attentats qui ont frappé notre territoire, les Français se sont rapprochés de leurs forces de l'ordre en saluant à juste titre leur dévouement au service du plus grand nombre. Permettez-moi de saluer à mon tour le travail de ceux qui nous protègent au quotidien. Les forces de police sont cependant très sollicitées, dans le contexte sécuritaire tendu que nous connaissons, et la lassitude est désormais perceptible. Les investissements que nous soutiendrons dans le cadre de la nouvelle convention État-Région permettront, je l'espère, de les rassurer sur le soutien de la collectivité à leur sens du devoir. Pourriez-vous nous indiquer comment la préfecture de police entend répondre aux demandes des fonctionnaires dont vous avez la charge ?

Vous avez également évoqué le lien essentiel à maintenir avec les polices municipales et les acteurs locaux des polices de sécurité. Pourriez-vous nous préciser quels sont les efforts que vous entreprenez à cet égard ? Il est pour nous nécessaire d'améliorer la coordination des actions locales, en particulier pour la détection des comportements de radicalisation. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur GIAFFERI. La parole est à Monsieur SAADI pour le groupe UDI.

M. SAADI (UDI) – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, les attentats perpétrés en France ont donné une autre dimension aux enjeux de sécurité et aux politiques publiques mises en œuvre. Ils ont fait évoluer les mentalités et bousculé les postures. Les débats sur la sécurité se déroulent désormais dans un climat moins conflictuel. Il nous semble important de rappeler cela car les phénomènes de violence sont anciens, multifformes et complexes quant à leur cause ou origine. Aussi, les prévenir, les combattre n'est pas chose facile. Votre présentation de la politique mise en place pour faire face à la menace terroriste est claire et complète. Elle nous paraît être efficace pour le moment. Les statistiques que vous nous avez données en termes de baisse de délinquance sont cependant contredites par le nombre de détenus. Je rappelle qu'au 1^{er} novembre 2016, 2 149 298 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, et 76 000 personnes sont sous écrou. C'est dire l'augmentation du nombre de détenus, qui est de 33 % depuis un an. Les représentants des institutions et des fonctionnaires sont pris à partie, menacés, agressés, victimes de tentatives d'homicide. Je pense aux proviseurs, chefs d'établissement, et aux policiers, ceux de Viry-Châtillon. Le nombre de tués à Marseille, conséquence notamment de règlements de comptes, a doublé. Pourtant, un ministre de l'Intérieur s'était engagé à mettre fin au carnage. Je pourrais poursuivre cette énumération et parler de touristes qui ne viennent plus visiter notre ville et notre région, et pour cause.

Les policiers manifestent depuis plusieurs semaines. Un grand malaise existe. Pourriez-vous nous faire part de votre point de vue et nous aider à comprendre ce malaise et les revendications de ces fonctionnaires ? Comme vous le savez, à l'initiative d'habitants du quartier Château-Rouge, le tribunal administratif de Paris a, dans un jugement rendu le 24 mai dernier, condamné la mairie de Paris, d'une part parce que l'État n'a pas déployé de moyens policiers susceptibles d'assurer réellement la tranquillité publique dans ce secteur, d'autre part en raison de l'incapacité de la Ville à assurer une gestion des déchets dans la rue Dejean. Cette affaire est édifiante à plus d'un titre, et notamment ce qui concerne les carences de l'État et de la Ville de Paris. Nous nous demandons d'ailleurs, Monsieur le Préfet, pour quelle raison, dans le cadre de la réforme du statut de Paris et du transfert de compétence en matière de pouvoir de police, l'État n'a pas imposé à la Ville de Paris de se doter d'une vraie police municipale et de développer la vidéoprotection ? La production de sécurité est-elle inopérante à Paris ? Dans le contexte actuel, les blocages idéologiques et culturels, les faux marqueurs politiques ne pouvaient-ils pas être dépassés ?

Monsieur le Préfet, la procédure lancée par les habitants du quartier Château - Rouge montre l'existence de disparités territoriales en matière de protection des citoyens, y compris à Paris. Tous les quartiers ne sont pas logés à la même enseigne. Au niveau régional, les communes disposant d'importants budgets développent leur police municipale (recrutement et armement de policiers, investissement dans l'immobilier ou moyens matériels). Or, les besoins en sécurité dans certains de ces territoires sont discutables. Pourquoi armer la police municipale si la vidéoprotection est suffisante pour combattre le sentiment d'insécurité ou prévenir les cambriolages ? Le risque est une aggravation des disparités territoriales en matière de protection des citoyens : des communes suréquipées d'un côté, de l'autre des communes où les besoins en sécurité sont réels, mais qui sont dépourvues de moyens. Nous avons également besoin de voir plus clair dans les missions respectives de la police

nationale et de la police municipale. Le nouvel Exécutif régional a une politique volontariste dans un domaine qui relève de la compétence régalienne de l'État.

Mme la Présidente – Il faut conclure, Monsieur SAADI.

M. SAADI (UDI) – C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous appelons de notre vœu l'organisation d'une conférence régionale de la sécurité qui pourrait constituer le cadre de réflexion et d'élaboration d'une politique cohérente et équilibrée, adaptée à chaque territoire francilien.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SAADI. Monsieur SOLÈRE.

M. SOLÈRE (LR) – Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre présence, qui montre votre souci d'une coopération renforcée et efficace entre les services de l'État, que vous représentez, et notre collectivité. Nous nous réjouissons de cette coopération retrouvée entre la préfecture de police de Paris et la Région Île-de-France, depuis l'élection de Valérie PÉCRESSE, et nous saluons le travail remarquable, depuis bientôt un an, de Frédéric PÉCHENARD, notre Vice-Président, sur ce sujet. Je souhaite également bien sûr, à travers vous, remercier l'ensemble des forces de sécurité qui assurent, dans le contexte antiterroriste qui est le nôtre, la sécurité publique au quotidien : la police nationale, mais également les polices municipales qui œuvrent dans ce contexte particulier.

J'ai entendu, Monsieur le Préfet, vos attentes à l'endroit du gouvernement en matière d'effectifs pour cette période de fin d'année et de Noël. J'espère que le gouvernement entendra votre demande, parce que vous savez notre inquiétude en matière notamment de sécurité des sites touristiques et des sites culturels dans cette période particulière.

Vous avez évoqué le sujet difficile des réfugiés et le problème des migrants. Contrairement à ce qu'avait dit le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS, la Région Île-de-France a été concernée par l'accueil de migrants. De nombreux élus, notamment les maires, ont été particulièrement heurtés de ne jamais être associés aux décisions qui ont été prises parfois, que ce soit dans les Yvelines, à Maurepas, Louveciennes, Forges-les-Bains, de voir s'installer des situations toujours très complexes où les élus ne sont pas associés. C'est un enjeu majeur, sur ce sujet très difficile, d'associer les représentants des habitants à ces décisions.

En matière de fermeture des voies sur berge, l'évaporation du trafic qui avait été promise par la mairie de Paris ne s'est absolument pas confirmée en novembre. Pire : le report se fait essentiellement sur des axes qui étaient déjà largement congestionnés (quais hauts, A86 et périphérique). Avez-vous noté de votre côté des difficultés complémentaires, notamment en matière de sécurité, pour les services de secours, pour les forces de l'ordre ? Quelles pourraient être les conséquences à long terme d'une décision aussi arbitraire que celle de la Ville de Paris sur ce sujet ?

Je voulais également aborder les moyens de la police au niveau local. Je n'évoquerai pas ici le malaise de la police, pas plus que le sentiment d'impunité qui naît de la non-réponse pénale, malheureusement, dans notre pays. Mais, en lien avec l'État, nous avons été très heureux d'une coopération importante en matière de rénovation des commissariats – l'action qu'a conduite Frédéric PÉCHENARD. Cette année, ce sont 19 opérations de ce type qui ont été réalisées, alors qu'aucune n'avait été envisagée en 2015 par la Région Île-de-France. Certes, le retard à rattraper est abyssal. Je prendrai l'exemple que je connais le mieux, celui de la ville dont je suis le député, Boulogne-Billancourt. Cela fait plus de onze ans que nous demandons à l'État la construction d'un nouvel hôtel de police, sans succès. Nos 130 fonctionnaires sont résignés à travailler dans des locaux absolument vétustes. Cela fait déjà plus de sept ans que le contrôleur des lieux de privation de liberté avait dénoncé les conditions de travail absolument désolantes pour les personnels, mais également pour les Français qui viennent porter plainte dans ce commissariat. Je voulais savoir où nous en étions sur ce sujet. Merci, Monsieur le Préfet, de toutes les réponses que vous voudrez bien apporter à ces interrogations.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SOLÈRE. La parole est à Monsieur KIENZLEN pour le groupe socialiste.

M. KIENZLEN (S&R) – Tout d'abord, merci, Monsieur le Préfet, de votre présence. Vous continuez la tradition qui avait été initiée par la précédente majorité. Merci d'accepter de répondre à nos interrogations, qui sont de plusieurs ordres. Le groupe socialiste a de multiples questions à vous adresser. Vous avez déjà esquissé un certain nombre de réponses dans votre propos liminaire. Une majorité d'entre elles a un rapport avec la manière dont les acteurs publics conçoivent la question écologique. Il y a quelques jours, un épisode important de pollution a eu lieu dans notre région, et d'ailleurs bien au-delà, pic de pollution qui

recommence avec la mise en place de la circulation alternée demain. Les questions de santé publique n'ont que peu de rapport avec la date des vacances scolaires.

Ma première interrogation porte sur les conditions du déclenchement de cette précédente circulation alternée, son timing, le retour d'expérience de la gestion de cet événement et l'implication de chaque acteur dans la prise de décision jour après jour. Nous attendons un focus particulier sur la gestion par la Région de cet épisode de pollution, d'autant plus que notre assemblée a récemment délibéré pour être plus fortement associée. Cette question de la pollution de l'air de nous amène en outre à vous interroger sur la circulation francilienne dans son ensemble, sur l'efficacité du plan antibouchon voulu par l'Exécutif régional et sur l'impact écologique de la piétonnisation des voies sur berge. Nous souhaitons d'ailleurs connaître également l'analyse économique que vous faites pour les entreprises, les services de livraison, de cette fermeture des voies sur berge. Au-delà des questions écologiques, nous souhaitons pouvoir connaître votre analyse de la situation en matière de sécurité dans le contexte que nous connaissons. Particulièrement, nous aimerions savoir quel bilan vous tirez de la multiplicité des moyens de vidéoprotection sur le territoire francilien dont vous avez la compétence, et quelle coordination s'opère entre les différentes forces de sécurité présentes, notamment dans les transports. Nous aimerions un focus particulier sur la manière dont est traitée la question spécifique de la violence vis-à-vis des femmes, dont deux tiers ont été victimes d'agression dans notre région, et aussi sur la gestion de la protection des touristes, dont vous avez déjà parlé dans votre propos liminaire, notamment concernant la baisse de fréquentation et les mesures prises.

Enfin, un sujet qui nous tient à cœur car il est en lien avec une des parties de notre devise nationale, la fraternité. Quel bilan tirez-vous de la politique d'accueil des migrants mise en place dans la Région ? Quel regard portez-vous sur le rôle joué par les collectivités territoriales franciliennes, qui, vous ne l'ignorez pas, ne participent pas toutes avec le même entrain et le même élan de solidarité à cet accueil ? Nous sommes évidemment favorables au groupe de travail sur les flux migratoires que vous avez bien voulu annoncer.

Un dernier mot, Monsieur le Préfet, pour saluer vos équipes et l'ensemble des forces de sécurité qui œuvrent sur le territoire francilien et qui font un travail nécessaire pour le vivre-ensemble dans notre région. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KIENZLEN. La parole est à Monsieur COQUEREL pour le front de gauche.

M. COQUEREL (FdG) – En préambule à nos questions, je tenais à saluer, par votre intermédiaire, Monsieur le Préfet, l'action des services de police et de renseignement dans leur action contre le terrorisme, notamment le courage de plusieurs d'entre eux lors des attentats de novembre 2015. Nous savons combien cette lutte, accentuée par l'Euro 2016, a requis une surmobilisation des forces de police, et ce dans des conditions et des rythmes de travail difficiles – cf. les 20 millions d'heures supplémentaires estimées à fin 2016 –, des effectifs et équipements insuffisants. Vous payez encore la suppression de 13 000 postes de fonctionnaires de police et gendarmes, subie sous Nicolas SARKOZY, insuffisamment palliée depuis, au nom de l'austérité budgétaire et de la stupide baisse des effectifs de fonctionnaires. Nous ne nierons pas non plus le contexte dans lequel vous agissez, à savoir le maintien d'un état d'exception permanent qu'est l'état d'urgence, voté cette semaine sans beaucoup de réactions, un état d'urgence prévu pour lutter contre le terrorisme et qui aura été utilisé bien au-delà depuis un an, notamment à l'encontre des mobilisations sociales, écologiques et citoyennes.

J'ai quatre questions complémentaires des groupes qui m'ont précédé. Lors des manifestations qui ont eu lieu cette année contre la loi travail, de très nombreux témoignages, y compris de syndicats de policiers, se sont étonnés de la manière dont ont été utilisées les forces de police. Il y a eu des interdictions de manifestations, et certaines ont été autorisées de manière anormale par rapport à une démocratie, et contestées par Amnesty International. Il y a eu des consignes étonnantes, parfois incomprises par les forces de l'ordre sur le terrain, laissant mouvoir des groupes violents dont, évidemment, nous contestons les actions, comme lors de la manifestation du 14 juin, puis faisant preuve de violence policière injustifiée à l'encontre de cortèges syndicaux et de manifestants au comportement pacifique. Il y a eu cette stratégie de nasse (Bourse du travail, Nation, Denfert-Rochereau), empêchant des dispersions normales au risque de dérapage. Il y a eu nombre d'arrestations, puis de gardes à vue de personnes, notamment le 5 juillet devant l'Assemblée nationale, pour contester le 49.3, de manifestants dont le seul tort était d'être là. Il y a eu enfin des violences injustifiées et disproportionnées à partir notamment de tirs illégaux tendus de flashball. Tout cela a joué un rôle dans la mobilisation contre la loi El Khomri. Globalement, ce ne sont pas les forces de police que nous mettons en question, puisque nous savons qu'elles n'agissent que par ordre de leur hiérarchie. C'est donc à vous que je demande ce que vous envisagez pour que de tels faits ne se reproduisent pas.

Concernant les contrôles d'identité effectués par les forces de police, se pose toujours la question de la pratique de contrôles au faciès, en particulier dans les quartiers sensibles. Que prévoyez-vous pour mettre un terme à ces méthodes discriminatoires qui, loin d'améliorer l'ordre public, contribuent le plus souvent à le dégrader ?

Concernant les projets de commissariats mobiles annoncés par l'Exécutif régional dans son plan en faveur du tourisme, nous pensons que c'est un pis-aller par rapport au redéploiement nécessaire de commissariats de proximité. Des questions se posent en outre quant à un tel projet, notamment sur les moyens financiers et humains attribués à ces structures mobiles. Quelle information pouvez-vous nous donner sur ce point ?

Enfin, je rejoins les questions de nombreux groupes sur la question de la pollution et des pics de pollution, qui sont mal anticipés malgré les progrès en termes de prévisions météo. Là encore, comment comptez-vous mettre en œuvre ces mesures préfectorales lors des prochains pics de pollution ? Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur le Préfet, la parole est à vous.

M. CADOT (Préfet de police de Paris) – Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'être rapide et je vous propose, si vous le jugez opportun, à un moment ou un autre, de venir beaucoup plus longuement devant la commission de sécurité répondre de manière détaillée et technique à ces sujets. La sécurité est un sujet compliqué, même s'il y a bien entendu une attente citoyenne parfaitement légitime, et elle nécessite que nous prenions du temps si nous voulons répondre de manière pertinente à chacun des sujets. Je vous en fais la proposition, en m'excusant de la sorte de ne pas répondre peut-être précisément à chacune des questions qui ont été posées.

Je répondrai aux quatre thèmes que je retire de vos différentes interventions. S'agissant du rôle entre l'État et la Région, et finalement de la légitimité d'une politique régionale dans le domaine de la sécurité, je tiens à dire combien j'en ai été satisfait. Pour être clair, de mon point de vue, il y a d'abord ce que la loi confie aux collectivités régionales ou départementales municipales en matière de sécurité. La sécurité des lycées relève de la compétence régionale. Dans une large mesure, celle des transports est aussi un domaine dans lequel la Région a une compétence par le biais même de la compétence de fond qui lui est attribuée. Il y a donc d'abord un domaine fixé par le législateur et qui évolue dans le temps en fonction d'une forme de décentralisation qui est voulue et souhaitable, et qui a aussi transféré à Paris ce qui est longtemps resté sous la coupe directe du Préfet de police et s'assimile aujourd'hui à une police d'incivilité, mais relève d'une forme de police municipale, sans la tranquillité publique au sens complet du Code des collectivités territoriales. Tout cela évolue et je souhaite cette évolution pour que, précisément, l'État soit clairement positionné sur les missions qui sont les siennes prioritairement, dans un contexte devenu très menaçant et où la sécurité est un enjeu majeur. Par ailleurs, dans des compétences qui ne sont pas des compétences obligatoires des collectivités locales, et notamment de la Région, je suis extrêmement favorable, parce que c'est la logique d'une politique de sécurité efficace. Je ne trouve pas le terme « coproduction » idéal sur ce sujet, parce que nous ne coproduisons pas de la même façon, mais il faut qu'il y ait un partenariat plus nourri dans la construction des politiques de sécurité avec les partenaires locaux et, sur cette zone, avec les polices municipales ou avec d'autres acteurs, notamment la Région. C'est un moment de difficulté, et si la Région peut venir contribuer à une politique commune dans l'intérêt commun de la sécurité de cette région, avec les retombées économiques, sociales qui en résulteront, c'est une bonne chose. Je n'ai aucun état d'âme sur ce partenariat, et je souhaite le construire, parce qu'il a besoin d'être développé, avec des évaluations précises sur une politique qui est mise en œuvre, comme la préfecture de police le fait depuis longtemps au conseil de Paris dans les domaines qui sont les siens. Je suis chaque mois au conseil de Paris, je rends compte et je pense que c'est ainsi que cela doit fonctionner, même si je ne souhaite pas conserver certaines compétences sur Paris, que nous sommes précisément en train de transférer, sans déséquilibrer trop brutalement le navire préfecture de police – comme sans doute une police municipale immédiatement mise en place aurait conduit à le faire avant que ce ne soit ingéré par la préfecture. Cela constitue évidemment une étape beaucoup plus ambitieuse.

Sur les moyens et les missions de l'État, je voudrais dire que l'appréciation de la politique de sécurité conduite par l'État en termes uniquement de moyens humains n'est pas la bonne approche. C'est un élément qu'il faut avoir en tête, évidemment, mais la véritable approche est celle d'analyser chacune des missions de manière objective, et les moyens qui permettent d'y contribuer : moyens techniques dans certains cas, moyens humains bien sûr, et façon dont ils sont mobilisés, parce qu'il y a des frontières, des ruptures entre les services, qui consomment beaucoup de moyens. Il y a des niveaux de déconcentration qui permettent de donner de la souplesse et d'amplifier l'efficacité d'un système à effectif constant. Ce n'est pas uniquement en termes de moyens humains ni pour évacuer la nécessité d'avoir des moyens humains. De réelles difficultés existent sur les OPJ, par exemple, ou la fonction judiciaire, qui n'est plus attractive du tout, mais c'est en analysant chacun des métiers, chacune des missions qui relèvent d'une fonction de police, et en fonction du territoire sur lequel elles s'exercent, qu'il faut

définir les moyens adaptés. Il faut jouer entre les moyens technologiques et les moyens humains. J'en profite pour faire une réponse très précise sur la question de l'ordre public. Vous avez tous remercié les forces de l'ordre. J'y suis extrêmement sensible. Je souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la fonction et la mission de gestion de l'ordre public et de contrôle de la police. Dans ce domaine, nous pouvons multiplier les forces mobiles, les CRS, et les escadrons de gendarmerie sur certaines manifestations, face à des manifestants en nombre limité, quelques centaines, extrêmement violents, très organisés, qui se dissimulent à l'intérieur d'une manifestation, se regroupent brutalement. Avec ceux-ci, nous avons besoin d'être très mobiles pour pouvoir les interpellier, d'avoir des outils d'identification pour les repérer au moment où ils commencent à se regrouper, puis aller les interpellier en faisant le moins de violence possible dans la manifestation. Ce n'est pas forcément le nombre des forces mobiles, même s'il en faut suffisamment pour sécuriser l'ensemble, qui est la meilleure formule. C'est avoir des compagnies d'intervention, des forces éventuellement de BAC au pourtour, pour interpellier et agir plus efficacement. Je ne réponds donc pas au -500 000, etc. Je considère que le vrai enjeu est de parler des missions et de voir si les moyens qui leur sont attribués et la façon dont elles sont dirigées sont optimaux. Je considère que toute politique de contrôle d'identité sur la voie publique doit tenir compte d'éléments divers (âge, comportement), mais en aucun cas bien sûr ne relever d'un contrôle au faciès. Une des conditions pour répondre aux attentes et aux liens entre citoyens et police que vous avez évoqués est bien évidemment le respect des règles déontologiques. Nous y sommes extrêmement attentifs à la préfecture de police. Sur ce point-là, je pense aussi que la façon d'avoir une meilleure relation entre la police et le citoyen est de déconcentrer les niveaux de décision, de faire en sorte que ce soient les moyens qui sont à proximité qui discutent avec les citoyens, et d'innover, par des méthodes qui correspondent aujourd'hui à ce qu'un certain nombre de nos concitoyens attendent, sur le dépôt de préplainte en ligne, des solutions d'information anticipée sur les réseaux sociaux, la possibilité, dans une manifestation, que les manifestants reçoivent éventuellement des messages de comportement s'il y a un risque de danger qui se profile, etc.

J'aborderai à présent le sujet des migrants et des Roms, sujet difficile qui demanderait beaucoup de temps. Toutes les opérations que nous faisons, à ma connaissance, sur les évacuations de campements de Roms, sujet sur lequel la préfecture de police est compétente avec les préfectures de département, nous le faisons en relation étroite avec les maires. Il y a actuellement un campement sur la Seine-Saint-Denis. Nous veillerons, et nous le faisons avec le maire, à trouver des solutions pour évacuer et mettre un terme à ce campement d'ici quelques jours. Nous l'avons fait sur Paris au fur et à mesure des possibilités, avec plus de 23 000 personnes qui ont été prises en compte. Il faut le faire dans le respect du droit, et avec la nécessité de ne pas laisser des situations se développer.

S'agissant de la voie sur berge, les constats que nous avons partagés dans un comité technique de suivi auquel le Conseil régional d'Île-de-France est présent, tout comme la mairie de Paris, la Métropole, les milieux économiques, les opérateurs de transport, nous ont conduits à prendre acte d'un certain nombre d'augmentations de difficultés en matière de bruit. L'augmentation est ici qualifiée de significative la nuit par Bruitparif, c'est-à-dire au-dessus d'un certain seuil sur le quai haut et même une partie du boulevard Saint-Germain. Il n'y a pas d'augmentations anormales, même si, à certaines heures, elles sont plus élevées, par rapport aux prévisions qui figuraient dans l'étude d'impact accompagnant l'enquête publique préalable à ce dossier. Il n'y a pas pour l'heure de situations alarmistes qui justifieraient des mesures particulières immédiates, même si je vois bien la perception générale d'encombrement et de difficultés. Sur les secours et les forces de police, le sujet engage potentiellement, au plan pénal, le Préfet de police comme la maire de Paris. Le général pour les pompiers m'a écrit que l'organisation en secteurs nord-sud qui traversent la Seine fait que ces difficultés, pour les véhicules de secours comme les véhicules incendie, ne créent aucun retard significatif en temps normal. Le vrai sujet pour lequel j'attends une réponse, suite à des exercices d'attaque terroriste que nous avons réalisés de manière assez massive (notamment un au Louvre), concerne une possible situation de catastrophe, c'est-à-dire des attentats multiples comme nous en avons eu le 13 novembre. Nous pouvons alors avoir une situation où tous les Parisiens sont complètement tétanisés, abandonnent leur voiture pour quitter les lieux, parce qu'ils seraient dans une situation d'engorgement du trafic. J'ai demandé qu'on me confirme quel serait alors le scénario et s'il entraînerait des délais supplémentaires. Nous sommes dans une période où nous ne pouvons pas exclure ce risque ou le considérer comme négligeable ou marginal.

Sur la pollution enfin, je dois dire que nous sommes entre deux régimes, puisqu'un nouvel arrêté est attendu et qu'il s'appuiera sur une option entre la circulation alternée et la circulation avec les vignettes de niveau de pollution des véhicules. Cet arrêté sera publié très vite et sera applicable à compter du 15 janvier. Je suis en train de faire procéder à sa signature par l'ensemble des Préfets de la région. Pour l'heure, ce contexte un peu particulier, qui est un phénomène unique qui ne s'était jamais produit, d'une durée de pollution successive de plusieurs jours a conduit à prendre des mesures extrêmement contraignantes, lesquelles ont été correctement appliquées. La volonté est de le faire systématiquement avec l'accord de toutes les collectivités. Les élus sont donc réunis avant toute décision : la maire de Paris, la Présidente du Conseil régional, le Président de la Métropole, ou leurs représentants, sur une base d'une expertise technique, puis d'une réunion avec les élus pour prendre la décision. Jusqu'ici, celle-ci a été prise en consensus total. Il n'y a qu'aujourd'hui, où je n'ai pas présidé cette commission des élus parce que j'étais pris ailleurs, que la Région a indiqué qu'elle suivrait la position du Préfet et n'a pas donné d'autre position. J'étais moi-même un peu préoccupé de mettre en place cette mesure, parce que, demain, nous ne serons qu'au-dessus du

seuil d'information et de recommandation, mais pas encore dans le seuil d'alerte (c'est-à-dire plus de 80 µg). Je vois que, finalement, l'ensemble des collectivités considère qu'il est souhaitable de le faire compte tenu de la persistance que nous avons eue sur les derniers jours et les perspectives sur la fin de semaine ou en tout cas le début de la semaine prochaine. J'ai donc donné des consignes écrites aux services de police afin qu'ils fassent preuve de discernement et de bienveillance dans le cadre des départs en congés et des fêtes de Noël pour les personnes qui aimeraient faire des achats dans Paris. Il y a aussi un effet de réduction des possibilités d'achat pour beaucoup de banlieusards, qui ont beaucoup de difficultés à venir dans Paris et qui hésitent à le faire dans la période actuelle.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers, les premiers éléments de réponse que je pouvais vous donner.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Préfet. Je vais devoir m'absenter pour la signature officielle de la convention avec le Préfet. Souhaitez-vous que nous suspendions la séance pour venir à cette signature ? Sinon, vous pouvez continuer sans moi, si je ne suis pas indispensable. Je vais laisser M. BARIANI présider. Si je ne suis pas revenue, il y aura une suspension de séance à la fin de la délibération, parce que je voudrais finir en rendant hommage à notre DGS, qui nous quitte. Nous avons aussi un fait personnel pour Mme LAHMER. Je raccompagne le Préfet.

Reprise de l'examen du projet de délibération n° CR 231-16.

M. BARIANI remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances

CR 231-16 : POUR UNE RÉGION PLUS ÉCONOME ET PLUS EFFICACE : RETRAIT D'ASSOCIATIONS SANS INTÉRÊT DIRECT POUR LES FRANCILIENS

M. le Président – Nous allons donc aller au bout de cette délibération. Monsieur KIENZLEN, vous avez proposé une motion de renvoi. Souhaitez-vous vous en expliquer ? Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Je dirai effectivement quelques mots de cette motion de renvoi, même si nous aurons l'occasion de revenir sur cette délibération. Ce qui est sans intérêt dans cette délibération, ce n'est pas tant les associations qui sont visées que le contenu même du rapport, puisqu'il ne fait que quelques pages et qu'il est totalement vide, tout comme les explications du Vice-Président SALINI. Je pense que cela ne peut être qu'une erreur matérielle, et il serait donc de bon ton de renvoyer ce rapport en commission pour qu'au moins les annexes qui devraient y figurer puissent être débattues.

Applaudissements.

M. le Président – Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. SALINI – Ce sera la même réponse qui vous a été faite précédemment par moi-même et par la Présidente. Je propose donc, sur cette motion de renvoi, le retrait sinon le rejet.

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote ? Qui vote pour la motion de renvoi ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n° 3 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Discussion générale

M. le Président – Nous allons passer maintenant au temps consacré aux groupes. Madame BENZELMAT, vous avez la parole.

Mme BENZELMAT (FN) – Par ce rapport, la Région, sous l'autorité de Mme PÉCRESE et M. le Vice-Président SALINI, souhaite réaliser 429 687 euros d'économies par la suppression de cotisations à 42 associations. Selon ce rapport, l'activité de certaines de ces structures n'est ni utile ni pertinente pour les actions menées à l'échelon régional, contrairement à d'autres interventions locales. Sous les mandatures précédentes, la Région a adhéré et subventionné de nombreuses associations. Évidemment, l'objectif aujourd'hui est de faire des économies. Le Front national réclame depuis toujours la suppression de cotisations et de subventions à certaines associations, notamment pour des associations qui passent leur temps à diviser les Français et propager la haine. En la matière, Mme PÉCRESE n'est pas exemplaire non plus, elle qui, pour ne citer qu'un exemple récent, a fait voter, lors de la dernière commission permanente, l'attribution d'une subvention annuelle de près de 100 000 euros à trois associations se disant investies dans l'aide alimentaire aux plus démunis mais qui, en fait, sont majoritairement actives dans le soutien aux clandestins.

Brouhaha.

Ainsi, les associations Revivre et Dons solidaires, qui seront subventionnées pour près de 90 000 euros, s'occupent essentiellement de l'accueil de réfugiés. L'association Najma, qui était à l'origine destinée à gérer le financement de la mosquée d'Asnières, va bénéficier d'une subvention de presque 10 000 euros. Je ne suis pas sûr que l'électorat de Mme PÉCRESE apprécie ce double discours consistant à dénoncer publiquement la situation illégale des clandestins présents sur notre territoire

et à faire voter en commission permanente le financement d'associations dont la vocation est de financer les clandestins avec l'argent du contribuable, à l'heure où les Français ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.

En fait, le choix de l'arrêt de ces cotisations par la Région à certaines associations permet effectivement de faire des économies, mais tant d'autres sont à faire, et le motif du retrait, absent du rapport, laisse à penser qu'il s'agit plus d'une absence d'affinités qu'une réelle volonté de faire des économies. Les mairies Front national, par exemple, ont très bien réussi ce pari, et les finances de ces villes se portent beaucoup mieux depuis 2014. Grâce à ces suppressions, les maires FN n'ont pas eu besoin d'augmenter les impôts locaux, et ce, malgré la baisse des dotations de l'État. Il est toujours bon de rappeler la bonne gestion des communes administrées par le Front national, dont 73 % des personnes y résidant se disent satisfaites de leur maire, selon un sondage Ifop. Cela n'est pas tout à fait le cas pour les villes administrées par les Républicains et le RPS. Évidemment, il y a des associations dont la cotisation par la Région a un réel intérêt pour améliorer ses actions envers ses administrés. De même, certaines associations, dont l'intérêt est connu de tous, peuvent bénéficier des subventions car leur combat est noble et il faut bien entendu continuer à les aider. Toutefois, il est important et urgent de cesser les abus de cotisations et de subventions et autres gaspillages à des fins de copinage électoraliste, engendrés par la gauche et continués par la droite. Cela nous permet d'agir plus directement et plus efficacement au service des Franciliens, et notamment auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Nous voulons donc que la Région supprime en priorité les subventions destinées aux associations pro-clandestins, à celles prônant le multiculturalisme et celles faisant du militantisme politique. À quand une politique plus ambitieuse en termes d'économie pour la première Région de France, en diminuant ou retirant les subventions inutiles aux Franciliens, permettant de dégager des ressources pour des projets bien plus prioritaires en Île-de-France ? Je vous remercie.

Applaudissements. Exclamations.

M. le Président – Vous avez dépassé votre temps de parole. Comme je sentais que vous étiez partie sur un long trip, je préfère que nous arrêtions là. La parole est à Monsieur AÏT. Il n'est pas là ? Je peux passer un de vous autres avant, et s'il revient, la présidence jugera s'il est bon... Madame MONVILLE pour le groupe EELVA.

Mme RUFET (EELVA) – Je vais intervenir, mais si vous aviez suivi la séance juste avant le Préfet, Monsieur le Président de séance, vous auriez vu que, le groupe RCDE et le groupe EELVA ayant présenté une motion de renvoi, nous sommes intervenus d'ores et déjà sur le rapport. Mais puisque vous me donnez la parole, je vais la prendre avec plaisir.

M. le Président – C'est la première fois que je me fais engueuler parce que je donne la parole !

Rires. Applaudissements.

Mme RUFET (EELVA) – Je vais ainsi bénéficier des trois minutes que vous me donnez très largement. Je vais vous exprimer ici ma consternation concernant le rapport qui nous est présenté ici. Cette consternation devient un peu habituelle dans cet hémicycle, en ce qui me concerne. En même temps, ce rapport est relativement significatif des méthodes mises en œuvre depuis l'arrivée de votre Exécutif et de la Présidente à la tête de la Région, à savoir la brutalité et le mépris. Le titre de la délibération en est le meilleur exemple : vous osez vous rendre compte de l'insulte qui est faite à l'ensemble de ces structures en faisant un amendement de l'Exécutif juste maintenant. Pardon, mais le mal est fait, quand, avec brutalité et mépris, sur un coin de table, porté par une personnalité qualifiée nommée depuis deux semaines, vous décidez de supprimer un festival vieux de plus de 40 ans.

Applaudissements.

C'est de la brutalité et c'est du mépris. C'est à l'image des politiques que vous commencez à mener...

M. le Président – Attendez, je vous ai donné la parole pour une intervention, pas pour un programme électoral !

Mme RUFET (EELVA) – Mon temps de parole est toujours là, Monsieur.

M. le Président – Non, je vous l'ai donné...

Mme RUFET (EELVA) – Je suis désolée. J'ai 1 minute 45. Je vous dis aussi que c'est très cohérent avec les politiques que vous menez puisque se retirer de l'Association des Régions européennes fruitières, légumières et horticoles et de l'association Un Plus Bio...

M. le Président– Madame, vous n'avez pas 2 minutes 45 !

Brouhaha.

Mme RUFET (EELVA) – ... quand vous vous retirez également du financement des...

M. le Président– Ah non, écoutez. Vous avez très largement dépassé votre temps de parole. Vous avez bénéficié d'un temps de parole auquel vous ne vous attendiez pas. Nous allons mettre un point à notre jeu de pochette-surprise. Merci, Madame.

Brouhaha.

Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – La volonté exprimée dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est de réaliser près de 400 000 euros d'économies sur des dépenses qui peuvent paraître en décalage et en contradiction avec les nouvelles priorités de notre Région, à savoir les cotisations versées par la Région à 42 associations, économies qui s'ajouteraient aux renégociations menées en 2016 et ayant abouti à certaines sorties de structures ou à des cotisations réduites. Cette démarche permettrait de réduire la charge régionale de plus de 1,325 million d'euros pour l'année prochaine, ce qui représente un montant tout à fait significatif. Cependant, l'exposé des motifs qui précède la délibération provoque, au sein de notre groupe, certaines interrogations : 30 lignes pour rayer d'un trait de plume l'adhésion de 42 associations, avec lesquelles la Région Île-de-France a noué des liens de longue date – souvent plus de dix années et même, pour ce qui concerne Cités Unies France, depuis l'année 2000 –, cela ne me paraît pas suffisant. Trop elliptique en tout cas pour se faire une idée précise des raisons objectives qui justifient, pour chacune des associations, le retrait définitif de la Région. Nous pensons, Monsieur le Vice-Président, que l'assemblée mériterait un meilleur éclairage sur ces choix, afin de forger son opinion en toute connaissance de cause, ce d'autant que les secteurs concernés (environnement, coopération internationale, tourisme, culture, transports, politique de la ville, développement économique) ne paraissent pas forcément en total décalage avec les actions et les priorités de la Région définies lors de notre campagne électorale et évoquées dans cette enceinte.

Chacun d'entre nous, dans l'exercice de ses mandats ou de son métier, a probablement eu à faire avec une ou plusieurs de ces associations. Permettez-moi d'en citer trois, non pas au hasard mais parce qu'elles existent depuis longtemps et qu'elles disposent d'une expertise certaine, d'un réseau important permettant des effets de levier significatif au bénéfice de leurs membres :

- Unies Cités France, déjà évoquée, est un des grands acteurs de la coopération décentralisée. Forte de 400 adhérents, dont la majorité des Régions et certaines grandes villes, elle a mis en œuvre, grâce à un partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, 13 000 projets de coopération décentralisée, avec plus de 10 000 autorités locales issues de 145 pays ;
- l'Association française du conseil des communes et Régions d'Europe, qui dénombre l'adhésion de toutes les Régions, de 45 conseils départementaux et de près de 1 500 communes et groupements, porte d'entrée du plus vaste réseau européen de collectivités locales, milieux d'échanges de bonnes pratiques et de veille permanente de la réglementation communautaire ;
- le Comité 21 enfin, fondé par Simone VEIL, dont sont membres de droit le programme des Nations unies de développement, le programme des Nations unies pour l'environnement, et qui regroupe le plus large réseau pluri-acteurs du développement durable en France.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions disposer d'un état des lieux plus précis et d'appréciations étayées pour chaque association, cela afin d'éclairer plus efficacement notre vote. Ce sera d'ailleurs le sens de l'amendement que nous déposerons.

Applaudissements.

M. le Président– Merci, Monsieur GIAFFERI. Je note que nous, Corses, parlons dans les temps. La parole est à Madame FRANCLLET.

Rires.

Mme FRANCLLET (UDI) – Dans un contexte de contrainte budgétaire marqué par une diminution de dotations de l'État, avec une baisse de la DGF de 76 millions d'euros, ainsi que par une croissance qui reste en berne, il est de notre devoir de montrer l'exemple à nos concitoyens. En effet, en prenant l'engagement de baisser nos dépenses de fonctionnement de 5 % par an, c'est l'image d'une Île-de-France vertueuse que nous voulons donner. Depuis début 2016, nous nous efforçons de mettre en

œuvre une gestion sobre et exemplaire des moyens de notre administration générale, afin de montrer aux Franciliens que nous participons à l'effort collectif. À cet égard, la volonté de vouloir réaliser de nouvelles économies de 429 687 euros en supprimant des cotisations à certaines associations nous apparaît comme une mesure qui va dans le bon sens et qui prouve une nouvelle fois que nous respectons les engagements pris collectivement devant les Franciliens. L'évaluation des cotisations versées aux associations est, dans cette perspective, un travail fondamental qui va nous permettre de recentrer l'action de la Région autour de politiques prioritaires, ce que nous saluons. Cela étant dit, nous nous félicitons aussi du changement d'intitulé de ce rapport, qui permet de dissiper certaines ambiguïtés en rappelant notre ambition d'agir plus directement et plus efficacement au service des Franciliens sans remettre en cause l'intérêt réel que représente pour les Franciliens l'action de nombre de ces associations. Car, plutôt qu'un retrait pur et simple de cotisations, précisons que ce dont nous discutons procède le plus souvent d'une volonté de faire évoluer les relations entre notre Conseil régional et ces associations, pour privilégier, chaque fois que cela est possible, la mise en place d'une logique de contractualisation, faite d'objectifs partagés et de résultats évalués.

En conclusion et au regard des éléments contenus dans ce rapport, le groupe UDI votera pour la suppression de l'adhésion à ces associations.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Madame FRANCLLET. La parole est à Monsieur LEGARET.

M. LEGARET (LR) – La précédente majorité a laissé une situation financière fortement dégradée – c'est un euphémisme – par un usage irresponsable des deniers publics. Même si c'est un peu difficile à entendre, il faut toujours se dire la vérité : le financement des associations a progressé de 12 % sur la seule période 2010-2015, ce qui représente une enveloppe de 50 millions d'euros de plus ; 461 subventions ont été dénombrées en 2015, contre 411 en 2010. Il y a donc à la fois la multiplication de cette générosité bien comprise de l'ancienne majorité, mais aussi la forte dispersion des deniers publics. C'est dans ce cadre que le nouvel Exécutif a passé en revue les subventions et a identifié 42 associations subventionnées, pour un total de 429 687 euros, dont l'activité présente un intérêt régional relatif, voire discutable. Le plus édifiant, c'est que nombre de ces subventions ont été accordées sans que les bénéficiaires aient eu à transmettre les moindres justificatifs. À titre d'exemple, il n'y a pas de bilan d'ensemble, qualitatif ni quantitatif, pour les Amis de la télé libre, qui ont pourtant perçu 35 000 euros en un an, ou Kygel Théâtre, 40 000 euros en un an. EuroArt Cityzen a obtenu une subvention de 100 000 euros sans aucun compte rendu, rapport d'activité ni contrôle annuel. Étrangement d'ailleurs, cette même association a obtenu cette subvention en faisant une demande d'avance de 80 000 euros, sans réclamer le solde. Cela ne s'arrête évidemment pas là. Il y a ainsi la stupéfaction de découvrir quelques perles : 100 000 euros accordés au Peuple d'Équateur Sarayacu ; 100 000 euros pour la fête de l'Humanité ; un hôtel particulier au cœur de Paris loué 300 euros par semaine ; une délégation de 17 agents s'invitant au festival de Cannes pour 258 000 euros (transport et hébergement compris)... Arrêtons là l'inventaire à la Prévert de ces dépenses démagogiques sans aucun caractère régional. Les Franciliens attendent une autre ambition pour leur Région.

Depuis un an – bon anniversaire, Madame la Présidente., vous avez la volonté de répondre à leurs attentes et à leurs besoins réels. Pour ces raisons, nous avons maintenu le soutien de la Région aux seuls organismes présentant un intérêt régional lié aux principales compétences qui nous sont dévolues par la loi et dont l'activité correspond aux objectifs stratégiques de l'Exécutif au service des Franciliens. Les participations renégociées avec ces organismes et le retrait des subventions proposées dans ce rapport permettent de concrétiser une économie de plus de 1 325 440 euros en 2017. Je vous encourage donc très vivement à voter cette délibération.

Applaudissements.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur LEGARET. La parole est au groupe S&R, Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Aveuglée, Madame la Présidente, par votre obsession de la communication, vous avez donc décidé de nous présenter un rapport qui vise à retirer le soutien de la Région à une quarantaine d'associations dont vous assenez unilatéralement le manque d'intérêt. Je me souviens de votre slogan de campagne : « nous vous devons beaucoup plus ». Les associations ont compris que le « beaucoup plus » ne concernait pas leur financement, vu que vous les sacrifiez commission permanente après commission permanente. Mais je ne crois pas qu'elles n'avaient pas en tête que ce « beaucoup plus » était beaucoup plus de mépris et beaucoup plus d'incohérence. C'est exactement ce que donne à voir, malheureusement, ce rapport. Le mépris, d'abord, puisque vous décrêtez publiquement qu'une quarantaine de structures manqueraient dorénavant d'intérêt pour notre collectivité. Vous expédiez leur sort par un exposé des motifs d'une page, sans évaluation, sans justification, et donc finalement sans grandes raisons. Jamais notre collectivité ne s'était comportée de cette façon avec les acteurs

franciliens. L'incohérence ensuite, dont je dois dire que la mise en scène relève d'une véritable performance de la part de votre Exécutif. Vous arrivez à contredire par ce simple rapport les priorités que vous avez affichées depuis le début de la séance. Vous nous proposez en effet de sortir du réseau Cités Unies France, qui fédère 5 000 collectivités et 13 000 projets de coopération décentralisée, le jour même où nous adoptons une nouvelle stratégie internationale. Pour vous donc, et contrairement à la majorité des autres Régions, coordonner notre action à l'international serait sans intérêt direct pour notre région. Mais vous faites mieux encore : vous nous proposez de sortir du pacte PME, qui regroupe 53 grands groupes privés et publics, dont le Medef, le jour même où nous examinons la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Quel *timing*. Pour vous, accélérer les rapprochements et stimuler toutes les collaborations possibles entre les grands groupes d'une part et les PME d'autre part serait donc sans intérêt direct pour les Franciliens. Vous fanfaronnez sur la priorité affichée au transport, mais vous proposez de nous retirer de Villes et Transports en Île-de-France, une structure associative au développement de la mobilité dans laquelle nous retrouvons la Caisse des dépôts, la Société du Grand Paris, la RATP et les autres collectivités, et qui serait donc, selon vous, sans intérêt direct avec notre action. Là encore, les Franciliens apprécieront. Nous pourrions encore continuer cette triste liste. Sur toutes ces associations, nous aurions pu parler du fond, vous avez préféré le toucher ce soir. C'est donc naturellement avec relativement de colère et de manière assez stupéfaite que nous serons contraints de voter contre cette délibération.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Pour le groupe Front de Gauche, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Je serai bref, car Madame MALAISÉ en a parlé en défendant la motion de rejet. Il y a un petit problème dans le *timing*, mais j'en profite : puisque tout le monde a parlé, je vais prendre aussi un peu de temps. Madame MALAISÉ a dit l'ensemble des arguments qui motivaient notre motion de rejet et notre opposition à ce rapport, qui voit quand même la Région Île-de-France se déguiser en souvenir pour une quarantaine d'associations, alors qu'aucune évaluation réelle n'existe pour juger du bien-fondé de ce retrait. Nous contestons évidemment le titre de ce rapport, mais je vais revenir sur l'amendement de l'Exécutif.

Mme la Présidente – Pardon, Monsieur MIGNOT, le Secrétaire général me confirme que vous n'aviez plus de temps de parole. Si vous pouviez faire très court...

M. MIGNOT (FdG) – Je vais faire très court et je vais parler de l'amendement de l'Exécutif. Je n'y reviendrai plus dans le débat, si vous en êtes d'accord. Cela permettra d'économiser le temps de tout le monde. Pour juger du bien-fondé, aucune évaluation n'existe sur la manière dont nous pourrions évaluer ces associations, au moins avant de leur couper les vivres. Puisque l'amendement de l'Exécutif traite d'une Région plus économe et plus efficace, je ne prendrai qu'un exemple : l'économie va se solder par -1 poste à l'Alec Plaine Commune. Ceci est d'ores et déjà acté si la Région se désengage. En termes d'économie, il faut aussi concevoir le coût humain des mesures que vous prenez aujourd'hui.

Concernant l'amendement de l'Exécutif, nous ne prendrons pas part au vote, parce que j'ai l'impression que c'est encore pire. Vous nous faites passer un point de vue politique pour une maladresse qu'une simple mesure cosmétique suffirait à effacer. Ce n'est pas le titre qu'il faut amender, c'est bien tout le mémoire qu'il faut retirer.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MIGNOT. Nous allons passer à l'examen du projet de délibération.

Amendement de l'Exécutif

Mme la Présidente – Nous avons donc un amendement de l'Exécutif. Monsieur le Vice-Président, vous l'avez déjà présenté : il s'agit de changer le titre pour ne blesser personne. Monsieur des GAYETS, allez-y si vous voulez, mais je pense que vous n'aviez plus de temps de parole.

M. des GAYETS (S&R) – Désolée, Madame la Présidente, mais il se trouve que j'ai du temps de parole...

Mme la Présidente – C'est l'esprit de Noël républicain !

M. des GAYETS (S&R) – Madame PÉCRESSE, j'avais du temps de parole puisque je n'étais pas intervenu avant que le Préfet n'intervienne.

Mme la Présidente – Mais Monsieur KIENZLEN était intervenu, non ?

M. des GAYETS (S&R) – Non. Mais, par contre, je suis en train de perdre mon temps. Mon but est juste de vous indiquer que nous ne prendrons pas part au vote non plus, puisque ce qui est vécu et visiblement dit comme une maladresse de la part de l'Exécutif doit être de votre part volontaire. Vous considérez que ces associations sont sans intérêt, assumez-le.

Mme la Présidente – Monsieur des GAYETS, si vous voulez me chercher, je vous dirai que le titre exact était : « sans intérêt *direct* pour les Franciliens ». Tout est dans le mot *direct*. Nous ne voulions pas de confusion avec « sans intérêt », vous me permettez de préciser ce point. Je mets aux voix l'amendement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 1

Mme la Présidente – Vote de l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Article 6. Même vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Article 7. Même vote ?

Vote de l'article 7

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 8

Mme la Présidente – Article 8. Même vote ?

Vote de l'article 8

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n° 2 (CD)

Mme la Présidente – J'ai deux amendements en articles additionnels. Un amendement CD, Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Comme annoncé tout à l'heure, nous souhaitons voir ajouter un article additionnel après l'article 9, qui dirait ceci : « Un état des lieux portant sur les retraits, les maintiens, les renégociations des montants des adhésions à l'ensemble des associations dont la Région est ou n'est plus membre, effectués en 2016, sera communiqué aux membres de l'assemblée régionale lors de la discussion du budget pour l'année 2017. »

Mme la Présidente – Merci, Monsieur GIAFFERI. Monsieur le Vice-Président.

M. SALINI – Bonne idée, Monsieur GIAFFERI. Avis positif de l'Exécutif.

Mme la Présidente – Je le mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 2 (CD)

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 43 (S&R)

Mme la Présidente – J'ai un amendement 43. Monsieur des GAYETS, 25 secondes.

M. des GAYETS (S&R) – Vous avez décidé de présenter une délibération pour sortir de structures. Vous n'étiez pas obligée de le faire. Là-dessus, vous assumez votre choix politique. Nous aurions aimé, dans la même démarche, que vous puissiez faire le même exercice de transparence en présentant un rapport auprès de cette assemblée sur les associations auxquelles vous avez décidé d'adhérer depuis le début de la mandature. Cela nous semblerait logique.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. SALINI – Il n'y en a pas eu. L'amendement est donc satisfait, mais si vous le voulez, nous pouvons y donner un avis favorable.

Mme la Présidente – Nous sommes donc d'accord, Monsieur des GAYETS. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 43 (S&R)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous sommes totalement transparents et cohérents : la réponse, c'est zéro.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Nous arrivons aux explications de vote. Madame BENZELMAT.

Mme BENZELMAT (FN) – Nous sommes pour les économies de la Région, mais regrettons que la Région n'aille pas plus loin. Nous aurions également apprécié plus de détails quant aux motivations de ces choix. Ce rapport va dans le bon sens et rompt avec la logique purement clientéliste de la gauche. C'est malheureux, mais les ex-socialistes, de plus en plus nombreux, vont devoir trouver autre chose que des associations financées avec l'argent public pour se recaser. Notre groupe votera donc pour ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Je suis heureuse d'entendre le Front national dire que nous rompons avec la gauche. C'est une première. Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Je vais terminer le propos tenu tout à l'heure pendant que vous saluiez le Préfet après son départ. Je vous redis toute la consternation que j'ai à voir ce rapport, et évoquer ici l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), dont le travail, au niveau international comme au niveau français, est d'un niveau exceptionnel. Sans cette instance, nous n'aurions pu adopter, par exemple, le schéma régional de cohérence écologique, qui est considéré en France comme un des plus aboutis qui aient été adoptés par les Régions en matière de protection de la biodiversité, mais surtout d'acceptabilité, avec une zone extrêmement dense, où la construction est importante. Vous faites preuve de mépris en expliquant que le travail de l'UICN n'est pas d'intérêt direct pour les Franciliens. Au contraire, cette structure a apporté énormément, notamment pour l'élaboration du SRCE et du SDRIF. Participer à des débats, confronter des idées, des positions et même se former grâce à un certain nombre d'associations – je pense à Un Plus Bio, par exemple, qui aurait peut-être pu vous convaincre de continuer à soutenir l'agriculture locale de proximité, biologique, et les initiatives citoyennes en la matière – auraient été extrêmement utiles. Je ne parle évidemment pas de l'Institut d'économie circulaire, où, alors même que nous venons de voter la SRDEII, nous nous retirons d'un outil qui permet de faire un lien avec un certain nombre de grandes entreprises et de PME autour de cette question

de l'économie circulaire. Consternation, donc, devant un tel rapport, somme toute extrêmement cohérent avec l'ensemble des méthodes que vous utilisez, depuis le début de votre mandature, avec le monde associatif francilien.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président, aviez-vous des éléments à ajouter ? Madame RUFET, rien ne nous empêche de les recevoir, de leur parler et de les consulter. Le problème est le bon usage de l'argent public. C'est un sujet qui nous concerne tous. Nous donnerons l'argent aux projets, mais nous consulterons toutes les organisations. Sur le bio et sur les lycées, cela nous permettra d'augmenter de 30 % le budget pour les actions l'année prochaine.

Nous allons voter la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 231-16

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons un fait personnel de Madame LAHMER. Le retirez-vous ? Allez-y.

Mme LAHMER (EELVA) – Madame PÉCRESSE, je vous demande des excuses. Tout à l'heure, M. NASROU m'a attaqué personnellement, considérant que je n'aime pas mon pays, qui est la France. Je considère ces propos inadmissibles et je souhaite que M. NASROU s'excuse publiquement.

Mme la Présidente – Madame LAHMER, je vais juste corriger, puisque j'étais là, l'interprétation que vous faites des propos d'Othman NASROU. Il a évoqué certains de vos propos. « Certains de vos propos », cela ne veut pas dire vous.

Brouhaha.

Il est possible d'avoir des propos insultants et de ne pas être insultant. Vous n'avez jamais été accusée de ne pas aimer la France, Madame. Ce qui a été dit, c'est : « certaines idéologies conduisent à une forme de détestation. »

Intervention hors micro.

Nous regarderons le procès-verbal, et, en fonction de celui-ci, nous jugerons à la prochaine séance. Merci, Madame LAHMER. Par ailleurs, j'ai deux points dont je voulais vous parler. Samedi, nous avons l'élection de Miss France et il se trouve que la Miss Île-de-France a des chances de l'emporter. Je me permets de vous dire que je souhaiterais que nous soyons tous mobilisés pour essayer de défendre nos couleurs. Le sujet est un peu trivial, mais elle est francilienne et elle défend nos couleurs.

Brouhaha.

C'est une jeune étudiante très talentueuse, avec une vraie personnalité.

Brouhaha.

D'autre part, je voulais rendre hommage... bon, je sens que Miss France n'intéresse pas la gauche.

Exclamations.

C'est un outil de rayonnement à l'international !

Brouhaha.

Maintenant que la gauche nous reproche de ne plus financer le Medef...

Je voudrais que nous rendions hommage ici, tous, à notre directeur général des services, Patrick STEFANINI, qui va nous quitter pour prendre de nouvelles fonctions, et qui était aujourd'hui à nos côtés pour sa dernière séance.

Applaudissements.

Je tiens personnellement à lui rendre hommage parce qu'il a mis en place depuis un an une administration de projet, puisqu'il s'agissait de mettre en œuvre en un an deux tiers des engagements de la campagne. Nous avons voté deux fois plus de délibérations en un an qu'aucune des autres années de la précédente mandature. Surtout, il a mené la concertation et le dialogue social sur des projets aussi difficiles que le déménagement du siège de la Région, mais aussi la réorganisation des services du Conseil régional. Cela n'a pas été une mince affaire. Il a permis la signature de deux accords de dialogue social :

- l'un sur l'accueil des personnes handicapées au sein des agents du Conseil régional ;
- l'autre sur l'égalité femmes-hommes, dans le cadre des agents de la Région.

Sur aucun de ces deux sujets, nous n'étions exemplaires. C'est très regrettable de ne pas avoir réussi à signer un seul accord de dialogue social en 17 ans de mandature socialiste. Ce n'est effectivement pas brillant.

Notre directeur général des services a mis fin à cette longue période sans accord. Nous sommes en train de négocier actuellement un accord sur le bien-être au travail, dont nous vous communiquerons les tenants et les aboutissants très vite.

J'ai un dernier fait marquant dont je dois vous faire part. À la suite de la démission de tous les membres LR de la commission culture, nous sommes obligés de recomposer cette commission.

Exclamations.

Je vais donc demander aux groupes de me fournir la liste des membres qu'ils souhaitent voir siéger dans cette commission, qui sera recomposée début janvier.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne et heureuse année. Merci à tous.

La séance est levée le jeudi 15 décembre 2016 à 18 heures 25.